

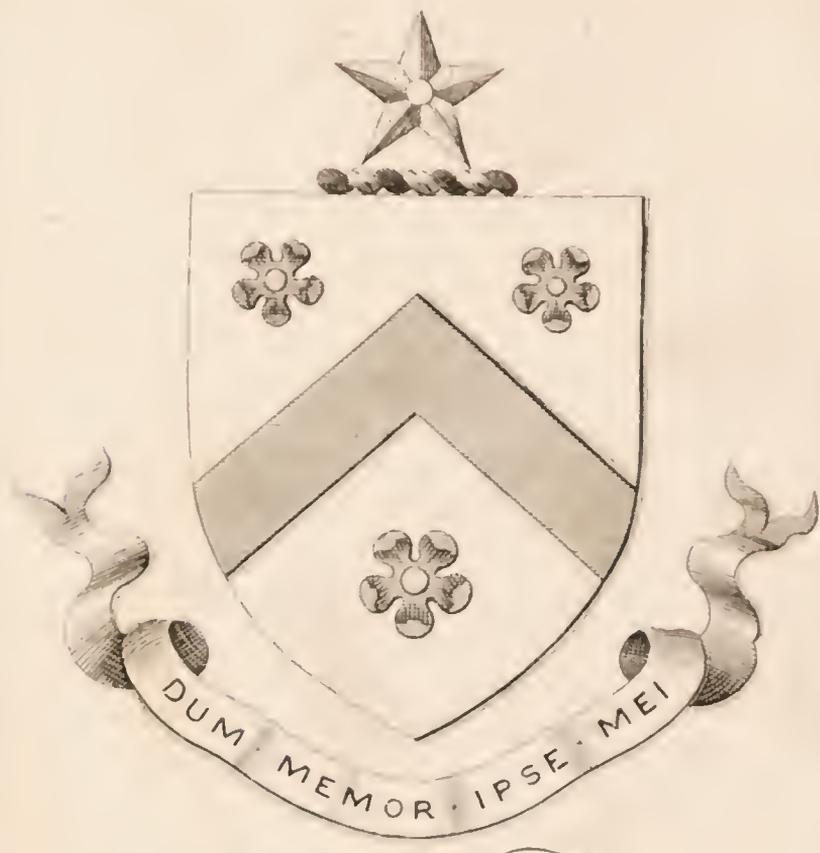


L. LVII

19/2

28,362/B/1

DEBACQ LIBRARY



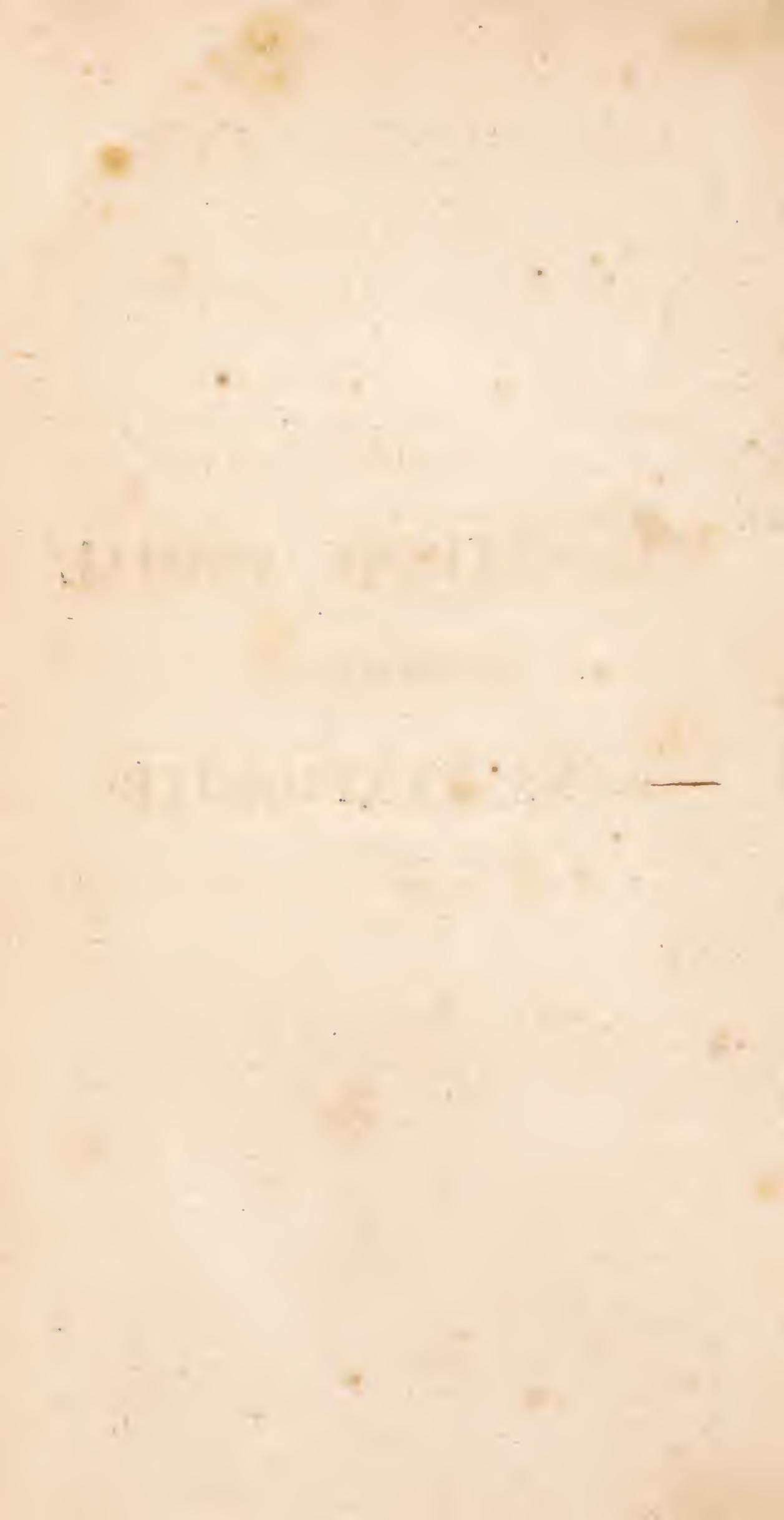
F. G. Irwin.



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b29344311>

LE
MAGNÉTISME ANIMAL
RETROUVÉ
DANS L'ANTIQUITÉ.



40 500

LE

MAGNÉTISME ANIMAL

RETROUVÉ

DANS L'ANTIQUITÉ,

OU

Dissertation historique, étymologique et mythologique, sur ESCULAPE, *Hippocrate* et *Galien*; sur APIS, SÉRAPIS ou OSIRIS, et sur ISIS; suivie de recherches sur l'origine de l'*Alchimie*.

Par le Baron D'HÉNIN DE CUVILLERS,

Maréchal-de-camp; Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Louis; Officier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur; membre de plusieurs Sociétés savantes, et Secrétaire de la Société du Magnétisme animal, à Paris.

Extrait des *Archives du Magnétisme animal*, par le même Auteur. 1^{re} Année 1820, tom. II, pag. 137.

SECONDE ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée.



PARIS,

CHEZ les Libr. { BARROIS l'ainé, rue de Seine, n° 10, faubourg St-Germ.
TREUTTEL et VURTZ, rue de Bourbon, n° 17.
BELIN-LE PRIEUR, quai des Augustins, n° 55.
BATAILLE et BOUSQUET, P.-R., gal. de bois, n° 246.

1821.



TABLE DES ARTICLES

DU MAGNÉTISME ANIMAL PHANTASIÉXOUSSIQUE, OU
FANTAZIÉXOUSSIQUE, RETROUVÉ DANS L'ANTI-
QUITÉ.

AVANT-PROPOS. Pag. 5

AVIS. — 1°. Sur les nouveaux termes scienti-
fiques concernant le Magnétisme animal Fan-
taziéxoussique, improprement appelé ani-
mal. — 2°. Sur la prononciation du grec
adopté dans le présent ouvrage. 15

NOUVEAUX TERMES SCIENTIFIQUES, concernant la
Phantaziéxoussie, c'est-à-dire la médecine
occulte, opérée par la puissance de l'imagi-
nation. 16

DICIONNAIRE ALPHABÉTIQUE de six cent soixante-treize nouveaux termes scientifiques concernant la Physiologie et le Fantaziéxoussisme.	21
DÉSIGNATION des Dictionnaires français cités dans le Dictionnaire ci-dessus mentionné.	45
EXPLICATIONS ET DÉFINITIONS ÉTYMOLOGIQUES, concernant les nouveaux termes scientifiques, physiologiques et phantaziéxoussiques.	48
OBSERVATIONS sur la prononciation de la langue grecque.	156
NOTICE sur les Grecs modernes.	160
DÉCLARATION du Sénat Messénien, en Morée, adressée aux Gouvernemens chrétiens de l'Europe.	162
DISSERTATION sur Esculape et sa descendance, dite des Asclépiades. — Sur Hippocrate et Galien. — Sur le Magnétisme animal phantaziéxoussique, pratiqué dans les temples des païens et dans les églises des chrétiens. — Sur les faux Miracles produits par	

la Fantaziéxoussie, métaphoriquement appelée Magnétisme animal. — Sur la Morale chrétienne et évangélique vengée, etc. . . . 165

§. PREMIER. Explications étymologiques, historiques et mythologiques, sur ESCULAPE, dieu de la Médecine chez les Anciens. . . . 165

§. II. DU PHANTAZIÉXOUSSISME, improprement appelé Magnétisme animal, ou Médecine occulte oniroscopique, opérée par la puissance de l'imagination, et pratiquée chez les Anciens par les prêtres des faux Dieux, et principalement dans les temples de Jupiter, d'Apollon et d'Esculape, ainsi que dans ceux d'Apis, de Sérapis ou d'Osiris et d'Isis, en Égypte. 169

§. III. DU FANTAZIÉXOUSSISME ou Magnétisme animal, également pratiqué dès les premiers siècles du christianisme, dans les églises et ailleurs, par des prêtres et moines chrétiens. 172

§. IV. PHÉNOMÈNES PHANTAZIÉXOUSSIQUES et Guérisons prétendues miraculeuses, opérées

par des exorcistes , avec le concours de pratiques pieuses , ainsi que par des imposteurs , au moyen de fausses reliques. 183

§. V. MORALE CHRÉTIENNE VENGÉE , ou Réflexions sur les crimes commis par les mauvais prêtres et moines corrompus ; par les atroces Inquisiteurs du Saint-Office et par les infâmes Jésuites , sous le spécieux prétexte de la gloire de Dieu et des intérêts de la Religion. 225

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.



LE
MAGNÉTISME ANIMAL
RETROUVÉ
DANS L'ANTIQUITÉ,

OU

*Dissertation historique, étymologique
et mythologique, sur ESCULAPE, Hip-
pocrate et Galien; sur APIS, SÉRAPIS
ou OSIRIS, et sur ISIS; suivie de
recherches sur l'Alchimie.*

AVANT-PROPOS.

POUR l'intelligence du point de vue sous lequel on doit envisager le *Magnétisme animal* chez les anciens et chez les modernes, je présenterai des notions succinctes, historiques, étymologiques, et mythologiques, sur trois divinités payennes, en l'honneur desquelles un grand nombre de temples furent érigés et consacrés dès la plus haute antiquité.

Les prêtres et leurs initiés pratiquaient dans ces temples la médecine ordinaire, ainsi que la médecine occulte, c'est-à-dire le Magnétisme animal.

Quant à l'*Alchimie*, qu'on appelle aussi *Philosophie hermétique*, qui a pour objet de trouver la pierre philosophale, de découvrir la transmutation des métaux, et principalement le secret de faire de l'or, je lui ai consacré un chapitre à la fin du présent ouvrage. Cette prétendue science est pour ainsi dire la partie mystique de la *chimie*. Le mot *mystère* est synonyme de *mensonge* et *absurdité* pour l'objet dont je m'occupe. C'est dans ce sens que je ferai connaître les rapports qui existent entre les *Magnétistes* et les *Alchimistes*. Je publierai enfin sur l'Alchimie des recherches mythologiques et étymologiques, et je présenterai des idées, dont quelques-unes sans doute paraîtront neuves à mes lecteurs.

J'en reviens à la *Médecine hypnoscopique*. La nature elle-même l'enseigne directement aux hommes, et particulièrement pendant le sommeil. Elle nous

imprime un sentiment instinctif, qui nous donne la conscience de ce qui est le plus utile à notre conservation, avec la faculté de pouvoir développer ce sentiment, par les procédés de l'*Hypnoscopie* spontanée et artificielle.

Cette médecine occulte, *Hypnoscopique*, appelée de nos jours *Magnétisme animal*, a eu de tout temps ses partisans et ses ennemis. Les Prêtres, principalement, soit pour s'en réserver la pratique exclusive, avec l'intention, dans certaines circonstances, d'ériger en miracles, et à leur profit, les phénomènes qui en résultaient, soit pour justifier la croyance aux diables, aux esprits, aux revenans, aux sorciers et à la magie, et en offrir des preuves imposantes, dont la superstition s'empara toujours avec avantage dans les siècles d'ignorance, se déclarèrent souvent ou les auteurs les plus zélés, ou les détracteurs les plus acharnés de la pratique du *Magnétisme animal*. C'est par ce motif qu'ils dirigèrent des imputations odieuses, d'abord contre les anciens Mages, et ensuite contre quiconque employait, sans leur assentiment, les

procédés du Magnétisme pour guérir les maladies. On a vu de nos jours encore, des hommes superstitieux, assez ignorans et assez fanatiques pour traiter les Magnétiseurs de Magiciens, et les accuser d'être en commerce avec le diable. Il n'en est pas moins vrai de dire que tous les êtres animés, de telle espèce qu'ils puissent être, sont naturellement doués de ce sentiment instinctif, susceptible de produire des phénomènes étonnans, et les animaux dans l'état de nature jouissent d'une manière plus particulière de leur instinct.

En méditant sur l'origine de cette faculté instinctive accordée à tous les êtres vivans, on est porté à croire qu'elle dérive du mouvement universel que la nature a imprimé à toute la matière en général, ainsi qu'à chaque portion ou molécule organique de la matière en particulier. Cette loi du mouvement universel offre l'idée de tous les chaînons du pouvoir instinctif, agissant, depuis le premier jusqu'au dernier degré, dans les trois règnes *animal*, *végétal* et *minéral*. Dans le règne ani-

mal , c'est *l'intelligence* et *l'instinct* qui tiennent le premier rang et qui régissent et mettent en mouvement tous les êtres animés ; mais dans les règnes végétal et minéral , ce sont les *affinités* et les *attractions* de différens genres qui régissent et mettent en mouvement chaque portion de matière diversement organisée. Il en résulte que tous les êtres vivans , dans le premier règne , ainsi que toutes les portions de matière , ou molécules organiques , dans les deux autres , peuvent , lorsqu'il y a lieu , se mouvoir spontanément , étant tous doués , chacun en particulier , dans les trois règnes , de la faculté d'agir par eux-mêmes et avec leur propre volonté. On pourrait donc avancer que l'intelligence et l'instinct sont au règne animal ce que les affinités et les attractions sont aux deux autres règnes végétal et minéral. Peut-on , en effet , refuser de l'intelligence , des raisonnemens et de l'instinct , aux plantes ? Toutes savent se choisir le terrain qui leur convient , étendre leurs rameaux vers le soleil qui les vivifie , ouvrir et replier , soit de jour ,

soit de nuit, leurs feuilles et leurs fleurs, pour les garantir d'un trop grand degré de chaleur ou de fraîcheur. La *Sensitive*, ainsi que son nom l'indique, montre, par sa *contractilité*, une sensibilité extrême, et dès qu'on la touche elle replie ses folioles, pour éviter ou diminuer le danger. La plupart des plantes légumineuses ou papilionacées, ainsi que la vigne, classée parmi les arbustes à fleurs rosacées, et d'autres plantes encore, dont les tiges longues et grêles ont besoin de soutien, sont toutes pourvues de vrilles rameuses qui leur servent de bras et de mains, avec lesquels elles s'attachent et s'entortillent autour des corps qu'elles rencontrent.

Les diverses productions du règne végétal jouissent toutes d'une faculté instinctive qui se manifeste par des mouvemens spontanés. Les plantes raisonnent donc en quelque sorte, et font usage de leur volonté. Lorsqu'il n'y a qu'un soutien voisin, elles savent très-bien diriger leurs rameaux vers ce point d'appui, le saisir avec leurs bras, avec leurs mains, c'est-à-dire avec ces.

vrilles rameuses dont elles sont pourvues, qu'elles avaient eu soin, jusqu'alors, de tenir allongées, tendues, sans plis, avec l'intention de se saisir de cet appui aussitôt qu'elles pouvaient l'atteindre.

Si nous passons au règne minéral, nous y voyons également les molécules organiques composant toutes les aggregations de la matière se mouvoir d'elles-mêmes; elles exécutent, pour ainsi dire, des actes d'une volonté qui leur est particulière, et d'après les lois d'affinité auxquelles elles sont soumises. En effet, aussitôt qu'elles se trouvent placées dans les circonstances requises pour pouvoir agir librement, c'est-à-dire lorsque ces molécules sont suspendues dans un dissolvant qui les tient en liquéfaction, et au moment où le liquide s'en sépare par un abandon lent, calme et gradué, c'est alors que chaque molécule fait un acte de volonté; elles se mettent d'elles-mêmes en mouvement, elles se placent, elles se rangent et se dirigent spontanément avec une rare intelligence, de manière à former des figures géométriques très-régulières.

variées et soumises aux formes de l'espèce à laquelle elles appartiennent. Ce que je viens d'exposer s'observe plus particulièrement dans les cristallisations régulières qui reproduisent constamment, sans jamais se tromper, et avec une volonté bien déterminée, des cristaux polyèdres, sous la forme qui convient à leur espèce.

Il en est de même pour tous les corps du règne minéral, composés de molécules qu'on peut supposer d'une ténuité infinie, qui adhèrent entre elles, soit par attraction d'aggrégation, soit par attraction de composition, selon que ces molécules sont de même nature ou de plusieurs natures. Lorsqu'enfin les cristaux ont été formés dans des circonstances peu favorables, alors leur cristallisation est confuse; c'est ce qui arrive aux substances qui se présentent dans la nature en masses plus ou moins grandes, et dont la texture est homogène, comme les marbres blancs, les albâtres calcaires ou gypseux, ainsi que les stalactites et toutes les incrustations qui sont évidemment les produits d'une cristalli-

sation imparfaite , confuse et précipitée.

Je le répéterai donc , l'instinct est aux animaux ce que l'attraction et l'affinité sont aux végétaux et aux minéraux.

Cependant , qu'on n'aille pas me reprocher d'accorder ici trop d'intelligence à la matière, et d'apprêter, par ce moyen, des armes favorables aux matérialistes qui voudraient attaquer la *spiritualité de l'âme*. Il est bien permis , ce me semble, de comparer l'affinité et l'attraction des végétaux et des minéraux avec l'instinct des hommes et des animaux , et d'y apercevoir une certaine liaison ; mais toujours sera-t-il évident que l'intervalle qui existe entre l'intelligence humaine et l'instinct des animaux est immense.

On conviendra donc de l'impossibilité de bien saisir les rapports mutuels de l'esprit avec la matière , et de la matière avec l'esprit. La difficulté augmente lorsque nous considérons ce rayon de lumière divine qui nous a été départi. Les facultés mentales qui nous distinguent , ainsi que cette supériorité d'intelligence et de génie qui résultent de la

sublime raison , nous séparent entièrement de la brute.

Il n'appartient pas aux physiciens de pouvoir définir l'âme de l'homme , considérée métaphysiquement. Si notre âme est immatérielle , elle n'existe que dans l'entendement , elle n'existe qu'en idée. Son existence idéale est donc un mystère hors des limites de la raison et de la vérité. Le voile impénétrable dont la nature a enveloppé ce mystère n'a pas encore été soulevé. C'est le secret de la Divinité. Ce secret est inaccessible à nos pensées , et tous les raisonnemens qu'on voudrait faire sur cette matière laisseront éternellement un grand problème à résoudre.

AVIS

- 1°. Sur quelques nouveaux termes scientifiques , concernant le Magnétisme animal ;
- 2°. Sur la prononciation du grec , adoptée dans le présent ouvrage , *le Magnétisme animal retrouvé chez les anciens.*

JE dois quelques explications non-seulement sur les nouveaux termes que j'ai proposés et employés dans mes écrits sur le Magnétisme animal , et qui ne se trouvent dans aucun Dictionnaire français ; mais je suis encore obligé de me justifier sur la prononciation grecque que j'ai adoptée , et qui est différente , jusqu'à un certain point , de celle usitée dans nos collèges en France.

Je suis bien éloigné de prétendre connaître suffisamment la véritable prononciation des Grecs anciens , et même des Grecs modernes , ainsi qu'on pourra en juger par les erreurs que j'aurais pu commettre à ce sujet par ignorance. Mon intention n'est point de fixer moi-même la vraie prononciation du grec , qui ne

m'est connue qu'imparfaitement et d'après des souvenirs qui datent de mes voyages en Grèce et en Turquie. Je n'ai donc voulu établir qu'une simple réclamation, d'après laquelle je me suis cru autorisé de pouvoir employer provisoirement une prononciation de la langue grecque, plus ou moins rapprochée de celle des Grecs anciens et modernes.

Nouveaux termes concernant le Magnétisme animal.

MAGNÉTISTE, substantif des deux genres. Il sert à dénommer celui qui est persuadé de la réalité du fluide d'un prétendu *Aimant animal*.

Cette nouvelle expression semble nécessaire pour éviter une périphrase, toutes les fois qu'on voudrait désigner le partisan du système, non démontré, de ce *fluide magnétique animal*, qui, au moyen d'un acte de volonté du magnétiseur, s'échapperait du bout de ses doigts ou de telle autre partie de son corps, lorsqu'il magnétise.

L'expression de *magnétiseur* n'indique

point celui qui croit sans réserve à l'existence d'un fluide particulier, dit *Magnétisme animal* ou *Mesmérisme*, exerçant une action directe sur le système nerveux de l'homme et des animaux ; mais cette dénomination désigne généralement la personne qui met en pratique les procédés du Magnétisme.

Ce nom de *Magnétiseur*, ainsi qu'un petit nombre d'autres termes, concernant le même objet, se rencontrent déjà dans plusieurs Dictionnaires français, qui tous désapprouvent et rejettent le système de ce prétendu fluide. Quant au Dictionnaire de l'Académie française, cinquième édition, 1814, il n'y est pas encore fait mention du Magnétisme animal, ni d'aucune expression qui pourrait y avoir un rapport direct.

Indépendamment du mot *Magnétiste*, qui est si naturel, et qui pour ainsi dire est échappé par hasard de ma plume lorsque je composois mon écrit intitulé *le Magnétisme éclairé*, ou *Introduction aux Archives du Magnétisme animal*, publié en 1820, j'ai également proposé, aux pages 87, 131 et 198 du même ou-

vrage, des termes scientifiques relatifs au même objet. Je crois devoir reproduire ici ces différens termes, en y en ajoutant plusieurs autres. Je ne prétends pas m'en faire un mérite; mais quelques-uns de ces nouveaux termes paraîtront susceptibles d'être adoptés.

En effet, si la pratique du Magnétisme animal devient un art susceptible de prendre les dehors d'une véritable science; si des philosophes, après l'avoir délivrée des entraves qui en arrêtent les progrès, après l'avoir dégagée d'opinions absurdes, contraires au bon sens et à la saine raison, et tendant vers la superstition; si, dis-je, les physiologistes venaient à cultiver cette science nouvelle ou renouvelée, et s'ils parvenaient à dissiper les nuages de l'ignorance dont les *magnétistes* s'efforcent de l'envelopper, il serait alors nécessaire d'adopter quelques nouveaux termes scientifiques plus expressifs, plus laconiques, afin d'éviter des périphrases qui embarrassent le style dans les discussions où la répétition du même mot est souvent indispensable.

Je veux, en outre, signaler ici un abus

dans l'application de quelques termes ou expressions, que l'usage et l'habitude semblent vouloir consacrer, et qu'il sera peut-être bien difficile de réformer. Je veux parler des mots *somnambulé* et de ses dérivés, qui tous, bons et expressifs en eux-mêmes, sont très-communément employés dans un sens impropre.

Le mot de *somnambule* était usité avant *Mesmer*, pour désigner les *somnambules spontanés* qui marchaient en dormant; mais lorsque le système du fluide magnétique animal, rejeté par les savans, faute de preuves admissibles, fit quelques progrès dans une certaine classe d'hommes peu éclairés, alors les *magnétistes*, ainsi que les *magnétiseurs*, conservèrent mal à propos les termes de *somnambule* et de *somnambulisme* pour désigner l'état de sommeil dans ses différens sens. Ce mot *somnambule* ne convient que pour signifier un être qui marche en dormant, et non celui qui, étant dans le même état, rêve, pense, parle, et voit ou croit voir. Il faudrait en conséquence; 1° un terme général pour exprimer l'état de celui qui est

plongé dans un sommeil plus ou moins profond, ordinaire ou magnétique ; 2° un terme pour exprimer l'action de marcher en dormant ; 3° un autre terme pour exprimer, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'état dans lequel se trouvent ceux qui rêvent, pensent, réfléchissent, voient ou croient voir pendant le sommeil ; 5° un terme pour exprimer l'état de celui qui devine, qui prophétise en rêvant, soit qu'il ait les yeux ouverts, soit qu'il les ait fermés, ce qui ne change rien à cet état de sommeil, car on a observé que si les objets externes se réfléchissent dans *les yeux bien ouverts* de celui qui éprouve ce genre de sommeil magnétique, ils paraissent ne produire aucune sensation dans son esprit, dans son imagination, dans son âme. Il faut convenir aussi que ces différens états de sommeil d'où résultent de tels phénomènes, supposent ordinairement un état de santé plus ou moins morbifique.

Je vais maintenant présenter une nomenclature alphabétique d'un certain nombre de nouveaux termes scientifiques en rapport avec toutes les parties de la

théorie et de la pratique du Magnétisme animal. Je donnerai ensuite des définitions étymologiques sur plusieurs de ces termes , avec quelques explications. Elles seront utiles à ceux qui , faisant un choix parmi les termes nouveaux que je propose , voudraient les définir avec plus de précision pour les insérer dans les Dictionnaires.

Nomenclature alphabétique de nouveaux termes scientifiques , propres aux différentes parties de la théorie et de la pratique du Magnétisme animal.

Nota. Un petit nombre de ces termes se trouvent déjà insérés dans quelques Dictionnaires français. On les indiquera en lettres *italiques* , et les noms des auteurs seront inscrits à la fin de la Nomenclature.

Épopide (substantif des 2 genres).

Épopsie (substantif féminin).

Épopsique (adjectif).

Épopsisme (s. m.).

Épopsite (s. m.).

Épopte (s. des 2 genres). L'abbé *Faria*.

Époptique (adj. et s.).

Epoptiquement (adv.).

Epoptisme (s. m.).

Epoptiste (s. m.).

Hypnale (s. m.). Dict. de *Boiste*.

Hypnalie (s. f.).

Hypnalique (adj.).

Hypnaliquement (adv.).

Hypnalisme (s. m.).

Hypnaliste (s. m.).

Hypnaliseur (s. et adj.).

Hypnamphibole (s. m.).

Hypnamphibologie (s. f.).

Hypnamphibologique (adj.).

Hypnamphibologisme (s. m.).

Hypnamphibologiste (s. m.).

Hypnamphibologue (s. m.).

Hypnariole (s. m.).

Hypnariolie (s. f.).

Hypnariolique (adj. et s.).

Hypnariolisme (s. m.).

Hypnariolite (s. m.).

Hypnépopte (s. m.).

Hypnépoptie (s. f.).

Hypnépoptique (adj.).

Hypnépoptisme (s. m.).

Hypnépoptiste (s. m.).

Hypnépopides (s. des 2 genres).

Hypniate (s. m.).

Hypniatrie (s. f.).

Hypniatrique (adj.)

Hypnie (s. f.).

Hypnique (adj.).

Hypniquement (adv.).

Hypnisme (s. m.).

Hypnionie (s. f.).

Hypnionique (adj. et s.).

Hypnionisme (s. m.), etc.

Hypnionirie (s. f.).

Hypnionirique (adj.).

Hypnionirisme (s. m.), etc.

Hypnionirexie (s. f.).

Hypnionirexique (adj. et s.).

Hypnionirexisme (s. m.), etc.

Hypnioniriatre (s. m.).

Hypnionirygienne (s. f.).

Hypnioniriatrique (adj.).

Hypniopseude (s. m.).

Hypniopseudie (s. f.).

Hypniopseudique (adj. et s.).

Hypniopseudiquement (adv.).

Hypniopseudiseur (s. m.).

Hypniopseudisme (s. m.).

Hypniopseudite (s. m.).

Hypniote (s. m.).

Hypnotie (s. f.).

Hypnotique (adj.)

Hypnotiquement (adv.).

Hypnotisme (s. m.).

Hypnotiste (s. m.).

Hypnotiseur (s. m.).

Hypnobarye (s. f.).

Hypnobarysme (s. m.).

Hypnobaryte (s. m.).

Hypnobatase (s. m.). *Hanin.*

Hypnolate (s. m.). *McCrin.*

Hypnobadie (s. f.).

Hypnobatique (adj.).

Hypnobadisme (s. m.).

Hypnobadiseur (s. m.).

Hypnobane (s. m.).

Hypnobathe (s. m.).

Hypnobathie (s. f.).

Hypnobathique (adj.).

Hypnobimate (s. m.).

Hypnobimatie (s. f.).

Hypnobimatique (adj.).

Hypnoblepsie (s. f.).

Hypnoblepsique (adj.), etc.

Hypnoblepsicritie (s. f.).

Hypnoblepsicritique (adj.), etc.

Hypnoblepsilogie (s. f.), etc.

- Hypnoblepsimantie (s. f.), etc.
Hypnobythe (s. m.), etc.
Hypnocrate (s. m.).
Hypnocratie (s. f.).
Hypnocratique (adj.).
Hypnocratiquement (adv.).
Hypnocratisme (s. m.).
Hypnocratiste (s. m.).
Hypnocratiseur (s. et adj.).
Hypnocrite (s. m.).
Hypnocritie (s. f.).
Hypnocritique (adj.).
Hypnocritiquement (adv.).
Hypnocritisme (s. m.).
Hypnochrismoleschie (s. f.).
Hypnochrismologie (s. f.).
Hypnochrismologique (adj.)
Hypnochrismologisme (s. m.).
Hypnochrismologiste (s. m.).
Hypnochrismologue (s. m.).
Hypnodiazeuxie (s. f.).
Hypnodiazeuxique (adj. et s.).
Hypnodiazeuxisme (s. m.).
Hypnodiazeuxite (s. m.).
Hypnodie (s. f.).
Hypnodique (adj.).
Hypnodisme (s. m.).

- Hypnodiste (s. m.).
 Hypnodiétie (s. f.).
 Hypnodiétique (adj. et s.).
 Hypnodiétiquement (adv.).
 Hypnodiétiseur (s. m.).
 Hypnodiétisme (s. m.).
 Hypnodiétiste (s. m.).
 Hypnodynie (s. f.).
 Hypnodyniste (s. m.).
 Hypnio et Hypnogalinie.
 Hypniogalinique.
 Hypniogalinisme.
 Hypniogaliniste.
 Hypnogone (s. m.).
 Hypnogonie (s. f.).
 Hypnogonique (adj.).
 Hypnogonime (s. m.).
 Hypnogonisme (s. m.).
 Hypnogyne (s. m.).
 Hypnogynie (s. f.).
 Hypnogynique (adj.).
 Hypnogynisme (s. m.).
 Hypnoinie (s. f.).
 Hypnoinique (adj. et s.).
 Hypnoinisme (s. m.).
 Hypnoiniste (s. m.), etc.
 Hypnoinobarie (s. f.).

Hypnoinobarisme (s. m.).

Hypnoinobarite (s. m.), etc.

Hypnoleptie (s. f.).

Hypnoleptique (adj.).

Hypnoleptisme (s. m.), etc.

Hypnolithie (s. f.).

Hypnolitique (adj.),

Hypnolitisme (s. m.), etc.

Hypnologie (s. f.). *Voy.* les Dictionnaires imprimés.

Hypnologien (s. m.).

Hypnologique (s. f.). Dict. de *Boiste*.

Hypnologiquement (adv.).

Hypnologisme (s. m.).

Hypnologiste (s. m.).

Hypnologue (s. m.).

Hypnomane (s. m.).

Hypnomanie (s. f.).

Hypnomanique (adj. et s.).

Hypnomaniquement (adv.).

Hypnomanisme (s. m.).

Hypnomaniste (s. m.).

Hypnomante (s. m.).

Hypnomantie (s. f.). Se prononce
hypnomancie.

Hypnomantique (adj.).

Hypnomantiquement (adv.).

- Hypnomantisme (s. m.).
 Hypnomantiste (s. m.).
 Hypnomythe (s. m.).
 Hypnophanie (s. m.).
 Hypnophanisme (s. f.), etc.
 Hypnophanique (adj.).
 Hypnophanite (s. m.).
 Hypnophanicratie (s. f.).
 Hypnophanicratique (adj.), etc.
 Hypnophanicratie (s. f.).
 Hypnophanicritique (adj.), etc.
 Hypnophanimanie (s. f.).
 Hypnophante (s. m.).
 Hypnophantie (s. f.).
 Hypnophanticratie (s. f.), etc.
 Hypnophanticritie (s. f.), etc.
 Hypnophantimanie (s. f.), etc.
 Hypnophantimantie (s. f.).
 Hypnophanologie (s. f.), etc.
 Hypnophantologie (s. f.), etc.
 Hypnophe (s. m.).
 Hypnopherbe. *Noel.*
 Hypnophie (s. f.).
 Hypnophique (adj.).
 Hypnophibaste (s. m.).
 Hypnophibadie (s. f.).
 Hypnophibastique (adj.).

Hypnophibastiquement (adv.)

Hypnophibatisme (s. m.)

Hypnophibe (s. m.).

Hypnophobie (s. f.).

Hypnophibiquement (adv.)

Hypnophibisme (s. m.).

Hypnophibite (s. m.).

Hypnophimantie (s. f.).

Hypnophobérie (s. f.).

Hypnophobérique (adj.).

Hypnophobérisme (s. m.).

Hypnophobe (s. m.). *Noel.*

Hypnophobie (s. f.).

Hypnophobique (adj.).

Hypnophobiquement (adv.).

Hypnophobisme (s. m.).

Hypnophobite (s. m.).

Hypnophobologie (s. f.).

Hypnophone (s. m.).

Hypnophonie (s. f.).

Hypnophonisme (s. m.).

Hypnophonocritie (s. f.).

Hypnophonimanie (s. f.).

Hypnophonimantie (s. f.).

Hypnophonologie (s. f.).

Hypnophotinie (s. f.).

Hypnophotinocritie (s. f.).

- Hypnophotinologie (s. f.).
 Hypnophotinomanie (s. f.).
 Hypnophotinomantie (s. f.).
 Hypnophronie (s. f.).
 Hypnophronique (adj.).
 Hypnophronisme (s. m.).
 Hypnophronimante (s. m.).
 Hypnophronimantie (s. f.).
 Hypnophronimantisme (s. m.).
 Hypnophtegme (s. m.).
 Hypnophtegmie (s. f.).
 Hypnophtegmique (adj.).
 Hypnolite (s. m.).
 Hypnolitique (adj.).
 Hypnolitisme (s. m.).
 Hypnopole (s. m.).
 Hypnopolisme (s. m.).
 Hypnopolite (s. m.).
 Hypnopseude (s. m.).
 Hypnopseudie (s. f.).
 Hypnopseudique (adj. et s.).
 Hypnopseudisme (s. m.).
 Hypnopseudite (s. m.).
 Hypnopseudiseur (s. m.).
 Hypnoproxénète (s. m.).
 Hypnoproxénétie (s. f.).
 Hypnoproxénétique (adj.)

- Hypnoproxénétiquement (adv.).
Hypnoproxénétisme (s. m.).
Hypnoproxénétiste (s. m.).
Hypnoproxénie (s. f.).
Hypnorexie (s. f.).
Hypnorexique (adj.).
Hypnorexisme (s. m.).
Hypnorexite (s. m.).
Hypnoscobatase (s. m.).
Hypnoscobate (s. m.).
Hypnoscobadie (s. f.).
Hypnoscobatique (adj.).
Hypnoscobatisme (s. m.).
Hypnoscocrate (s. m.).
Hypnoscocratie (s. f.).
Hypnoscocratique (adj.).
Hypnoscocratiquement (adv.).
Hypnoscocratisme (s. m.).
Hypnoscocratiste (s. m.).
Hypnoscocratiseur (s. m.).
Hypnoscocrite (s. m.).
Hypnoscocritie (s. f.).
Hypnoscocritique (adj.).
Hypnoscocritiquement (adv.).
Hypnoscocritisme (s. m.).
Hypnoscocritiste (s. m.).
Hypnoscocritiseur (s. m.).

- Hypnoscodiazeuxie (s. f.).
 Hypnoscodiazeuxique (adj.).
 Hypnoscodiazeuxisme (s. m.).
 Hypnoscodiazeuxite (s. m.).
 Hypnoscogalinie (s. f.).
 Hypnoscogalinique (adj.).
 Hypnoscogalinisme (s. m.).
 Hypnoscoleschie (s. f.).
 Hypnoscoleschique (adj.).
 Hypnoscolithie (s. f.); etc.
 Hypnoscologie (s. f.).
 Hypnoscologien (s. m.).
 Hypnoscologique (adj.).
 Hypnoscologisme (s. m.).
 Hypnoscologite (s. m.).
 Hypnoscologue (s. m.).
 Hypnoscomante (s. m.).
 Hypnoscomantie (s. f.).
 Hypnoscomantique (adj.).
 Hypnoscomantiseur (s. m.).
 Hypnoscomantisme (s. m.).
 Hypnoscomantisme (s. m.).
 Hypnoscomantiste (s. m.).
 Hypnoscomythe (s. m.).
 Hypnoscope (s. m.).
 Hypnoscopie (s. f.).
 Hypnoscopique (adj.).

Hypnoscopiquement (adv.).

Hypnoscopiseur (s. m.).

Hypnoscopisme (s. m.).

Hypnoscopiste (s. m.).

Hypnosoterpnie (s. f.).

Hypnoterpnie (s. f.).

Hypnote (s. m.).

Hypnotie (s. f.).

Hypnotique (adj.). Dictionnaire de
l'*Académie française*.

Hypnotiquement (adv.).

Hypnotiseur (s. m.).

Hypnotisme (s. m.).

Hypnotiste (s. m.).

Hypnothymie (s. f.).

Hypnothymisme (s. m.).

Hypnothymite (s. m.).

Hypnygienne (s. f.).

Hypnypocrisie (s. f.).

Hypnypocritisme (s. m.).

Hypnypocrite (s. m.).

Enypniasme (s. m.).

Enypniaste (s. m.).

Enypnie (s. f.).

Enypnique (adj.)

Enypnisme (s. m.).

Oniramphibole (s. m.).

- Oniramphibologie (s. f.).
Oniramphibologique (s. f.).
Oniramphibologue (s. m.).
Oniraplisie (s. f.).
Oniraplisisme (s. m.).
Oniraplite (s. m.).
Onirapneumate (s. m.).
Onirapneumatie (s. f.).
Onirapneumatique (adj.).
Onirapneumatisme (s. m.).
Onirapneute (s. m.).
Onirapnie (s. f.).
Onirapnique (adj.).
Onirapnisme (s. m.).
Onirempole (s. m.).
Onirempolie (s. f.).
Onirempolique (adj.).
Onirempolisme (s. m.).
Onirempolite (s. m.).
Onirempolimate (s. m.).
Onirempolimatie (s. f.).
Onirempolimatisme (s. m.).
Oniremborie (s. f.).
Oniremborisme (s. m.).
Oniremborite (s. m.).
Onirépopides (s. des 2 g.).
Onirépopsie (s. m.).

- Onirépopsique (s. m.).
Onirépopte (s. m.).
Onirépoptie (s. f.).
Onirépoptique (s. des 2 g.).
Onirépopanisme (s. m.).
Onirexie (s. f.).
Onirexique (adj.).
Onirexiquement (adv.).
Onirexisme (s. m.).
Onirexite (s. m.).
Onirhariole (s. m.).
Onirhariolie (s. f.).
Onirhariolique (adj.).
Onirhariolisme (s. m.).
Onirhariolite (s. m.).
Oniriatrie (s. f.).
Oniriatrique (adj. et s.).
Onirie (s. f.).
Onirique (adj.).
Oniriquement (adv.).
Onirisme (s. m.).
Onirobadie (s. f.).
Onirobarie (s. f.).
Onirobarisme (s. m.).
Onirobarite (s. m.).
Onirobate (s. m.).
Onirobadique (adj.).

- Onirobadiquement (adv.).
Onirobadisme (s. m.).
Onirobadiste (s. m.).
Onirobatase (s. m.).
Onirobathe (s. m.).
Onirobathie (s. f.).
Onirobathique (adj.).
Onirobathiquement (adv.).
Onirobathisme (s. m.).
Onirobathiste (s. m.).
Onirobimate (s. m.).
Onirobimatie (s. f.).
Onirobimatique (adj.).
Onirobimatisme (s. m.).
Onirobimatiste (s. m.).
Oniroblepsie (s. f.).
Oniroblepsicritie (s. f.).
Oniroblepsilogie (s. f.).
Oniroblepsimanie (s. f.).
Onirobythe (s. m.).
Onirobythie (s. f.).
Onirocrate (s. m.)
Onirocratie (s. f.).
Onirocratique (adj.).
Onirocratiquement (adv.).
Onirocratisme (s. m.).
Onirochrismodie (s. f.).

- Onirocrite (s. m.)
Onirocriticon (s. m.). *Ncél.*
Onirocritie (s. f.).
Onirocritique (adj.).
 Onirocritiquement (adv.).
 Onirocritisme (s. m.).
 Onirodiazexie (s. f.).
 Onirodiazexique (adj.)
 Onirodiazexisme (s. m.).
 Onirodiazexite (s. m.).
 Onirodie (s. f.).
 Onirodique (adj.).
 Onirodiétie (s. f.).
 Onirodiétique (adj. et s.).
 Onirodiétiseur (s. m.).
 Onirodiétisme (s. m.).
 Onirodiétiste (s. m.).
 Onirodile (s. m.).
 Onirodilie (s. f.).
 Onirodilique (adj.).
 Onirodilite (s. m.).
 Onirodime (s. m.).
 Onirodimie (s. f.).
 Onirodimique (adj.).
 Onirodimite (s. m.).
 Onirodynamie (s. f.).
 Onirodynamique (adj.).

- Onirodynastie (s. f.),
 Onirodynatie (s. f.),
Onirodynie (s. f.),
 Onirodynamique (adj.),
 Onirodynamisme (s. m.),
 Onirigalinie (s. f.),
 Onirigalinique (adj.),
Onirogone (s. m.),
 Onirogonie (s. f.),
 Onirogonime (s. m.),
 Onirogonique (adj.),
 Onirogonisme (s. m.),
Onirogonorrhée (s. f.), Ha.
 Onirogyne (s. m.),
Onirogynie (s. f.),
 Onirogynique (adj.),
 Onirogynisme (s. m.),
 Oniroinie (s. f.), etc.
 Oniroinique (adj.),
 Oniroinobarie (s. f.),
 Oniroinobarite (s. m.),
 Oniroleptie (s. f.),
 Oniroleptique (adv.),
 Oniroleptisme (s. m.),
 Oniroleschie (s. f.),
 Oniroleschineute (s. m.),
 Oniroléthargie (s. f.),

- Oniroléthargique (adj.).
 Onirolithie (s. f.).
 Onirologie (s. f.).
 Onirologien (s. m.).
 Onirologique (adj.).
 Onirologiste (s. m.).
 Oniromane (s. m.).
 Oniromanique (adj.).
 Oniromante (s. m.).
Oniromantie (s. f.).
 Oniromantique (adj.).
 Oniromite (s. m.).
 Oniromitie (s. f.).
 Oniromitime (s. m.).
 Oniromitisme (s. m.).
 Onyromythe (s. m.).
 Oniromythie (s. f.).
 Onirophane (s. m.), etc.
 Onirophante (s. m.), etc.
 Onirophanicrite (s. m.), etc.
 Onirophanologie (s. f.), etc.
 Onirophantologie (s. f.), etc.
 Onirophe (s. m.).
 Onirophie (s. f.).
 Onirophibaste (s. m.).
 Onirophibe (s. m.).
 Onirophibie (s. f.).

- Onirophile (s. m.).
 Onirophimantie (s. f.).
 Onirophobe (s. m.).
 Onirophobie (s. f.).
 Onirophobique (adj.).
 Onirophobérie (s. f.).
 Onirophobérique (adj.).
 Onirophobérisme (s. m.).
 Onirophobérite (s. m.).
 Onirophonie (s. f.).
 Onirophonique (adj.)
 Onirophoniseur (s. m.).
 Onirophonimantie (s. f.).
 Onirophonimantique (adj.).
 Onirophonimantiseur (s. m.).
 Onirophonicritie (s. f.), etc.
 Onirophonologie (s. f.), etc.
 Onirophore (s. m.).
 Onirophotinie (s. f.), etc.
 Onirophotinocritie (s. f.), etc.
 Onirophotinologie (s. f.), etc.
 Onirophotinomantie (s. f.):
 Onirophrone (s. m.).
 Onirophronie (s. f.).
 Onirophronique (adj.).
 Onirophronisme (s. m.).
 Onirophronimatie (s. f.).

Oniophronte (s. m.).

Oniophrontie (s. f.).

Oniophregme (s. m.).

Oniophregmie (s. f.).

Oniophregmique (adj.).

Oniopie (s. f.).

Onioplicte (s. m.).

Onioplictie (s. f.).

Onioplictique (adj.).

Onioplictisme (s. m.).

Oniopiprasque (s. m.).

Onioprate (s. m.).

Oniopratie (s. m.).

Oniopratique (adj.).

Oniopratisme (s. m.).

Oniopratiste (s. m.).

Onioplite (s. m.).

Onioplitique (adj.).

Oniopnigme (s. m.).

Oniopole (s. m.).

Oniopôle (s. f.).

Oniopolimate (s. m.).

Oniopolimatie (s. f.).

Oniopolimatique (adj.).

Oniopolimatisme (s. m.).

Oniopolisme (s. m.).

Oniopoliste (s. m.).

- Oniroprague (s. m.).
 Oniropragmate (s. m.).
 Oniropragmatie (s. f.).
 Oniropragmatique (adj.).
 Oniropragmatisme (s. m.).
 Oniropronie (s. f.),
 Oniropronique (adj.).
 Oniropronisme (s. m.).
 Oniropronite (s. m.).
 Oniropropte (s. m.).
 Oniroproptie (s. f.).
 Oniroprorate (s. m.).
 Oniroproratie (s. f.).
 Oniroproratiste (s. m.).
 Oniroproprié (s. f.).
 Oniroprorique (adj.).
 Oniroprorisme (s. m.).
 Oniroproriste (s. m.).
 Oniroproxénète (s. m.).
 Oniroproxénétique (s. f.).
 Oniroproxénétique (adj. et s.).
 Oniroproxénétiquement (adv.).
 Oniroproxénétisme (s. m.).
 Oniroproxénétiste (s. m.),
 Oniroproxénie (s. f.)
 Oniropseude (s. m.)
 Oniropseudique (adj. et s.),

- Oniropseudisme (s. m.)
 Oniropseudiseur (s. m.).
 Oniropsie (s. f.).
 Oniropsisme (s. m.),
 Oniroscope (s. m.).
 Oniroscopie (s. f.).
 Oniroscopique (adj.).
 Oniroscopiquement (adv.),
 Oniroscopiseur (s. m.).
 Oniroscopisme (s. m.).
 Oniroscopite (s. m.),
 Oniroscobade (s. m.).
 Oniroscobadie (s. f.).
 Oniroscobatasie (s. f.).
 Oniroscobate (s. m.),
 Oniroscobathe (s. m.),
 Oniroscobathie (s. f.).
 Oniroscobathisme (s. m.).
 Oniroscobimatie (s. f.).
 Oniroscocratie (s. f.).
 Oniroscocrite (s. m.),
 Oniroscocritie (s. f.),
 Oniroscocritique (adj.).
 Oniroscocritisme (s. m.).
 Oniroscochrismie (s. f.).
 Oniroscochrismologie (s. f.),
 Oniroscodiazeuxie (s. f.).

- Oniросcodiazeuxique (s. m.).
Oniросcodiazeuxisme (s. m.).
Oniросcodynie (s. f.).
Oniросcodynique (adj.).
Oniросcodynisme (s. m.).
Oniросcogalinie (s. f.).
Oniросcogalinique (adj.).
Oniросcogonie (s. f.).
Oniросcogonimie (s. f.).
Oniросcogynie (s. f.).
Oniросcogynisme (s. m.).
Oniросcogynite (s. m.).
Oniросcolithie (s. f.).
Oniросcolithique (s. m.).
Onirolithisme (s. m.).
Oniросcoleptie (s. f.).
Oniросcoleptique (adj.).
Oniросcoleschie (s. f.).
Oniросcologie (s. f.).
Oniросcologisme (s. m.).
Oniросcologue (s. m.).
Oniросcomane (s. m.).
Oniросcomanie (s. f.).
Oniросcomante (s. m.).
Oniросcomantie (s. f.).
Oniросcomythe (s. m.).
Oniросcophronimatie (s. f.).

- Onirosymbole.
 Onirosymbolie.
 Onirosymbolique.
 Onirosymbolisme.
 Oniroterpnie (s. f.).
 Oniroterpnique (s. m.).
 Onirothimie (s. f.).
 Onirote (s. m.).
 Onirotie (s. f.).
 Onirotique (adj.).
 Onirotiquement (adv.).
 Onirotisme (s. m.).
 Onirygienne (s. f.).
 Onirypocrisie (s. f.).
 Onirypocrisisme (s. m.).
 Onirypocritique (adj.).
 Onirypocrite (s. m.).
 Onirypocritisme (s. m.).

*Désignation des Dictionnaires français
 cités dans la Nomenclature des nou-
 veaux termes scientifiques concer-
 nant la théorie et la pratique du
 Magnétisme animal.*

DICTIONNAIRE de l'Académie fran-
 çaise, cinquième édition, Paris, an-
 née 1814.

Dictionnaire historique, etc., etc. , 1 vol. in-8° , chez Nicolle et Lenormant , libraires ; à Paris , 1806 ; par M. *François NOEL* , chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur , membre de plusieurs Sociétés savantes , inspecteur-général de l'Instruction publique , auteur de différens ouvrages de littérature très-estimés , savant helléniste , habile diplomate. Il a occupé plusieurs postes importans auprès des Cours étrangères , en qualité de ministre plénipotentiaire du Gouvernement français.

Dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec , etc. , etc. , 2 vol. in-8° , seconde édition , chez Warée , libraire à Paris , 1809 ; par M. *Jean-Baptiste MORIN* , censeur des études au Lycée de Clermont-Ferrand , littérateur distingué et savant helléniste. Cette seconde édition a été corrigée et augmentée par M. *Guinon* , homme de lettres , et enrichie de notes savantes par le célèbre helléniste feu M. *Dansse de Vil-loison* , membre de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres , etc. , etc. , et membre de l'Institut de France.

Dictionnaire universel de la langue française , avec le latin , etc. , etc. , seconde édition , chez Desray , libraire-éditeur , à Paris , 1803 ; par M. *P. C. V.* BOISTE , homme de lettres très-distingué.

Vocabulaire médical , etc. , etc. , 1 vol. in-8° , chez Caille et Ravier , libraires à Paris , 1811 , par M. L. HANIN , docteur-médecin de la Faculté de Paris , littérateur érudit et savant physiologiste.

DÉFINITIONS ÉTYMOLOGIQUES

Et Explications de quelques-uns des nouveaux termes scientifiques contenus dans la Nomenclature précédente, concernant la théorie et la pratique du Magnétisme animal.

Tous les termes scientifiques contenus dans la Nomenclature précédente, réclameraient sans doute, pour chacun en particulier, des explications précises. Il faudrait en présenter les étymologies pour les rendre intelligibles à ceux auxquels la langue grecque n'est pas familière. Il serait également nécessaire d'en adapter les définitions aux théories et à la pratique du Magnétisme animal ; mais ce travail serait prématuré : il serait d'autant plus inutile, que ces termes scientifiques ne pourraient tous obtenir les honneurs de l'adoption. Le seul but que je me suis proposé a été d'en sou-

mettre le choix au tribunal des savans. J'espère aussi que l'*habitude* et l'*usage*, arbitres souverains en pareille matière, pourront consacrer l'admission de quelques-uns de ces termes en faveur de la science du Magnétisme animal.

Dans ce grand nombre de nouveaux termes scientifiques, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont susceptibles de devenir également des termes de médecine, on en trouvera de très-expressifs et d'une prononciation facile pour exprimer le mot *sommeil*, pris dans presque toutes ses acceptions. La plupart de ces mots sont entièrement empruntés du grec. Ils existaient donc déjà dans une langue savante et renommée, et il était bien facile de leur donner une terminaison française.

Je ferai d'abord observer que le mot *sommeil* s'exprime en grec de plusieurs manières, par ὑπνός et ενύπνιον (hypnos et énypnion), et par ονειρός et οναρ (oniros et onar, *par élision*).

Le mot *υπνος* signifie communément le *sommeil ordinaire*. Cependant il est employé quelquefois par les auteurs grecs,

pour exprimer le sommeil accompagné de songes , et le mot *εὐπνισίον* a véritablement cette signification.

Le second mot *ὄνειρος* signifie que ce genre de sommeil est toujours accompagné de *rêves* , de *songes* , de *visions* , d'*extases* , d'*illusions* , etc. , etc. , et sous ce point de vue il doit être employé de préférence , ainsi que tous ses *dérivés* ou ses *composés* , pour exprimer le sommeil que les magnétiseurs appellent le *sommeil magnétique animal*.

L'action de dormir , l'état de sommeil , et la dénomination de celui qui dort , sont rendus assez pauvrement dans la langue française. Nous avons les mots *dormeur* et *dormant* ; ce dernier , tantôt adjectif , tantôt substantif , est tiré du participe. Ces deux mots , enfin , sont en général peu élégans dans le style , et les mots *somnoient* , *somnolence* , ne sont pas encore admis dans le Dictionnaire de l'Académie française.

Je crois , en conséquence , nécessaire d'adjointre aux termes que nous avons déjà , de nouveaux mots tirés du grec , parmi lesquels il s'en trouvera quelques-

uns doués d'une prononciation plus heureuse , et qui pourront rivaliser avec les mots *dormeur* , *dormant* , etc. Les hommes susceptibles en ce qui concerne le néologisme , ainsi que les ennemis de toute innovation , consentiront difficilement , il est vrai , à enrichir notre langue de ces nouveaux termes ; mais du moins ils ne pourront en blâmer l'emploi dans les écrits sur la science du Magnétisme animal.

Nous aurons donc , à l'avenir , des termes propres pour exprimer le sommeil dans ses différens états , ainsi que pour en indiquer les causes et les effets. Dorénavant , tout écrivain jaloux d'écrire purement sa langue et de n'employer que des termes adaptés à l'objet qu'il traite , s'abstiendra , par exemple , de se servir du mot de *somnambule* pour désigner celui qui dort sans marcher , etc. , etc...

Pour exprimer l'état de sommeil , généralement parlant , on pourra employer avec sécurité les termes qui suivent : *hypnolie* , *hypnolique* , *hypnalisme* , *hypnie* , *hypnisme* , *hypniotie* , *hypniotisme* , *hypnorexie* , *hypnorexisme* , *hypnorexite* ,

hypnotie, *hypnotisme*, *onarexie*, *oniralie*, *onirexie*, *onirotie*, *etc.*, *etc.*....
 Ces différens termes dérivent des mots grecs ὑπνός, ὑπνάλειος, ὄναρ, ὄνειρος, ονειρεξις (hypnos, hypnaléios, onar, oniros, onirexis). J'ajouterai que le mot *hypnale* paraît être un composé formé des verbes ἀλόω, ἀλίσκω, ἐάλη, *etc.* (aloô, alisco, eali), qui signifient *je prends*, *je saisis*, *il s'est enveloppé*; ce qui donne de la force aux termes qui en dérivent, et fait entendre que le genre de sommeil dont on veut parler est de nature à avoir *saisi*, *enveloppé*, *accablé*, celui qui l'a éprouvé.

Pour désigner la personne qui *dort*, qui est *endormie*, on placera à la suite des mots *dormeur*, *dormant*, ceux de *hypnale*, *hypne*, *hypniote*, *hypnorexite*, *hypnote*, *onarote*, *onarotiste*, *onirale*, *onirexite*, *onirote*, *etc.*, *etc.*, ainsi que plusieurs autres termes contenus dans la Nomenclature précédente, et dont quelques-uns peuvent être considérés comme substantifs et comme adjectifs.

Après avoir désigné par des termes

particuliers et le sommeil ordinaire, et le sommeil accompagné de *songes*, de *visions*, de *divinations*, etc., je propose les termes d'*hypnionirie*, *hypnionirote*, *hypnionirexie*, *hypnionirexite*, etc., dérivés de ὑπνός et ἀνελεος; ce qui exprime à-la-fois les deux genres de sommeil. Ce terme est utile pour désigner les personnes qui du sommeil ordinaire passent au sommeil magnétique au moyen des procédés du Magnétisme animal.

On pourroit enfin apercevoir dans le terme *hypnionirexie* un troisième mot également tiré du grec ῥέξαι, ῥέξας (*rexai*, *rexas*), qui veulent dire *fais* et *fait*, tiré de πρᾶξις (*praxis*), *action*, et qui, uni au mot *sommeil*, exprime son action.

De pareils détails paraîtront bien ennuyeux, sans doute, à la plupart de mes lecteurs; mais je crois ces termes très-utiles pour l'objet que je me suis proposé de traiter. Je ne destine d'ailleurs cette partie de mon ouvrage que pour les amateurs d'étymologies, et pour ceux dont l'esprit pénétrant aime à approfondir la valeur et le sens des termes.

Je vais donc remplir la tâche que je me suis imposée, et je continue de donner ici des notions générales sur les expressions contenues dans la Nomenclature précédente. En parcourant cette Nomenclature, on y verra que les termes s'y multiplient; cependant je suis encore bien éloigné d'y avoir inséré tous les mots qui pourraient exprimer les différentes causes du sommeil et ses effets. Le sommeil *douteux* est rendu par le mot *hypnamphibole*, *hypnamphibolie*, etc., etc., des mots grecs ἀμφίβολία et ἀμφίβολος (amphibolia et amphibolos), qui signifient *ambiguïté*, *ambigu*. Le sommeil *simulé*, avec l'intention de tromper, sera exprimé par *hypnionypocrite*, *hypnionypocritique*, *onirypocrite*, *onirypocritique*, *oniropseude*, *oniropseudie*, *oniropseudalie*, etc., de ὑποκριτής, ὑποκριτικός, ψεύδος, ψευδαλέος, ψεύδω (pseudos, pseudaléos, pseudô), *menteur*, *je trompe*, etc. Le sommeil *profond*, *onirobarye*, *onirobathie*, *onirobythe*, etc., de βαρὺς, βαρεῖα, βαθὺς, βύθος (barys, baria, bathis, bythos), *profond*, *sommeil fort*, etc. *Onirocrate*,

onirodynie, etc., de κρατος et δύναμις (kra-tos et dynamis), *force, puissance.* —

Le sommeil *paisible, léger, agréable.*

Onirogalinie, onirolepsie, oniroterpnie,

etc., de γαλήνη, λεπτος, τερπνός (galini,

leptos, terpnos), *tranquille, léger.* Le

sommeil causé par le *vin* et l'*ivresse.*

Oniroinie, onirobarye, etc., de οίνος et

οινοβαρής (oinos et einobaris), *vin,*

ivresse. Le sommeil pendant lequel on

éprouve de la crainte, des fureurs, de la

terreur, par *oniridie, oniromanie, oni-*

rophobie, onirophobérisme, de δέος,

μανία, φοβός, φόβέρος (déos, mania, pho-

bos, phobéros), *crainte, fureur, ter-*

reur. Pour exprimer l'effet des *gestes,* des

passes magnétiques qui produisent et

entretiennent le sommeil. *Onirodotes,*

onirodoste, onirophorbes, onirophore,

oniropie, oniripique, etc., de δότης,

δόσις, φερβω, φέρβον, φερω, ποιέω (dotos,

dosis, pherbô, pherô, poiéô), *donne, nour-*

rit, entretient, porte, fait, opère, etc.

L'action de marcher en dormant est

bien rendue par *somnambule* et *somnan-*

bulisme; mais les mots suivans pourront

également être employés dans le même

sens ; savoir , *onirobade* , *onirobadisme* , *onirobane* , *onirobatase* , *onirobate* et *hypnobate* , *onirobimate* , etc. , de βαδιζῶ , βαίνῶ , βαῶ , βατέω , βηματέω , βηματίζω (*badizo* , *bainô* , *baô* , *batéô* , *bimatéô* , *bimatizô*) , *je marche* , etc.

La faculté de prévoir en dormant , d'avoir des pressentimens , des prévisions , l'art de deviner , ou plutôt de conjecturer les choses passées , présentes et futures ; de voir ou s'imaginer voir les personnes et les choses absentes , le talent de décrire les maladies , d'en indiquer les remèdes pendant le sommeil , etc. , etc. , s'exprimeront par les mots *épopide* , *épopsie* , *épopte* , *hypnépopte* , *hypnoblepsie* , *onirépopide* , *onirépopte* , *oniroblepsie* , *oniroblémie* , *oniroblepsimantie* , *hypnariole* , *hypnariolisme* , *onirariole* , *onirochrismagorie* , *onirochrismie* , *onirochrismodie* , *oniroromantie* , *onirophanie* , *onirophante* , *onirophibaste* , *onirophibe* , *onirophibie* , *onirophie* , *onirophotinie* , *onirophronie* , *onirophronimie* , *oniropropte* , *oniroprorate* , *hypnoscope* , *oniroscope* , *oniroscopisme* , etc. , etc. , etc. Tous ces

mots sont tirés du grec ἐπωπάω, ἐπωπτεύω, ἐπώπιδος, ἐπωπίδες, ἐποπτεία, ἐποπτήρ, ἐποπτικός (époptaô, épopteuô, épopidos, épopides, époptia, époptir, épopticos), qui signifient *voir, considérer, inspecter, etc...* (Je donnerai ci-après une notice sur le mot *épopte*.) — De βλέπω, βλέψις, βλεμμα (blépô, blepsis, blemma), *voir, vision, intention*. — De μαντεία, μάντις (mantia, mantis), *divination, devin*. — De φαίνω (phainô), *montrer, faire voir*. — De *hariolus*, *devin, prophète*, mot latin qui dérive du grec φανω, φαίνω (phano, phaino), qui veulent dire *lucide, je vois*; et telle est l'opinion du célèbre *Robert Etienne* dans son *Dictionnaire latin*, en 4 vol. in-fol., au mot *hariolus*, tom. II, pag. 490. La lettre *h* étant prise pour la lettre *f*, d'où est tiré le nom des *fées, fatis a fando*. — De χρῆσμός (chrismos), *oracle, sortilège*; χρῆσμηγορέω (chrismigoréô), *je rends des oracles*. χρῆσμωνδης, *qui rend des oracles en chantant*. — De ᾠδή, ᾠδὴ, *chanson, cantique*. — De φοίβος et φοίβας (phibos et phibas), *pur, chaste, devin, devineresse*.

Je ferai remarquer ici , au sujet du mot φοίβος , qui veut dire *chaste* , que les sybilles étaient ordinairement des vierges , ou du moins que les prêtres , par intérêt , avaient soin qu'elles conservassent leur chasteté , ce qui les rendait plus aptes à exercer l'art de la divination. Elles étaient pour la plupart atteintes d'hystérie. On ne doit pas douter que cette maladie ne soit très-féconde en phénomènes magnétiques des plus extraordinaires , et l'on connaît quel est le remède qui guérit ordinairement ou qui soulage les maladies hystériques.

Les étymologies qui viennent après le mot φοίβος (phibos) sont tirées de φάω (phaô), qui signifie *luire , éclairer*. — De φωτεινός (fotinos), *lucide*. — De φρόνις et φρονίμος , *prudence , sagacité*. — De σκεπῶ , σκεπτόμαι (skepô , skeptomai), *voir , considérer , pénétrer , etc. , etc.* — De πρόπτομαι (prooptomai), *je prévois* ; προορατος (prooratos), et προοραω (proorao), *je prévois , etc. , etc.*

Le mot *épopte* admis dans ma Nomenclature , et dont je viens de donner l'étymologie , avait été déjà adopté par un

fameux magnétiseur que plusieurs personnes regardaient comme un charlatan qui, pendant plusieurs années, se donna en spectacle à Paris, en faisant une spéculation du Magnétisme. Il montrait à tout venant, et pour une légère rétribution, des phénomènes produits par la pratique du Magnétisme animal. Je veux parler de feu l'abbé *Faria*, Bramine, docteur en théologie, en philosophie, ex-professeur de philosophie à l'Université de France, membre de la Société médicale de Marseille, né dans les Indes orientales, et homme de couleur. On a publié après sa mort le premier volume seulement de son ouvrage, dédié à M. le marquis de Puységur, intitulé *De la Cause du Sommeil lucide, ou Étude de la nature de l'homme*, 1 vol. in-8°, imprimé chez *C. F. Patris*; Paris, 1819. J'ai déjà présenté quelques réflexions sur cet ouvrage, depuis la page 134 jusques à la page 138 de mon écrit intitulé *le Magnétisme éclairé, ou Introduction aux Archives du Magnétisme animal*, publié en 1820.

M. l'abbé *Faria*, d'ailleurs, instruit

dans la langue grecque , et sur-tout dans le grec moderne , sentit toute l'inconséquence d'employer le mot de *scnambulule* , qui , bon en lui-même , ne peut exprimer tout-à-la-fois l'état de ceux qui parlent , qui voient , qui devinent , qui marchent en dormant , etc. , etc. A ce mot de *somnambule* il substitua celui d'*épopte* dont il ne nous a pas donné l'étymologie ; mais il la connaissait bien sans doute. Ce terme , ainsi que nous l'avons dit plus haut , dérive du grec *ἐποπτεύω* , *ἐποπτεία* , *ἐποπτήρ* (*épopteuô* , *époptia* , *époptir*) , qui signifient *je vois* , *inspection* , *inspecteur* ou *voyant*. Ces expressions conviennent véritablement à la dénomination que quelques théologiens donnent aux prophètes qu'ils appellent les voyans. Sous ce point de vue , le terme d'*épopte* ou *époptir* mérite d'être conservé , mais seulement pour exprimer la lucidité de celui qui voit ou croit voir , qui pressent , qui devine , etc. , en dormant. Ce mot *époptir* ne doit donc pas être considéré comme ayant une acception générale , telle qu'on l'attribue si mal à propos aujourd'hui au mot *somnambule*.

Je reviens aux définitions étymologiques que j'ai promises, et je passe aux termes scientifiques qui désignent l'action de parler et de chanter en dormant. Le mot *somniloque* déjà employé par plusieurs magnétiseurs mérite sans doute d'être conservé; mais on peut y ajouter ceux de (hypnologie, hypnosologie, hypnophône, hypnophonie, hyniôdie, hypniophteugmie, onirologie, onirologite, onirophône, onirophonie, onirodie, onirodique, onirodisse, onirophteugmie, etc.), qui dérivent de λόγος, λόγιος (logos, logios, parole, éloquent, verbeux; λογιότης, éloquence et loquacité. De φωνέω et φωνή (phônêô et phôni), je parle, la voix. De φθέγγεο, φθεγγομαι, φθεγμά, je prononce, je parle, prononciation, voix. De ᾠδεῖον, ᾠδή, ᾠδὴ, ᾠδικός (odion, ôdi, ôidi, ôdikos, qui signifient chantant, chant, chanson, cantique.

Je ferai observer que ces dernières expressions donnent véritablement une idée des *onirologues* chez les anciens. Ils chantaient ordinairement en parlant. Les poètes, dans l'antiquité, étaient pour la plupart des improvisateurs remplis

d'enthousiasme ; ils semblaient être inspirés en composant les poèmes qu'ils récitaient en chantant ; ils étaient transportés du démon de la poésie ; ils étaient plongés dans un sommeil poétique. C'est ainsi qu'*Homère*, ce divin aveugle, cet onirologue, le prince des poètes, déclamaient ses vers. C'est par cette raison qu'on donna le nom d'*Odyssée* aux productions étonnantes de son génie, et les étymologistes savent que le mot *odyssée* signifie *cantique*.

J'ajouterai que les mots *hypnologie*, *onirologie*, *onirologiste*, indiquent la science qui a pour objet le sommeil et les songes, et désignent celui qui est versé dans cette science. Les termes *hypnocritique*, *onirocrite*, *onirocritie*, *onirocritique*, désignent également l'art d'expliquer les songes et ceux qui les interprètent ; ils dérivent des mots grecs κρίνω, κριτικός, κριτική (krinô, kriticos et kritiki), *je juge*, *celui qui juge*, *jugement*.

Celui qui donne des consultations en dormant s'appellera *onirosymbole*, de συμβάλλω (symballo), *conférer*, *se con-*

seiller, — de συν (sin), préposition avec, et βουλεια, conseil, de βουλευω (bou-leuô), je conseille. — Celui qui dans le sommeil donne de bons conseils, pleins de prudence et de sagacité, se nommera *onirophrone*, *onirophronte*, *onirophronite*, d'où *onirophronie*, *onirophronisme*, *onirophrontisme*, *onirophronimie*, de φρονέω, φρόνησις, φρονίς, φροντίς, φρονήτος (phroneô, phronisis, phronis, phrontis, phronitos), qui signifient *je pense*, *l'intelligence*, *la pensée*, *la sagacité*, *prudent*, etc. Si on veut désigner celui qui pendant son état d'*oniraxie* fait l'insensé, fait des folies, débite des fables, des contes absurdes, on l'appellera *oniromane*, *oniromaniaque*, *oniranoite*, *oniromythe*, *oniranoie*, etc., de μανιακός, ἀνοήτος, ανοια, μύθος (maniacos, anoitos, anoia, mythos), *feu*, *insensé*, *folie*, *fables*.

Ceux qui écrivent en dormant méritent bien un nom particulier ; ils seront désignés par les mots *hypnographe*, *onirographe*, *onirographie*, *onirographique*, de γραφο, γράφειν, γραφή (graphô, graphous, graphi), *j'écris*, *écrivain*, *écri-*

ture. Ce phénomène a été souvent observé, accompagné de circonstances vraiment étonnantes. Quelques-uns de ces faits se trouvent rapportés dans l'*Encyclopédie*.

Les *onirexites isolés* offrent aussi des phénomènes bien extraordinaires; cet état a quelque rapport avec la catalepsie, affection dans laquelle le sentiment est suspendu. On a vu des onirexites tellement isolés, qu'ils n'entendaient que le magnétiseur avec lequel ils étaient en rapport, et cependant ne faisaient aucune attention aux autres personnes présentes qui voulaient leur parler. Ils paraissaient ne donner aucun signe de surprise et n'éprouver aucune commotion lorsqu'on tirait près de leur oreille un coup de pistolet ou de fusil. Ils seront donc désignés par les termes *hypnodiazeuxique*, *onirodiazeuxite*, d'où *hypnodiazeuxie*, *onirodiazeuxie*, *onirodiadzigie*, *onirodiazeuxique*, *onirodiazeuxisme*, etc., dérivés de διαζεύγνυμι, διαζευγνύω, διαζυγία, διαζευξις, διάζευτικός (diazegnymi, diazeugnÿô, diazygya, diazeuxis, diazeutikos, etc.), je sé-

pare , j'isole , isolément , isolé , etc. , etc.

Les songes vénériens auront aussi des termes scientifiques pour en exprimer les variétés , les différences. Tels sont les mots *hypnogone , hypnogonie , hypnogonimie , hypnogonopie , hypnogonorhée , hypnogyne , hypnogynimanie , onirogone , onirogonie , onirogonitie , onirogonimie , onirogonopie , onirogonorrhée , onirogyne , onirogynimanie , etc.* , dérivent des mots grecs γεννάω , γίνομαι (gennaô , ginomai) , *engendrer , naître*. — γονεΐα , γονοποιέω , γονιμοτής (gonía , gonopoieô , gonimotis) , *fécondation , fécond , fécondité* ; d'où γενεΐας , γενής (génias , genis) , *barbe , menton* , parce que la barbe est un signe de puberté. — γονορροΐος , γονορροΐα , γονορροΐέω (gonoroios , gonoria , gonorieô) , *qui éprouve un écoulement de semence*. De ῥέω (reô) , *couler*. — γυναικομανέω , γυναικομανής , γυναικομανία (gynêcomaneô , gynêkomanis , gynêkomania) , *amour désordonné des femmes*. De γυνή , γυναικός (gyni , gynêcos) , *femme* ; et γύνις (ginis) , *mol , efféminé , etc.*

C'est avec de pareilles expressions

qu'on pourra peindre les diverses affections érotiques dont notre imagination est quelquefois obsédée pendant notre sommeil. Ces expressions rappelleront aussi qu'en dormant on peut exercer ou subir les actes de la génération, et que les personnes du sexe ne sont pas à l'abri d'être fécondées pendant leur sommeil, soit ordinaire, soit magnétique ou même léthargique. Je dirai à ce sujet qu'on a reproché aux prêtres des faux dieux d'avoir plus d'une fois abusé de la confiance des femmes et des filles qui, par dévotion, venaient passer la nuit dans les temples. Les prêtres faisaient accroire à ces dames que le dieu qui était adoré dans le temple viendrait les visiter pendant la nuit, mais qu'il était nécessaire qu'elles fussent plongées dans le plus profond sommeil. Les femmes et les filles qui tenaient à honneur d'être visitées par un dieu, par un être soi-disant immatériel, consentaient à se soumettre aux procédés du Magnétisme animal, au moyen desquels elles devaient parvenir à jouir de cet honneur divin. Les jeunes prêtres ordinairement étaient spéciale-

ment chargés de cette pratique , dont ils tiraient des honoraires très-avantageux pour le temple. Ces pèlerinages nocturnes avaient enfin une grande vogue , et il en naissait des enfans qui semblaient être la preuve que des esprits pouvaient féconder des femmes ; et tel est l'origine des *incubes* et des *succubes* dont nous reparlerons ailleurs.

Cette conduite galanté des prêtres dans les temples de *Sérapis* , d'*Isis* , d'*Esculape* , d'*Apollon* , de *Jupiter* , etc. , où s'exerçait la médecine magnétique , nous rappelle un fait bien moderne qui se trouve imprimé et que j'ai lu dans plusieurs livres d'histoires curieuses. Ce trait n'a d'autre rapport avec ce que je viens de dire des prêtres de l'antiquité , sinon qu'il tend à faire croire qu'une personne du sexe peut *concevoir* pendant le sommeil léthargique. Il s'agit d'une jeune personne âgée de dix-huit à vingt ans , dont la mort apparente était causée par un sommeil léthargique. Tout était disposé pour ses obsèques ; mais pendant la nuit qui précédait le jour fixé pour l'enterrement , un jeune sous-

diacre qui avait été préposé à la garde du cadavre, ainsi que cela se pratique ordinairement, rendit à cette demoiselle un hommage qu'il crut innocent. Le jour suivant, lorsqu'on voulut lever le cadavre pour procéder à la pompe funèbre, on s'aperçut heureusement qu'il avait encore conservé de la chaleur, ce qui excita une grande attention et fit reconnaître enfin que cette personne n'était point morte. Les soins qu'on lui prodigua ne furent pas inutiles ; elle se réveilla entièrement et recouvra en même temps sa santé. Cette espèce de résurrection produisit une joie inexprimable à tous ceux qui connaissaient cette jeune demoiselle, dont la beauté, la bonne éducation, les mœurs sans reproches et toutes les qualités aimables inspiraient un intérêt général. Cependant au bout de quelques mois cette personne éprouva toutes les apparences d'une véritable grossesse : les symptômes en furent d'abord méconnus et combattus par des remèdes inutiles et fatigans ; mais la nature ne s'était point trompée, et il résulta de ces symptômes un enfant

bien conformé et jouissant d'une bonne santé.

Il serait difficile de dépeindre l'inquiétude et le chagrin qu'un pareil événement causa dans la famille de cette jeune personne qui n'avait aucune faute à se reprocher, et dont la conscience ne pouvait être troublée ni par un consentement, ni même par un souvenir.

Cependant le jeune sous-diacre, jusqu'alors très-discret, se sentit saisi d'un sentiment de regret, et d'amour peut-être. Considérant, enfin, qu'étant l'auteur du désordre, lui seul pouvait le réparer, il déclara sa faute et ses bonnes intentions, et toutes les convenances de famille s'y trouvant réunies, il s'ensuivit un mariage qui fut heureux.

Cette digression vient à l'appui des termes scientifiques que je viens de proposer, et parmi lesquels il s'en trouve plusieurs qui peuvent rivaliser avec les mots *incube* et *succube*, dont la définition se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie française, édition 1814, ainsi qu'il suit, pag. 727 : « *Incube*, sorte de » démon qui, suivant une erreur po-

» pulaire , abuse des femmes. » Et à la page 614 : « Démon qui prend la forme » d'une femme pour avoir la compagnie » charnelle d'un homme. »

Les incubes et les succubes jouent un grand rôle dans tous les écrits des *démographes* , c'est-à-dire des auteurs qui ont écrit sur les démons et sur les génies malfaisans. Ces hommes ignorans en physiologie s'accordent à prétendre que les *incubes* sont des démons , des anges prévaricateurs , des esprits immatériels , qui peuvent abuser des personnes du sexe pendant le sommeil. Ils poussent l'absurdité jusqu'à assurer que ces esprits impudiques seraient parvenus plus d'une fois à féconder des femmes et des filles qui mettaient au jour des enfans dont *Satan* aurait été le père. Cette opinion , l'excès de la superstition et du fanatisme , est constatée par des procédures au criminel , et des jugemens prononcés autrefois par des magistrats peu éclairés. C'est ce que je ferai connaître dans un ouvrage que je me propose de publier sur la *magie* et sur les sorciers. J'y démontrerai que les sorciers qui se

seraient rendus véritablement coupables de crimes et de maléfices opérés par des moyens naturels que l'ignorance des lois de la nature et de la physiologie ne savait expliquer, n'étaient que des magnétiseurs, qui, connaissant la puissance du Magnétisme animal, en abusaient pour nuire à leurs semblables, et en faisaient un usage sacrilège. Ils méritaient sans doute d'être punis sévèrement; mais combien y en eut-il de jugés *ab irato*, et condamnés à être brûlés vifs? Les formes *inquisitoriales* de ces sortes de jugemens enveloppèrent trop souvent des innocens avec des coupables.

L'opinion sur la réalité, l'existence et la puissance des *incubes*, est généralement rejetée aujourd'hui; cependant elle était jadis adoptée dans les siècles d'ignorance par les hommes les plus respectables. Des Pères de l'Eglise y ajoutaient foi; Saint Augustin (1) lui-même est de

(1) SAINT AUGUSTIN, évêque d'Hippone en Afrique, naquit à Fagaste, ville dans les états d'Alger, l'an 354, et mourut à 76 ans, en 430.

ce nombre, et nous allons examiner ce qu'il en dit au chap. 23., liv. 15 de son ouvrage intitulé *De la Cité de Dieu*, dans lequel il parle des *sylphes*, des *pans*, des *faunes* et des *incubes*.

Il étudia d'abord dans sa patrie, ensuite à Madaure, ville des états de Tunis, et enfin à Carthage. Les biographes qui en ont parlé disent que d'abord les mœurs de ce grand génie se corrompirent dans cette dernière ville autant que son esprit s'y perfectionna, et qu'il eut un fils illégitime, nommé *Adéodat*, né avec le génie de son père. Augustin fut d'abord de la secte des Manichéens; mais touché par les larmes de *Monique*, sa mère, et par les discours de Saint Ambroise, évêque de Milan, il pensa sérieusement à quitter le dérèglement et à abandonner les erreurs de *Manès*. Il se fit baptiser à Milan à l'âge de 32 ans. Doué d'un génie vaste, d'un esprit pénétrant et d'une mémoire heureuse, il devint un des plus célèbres Pères de l'Eglise, et composa un grand nombre d'ouvrages remplis de science et d'érudition, écrits en latin, et dont il existe de nombreuses éditions. L'une des plus remarquables est celle des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, en onze volumes in-folio, qui se relie en huit tomes, et qui furent successivement imprimés de 1679 à 1700.

Saint Augustin fait cette question :
 « An credendum sit angelos substantiæ
 » spiritalis , amore speciosarum mulie-
 » rum captos , earumdem iniisse conju-
 » gia ex quibus gigantes sunt creati ?....
 » Utrum possint angeli , cum spiritus
 » sint , corporaliter coire , cum femi-
 » nis ?..... »

« Faut-il croire que les anges, qui sont
 » d'une substance spirituelle , puissent
 » être épris d'amour pour les belles
 » femmes , et peuvent avoir avec elles
 » un commerce charnel , d'où il en se-
 » rait né des géans ? »

Nous allons voir que Saint Augustin ,
 dans ce même chapitre , paraît y soute-
 nir le pour , et en dernière analyse le
 contre , au sujet de l'existence et de la
 puissance des *incubes*. C'est ce dont on
 va juger par ce qui suit :

« Tamen apparuisse angelos in talibus
 » corporibus , ut non solum videri ,
 » verum etiam tangi possint , eadem
 » verissima Scriptura testatur : et quo-
 » niam creberrima fama est , multique
 » se expertos , vel ab eis qui experti
 » essent , de quorum fide dubitandum

» non est, audisse confirmant, *silvanos*,
 » *panos* et *faunos*, quos vulgo *incubos*,
 » vocant *improbos*, sæpe extitisse mu-
 » lieribus et earum appetisse ac pere-
 » gisse concubitum. Et quosdam *dæmo-*
 » nes, quos *duſios*, galli nuncupant,
 » hanc assidue immunditia et tentare et
 » efficere plures talesque asseverant, ut
 » hoc negare impudentiæ videantur.
 » Non hic aliquid audeo temere defi-
 » nire : utrum aliqui spiritus elemento
 » aëreo corporati (nam hoc elementum
 » etiam cum agitur flabello, sensu
 » corporis, actuque sortitur), pos-
 » sunt etiam hanc pati libidinem, ut
 » quomodo possint, sentientibus femi-
 » nis misceantur? Dei tamen angelos
 » sanctos, nullo modo illo tempore sic
 » labi potuisse crediderim. » *S. Aug.,*
de Civitate Dei, cap. 25, lib. 15.

« Toutefois l'Écriture atteste que les
 » anges ont apparu aux hommes dans
 » de tels corps, que non-seulement ils
 » pouvaient être vus, mais touchés. Et
 » parce que c'est une chose de notoriété
 » publique, et que plusieurs l'ont expé-
 » rimenté, et d'autres l'ont appris de

» ceux dont la foi ne peut être suspecte ;
 » que les *silphes* , les *pans* , les *faunes* ,
 » qu'on appelle vulgairement les *incu-*
 » *bes* , ont souvent tourmenté les femmes
 » et contenté leur passion avec elles. Il
 » en est de même de certains *démons*
 » que les Gaulois appellent *dusiens* ,
 » qui tentent et exécutent tous les jours
 » ces impuretés ; en sorte qu'il y aurait
 » de l'impudence à le nier. Cependant
 » je n'oserais me déterminer là-des-
 » sus , ni dire s'il y a quelques esprits
 » revêtus d'un corps aérien (car un
 » corps aérien , lorsqu'il est mis en
 » mouvement au moyen d'un éventail ,
 » est susceptible de sentir et d'agir
 » corporellement) , capables d'avoir ce
 » commerce avec les femmes. D'ailleurs
 » je ne pense pas qu'alors les saints
 » anges aient pu jusqu'à ce point tom-
 » ber en faute. »

Saint Augustin , dans le même cha-
 pitre , nous avertit que Dieu se sert
 d'esprits pour ses anges , c'est-à-dire
 qu'il choisit des hommes selon son
 cœur , qu'il anime de son esprit , dont
 il fait ses ministres , et il cite le psaume

où il est dit : « Qui facis angelos tuos ,
 » spiritus , et ministros tuos , ignem
 » urentem. » *Psaume 23, verset 6.* « De
 » vos anges vous en faites des esprits ,
 » et vous rendez vos ministres aussi ar-
 » dens que le feu. » Ce Père de l'Eglise
 rappelle ce qu'il avait dit lui-même à ce
 sujet , et s'exprime ainsi : « Nous avons
 » déjà touché cette question au liv. 3 ,
 » chap. 4 , *de Civitate Dei* , » et il pose
 ainsi la question , d'après Varron : « Des
 » hommes peuvent - ils , sans mentir ,
 » soutenir qu'ils ont été engendrés par
 » les dieux ? » Il répond : « Itane tu ista
 » credis ? Ego , vero ista non credo. »
 (*S. Aug. , ibid.*) « Croyez - vous ces
 » choses-là ? Quant à moi , répond-il ,
 » je n'en crois rien. »

En citant l'Ecriture - Sainte , Saint
 Augustin , ainsi que son commentateur ,
Leonardus Coquæus (édit. 1613 , *de*
Civit. Dei , établissent l'un et l'autre
 une distinction entre le mot *ange* ,
 comme un nom de *nature* , c'est-à-dire
 d'une nature spirituelle , et le mot *ange* ,
 comme nom d'*office* , c'est - à - dire
 comme *ministre* , *envoyé* , tiré du mot

grec *αγγελος* (*angelos*), *ange* , *envoyé de Dieu* , *etc.*

Tertullien s'explique d'une manière formelle à cet égard en parlant des *anges* , considérés comme ambassadeurs, comme envoyés , comme ministres de Dieu. Ce surnom , dit-il , marque tantôt le *ministère* et tantôt la *nature*. Le mot *ange* , comme *ministre* , ne désigne qu'un homme choisi de Dieu , et non comme un être purement *immatériel* ; mais comme *nature* il désigne un esprit. Sous ce point de vue , les anges d'*office* , les *filis de Dieu* et les *envoyés* du Très-Haut comme *ministres* , *etc.* , ne sont que des hommes plus ou moins investis de l'esprit de Dieu. C'est ainsi que *Saint Augustin* explique le passage de la *Genèse* : « *Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ , acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant.* » *Genèse* , *chap. 6* , *verset 2*. « *Les fils de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles , ils épousèrent celles dont ils firent le choix.* » Mais ces fils de Dieu , qui n'étaient que des hommes de la descendance de *Seth* ,

furent mal à propos désignés par la suite comme des esprits immatériels et des anges prévaricateurs qui avaient eu des habitudes charnelles avec les filles des hommes. C'est ce que *Saint Augustin* avait mis en question, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Telle est l'origine de la fable absurde des *incubes* et des *succubes*.

Saint Augustin soutient que l'Écriture-Sainte se sert souvent du nom de *Dieu* et de *Fils de Dieu*, pour désigner des hommes excellens, en quelque genre que ce soit, tels que les rois, les prêtres, les juges, etc. A l'appui de ce qu'il avance, il rapporte ce qui est dit par le Roi prophète dans le psaume 81, verset 1^{er} : *Deus stetit in synagoga deorum.* « Dieu » s'est trouvé dans l'assemblée des » Dieux. » Et au verset 1^{er}, *ibid.* : *Ego dixi, dii estis et filiis exceli omnes.* « Vous êtes des dieux, et vous êtes » tous fils du Très-Haut. » Les anges, dit-il dans l'Écriture, étaient très-souvent appelés *dieux* et *fils de Dieu*; cependant ils n'étaient que des hommes. « *Angelos autem fuisse etiam Dei, ho-*

» minès nuncupatos eadem scriptura
 » sancta , locupletissime testis est. »
S. Aug. , ibid.

Ce Père de l'Eglise , pour nous prouver que dans l'Ancien comme dans le Nouveau - Testament le mot *ange* est souvent employé à désigner un *homme* , fait observer que *Malachie* , en parlant prophétiquement de *Saint Jean-Baptiste* , précurseur du *Messie* , lui donne la dénomination d'*Ange*. — « Ecce ego mitto angelum meum , et » præparabit viam meam ante faciem » meam. » *Malachie , ch. 3 , verset 1^{er}*. « Voici que je vous envoie mon *ange* , » qui préparera ma voie en ma pré- » sence. » Ce passage est répété , mot à mot , dans les trois évangélistes , *Saint Matthieu* , chap. 12 , verset 10 ; *Saint Marc* , chap. 1^{er} , verset 2 ; *Saint Luc* , chap. 7 , verset 27.

Saint Augustin invoque en outre l'opinion de l'apôtre *Saint Paul* , comme étant du même avis , ainsi que le pensaient le prophète et les évangélistes précités , sur le sens qu'on peut également donner au mot *ange* , qui , dans

le passage suivant, est employé pour désigner les prêtres dans les églises. « Ideo debet mulier potestatem habere » (*velum habere*) supra caput , propter » angelos. » *Saint Paul* , 1. *epist. ad Corinth.* , chap. 11 , verset 10. « C'est » pourquoi la femme doit porter un voile » sur sa tête , à cause des anges. » Voici l'explication textuelle de Saint Augustin : « Mulierem in ecclesia debere velari , » propter angelos Dei , ne scilicet , ea- » rum pulcritudo illecebra sit angelis » ad eas libidinose adamandas. » *Sancti Aug.* , *de Civit. Dei* , cap. *ibidem*. « La » femme doit être voilée dans les églises , » à cause des anges de Dieu , afin que les » charmes de la beauté des femmes ne » puissent séduire les *anges* et ne les » fassent céder à d'impudiques amours. » Il n'est pas douteux que Saint Paul n'ait voulu parler ainsi des prêtres dans les églises , car s'il eût été question des *anges* considérés comme *esprits immatériels* , ce n'est pas un voile qui aurait pu leur dérober la vue des femmes. En second lieu , on voit dans le même chapitre que l'apôtre parlait du moment

pendant lequel les hommes et les femmes étaient à prophétiser dans les églises, et il s'exprime ainsi qu'il suit : « *Omnis* » vir, orans aut prophetans, velato ca- » pite..... *omnis autem mulier, orans* » aut prophetans, non velato capite.....» *Sanctus Paulus*, versets 4 et 5, *ibid.* » Tout homme qui prie ou qui prophétise » ayant la tête voilée..... mais toute » femme qui prie ou qui prophétise » n'ayant point la tête voilée.....» *Saint Paul*, *ibid.*

J'ai ajouté ici ces deux dernières citations, dans l'intention de faire observer, en passant, que lors des premiers siècles du christianisme il arrivait souvent que des hommes et des femmes éprouvaient, dans les églises, des extases et des affections nerveuses causées par une forte exaltation de l'imagination, que les persécutions contribuaient beaucoup à augmenter. Ces personnes étaient plongées dans un sommeil magnétique : elles semblaient inspirées ; elles parlaient en élevant la voix au milieu du silence qui régnait dans les temples ; elles prophétisaient en quelque sorte sur le passé, le présent et le

futur , au moyen de conjectures plus ou moins ingénieuses et subtiles ; elles prêchaient sur des matières de morale et de religion, et tous les assistans prêtaient une grande attention à ces sortes de discours.

L'état extraordinaire que ces personnes éprouvaient était produit ou spontanément , ou excité par un effet de l'imitation , et l'on sait que cet effet dépend d'une loi physiologique bien connue.

De telles pratiques tenaient encore aux usages qui , jusqu'alors , avaient eu lieu dans les temples des faux dieux , ainsi que je l'ai déjà dit ; mais ces usages avaient été sanctifiés et tournaient au profit de la nouvelle religion.

On voit que les mêmes pratiques étaient également en usage chez les Hébreux , principalement du temps de Samuël. Dans ces temps-là, des hommes réunis sous la présidence d'un prophète étaient saisis de l'esprit de Dieu et prophétisaient. Je vais en donner pour exemple ce qui arriva sous le règne du roi Saül.

« Misit ergo Saül lictores , ut raperent
 » David ; qui cùm vidissent cuneum pro-
 » phetarum vaticinantium et Samuelem

» stantem super eos , factus est etiam
 » spiritus Domini in illis , et prophetare
 » cœperunt etiam ipsi. Quod cùm
 » nuntiatum esset Saüli misit et alios
 » nuntios , prophetaverunt autem et illi ,
 » et rursùm misit tertios nuntios , qui
 » et ipsi prophetaverunt. Et iratus ira-
 » cundiâ Saül. — Abiit etiam ipse in Ra-
 » matha. et factus est etiam su-
 » per eum spiritus Domini, et ambu-
 » labat ingrediens, et prophetabat
 » Et expoliavit etiam ipse se vestimentis
 » suis, et prophétavit cum cæteris coram
 » Samuele, et cecidit nudus totâ die illâ
 » et nocte. Unde et exivit proverbium :
 » Num et Saül inter prophetas? » (*Regum*
 lib. 1, cap. XIX, versic. 20, 21, 22,
 23, 24.) « Saül envoya des gens armés
 » pour arrêter David ; mais ces hommes
 » ayant vu une assemblée de prophètes
 » qui prophétisaient, et Samuël qui pré-
 » sidait parmi eux, ils furent saisis eux-
 » mêmes de l'esprit du Seigneur, et ils
 » commencèrent à prophétiser comme
 » les autres. — Saül en ayant été averti,
 » envoya d'autres gens, qui prophéti-
 » sèrent aussi comme les premiers. Il en

» envoya pour la troisième fois , qui pro-
 » phétisèrent encore. Saül entrant alors
 » dans une grande colère , se transporta
 » lui-même à Ramatha..... Il y fut aussi
 » saisi de l'esprit du Seigneur et il pro-
 » phétisait..... Il se dépouilla de ses
 » habits et prophétisa avec les autres
 » devant Samuël. Et étant tombé tout
 » déshabillé par terre , il y resta tout le
 » jour et toute la nuit ; ce qui donna lieu
 » au proverbe *Saül est-il donc aussi deve-*
 » *nu Prophète ?* (Liv I^{er}. des Rois , *ibid.*)

Ce n'était pas la première fois que Saül avait prophétisé au milieu des prophètes. On s'en convaincra en lisant ce qui est rapporté au Chap. X , précédent , vers. 10 , 11 , 12 et 13 , du même I^{er}. livre des Rois.

Dans ces différens traits historiques , que je viens de citer , peut-on y méconnaître les effets de cette loi physiologique de l'imitation , dont l'existence et la puissance est incontestable ? Peut-on enfin se refuser d'y voir des phénomènes véritablement magnétiques et d'y apercevoir des scènes variées , de somnambulisme , d'onirobimatie , d'hypnosco-

logie , d'oniroscopie , d'oniromantie , etc. , etc. ?

Saül n'a point démenti la réputation qu'il s'était acquise en fréquentant les prophètes et en prophétisant avec eux. Il paraît , en outre , qu'il accordait beaucoup de croyance aux discours , aux prévisions , aux évocations , des *oniroscopes* , des *onirologues* , des *hypnobates* , des *oniromantes* , des *engastrimythes* , etc. , qui existaient de son temps ; et cependant il avait fait exécuter lui-même des lois très-sévères contre les devins.

L'Écriture Sainte nous offre une scène très-curieuse d'onirologie phantasmagorique , qui eut lieu à la prière de *Saül*. Je veux parler de l'évocation de l'ombre de *Samuël* , par la *Pythonisse d'Endor* , qui était *engastrimythe* , c'est-à-dire , qui parlait ou semblait parler par le ventre. Cette dénomination est exprimée dans le texte original de la Bible , par le mot hébreu *OB* , et dans la version des septantes , par le mot grec *εγαστριμυθόν* (*engastrimython* .) Nous en donnerons l'explication ci-après.

Ce phénomène d'*imagination* , que

nous appelons également phénomène magnétique animal, est raconté avec de grands détails, dans le 1^{er}. liv. des Rois, chap. xxviii, verset 7 et suivans, jusqu'au verset 25. Il n'y est pas dit que *Saül* vit *Samuël*, car l'apparition n'eut lieu que pour la Pythonisse. Ce fut sur la description qu'elle fit du spectre qui lui apparut, que Saül y reconnut Samuel, avec lequel il eut un *somniloque* assez long; mais comme Saül connaissait bien tous les motifs de sa disgrâce, et qu'il en était très-vivement préoccupé, il n'est pas étonnant que son imagination exaltée ait fourni également et les questions et les réponses. On pourrait à ce sujet citer un grand nombre de faits pareils, et nos *onirologues* modernes nous en ont offert une infinité d'exemples. On peut en conclure que l'histoire de l'évocation de l'ombre de Samuel étant réduite à sa juste valeur, ne présente qu'une scène d'*onirologie*, qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'à un effet d'imagination. Il est, d'ailleurs, visible que *Saül* était lui-même oniroscope somnambule, et nous en donnerons encore d'autres preuves ci-après.

Cette explication ne pourra pas être accusée de manquer d'orthodoxie en matière de religion. On en sera convaincu en lisant ce qui a été dit sur cette apparition par le révérend Père Dom *Calmet*, Bénédictin de Saint Vannes, abbé de Senones, dont les vertus et la piété ne le cédaient point à ses lumières; voici comme il s'exprime à ce sujet.

» Dès les premiers siècles de l'Eglise,
 » on a vu les esprits se partager sur le sujet
 » de cette apparition de *Samuel*. Les plus
 » grands docteurs et les Pères les plus
 » éclairés n'ont pu s'accorder sur cette
 » matière; et l'Eglise, encore aujourd'hui,
 » par une discrétion pleine de sagesse,
 » souffre sur cela une diversité d'opi-
 » nion.» (*D. CALMET, Dissert. sur le 1^{er}.
 liv. des Rois, T. IV, page 249, de
 la Bible de Vence.*)

Il est dit dans le texte hébreu que Saül alla consulter une femme à *Endor*, qui était une pythonisse, et qu'elle répondait par *ob*: mais on demandera ce qu'était *ob*, et voici ce qu'en dit *Selden*, en rapportant l'histoire de l'apparition de Samuel.

« On traduit ordinairement le mot OB ,
 » par celui de *python*, ou *magicien* ; mais
 » OB était un esprit ou un démon , qui
 » rendait ses réponses par les parties que
 » la pudeur ne permet pas de nommer ;
 » quelquefois il les faisait sortir de la
 » tête ou des aisselles d'un mort ou d'un
 » devin ; mais toujours la voix était si
 » faible et si basse, qu'elle semblait sortir
 » de la terre , et que celui qui consultait,
 » souvent ne l'entendait point, mais se
 » figurait ce qu'il voulait là - dessus. »
 (SELDEN , *de Diis Syris, syntagma* 1 ,
pag. 46 , édit. in-8°. Amstel. 1680.)

Selden , en avançant que OB signifie un *esprit* , un *démon* , se trompe sans doute. Je vais le prouver en reproduisant ici mes notes sur les mots OB et ENGASTRIMYTHE. J'avais placé ces notes dans un article sur les *ventriloques* , inséré à la page 254 du tom. IV, n°. 12, juin 1818, de la *Bibliothèque du Magnétisme animal* , imprimé chez Dentu, libraire, rue des Petits-Augustins, n°. 5. Cet article sur les ventriloques est du savant et illustre auteur d'un grand nombre d'autres recherches sur le Magnétisme animal chez

les anciens. Ces recherches sont imprimées dans les *Annales* et dans la *Bibliothèque du Magnétisme* , et on en trouve aussi dans nos archives quelques articles très-intéressans.

J'ai dit plus haut que *Selden* s'était trompé en voulant que *ob* soit un esprit ou un démon : ce mot signifie *ventre* ; or on ne voit dans aucun dictionnaire , que le ventre ait jamais été le synonyme de l'esprit. Je regrette de ne pas avoir à ma disposition des caractères hébraïques pour transcrire ici *ob* en hébreu ; mais en consultant tous les dictionnaires de cette langue , on verra que *ob* signifie également une outre et le ventre. *Uterus* , *uter* , en latin. En effet , une outre pleine d'un liquide ressemble au ventre. Elle est faite sans couture et d'une seule peau d'animal. Il signifie aussi *engastrimythe* , ou *ventriloque*. Voy. le dict. hébreu de *Curtius* , page 19 , Magdebourg , 1756.

Un autre mot hébreu , *kob* , par un *cheth* , ou *ob* , signifie le *sein* , la *poitrine*. Il vient de *KABAH* , *il s'est caché* , dont les dérivés sont , *secret* , *cachette*.

Lorsque Saül dit à la ventriloque d'*Endor*, *devine pour moi par ob*, il entendait qu'elle lui parlât au moyen de cette voix sourde qui semble sortir de la poitrine ou du ventre, et dont les *engastri-mythes* font usage sans ouvrir la bouche et sans remuer les lèvres, ainsi que le pratiquent les ventriloques de nos jours. Le texte hébreu est formel. Saül dit à ses gens *quærite mihi mulierem ventriloquam* : et suivant la version des Septantes, ζιτησατε μοι γυναῖχα ἐγγαστριμυθον. La langue hébraïque rend ce mot ventriloque par *bagalat ob*, qui en hébreu veut dire, mot pour mot, *maîtresse sorcière par le ventre* : *bagala* signifie *præstigiorum perita*, et *ob* veut dire *ventre*, ou *uterus*. Voy. le livre 1^{er}. des Rois, chap. xxviii, de la Bible hébraïque, imprimée à Rome en 1520, par l'archevêque de Tolède, *F. Ximenès*. Cette bible contient sur plusieurs colonnes le texte hébreu, la version grecque des *septantes*, et la version latine de Saint Jérôme, appelée *vulgate*.

Il n'est pas étonnant que ceux qui voient le diable partout aient qualifié *ob*

du titre de démon. *Selden* et beaucoup d'autres ne pouvaient comprendre qu'avec de l'adresse on parvenait à parler sans remuer la bouche, et qu'il était inutile de supposer que le son de la voix dût sortir d'une partie du corps que la pudeur empêche de nommer. Quoi qu'il en soit, puisque *ob* en hébreu signifie *ventre* et *ventriloque*, il est plus raisonnable de penser, avec les *Septantes*, qui traduisent *ob* par *ventriloque*, que la pythonisse d'Endor était une *engastri-mythe*, ayant l'adresse de parler avec une voix qui semblait sortir du ventre. Il n'est donc pas nécessaire de croire qu'elle était inspirée par le démon, auquel on accorderait bien légèrement la puissance d'évoquer à son gré l'âme d'un prophète tel que Samuel. La plupart des auteurs chrétiens et juifs ne sont point de cet avis, d'accorder tant de puissance au démon, et dom *Calmet* nous l'apprend dans la dissertation que j'ai citée plus haut.

Les rabbins pensent également qu'il n'y a nulle apparence que Dieu eût permis que *Samuel* découvrit à *Saül* ce qui

devait lui arriver, tandis que Dieu lui-même refusait de répondre à *Saül* lorsque celui-ci l'interrogeait par *urim* et par *thummim*, qui était le moyen légitime que le Seigneur avait établi parmi son peuple.

Je vais expliquer la signification de ces deux mots, qui sont hébreux. *Urim* vient de *acur*, par *aleph*, qui veut dire *lumière*, *splendeur*. L'un de ses dérivés est *maoura*, qui veut dire également *lumière* et *caverne lumineuse*, dans laquelle le Seigneur manifestait ses réponses. Le mot *kour*, par un *cheth*, signifie encore *blancheur*, *trou*, *caverne*, parce qu'avant et pendant le règne des premiers rois du peuple juif, lorsqu'on consultait le Seigneur, ses réponses étaient précédées d'une lumière blanche et éclatante, et les oracles du vrai Dieu se faisaient entendre dans une caverne, dans un lieu obscur ou pendant la nuit.

Le second mot hébreu, *thummim*, dérive de *thumm*, ou plutôt *dumm* par un *daleth*, et signifie, *qui garde le silence*, parce que celui qui recevait directement les réponses du Très - Haut les

attendait dans le plus profond silence.

La signification étymologique de ces différens mots hébreux fait mieux comprendre pourquoi des commentateurs de la Bible ont reproché à *Saül* de s'être adressé de préférence à une pythonisse ventriloque, plutôt que de consulter le vrai Dieu, par *urim* et *thummim*. Ce reproche manque cependant d'exactitude, puisque le texte hébreu, ainsi que la version grecque des Septantes et la version latine de Saint Jérôme, disent que *Saül* consulta le Seigneur, mais n'en obtint pas de réponse, ni par les *songes* ou *visions*, ni par la *lumière*, ni par les *prophètes*; ce qui est rendu dans le texte hébreu par ces mots, *ba-kal-mout*, *ba-urim*, *ba-nabim*, qui dérivent, le premier, de KELEM, *songe*, *sommeil*, *pressentiment*; le second, de UR, *lumière*, *splendeur*; et le troisième, de NABIA, *prophète*, *inspiré*.

Ces trois expressions indiquent la manière dont le Seigneur communiquait alors directement avec les hommes, soit pendant le *sommeil*, par des songes et des visions, soit par la *lumière* éclatante

qui précédait les réponses que Dieu rendait dans le fond des cavernes ou dans des lieux retirés : soit enfin par les prophètes , qui se disaient inspirés de Dieu , et qui d'abord furent appelés *voyans* , ainsi que je vais l'expliquer.

Le mot *voyant* , est une expression dont plusieurs théologiens guidés par l'Écriture Sainte , que nous allons citer , se servent quelquefois pour désigner un prophète. Toutes les nations, de telle religion qu'elles pussent être , avaient des *voyans* dès les temps les plus anciens. Ces *voyans* n'étaient que des *oniroscopes* , des *somnanbules* ou *hypnobates* , des *oniromantes* ou *devins* , etc. On allait les consulter moyennant une rétribution , soit en nature , soit en argent , ainsi que cela s'est pratiqué auprès des oracles connus dans toute l'antiquité. Chaque peuplade accordait une plus grande confiance aux *voyans* de sa nation , et il en résultait ordinairement que les *voyans* étrangers , et surtout ceux d'une autre religion , étaient proscrits et regardés comme étant inspirés par le diable. Que ce soit par

rivalité, par jalousie de métier ou d'autres motifs mieux fondés, il n'en est pas moins vrai que chez les hébreux il était expressément défendu d'aller consulter les oniroscopes et les somnambules de leurs voisins *amalécites*, ou *ammonites*, ou *philistins*, etc. On ne dit pas pour cela que parmi les onirologues, les somnambules et les devins du peuple juif, il n'y eût de véritables prophètes que nos réflexions ne doivent pas atteindre ; mais on peut, sans manquer à l'orthodoxie, admettre que ces prophètes étaient de véritables onirologues et somnambules, et que leurs prévisions n'étaient pas toujours des inspirations divines qu'on dût mettre au rang des prophéties révélées ; mais qu'ils éprouvaient également cet état d'oniroscopie et de somnambulisme naturel qui n'en est pas moins extraordinaire. *Samuel*, l'un des plus grands prophètes du peuple de Dieu, nous en offre la preuve, ce dont on pourra se convaincre en lisant les passages suivans, au sujet des *ânesses* que le père de Saül avait perdues, et à la recherche desquelles il envoya son fils.

..... Vade.... et quære asinas.... Ecce
 » vir Dei, est in civitate hac, vir
 » magnus : omne quod loquitur, sine
 » ambiguitate venit. Nunc ergo eamus
 » illuc. Si fortè indicet nobis de via nos-
 » tra, propter quam venimus..... Quid
 » feremus ad virum Dei? Panis defecit
 » in sitarciis nostris; et sportulam non
 » habemus, ut demus homini Dei; nec
 » quidquam aliud..... Puer respondit
 » Saüli, et ait : Ecce inventa est in manu
 » mea quarta pars stateris argenti, de-
 » mus homini Dei, ut indicet nobis
 » viam nostram..... (olim in Israël sic
 » loquebatur unusquisque vadens consu-
 » lere Deum venite et eamus ad *viden-*
 » *tem*; qui enim *propheta* dicitur hodie,
 » vocabatur olim *videns*.).... Et dixerunt
 » eis : num hic est videns?... Quæ res-
 » pondentes dixerunt illis..... Hic est
 » ante te..... Accessit autem Saül ad
 » Samuelem, *et ait : indica*, oro, mihi,
 » ubi est domus videntis?... Res-
 » pondit Samuel Sauli, dicens : Ego sum
 » *videns*, ascende ante me... et omnia
 » quæ sunt in corde tuo, indicabo tibi...
 » Et de asinis quas nudiustertius per-

» didisti, ne sollicitus sis, quia inventæ
 » sunt. . . . » (*Regum lib. 1, cap. 1x, versiculus 6 et sequentia.*)

« Allez et cherchez les ânesses..... Il
 » y a dans cette ville un homme cé-
 » lèbre ; tout ce qu'il dit arrive infail-
 » lement : allons donc là où il est ,
 » peut-être qu'il nous donnera quelques
 » lumières sur le sujet qui nous a fait
 » venir ici..... Mais que porterons-nous
 » à l'homme de Dieu ? Le pain qui était
 » dans notre sac nous a manqué ; nous
 » n'avons point de provisions dans notre
 » panier, ni quoi que ce soit pour don-
 » ner à l'homme de Dieu..... Le servi-
 » teur répondit : Voici le quart d'un sicle
 » d'argent que je retrouve, et qui est
 » dans ma main, donnons-le à l'homme
 » de Dieu, afin qu'il nous découvre ce
 » que nous devons faire..... (Ancien-
 » nement, dans Israël, tous ceux qui
 » allaient consulter Dieu disaient : Ve-
 » nez, allons au *voyant* ; car celui qui
 » aujourd'hui s'appelle *prophète*, s'appe-
 » lait autrefois le *voyant*), et ils leur
 » dirent : Le voyant est-il ici ?..... Elles
 » leur répondirent : Il y est, le voici

» devant vous..... Saül s'approcha de
 » Samuel..... et lui dit : Je vous prie ,
 » indiquez - moi où est la maison du
 » voyant.... Samuel répondit à Saül :
 » C'est moi qui suis le voyant..... mou-
 » tez devant..... je vous dirai tout ce que
 » vous avez dans le cœur ;.... et pour les
 » ânesses que vous avez perdues il y
 » a trois jours , n'en soyez point en
 » peine , parce qu'elles sont retrouvées. »
Liv. 1^{er} des Rois , ibidem.

Ce qu'on vient de lire prouve que les Hébreux , ainsi que les autres peuples , avaient des voyans ou devins qu'on allait consulter en payant , et principalement pour retrouver les objets perdus. On ne peut pas dire que Samuel , qui était devin et prophète tout-à-la-fois , se fit payer ses consultations. D'ailleurs il s'en explique d'une manière positive au chapitre 12 , verset 3 du premier livre des Rois , en assurant qu'il n'exigeait rien et ne recevait aucun présent de ceux auxquels il donnait ses conseils. Mais malheureusement Joël et Abias , fils de Samuel , ne se conduisaient pas aussi bien , « car ils se laissèrent corrompre

» par l'avarice , reçurent des présens et
 » rendirent des jugemens injustes. »
 (*Voy. le 1^{er} liv. des Rois* , chap. 8 ,
 verset 3.)

La profession de *devin* ou de *voyant* ne devait pas , à certains égards , être comparée au caractère de *prophète* , ainsi que nous l'expliquerons ci-après. Or, Samuel , en même temps devin et prophète , était bien plus connu comme *devin* ou *voyant* ; car c'est sous cette dénomination que les habitans du lieu indiquèrent sa maison à *Saül* , auquel il répondit lui-même : « C'est moi qui
 » suis le *voyant*..... Montez ici , je vous
 » dirai tout ce que vous avez dans le
 » cœur : quant à vos ânesses perdues de-
 » puis trois jours , n'en soyez plus in-
 » quiets , elles sont retrouvées. » *Liv. 1^{er} des Rois* , *ibid.*

Samuel , quoique prophète , exerçait donc aussi la profession de devin , et il y en avait un assez grand nombre dans ces temps-là , non-seulement chez les Hébreux , mais encore chez leurs voisins qui étaient idolâtres. Ces *devins* , ou *voyans* , n'étaient que des *onirosopes* ,

somnambules doués d'une faculté magnétique animale. Cependant nous ne voulons pas nier que les Hébreux n'aient eu, en outre, ainsi que nous l'avons déjà dit, des *voyans* d'un ordre plus élevé, qui, ainsi que *Samuel*, quittèrent ce nom de *voyans* pour prendre celui de *prophètes*, afin de ne plus être confondus avec les devins.

En approfondissant la valeur des mots, je crois apercevoir dans l'étymologie de ceux de *voyant* et de *prophète* les motifs qui firent donner la préférence à cette dernière dénomination. C'est dans l'original même de la Bible et dans la langue hébraïque que je découvre cette signification, qui paraît avoir jusqu'à présent échappé aux étymologistes. Ce n'est pas le mot *voyant* qui est le plus difficile à expliquer; il se prononce en hébreu *hareh* ou *harah*, et il dérive du verbe (*raha*), *voir, prévoir*, c'est-à-dire qu'un *voyant* voit les choses cachées, fait retrouver les choses perdues; et cette étymologie est facile à saisir. Mais il n'en est pas de même du mot *prophète*, qui, en hébreu, se nomme *nabia*, auquel les

Dictionnaires donnent la signification de *prophète*, d'*inspiré*. En décomposant ce mot, on voit qu'il dérive de BOUB et BIB, qui veut dire *caverne*, un lieu *vide*, rempli de vent, et par métaphore, NABOUB, un homme *vain*, enthousiaste, rempli de vent comme une caverne; ce qui a beaucoup d'analogie avec les prophètes, qui sont tellement transportés et hors d'eux-mêmes, qu'ils paraissent inspirés et prêts à suffoquer, à crever comme un ballon qui est rempli de vent. Mais ce n'est pas là tout ce que j'ai à dire sur cette étymologie; une pareille explication pourrait être prise en mauvaise part et comme une dérision, ce qui n'est pas mon intention. J'ajouterai donc que *nabia* ou *naboub*, en hébreu, est formé de deux mots. Le premier, *na*, est une particule *explétive*. Cette particule a la propriété de donner au mot auquel elle est jointe, une expression plus avantageuse; c'est une espèce de superlatif: et en effet, *na* dérive du mot *naha*, qui veut dire *beau*, *beauté*, *perfection*, *excellence*, etc. Quant au second mot, *bib* ou *boub*, qui signifie *ca-*

verne , il en résulte que par son adjonction avec la particule *na* , le mot *nabia* ou *naboub* veut dire *la caverne sacrée* , *la caverne lumineuse* , *la caverne divine* , et par métaphore , *l'homme de la caverne sainte par excellence* . On doit se rappeler de l'explication que j'ai déjà donnée ci-dessus , p. 92 , au sujet des cavernes lumineuses , dans lesquelles , chez les Hébreux , le Seigneur communiquait directement avec les hommes ; d'où l'on peut conclure qu'un *prophète* , nommé en hébreu *nabia* , signifiait *l'homme de la caverne sacrée* , ou *le prophète inspiré* , qui recevait directement les ordres du Seigneur dans la caverne lumineuse . D'après cette explication , on comprend facilement que les *voyans* , qui se prétendaient inspirés de Dieu , ne voulaient plus s'appeler *voyans* , mais *prophètes* , c'est-à-dire le voyant de la caverne lumineuse . Telle était du moins la croyance des Hébreux . Je regrette de n'avoir pu présenter ici en caractères hébraïques les mots hébreux que je viens de citer , ce qui aurait contribué à éclairer la discussion ; mais je me réserve de

développer ailleurs cette explication avec plus d'évidence.

Quant au roi *Saül*, il était devenu prophète dès l'époque de son sacre, et son imagination exaltée lui faisait éprouver des états extraordinaires ; et voici comment M. *le Maître de Saci* s'exprime au sujet des prophètes dans ses notes sur le premier *Livre des Rois*, chap. 16 et 18 : « Cet esprit de vertige, » dit-il, est appelé *prophétie*, et on dit » de celui qui en est agité qu'il *prophé-* » *tise*, c'est-à-dire qu'il est hors de lui.... » Saül prophétisait, parce que les pro- » phètes paraissent quelquefois trans- » portés hors d'eux-mêmes. » *Bible de Saci*, tom. I, pag. 436 et 440, édition 1717.

Saül éprouvait des accès de mélancolie et de frénésie, et néanmoins il prophétisait, ainsi que le dit l'Écriture : « In- » vasit spiritus Dei malus Saül, et pro- » phetabat in medio domûs suæ. » *Lib. 1, Reg., cap. 18, versic. 10.* « L'esprit malin envoyé de Dieu se saisit » de Saül, et Saül prophétisait au mi- » lieu de sa maison. » *Ibid.*

Cette mélancolie, cette frénésie de Saül, était causée par sa jalousie contre *David*, et par ses mésintelligences avec Samuel. Celui-ci, qui avait encore un grand crédit sur le peuple, qu'il avait auparavant gouverné théocratiquement, exerçait en outre une grande influence sur l'esprit du roi *Saül*, auquel il faisait souvent de vifs reproches. Ce dernier en était tellement accablé, qu'il craignait continuellement la colère de Dieu ou les vengeances du ciel. Sa raison en était altérée, il avait toujours présent à sa mémoire les réprimandes de Samuel, ainsi que la cérémonie du sacre secret de David; cérémonie qui avait déjoué son autorité d'une manière si formelle. C'est dans de telles dispositions que Saül ayant la tête égarée et toujours préoccupée d'idées sinistres, même après la mort de Samuel, vint consulter la *Pythonisse d'Endor*. Celle-ci était également du nombre des *prophètes*, c'est-à-dire du nombre de ceux dont l'imagination était susceptible d'une grande exaltation, au point de paraître inspirée par un démon. Mais ainsi que nous le dit encore M. le *Maistre*

de Saci, « Les hébreux donnaient aux » grands maux le surnom des démons, » et aux grands biens le surnom du » Seigneur. » (*Bibl. de Saci*, tom. IV, pag. 436.) On rencontre dans l'Écriture plus d'un passage, où les noms d'ange, de démon, de Dieu, de Fils de Dieu, se donnaient au figuré à des choses idéales, à de bonnes et de mauvaises actions, à de bonnes et de mauvaises pensées ; mais encore à des hommes justes ou injustes, à des hommes qui commettaient de bonnes ou de mauvaises actions ; de manière que le bien et le mal était en quelque sorte personnifié et considéré par la superstition comme un être réel, comme une substance, comme un corps, enfin, doué de toutes les prérogatives attachées à la matière organisée ; et c'est ainsi que l'*Écriture* elle-même nous donne la clef qui doit nous diriger dans la croyance aux esprits, aux génies, aux bons et aux mauvais anges, etc. etc.

Si l'homme a été souvent désigné par les noms d'*Ange*, de *Fils de Dieu*, et de *Dieu*, dans les Saintes Écritures, par les prophètes et par les apôtres, etc., etc.,

les mêmes autorités ont également donné au Messie les noms de Fils de Dieu et de Dieu. Jésus-Christ , en effet , renfermait en lui-même , d'après le sentiment des Pères de l'Eglise , les deux distinctions de *nature divine* et de *nature humaine*, que Saint Augustin et tant d'autres théologien sont si bien établies. Cette distinction , de nature humaine et de nature divine , a été aussi employée pour désigner la nature des anges ; mais le Christ ayant été spécialement désigné *Fils de Dieu*, ainsi qu'il l'a assuré lui-même d'après le témoignage des Evangélistes , alors l'Eglise , pour qu'il n'y ait point d'équivoque sur le mystère de l'incarnation , qui a été révélé , a établi un dogme d'exception , garanti par les Saintes Ecritures , par les Conciles , par les saints Pères , et elle a prononcé , comme article de foi , que J. C. , fils de Marie , avait été conçu dans le sein d'une femme mortelle , sans le concours d'un homme , mais par l'opération d'un *esprit immatériel* , par le *Saint Esprit* enfin , qui est *Dieu* : et ce dogme sacré , dont il est ordonné aux chrétiens de ne jamais s'écarter , sous

peine d'anathème , est la base de la religion chrétienne.

Cependant , il faut en convenir , le dogme de l'incarnation semble, en quelque sorte , justifier l'opinion de ceux qui par analogie voudraient croire aux *incubes* , c'est-à-dire , que des *esprits immatériels* ont pu jadis et peuvent encore visiter et féconder les femmes pendant leur sommeil.

Cette opinion , sans doute , eût été admise par les chrétiens , si la révélation avait également ordonné de s'y soumettre ; mais comme l'Eglise ne s'est point prononcée à cet égard , la croyance aux *incubes* et aux *succubes* est du nombre de ces vieilles absurdités qui aujourd'hui sont généralement rejetées.

Saint Augustin , qui a écrit sur les *incubes* , veut paraître tout - à - la - fois croire et ne pas croire à l'existence de ces sortes d'esprits immondes , mais immatériels , qui auraient le pouvoir de féconder les femmes sans le concours de l'homme. En effet , ce Père de l'Eglise , ainsi que tous les écrivains mystiques , enveloppe souvent son opinion dans un

style ambigu , rempli de subtilités ; et par ce moyen il voudrait ne pas être en opposition aux croyances superstitieuses qui dominaient de son temps , et en même temps ne pas briser entièrement avec la raison et le bon sens , dont il ne pouvait se dissimuler tout l'empire. C'est ce qu'il est bien facile d'apercevoir en lisant les passages cités plus haut , dans lesquels , après avoir parlé des *anges* , il nomme ensuite les *sylphes* , les *faunes* , les *pans* et les *dusiens* , qu'il appelle *incubes* , et qui n'étaient cependant que des êtres chimériques , des esprits fantastiques , de l'invention des payens , que les anciens mythologues appelaient des demi-dieux. Ce théologien , et je le répète , avait cependant taxé d'*impudence* ceux qui voulaient nier que les *incubes* n'eussent tenté et exécuté des actes charnels avec des femmes. *Ut hoc negare impudentiæ videantur.* (Voyez ci-dessus le passage en son entier , à la page 74.) Puis il ajoute immédiatement après : « Que , pour » lui , il n'oserait se déterminer , ni dire » s'il y aurait des esprits revêtus de *corps*

» *aériens*, susceptibles d'être mis en
 » mouvement par l'effet d'un éventail,
 » *flabello*, et capables de pouvoir se
 » mêler avec des femmes, *corporaliter*
 » *coire*. » St. Aug., *ibid.*

Cette espèce de définition ou d'explication prouve bien évidemment que Saint Augustin se met lui-même en contradiction avec ses propres paroles ; et au surplus , ce qu'il vient de définir n'annonce point, de sa part, des connaissances en physiologie : cette ignorance n'a rien qui puisse surprendre, lorsqu'on saura que ce docteur niait l'existence des *antipodes* ; et c'est ainsi qu'il s'en exprime. *Ad inferiorem partem terræ, quæ nostræ habitationi contraria est, antipodes habere credendum sit?..* (St. Aug., *de Civitate Dei*, lib. XVI, cap. 9.) « Doit-on croire qu'il y ait des
 » *antipodes*, dans l'autre portion opposée à la partie du monde que nous
 » habitons ? » (St. Aug. *ibid.*) Voici ce qu'il répond avec assurance. *Nulla ratione credendum est.* (St. Aug., *ibid.*)
 « Il n'y a aucune raison pour y croire. »
 Si on veut savoir quel était le motif

qui avait pu déterminer Saint Augustin à se prononcer d'une façon si tranchante contre l'existence des *antipodes*, on verra, dans le même chapitre, qu'en supposant même la possibilité des *antipodes*, il regardait comme démontré que les descendans d'Adam, qui étaient nés dans la partie de la terre que nous habitons, n'avaient jamais pu pénétrer dans la partie opposée, et qu'en conséquence la croyance aux antipodes était une opinion impie, puisqu'elle serait en contradiction avec l'Écriture Sainte, qui avait prononcé que tous les hommes descendent d'*Adam*. Une pareille décision est sans doute un nouveau trait d'ignorance en physiologie, de la part de ce Père de l'Église, car l'opinion sur l'existence des *antipodes* ne pouvait être contraire en aucune manière à ce qui est écrit dans la Genèse sur l'origine du genre humain.

Saint Augustin n'était pas le seul à partager cette opinion erronée. D'autres Théologiens, aussi peu instruits dans les sciences, mais remplis d'érudition sacrée, et non moins célèbres autant par leur zèle pour la religion que par la

sainteté de leurs mœurs, ne croyaient pas également qu'il y eût des *antipodes*. Je n'en citerai que deux, savoir : *Lactance* et *Saint Isidore* de Séville, qui étaient de ce nombre. Le premier s'en est expliqué dans l'un de ses nombreux écrits, intitulé : *De falsa Scientia, lib. II, cap. 24* ; et le second, *Saint Isidore*, en parle dans son *Etymologycum*.

Lactance (*Lucius - Cœlius - Firmianus*), qu'on appelait le Cicéron chrétien, l'Orateur et l'Apologiste de la religion chrétienne, était né à *Fermo*, dans la Marche d'Ancone, vers l'an 240, et mourut en 325. On lui reproche d'avoir souvent adopté, et assez légèrement, des opinions et des bruits populaires, démentis par des historiens contemporains et par des monumens authentiques.

Saint Isidore, l'une des principales lumières d'Espagne et Archevêque de Séville, naquit à Carthagène vers l'an 570 ; mort en 336. Les biographes qui en ont parlé, reconnaissent que son érudition était immense ; mais ils ne lui accordent pas au même degré du goût et du jugement.

L'un et l'autre, *Lactance* et *S. Isidore*, ainsi que *S. Augustin*, auraient pu, cependant, connaître ce que *Pline* et *Cicéron*, ainsi que d'autres auteurs plus anciens, avaient déjà dit sur les *antipodes*, dont ils ont donné des notions plus justes.

Quoique l'esprit humain ne se soit élevé que par des efforts successifs à la connaissance des lois du mouvement de la terre et des autres corps célestes, cependant les anciens de la haute antiquité, tels que les Égyptiens, les Assyriens, les Chaldéens, et avant eux les Chinois, avaient fait des observations sur le globe de la terre, dont la sphéricité leur était connue.

Les notions de l'astronomie furent chez tous les peuples le fruit de la civilisation; mais sans remonter plus haut, nous voyons le philosophe *Thalès*, le premier des sept Sages de la Grèce, il y a près de deux mille cinq cents ans, fut un des hommes les mieux instruits dans les secrets de l'astronomie. Il prédisait les éclipses et régla le cours des astres. Il naquit à Milet, ville d'Anatolie, vers l'an 460, avant l'ère chrétienne. Après

avoir été s'instruire en Égypte, où il s'appliqua à l'étude des sciences ainsi qu'à celle des phénomènes de la nature, il revint en Grèce, et y enseigna la sphéricité de la terre et toutes les autres parties de la science astronomique, que les prêtres égyptiens lui avaient communiquées.

Un autre philosophe célèbre, *Pythagore*, né il y a plus de deux mille quatre cents ans à Samos, dans l'une des villes de l'Archipel, vers l'an 592 avant J. C., avait été également s'instruire en Égypte dans toutes les sciences qu'on y enseignait, et il y connut et apprit à produire les phénomènes du Magnétisme animal, ainsi que nous allons le faire voir. Il parvint à être l'un des hommes les plus savans de son siècle, en astronomie, en géométrie et dans toutes les autres parties des mathématiques. C'est lui qui inventa cette fameuse démonstration du *quarré de l'hypothénuse*. Il enseigna la connaissance des deux mouvemens de la terre sur elle - même et autour du soleil. Pythagore fut un des philosophes de l'antiquité qui s'instruisit en Égypte, avec le

plus de soin, de la pratique du Magnétisme animal, dans les temples de *Sérapis*, *d'Osiris* et *d'Isis*, et qui en connut le mieux les phénomènes, ainsi que je l'ai annoncé plus haut. Il visita aussi les autres temples dédiés à Jupiter, à Apollon, à Esculape, etc., dans lesquels on pratiquait la médecine occulte. Il parcourut la Phœnicie et la Caldée, où il conversa avec les mages, qui étaient les philosophes du pays; car outre les mathématiques, il s'occupa aussi de médecine; et il faut convenir que s'il y a eu plusieurs Pythagores, dont l'un est qualifié de médecin, il y a bien de l'apparence que quelques-uns de ces Pythagores ne sont que le philosophe dont nous voulons parler ici, et qu'on a multiplié, en raison des diverses sciences auxquelles celui-ci s'était appliqué. Pythagore, dont on connaît le système de la *métempsychose*, c'est-à-dire, la transmigration des âmes, d'un corps dans un autre, mourut en grande vénération dans un âge avancé; et ainsi qu'à la plupart des hommes qui vécurent d'une manière exemplaire et extraordinaire, on lui

prêta une foule de prodiges et de miracles, qu'il aurait opérés, dit-on, pendant sa vie et après sa mort. Tel fut de tout temps le privilège des magnétiseurs, et principalement de ceux qui dans l'antiquité ont pratiqué le Magnétisme avec quelque succès. De nos jours, il est tel magnétiseur dont on pourrait en dire autant; mais malheureusement pour ceux qui voudraient obtenir une grande célébrité, nous sommes dans un siècle trop éclairé. Malgré tous les efforts de certains *magnétistes* pour présenter sous un aspect miraculeux les phénomènes qu'ils produisent, et qu'ils défigurent dans leurs relations exagérées, on en connaît suffisamment aujourd'hui le naturalisme, pour ne plus être la dupe des contes absurdes qu'on leur a souvent entendu débiter. L'opinion sur l'existence du prétendu fluide magnétique animal qui sortirait à volonté du bout des doigts ou de telle autre partie du corps que ce soit, toujours accompagné d'un acte de volonté, n'est plus aujourd'hui qu'une croyance ridicule et un article de foi contraire au bon sens et à la raison.

Cette opinion désormais se trouve de plus en plus reléguée dans une secte peu nombreuse d'hommes entêtés et crédules, qui ignorent les lois de la physiologie.

Dans le siècle où vivait Pythagore, l'ignorance accueillait tous les miracles du magnétisme, et la superstition les accréditait : il existait alors des hommes enthousiastes, comme on en voit aujourd'hui, qui, par leurs exagérations, défiguraient des phénomènes déjà bien extraordinaires, mais qu'on ne pouvait contester. Pour en donner une idée, je vais citer quelques-uns de ces miracles attribués à Pythagore. — Il parut, dit-on, avec une cuisse d'or aux jeux olympiques. — Il arrêta le vol de l'aigle planant au plus haut des airs. — Il tuait les serpens par son regard. — Au moyen d'une force magique et par la vertu de certaines paroles, il chassa un bœuf qui dévastait un champ de fèves. — Il se fit voir au même jour et à la même heure en deux endroits différens, savoir dans la ville de *Crotone* en Calabre, et à *Métaponte*, ville de la Lucanie, dans le pays de Naples, à trente

lieues environ de distance. Outre les secrets magiques, ou plutôt magnétiques, qu'il possédait et dont il faisait usage, il prédisait les choses futures.

Ne reconnaît-on pas dans cet exposé de miracles attribués à Pythagore, les phénomènes du Magnétisme animal, mais remplis d'une exagération outrée ?

On racontait encore d'autres prodiges non moins étonnans, opérés par Pythagore, j'en rendrai compte ailleurs ; ils tendent tous à nous faire connaître que ce philosophe s'était adonné à la pratique du Magnétisme animal, et à produire divers phénomènes, la plupart relatifs à la psychologie, et l'on sait qu'il s'était livré plus particulièrement à l'étude de l'immortalité de l'âme. Ces phénomènes extraordinaires, qui procurèrent à Pythagore la réputation de thaumaturge, prouvent que, dans tous les temps, le peuple, faute d'instruction, aima la superstition et se laissa tromper par des mensonges. L'ignorance ne peut discerner la vérité mêlée avec des faussetés, et les fables les plus grossières débitées sur le compte de personnages d'un grand

mérite , produisirent toujours une sensation profonde sur les âmes faibles ou crédules.

Pythagore, qui, au dire de Justin, fut adoré comme un Dieu, à Métaponte, eut un grand nombre de disciples qui formèrent une secte appelée *italique*. Ils avaient tous un profond respect pour ce philosophe, qu'ils nommaient *le grand-maître*. Ils regardaient comme un crime de mettre en doute la vérité de ses opinions ; si on leur en demandait la raison, ils répondaient : Le grand-maître l'a dit : et en grec, *αυτός έφα* (*astos épha.*) Il l'a dit.

Un autre philosophe moins ancien, et mathématicien célèbre, *Ptoloméé* (*Claude*), surnommé par les Grecs *très-divin et très-sage*, se distingua aussi par ses connaissances profondes en astronomie. C'est lui qui transmit, à travers les siècles d'ignorance, les vérités astronomiques dont les anciens avaient déjà fait la découverte. Il était de Péluse, et naquit environ cent ans après J. C. Il composa plusieurs ouvrages savans dont les plus connus furent sa *Géographie* en VIII liv., et son *Almageste* en XIII livres.

Il se rendit fameux par son système du monde, dans lequel il supposait le globe terrestre immobile au centre de l'univers. Son opinion, adoptée pendant plusieurs siècles, fut enfin abandonnée et remplacée par le système de *Copernic*, qui place le soleil au centre du monde; et ce dernier système, plus conforme à la vérité, est le seul adopté aujourd'hui.

Copernic (*Nicolas*), profond mathématicien, astronome, philosophe et médecin, naquit à Thorn, sur la Vistule, en 1473, et mourut en 1543. Ce grand homme, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, rendit son nom à jamais célèbre par un système déjà présenté avant lui, mais dont on lui accorda à juste titre les honneurs de l'invention. En effet, le développement qu'il donna à ce système est regardé comme l'un des plus grands efforts de l'esprit humain : ce système fut cependant condamné par l'inquisition de Rome en 1616, comme une opinion non-seulement hérétique dans la foi, mais absurde dans la philosophie. Ce jugement méritait, au contraire, d'être qualifié d'absurde, puis-

qu'il condamna une vérité qui, depuis, a été prouvée en tant de manières.

Cet exemple de la force des préjugés prouve que le zèle des Pères de l'Eglise n'est pas toujours suffisamment éclairé pour prononcer sur les sciences qui ne sont pas de leur ressort. En voulant s'arroger le droit de les juger, ils devraient au moins se mettre au niveau des connaissances du siècle dans lequel ils vivent.

Lactance, S. Augustin, et S. Isidore de Séville, n'étaient donc pas excusables d'ignorer ce que les savans, dès la plus haute antiquité, avaient dit depuis si long-temps avant eux sur l'existence des *antipodes*. Ces trois docteurs auraient dû avoir des notions cosmologiques plus saines sur la science des lois générales, par lesquelles le monde physique est gouverné. Ils ne pouvaient ignorer que la terre, à très-peu de chose près, était sphérique. Ils devaient savoir que la pesanteur, partout dirigée vers le centre de la terre, retient les corps à la surface du globe, quoique dans les lieux diamétralement opposés, ou *antipodes* les uns à l'égard des autres; et enfin que le

ciel et les étoiles doivent toujours paraître au-dessus de nos têtes , car l'élevation et l'abaissement ne sont relatifs qu'à la direction de la pesanteur.

Quant à la croyance aux *incubes* , que Saint Augustin semble accueillir et rejeter tout-à-la-fois , ce Père de l'Eglise paraît être la dupe de cette subtilité d'esprit qui le caractérise. Elle produit dans ses écrits l'irrésolution de son jugement , et malgré ses bonnes intentions en faveur de la religion , sa conscience est entraînée dans les calculs étroits d'un esprit subjugué par des préjugés auxquels trop souvent la raison se trouve sacrifiée.

Je m'aperçois un peu tard, sans doute, de la prolixité de mes réflexions à l'occasion des *incubés* et des *succubés*. Cependant, après avoir cédé si facilement à l'impulsion du moment , qui , à propos d'une étymologie , m'a fait écrire si longuement sur cette matière , je crois inutile de m'en justifier , car cette épisode n'est pas la seule que je me sois permise dans cet écrit , et que je me permettrai encore. En convenant que je suis quelquefois sorti de la question que j'avais à traiter ,

je déclare, pour m'en excuser, que mon seul but, quant à présent, est de consigner ici des matériaux même informes, que je destine pour servir à l'histoire du Magnétisme animal. Ce ne sont que de premières ébauches, telles qu'elles se sont présentées à mon esprit. Lorsque j'en aurai recueilli une suffisante quantité, mon intention est de mettre de l'arrangement dans ces matériaux. Il me sera facile alors de les classer par ordre de matières; je les diviserai en *chapitres*, en *paragraphes*, *etc.*, pour en former un *Traité* le plus complet qu'il me sera possible. Il comprendra toutes les parties de la théorie et de la pratique du Magnétisme animal. On sera surpris, peut-être, d'y voir figurer des choses qui paraîtront disparates; mais en y réfléchissant on trouvera qu'elles ont un grand rapport avec le Magnétisme, et qu'elles sont toutes également soumises à l'influence de la superstition. On doit convenir enfin que la plupart des auteurs de croyances mystiques se sont emparés des phénomènes du Magnétisme animal, pour les présenter comme des miracles surnaturels,

et les faire servir de preuves à des mystères, même les plus absurdes. On ne saurait y faire trop d'attention ; car dans ce dédale de superstitions anciennes et modernes, il est certains points de reconnaissance où tous les autres viennent aboutir, et sur lesquels il faut faire réfléchir des rayons de lumière. C'est par ce moyen qu'on pourra dévoiler toutes les autres branches d'imposture, qui exercent un si grand empire sur l'imagination des faibles mortels.

Je vais faire l'énumération de la plus grande partie des objets que je veux traiter, afin de mettre mes lecteurs à portée d'approuver mon plan, ou de le critiquer d'avance, suivant qu'ils le jugeront à propos.

C'est ainsi que l'*astrologie*, qui semble la parodie de l'astronomie ; l'*alchimie*, qui est la partie mystique de la chimie ; la *magie*, les *oracles*, les *pythies*, les *sybilles*, les *convulsionnaires de S. Médard*, les *oniroscopes*, les *hypnobates* ou *somnambules*, les *talismans*, les *fausses reliques*, les *arbres* et autres objets magnétisés ; les *filtres*, les *sorti-*

légés, les enchantemens, les *fascinations*, *etc.*, qui tous n'ont que des vertus chimériques qui n'existent que dans l'idée, et qui, cependant, produisent quelquefois des effets véritables par la force de l'imagination. — L'histoire des esprits, des apparitions, des revenans, des incubes, des succubes, des vampires, des sorciers, tout ce qui a rapport à la démonomanie. — Tous les systèmes mystiques des religions, et enfin un exposé des procédés les plus usités pour magnétiser avec succès, c'est-à-dire, l'art de mettre en jeu l'imagination des personnes les plus susceptibles d'exaltation, *etc. etc.*, trouveront place dans le Traité que je me propose de publier.

Je reviens enfin aux définitions étymologiques que j'avais pour ainsi dire perdues de vue, et sur lesquelles je continuerai de donner ici des explications provisoires, dont on sentira l'utilité pour le développement de la théorie du Magnétisme animal.

Pour en terminer, je vais choisir encore quelques-uns des termes nouveaux que renferme la nomenclature précé-

dente ; c'est ainsi que pour rivaliser avec le mot *magnétiseur*, employé si fréquemment dans les écrits sur le Magnétisme animal , je proposerai d'y adjoindre ceux de *onirodiétiseur*, *onirodiseur*, *onirodiste*, *oniropragmate*, *oniréxiseur*, *oniréxite*, *oniroprate*, *oniropratique*, etc. qui dérivent de ὄνειρος (*oniros*) sommeil accompagné de songes , et des mots grecs διαίτα, διαίτᾱω, διατητής, etc. (*diaita*, *diaitaó*, *diatitís*), qui veulent dire *régime*, *je conduis*, *je dirige*, *directeur*, *arbitre*. Ces mots ont une étymologie commune avec ceux de *diète* et *diététique*, termes de médecine qui ont pour objet le régime à prescrire dans la manière de vivre, soit en santé, soit en maladie. — De ὁδός, ὁδοῶ, etc. (*odos*, *odoó*, etc.), *chemin*, *méthode*, *je conduis*, *je préside*, *je dirige*. — De πρᾱγμα, πρᾱγματεύς, πρᾱγματεύω, etc. (*pragma*, *pragmateús*, *pragmateuó*, etc.), qui signifient *administration*, *négociateur*, celui qui est habile à diriger, etc. — de ρεξαι, ρεξας, πρᾱξις, πρᾱσσω, πρᾱττω, etc. (*Rexai*, *rexas*, *praxis*, *prassó*, *prattó*, etc.) *fais*, *fait*, *direction*, *conduire habilement*, etc.

De pareilles expressions ne conviennent-elles pas évidemment pour désigner un magnétiseur instruit, ou caractériser celui qui sait employer avec habileté les procédés de la pratique du Magnétisme animal, et pour développer avec sagesse, avec intelligence, les facultés magnétiques des *hypnotes*, des *onirotes*, des *oniroscopes*, des *époptes*, des *somnambules*, des *onirologues*, des *oniromantes*? etc.

Ces mêmes termes et ceux qui y sont analogues, en produiront aussi quelques autres, pour correspondre à celui de *magnétisme*, qui est sans cesse dans la bouche de celui qui parle ou qui écrit sur le Magnétisme animal. On placera donc à la suite du mot *magnétisme*, sur le même rang, ceux de *énypnalisme*, *énypniotisme*, *hypnalisme*, *hypnisme*, *hypniotisme*, *hypnorexisme*, *hypnotisme*, *oniralisme*, *onirotisme*, *onirexisme*, etc., dont nous avons déjà donné l'explication et les étymologies aux pages 51 et 52, qui précèdent.

En présentant des termes scientifiques équivalant à ceux de *magnétisme* et de *magnétiseurs*, mon intention n'est pas

de jeter de la défaveur sur ces deux mots, déjà consacrés depuis long-temps pour exprimer les procédés et les effets du Magnétisme animal. Les *magnétistes*, il est vrai, toujours dupes de leurs propres illusions, s'imaginèrent un fluide magnétique animal; et sans prouver l'existence de ce prétendu fluide, ils en ont comparé l'action à celle que la *Pierre d'aimant* exerce réellement sur le fer. S'ils ont abusé de cette comparaison pour croire à un fluide idéal, qui jamais n'a pu encore être démontré, l'expression de *Magnétisme animal* n'en doit pas moins être conservée, comme exprimant d'une manière assez juste, mais purement métaphorique, l'action quelquefois subite que les sens exercent sur l'imagination, dont ils sont véritablement les ministres fidèles, et à laquelle ils communiquent avec plus ou moins de rapidité des sensations et des idées qui la mettent en action et lui font produire des phénomènes souvent bien extraordinaires. La plupart de ces magnétistes paraissent bien ignorans en physiologie, et semblent ne pouvoir comprendre qu'on

pût employer métaphoriquement l'expression de Magnétisme animal, pour désigner l'action rapide des sens sur l'imagination. Ils oublient sans doute que la métaphore est une figure de rhétorique par laquelle on transporte pour ainsi dire la signification d'un mot, de son sens propre et naturel, dans un autre sens, ou dans une autre signification, qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit.

Loin de reconnaître dans les procédés et dans la pratique dite du Magnétisme animal, une action sur les sens, les *magnétistes* se sont imaginés qu'en magnétisant il s'échappait de leurs doigts, ou de telle autre partie du corps que ce soit, et en vertu d'un acte mental de volonté, une émanation, ou un fluide *matériel* ou *immatériel*, ou *spirituel*, ce qu'ils n'ont pas osé prononcer, ayant formellement laissé cette question encore indécise, ce dont j'ai déjà rendu compte ailleurs (1). Ils ont prétendu pouvoir par

(1) Voyez pages 157 et 211 du *Magnétisme éclairé*, 1 vol. in-8°, chez Barrois l'aîné, libraire à Paris, rue de Seine, n° 10, faubourg S.-Germain.

ce moyen, commander et faire agir une personne sans lui parler, sans l'en prévenir, et même sans en être vu. Pour appuyer cette folle prétention dont ils ont fait un principe et même un dogme, auquel il fallait croire comme à un article de foi, ils ont cité à l'appui de cette croyance une infinité de faits qui, racontés à leur manière, étaient plus absurdes les uns que les autres. Ils assurèrent cependant avoir été témoins de ces faits, ou les avoir produits, mais toujours en refusant constamment de se mettre en garde contre les illusions dont ils furent continuellement la dupe.

Le mot *Magnétisme animal* a donc induit en erreur tous les magnétistes. S'ils y eussent fait attention, ils n'auraient pas pris le change, ainsi qu'on pourra en juger en jetant les yeux sur des notices physiologiques et étymologiques qui serviront à éclairer la discussion, et que j'ai cru utile de placer ici, sur l'aimant minéral.

L'aimant s'appelle en grec μάγνης, μαγνήτης (magnis, magnitis), dérivé de μίγνυμι, μίγνυω, μαγνέειν (mignimi, migniô, ma-

gneuein), qui veulent dire *se mêler*, *s'immiscer*, *s'introduire*, *pénétrer*. En effet, l'*aimant* se mêle, s'introduit et pénètre le fer et l'acier, auquel il communique sa vertu par le contact ou par le frottement, et par ce moyen l'acier acquiert et conserve le magnétisme.

Il est peu de personnes instruites qui ne sachent que l'aimant ne soit une substance ferrugineuse, une espèce de mine de fer, qui a la propriété singulière d'attirer le fer et l'acier par une force invisible, dont les effets attestent l'existence. Cette faculté s'exerce indifféremment à travers des substances de diverses natures, telles que l'eau, le verre, le papier, la flamme, etc., qui n'interceptent point son action.

La pierre d'aimant est compacte, dure et pesante; elle a une force attractive et répulsive qui se partage sur deux points déterminés de chaque morceau d'aimant, dont l'un se tourne vers le nord, et l'autre vers le sud. Cette force d'attraction est plus ou moins grande. On a trouvé des pierres d'aimant qui portaient jusqu'à vingt-cinq fois leur poids.

La propriété directrice de l'aimant , dans la boussole , est une des plus belles découvertes que les hommes ayant jamais faites. Elle a donné aux marins un moyen sûr de reconnaître la direction de leur route à travers l'immensité des mers , au milieu des nuits les plus obscures et lorsque les brumes leur dérobent entièrement la vue des cieux. Cette invention si utile et si simple ne remonte guère qu'au douzième siècle. Jusqu'alors les navigateurs ne pouvaient se hasarder à s'éloigner des côtes. La découverte de la boussole leur a donné le moyen de s'élançer dans la haute mer , et d'aller au loin chercher des pays ignorés des plus puissantes nations de l'antiquité. Ces nations , cependant , pouvaient avoir eu de ces régions éloignées des idées confuses , qu'elles n'auraient dues qu'au hasard , sans doute , ainsi qu'on pourrait le prouver ; mais je laisse de côté cette question qui est entièrement hors de mon sujet.

Des observations expérimentales sans nombre servirent , dès l'origine de la découverte de la boussole , à prouver de

mille manières les propriétés de l'aimant. On peut d'ailleurs les reconnaître au moyen d'expériences bien faciles à répéter. Ces expériences produisirent, sans obstacle, une conviction générale sur l'existence du fluide magnétique minéral.

Il en a été de même lorsqu'on a reconnu l'authenticité des fluides de l'électricité et du galvanisme ; mais quand on compare cette conviction générale, basée sur des expériences multipliées, vérifiées par tant de savans ; quand, dis-je, on compare tous ces témoignages irrécusables avec les principes et les dogmes absurdes, avec les relations ridicules, dénuées de preuves expérimentales, d'après lesquelles les *magnétistes* veulent démontrer l'existence d'un prétendu fluide magnétique animal, on éprouve un sentiment de surprise en pensant qu'il se trouve toujours des hommes assez crédules pour se laisser tromper, séduire, par des illusions, par des apparences ; on est humilié enfin de voir de tels hommes soutenir avec tant de ténacité, tant d'entêtement, un système purement hypothétique. De croire enfin, qu'à la manière

de *l'aimant minéral*, qui fait mouvoir des particules de fer, les attirent et les repoussent, on peut de même aussi, du bout du doigt, par des gestes et sans gestes, ou par des *passes, etc.*, mais toujours accompagnés d'un acte de volonté, faire mouvoir comme un automate l'oniroscope, en *crise*, sur lequel on exerce une influence magnétique animale, et le réduire à penser, à obéir et à agir, au moyen du seul acte mental d'un magnétiseur et sans le concours de l'imagination du patient. Ce système hypothétique n'a pu jusqu'à présent se ranger à côté de ces vérités frappantes qui saisissent également tous les esprits; d'ailleurs les conséquences qu'on en tirerait, ne pourraient qu'être favorables à la superstition et au fanatisme.

Cette force attractive et répulsive de l'aimant, ainsi que la manière dont elle agit sur le fer et l'acier par contact et sans contact, et à des distances plus ou moins éloignées, ont offert aux magnétistes des analogies dont ils se sont emparés, et dans lesquelles ils ont cru trouver des rapprochemens suffisans pour assimiler

les effets du Magnétisme animal à ceux de l'aimant, et pour en conclure qu'il existait réellement un fluide magnétique animal. Je répéterai à ce sujet ce qu'a dit M. le docteur de Lichtenstaedt, savant médecin de Pétersbourg, dont j'ai déjà fait mention à la page 211 de l'ouvrage intitulé *le Magnétisme éclairé*.

« L'admission d'un tel fluide, loin
 » de jeter de la clarté sur la science, la
 » plonge, au contraire, dans une plus
 » grande obscurité. Pourquoi adopter
 » l'existence d'un principe dont on ne
 » peut se rendre compte?... A peine
 » le Magnétisme animal a-t-il été connu,
 » qu'on l'a aussitôt rangé dans la classe
 » des fluides, ce qui n'a servi qu'à jeter
 » plus de confusion dans nos idées; car,
 » rigoureusement parlant, nous ne de-
 » vons reconnaître comme fluide que ce
 » qui possède le caractère de l'impéné-
 » trabilité, c'est-à-dire qu'aucun autre
 » corps ne puisse occuper sa place en
 » même temps. »

On peut reprocher aux magnétistes d'avoir supposé bien gratuitement, et de leur propre autorité, un nouveau fluide

Magnétique animal, sans en prouver l'existence et sans comprendre ce que c'est qu'un fluide. Ils paraissent enfin ignorer entièrement quelles sont les qualités et les propriétés qui distinguent et qui caractérisent les fluides en général. Leur ignorance à cet égard semble bien prouvée par leurs doutes sur la nature de ce prétendu fluide qu'ils disent pouvoir être ou *matériel* ou *spirituel*, mais sans oser décider la question. Il résulte de cette indécision, que les magnétistes ne sont pas éloignés de croire que ce nouveau fluide pourrait être *immatériel* ou *spirituel*, et j'ai déjà fait connaître la tendance de M. *Deleuze* à vouloir établir un système fondé sur des opinions mystiques et imaginaires (1).

Si, au contraire, ce fluide magnétique animal était matériel, il serait alors soumis aux lois de la nature, et il aurait toutes les qualités qui constituent les

(1) Voyez le *Magnétisme éclairé*, pag. 118 et 157.

fluides matériels , dont le principal attribut est l'impénétrabilité.

Tous les fluides matériels sont composés de molécules organiques arrivées à un degré plus ou moins élevé de ténuité, et sans oublier qu'elles peuvent encore être subdivisées à l'infini. On doit enfin réfléchir que deux molécules organiques ne sauraient occuper à-la-fois, dans le même instant, le même point physique de l'espace qui pourrait contenir l'une ou l'autre de ces molécules. Par conséquent elles ne peuvent jamais s'identifier l'une dans l'autre. C'est en cela que consiste l'impénétrabilité. Ces molécules , lorsqu'elles sont réunies et qu'elles forment une masse , peuvent , il est vrai , se désunir , se dilater , se disséminer et augmenter en apparence de volume , mais non de pesanteur , par l'effet de la chaleur ; elles peuvent également se resserrer et se contracter par le refroidissement ; mais elles n'en conservent pas moins leur caractère d'impénétrabilité : ainsi , dans telle situation que les molécules puissent se trouver , il ne peut y avoir que séparation ou mélange , sans pénétration.

On doit donc regarder les masses des corps comme étant composées de parties plus petites, ou molécules adhérentes les unes aux autres, et c'est ce qui constitue l'essence de ces corps, qui néanmoins sont susceptibles d'être divisées à l'infini. Il en résulte que ces molécules peuvent parvenir jusqu'à l'état de fluides matériels, doués de propriétés bien remarquables en raison de leur divisibilité, de leur expansibilité et de leur élasticité : les propriétés extraordinaires de la matière ainsi subdivisée, sont d'avoir le privilège d'embrasser à-la-fois des espaces immenses, et de pouvoir s'y élancer avec des vitesses dont on peut à peine se faire idée, et dont les bornes nous sont inconnues. C'est ainsi que toutes les exhalaisons, tous les effluves, toutes les émanations odorantes et inodores, ne sont autre chose que des fluides matériels composés de molécules d'une extrême ténuité.

Il est aussi d'autres fluides également matériels, qui semblent être d'un ordre encore plus élevé, c'est-à-dire formés de molécules qui auraient atteint un degré

encore plus haut de divisibilité, et que notre imagination peut à peine concevoir. Je veux parler des fluides du calorique, de la lumière, de l'électricité, de l'aimant, du galvanisme, etc., etc.

D'après cet exposé, on demande aux magnétistes dans quelle classe de fluide ils prétendent placer celui qu'ils appellent fluide magnétique animal. Malgré leur inclination à en faire un fluide *immatériel, spirituel, mystique*, pour lequel il faut de la foi, ainsi qu'ils l'ont si souvent répété dans leurs écrits; il paraît néanmoins qu'ils ont comparé le fluide *Magnétique animal* au fluide *Magnétique minéral*; mais cette comparaison n'étant appuyée d'aucune expérience, elle ne prouve rien en faveur du système des magnétistes.

On veut bien accorder que l'action et la réaction que les procédés du Magnétisme animal produisent sur l'imagination entre des êtres vivans, aient quelque analogie avec la manière dont l'aimant minéral exerce son action sur le fer et sur l'acier; mais il ne peut résulter de cette analogie qu'une simple comparaison

purement métaphorique , ainsi que nous l'avons déjà dit. C'est dans ce sens et sous ce point de vue qu'il ne répugne nullement de conserver la dénomination de *Magnétisme animal* , pour désigner les procédés qui mettent en jeu *l'onirisme* , *l'oniroscopisme* , *le somnambulisme* , *etc.* Il est évident d'ailleurs , que tous ces procédés ne servent qu'à étendre le domaine de l'imagination et à corroborer son pouvoir , ainsi que je l'ai déjà dit dans le *Magnétisme éclairé* , pag. 80 ; mais non à prouver la réalité d'un fluide magnétique animal , qui produirait et exercerait une action réciproque entre des êtres vivans , sans l'intervention des sens.

Déjà l'usage et l'habitude ont consacré le mot de *Magnétisme animal* , pour désigner et les procédés appelés magnétiques , et les phénomènes physiologiques et psychologiques , qui dérivent de l'imagination. Les Magnétiseurs ont souvent produit ces mêmes phénomènes par la pratique qu'ils tiennent du docteur *Mesmer* ; mais le mot de Magnétisme animal n'est employé que métaphoriquement

dans plusieurs écrits anciens et modernes, et par plusieurs savans. J'en ai cité un, entre autres, *aux pages 88 et 89 du Magnétisme éclairé*, qui ne s'est pas fait scrupule d'employer ce mot, et bien certainement on ne l'accusera pas d'admettre le système ridicule des Magnétistes. Je veux parler d'un médecin de la Faculté de Paris, du célèbre docteur *Virey*, l'historien de la Physiologie, celui dont la plume éloquente a tracé avec autant de profondeur que de sagacité le tableau des opérations les plus secrètes que la Nature de tout temps a laissé entrevoir dans les phénomènes du Magnétisme animal *spontané*, ainsi que du Magnétisme animal *artificiel*, produit par les procédés des magnétiseurs anciens et modernes. On pourra se convaincre de ce que j'avance, en lisant l'article ou plutôt l'excellent *Traité sur le Magnétisme animal*, que cet auteur a inséré dans le tome *XXIX*, pag. 463, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, dont il est un des savans collaborateurs. Ce philosophe éclairé ne cesse de combattre en toute occasion la superstition et le

fanatisme qui , de nos jours , trouvent encore des moyens pour entraîner et avilir des esprits déjà trop faibles et crédules. Les écrits de cet auteur sont ornés des couleurs d'une imagination vive et brillante ; ils seront aussi durables que les vérités qu'ils proclament , et ils feront triompher la science en repoussant l'ignorance présomptueuse et entêtée. Tous les ouvrages de ce savant médecin sont remplis d'érudition , et écrits d'un style élevé, témoin son éloquent discours préliminaire placé en tête du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, tom. I, pag. xv, nouvelle édition, chez *Déterville*. Paris, 1816. Ce physiologiste profond a fait remarquer que les phénomènes du Magnétisme animal ont été observés de tout temps, sans qu'on y ait supposé l'intervention d'un fluide de *l'aimant animal*.

La force attractive et répulsive de l'aimant ne présente donc autre chose en faveur des procédés du Magnétisme animal, sinon, qu'une comparaison, qu'une analogie avec ce qui se passe dans notre imagination par l'entremise des

agens physiques, c'est-à-dire par les sens, que la nature a chargés *exclusivement* de transmettre à notre âme toutes les sensations que notre corps éprouve. Cette analogie est sur-tout remarquable dans l'effet subit que nous éprouvons quelquefois au premier aspect d'un être qui se présente à nous, et pour lequel nous ressentons une forte impression de sympathie ou d'antipathie. C'est cette double impression qui a produit tant d'illusions dans l'imagination des partisans du prétendu *fluide magnétique animal*, appelé également dans leurs écrits *aimant animal*. L'amour, l'amitié et la haine sont l'expression de la *sympathie* et de l'*antipathie*. C'est dans ces deux sentimens que réside le principe du bien et du mal, qu'un être vivant peut produire, et quelquefois subitement, sur un autre être vivant, par la seule influence réciproque du pouvoir immense de l'imagination mise en jeu, par l'entremise des sens entre tous les êtres animés.

Je viens de me servir du mot *exclusivement*, dans un sens qui probablement éprouvera des contradictions de la

part de quelques-uns de mes lecteurs. J'ai employé ce mot avec connaissance de cause ; mais je me réserve de discuter ailleurs cette matière, dont je ne parle ici qu'en passant , et pour ainsi dire par hasard.

On m'opposera sans doute les sensations produites par l'instinct, dont l'origine paraît prendre sa source à l'époque de la formation des êtres dans le sein de la mère , et que d'autres feront remonter plus haut ; on m'objectera encore les idées qui dérivent de la mémoire, ou de certaines affections nerveuses ; mais je ne puis, pour le moment, répondre à d'aussi fortes objections. J'essaierai un jour de prouver que toutes nos sensations, toutes nos idées, tant que nous vivons, rentrent dans le domaine de l'imagination, en vertu des lois de la nature, les seules connues jusqu'à présent. D'après ces lois, il est évident que de notre vivant l'âme est si intimément unie à notre corps et dans une dépendance tellement absolue, qu'elle ne peut recevoir des autres êtres vivans, ni leur transmettre aucune sensation, aucune idée,

aucun ordre que par l'entremise du corps, c'est-à-dire par l'organe des sens. Cette loi invariable, jusqu'à présent, n'a jamais encore souffert aucune exception; elle condamne d'une manière irrévocable le système des magnétistes, qui prétendent qu'avec un simple acte mental de volonté, accompagné d'un geste de la main, dont ils assurent qu'un fluide qui ne connaît ni distance ni obstacle, s'élançe comme un trait. C'est au moyen de ce fluide, disent-ils, qu'on peut, avec contact ou sans contact, à des distances plus ou moins éloignées, et même en l'absence des personnes, leur intimer des ordres, les faire agir, parler, marcher, penser, etc. Il faut en convenir, de pareilles prétentions, dépourvues d'observations expérimentales ne sont-elles pas bien erronées et bien absurdes?

Lorsque j'ai avancé que les lois invariables de la nature n'ont présenté jusqu'à ce jour aucune exception, je n'ai pas dû avoir en vue les miracles surnaturels, sur lesquels on ne peut faire aucun raisonnement, car la croyance aux miracles dépend uniquement de la révélation et

de la foi : or, la foi et la révélation n'admettent aucun appel à la raison, mais au contraire elles exigent une grande soumission d'esprit et une croyance aveugle.

Il n'en est pas de même du grand nombre de faits extraordinaires et incompréhensibles, dont les innombrables relations nous sont parvenues depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. La manière dont ces faits ont été présentés, semble les ranger à côté des miracles surnaturels. La plupart des phénomènes du *Magnétisme animal* sont de ce nombre, parce que les *magnétistes*, trompés par des apparences qu'ils n'ont pas su apprécier, nous les racontent avec des circonstances exagérées, et les placent hors des lois de la nature. Pour être autorisé à réduire ces faits à leur juste valeur, et d'en rejeter ce qui est invraisemblable, il suffit de prouver que tous ces récits extraordinaires, anciens et modernes; que toutes ces histoires de revenans, d'esprits, de vampires, de sorciers; que tous ces miracles de guérison qu'on nous présente

comme surnaturels , parce qu'ils auraient été accompagnés de pratiques pieuses et avec l'intervention des prêtres ; que tous ces phénomènes magnétiques , si exagérés et présentés sous un faux point de vue , sont tous en contradiction avec les lois invariables ou immuables de la nature. Néanmoins un grand nombre de faits absurdes sont encore plus ou moins accrédités par des hommes crédules , qui ne savent pas se prémunir contre les prestiges de l'illusion ; mais le siècle est trop éclairé aujourd'hui pour être la dupe de l'erreur. On sait maintenant distinguer, dans les phénomènes du Magnétisme animal, le vrai d'avec le faux , et mettre au rang des fables qui se débitèrent de tous temps , les faits exagérés auxquels les *magnétistes* donnent la couleur de miracles surnaturels. Cependant, il faut en convenir, et c'est à la honte de l'esprit humain si enclin au merveilleux , il se rencontre toujours des hommes crédules, non-seulement dans la classe du peuple la moins instruite , mais encore dans une certaine classe d'honnêtes gens , respectables , il

est vrai, mais peu accoutumés à réfléchir sur les sciences trop métaphysiques, trop éloignées des idées communes, et qui sont disposés à ajouter foi très-légèrement à des apparences qui toujours favorisèrent les croyances mystiques les plus absurdes.

Il me reste encore plusieurs termes concernant le Magnétisme animal, sur lesquels je ne veux pas me dispenser de donner quelques explications provisoires, que je reproduirai un jour avec des définitions plus précises dans un nouveau vocabulaire. Ces termes sont *hypniatre*, *hypnatrique*, *hypniamie*, *hypnygiene*, *hypnygiastique*, *oniriatrie*, *oniriamie*, *oniriamique*, *onirygienne*, etc., qui désignent et le sommeil salutaire qui procure la santé, et ceux qui, en dormant, donnent des conseils pour la guérison des malades : ces mots dérivent de *ἰατρεύω*, *ἰατρος*, *ἰατρία*, *ἰατρική*, *ἰαομαι*, *ἴαμα* (*iatreuô*, *iatros*, *iatria*, *iatriki*, *iaomai*, *iama*), *je guéris*, *médecine*, *médecin*, etc. — De *ὑγιῶν*, *ὑγιής*, *ὑγεία*, *ὑγιαστικός* (*hygioô*, *hygiis*, *hygeia*, *hygiastikos*, etc.), *je guéris*, *sain*, *santé*, etc. — *Hypnionirie*,

dérive de ὕπνος et ονείριος, qui expriment les deux sommeils réunis, celui qui est ordinaire et celui qui est accompagné de songes. — *Hypnimite, hypnimate, onirimate, onirimatique*, signifient celui qui pendant son sommeil donne des conseils avec prudence; dérivés de μῆτις, μῆτιμα (mitiaô, mitis, mitima, etc.), *je consulte, je délibère, prudence, conseil*. Il faut distinguer de ces différens termes, le mot *oniromythe*, qui dérive de μῦθος (mythos), *fable*, et qui désigne celui qui éprouve pendant son sommeil des accès de folie qui lui font tenir des discours insensés et débiter des fables. — *Oniraménite, oniraplicte, oniraplite, onirodile, onirodimate, oniolithe, oniropnigme, oniropsie, onirophile, onirophore, onirodilogie, oniropie, onirochismagorie, onirochismie, onirochismodie, onirochismologiste, oniropronie, oniropropte, oniroprorate, onirophante, onirophane, onirophantasmagorique*, sont des termes dont il sera facile de faire l'application et d'en former divers substantifs, adjectifs et adverbes; ils dérivent des mots grecs ἀμένης, ἀμενήτος,

ἀμενηνὸς (aménis , aménitos , améninoḥ),
impatient, je rends impatient, imbécille.
 — ἀπληκτός (aplictos), *opiniâtre.* — ἀπλε-
 τος (aplétos), *immense, profond.* —
 δειλός (dilos), *craintif, timide.* — δειῖμα,
 δειῖματως (dima , dimatos), *crainte.* —
 ληθης, ληθη (lithi , lithis), *oubli.* — πνίγμα
 (pnigma), *suffocation.* — οπτομαι, ὀπτο-
 μαι, ὀψις (optomai, opsomai, opsis,
 etc.), *je vois, vision, voir profondé-
 ment.* — φιλέω, φιλή (phileô , phili), *j'ai-
 me, amitié.* — φέρω (pherô), *je porte.*
 — διλογεω, διλογος (dilogeô , dilogos), *je
 parle à double sens, ambiguïté de parole,
 etc.* — ποίεω (poiéô), *je fais, je produis.*
 — χρησμάγους, χρησμάχορευ, χρησμος, χρησμο-
 δότης, χρησμολογος, etc. (chrismagoris,
 chrismagoreô , chrismos, chrismodotis,
 chrismologos, etc.), *oracle, sortilège,
 rendre des oracles, etc.* — προναέω, προνοή-
 της, προνοητικῶς, *adv.*, προνοια, etc. (pronoeô,
 pronoitis, pronoitikôs, *adv.*, pronoia,
 ect.), *prévoir, prévoyance, l'art de pro-
 nostiquer.* — Προοπτης, προοραω, προορατος,
 etc. (prooptis, prooraô , prooratos, etc.),
*je prévois, celui qui prédit, qui pres-
 sent les choses futures, etc.* — Φαίνω,

φανος, φαντάζω, φαντασία, φάντασμα, φανταστικός, φαντασμαγορέω, etc. (phainô , phanos , phantazô , phantasia , phantasma , phantastikos , phantasmagoreô , etc.), *je manifeste , vision , fantôme , spectre , fantasmagorie* , ou l'art de faire paraître des fantômes : et en général, tout ce qui a rapport aux visions , aux images et aux apparitions chimériques , que l'imagination prétend voir en réalité. etc. — *Onirapnie , onirapneute , onirapneumate , oniroléthargie , oniroléthargique , onirophoneute , onirophoneumatie* , dérivés de ἀπνοια , ἀπνεής , ἀπνευτος , ἀπνεύματος , λήθαργος , φονεύω , φονευτης , φονευματος , etc. (apnia ; apnis , apneutos , apneumatatos , lithargos , phoneuô , phoneutis , phoneumatatos , etc.) , qui signifient , *sans respiration , léthargie , sommeil invincible , l'action de tuer* , etc.

Je termine mes notices étymologiques par les termes qui désignent les spéculations , ainsi que ceux qui de tout temps spéculèrent sur la crédulité des hommes. Rien n'a tant prêté à ce genre de trafic que la facilité avec laquelle les prêtres , dans l'antiquité , en imposaient au stupide

vulgaire , au moyen de phénomènes naturels et incontestables , qu'ils savaient mettre en jeu , et auxquels ils ajoutaient un caractère extraordinaire , surnaturel et divin , par leur adresse et par leurs jongleries. Ils s'appliquaient sur-tout à former des sybilles , des pythonisses , des devins , des oniroscopes , des somnambules , des oniromantes , etc. Souvent ils parvenaient à donner d'avance à ces sortes d'inspirés , des notions sur les objets qui servaient de matière aux consultations , et de cette manière les réponses en étaient moins obscures , moins vagues , et contribuaient merveilleusement à augmenter l'illusion. On doit se rappeler que dès la plus haute antiquité les souverains , leurs gouvernemens , les grands et toutes les classes du peuple , étaient , comme aujourd'hui , pour ainsi dire , les tributaires des prêtres. On ne doit pas oublier les richesses immenses qu'amassèrent les temples où se rendaient les oracles ; mais tous les oracles n'étaient pas dans des temples. Il y eut aussi de tout temps des devins , des oniroscopes , des somnambules , etc. ,

qui trafiquaient en particulier de leurs talens magnétiques. C'est donc pour dénommer les uns et les autres par des termes adaptés à ce genre de spéculation, ainsi que pour désigner ceux qui les dirigeaient et qui les prênaient, afin de partager les profits, que je propose les mots qui suivent, savoir : *hypnopôle*, *hypnopôlimate*, *hypnoprague*, *hypnoproxénète*, *oniropôle*, *oniropôlimate*, *onirembole*, *onirembolimate*, *oniremborie*, *oniroprague*, *oniropragmate*, *oniroproxénète*, etc. Tous ces termes dérivent des mots grecs ὕπνος et ονειρός (hypnos et oneiros), qui expriment le *sommeil* des deux genres, et se composent avec πωλιω (pôleô), *je vends*. Ce mot grec, qui s'écrit par ω (oméga), qu'on doit écrire en français avec un accent circonflexe sur ô, se distingue de πολέο (poléo), qui s'écrit avec ο (omicron), et qui signifie *nourrir*, *entretenir*. — πώλιμα, πωλίματος (polima, polimatos), *chose vénale*, *homme vénal*. — εμπολέω, εμπολημα, εμπορευω, εμπορος, ἐμπορία, etc. (emboleo, embolima, embo-reô, emboros, emboria, etc.), qui si-

gnifient *vendre, trafiquer, négociant, marchand, etc.* — *Nota.* Le π (pi), précédé du μ (my), se prononce *b* en français. — πραγμα, πραγματος, πραγματευς, πραγματευω, πραγματικός (pragma, pragmatos, pragmateus, pragmateuô, pragmaticos, etc.), *négociation, négociateur, etc.* Ces termes peuvent également servir à désigner un *magnétiseur* qui sait diriger habilement les procédés du Magnétisme animal et en tirer profit. — προξενέω, προξενιτής (proxénéô, proxénitis), *j'entremets, je procure, entremetteur, etc.*

Si j'ai signalé des abus dans les réflexions que je viens de présenter à l'occasion des termes concernant ceux qui ont fait dans l'antiquité et qui font encore de nos jours une espèce de trafic sur les consultations et les songes des *oniroscopes* et des *hypnobates*, ou *somnambules*, je ne veux pas cependant blâmer celui qui spéculerait aujourd'hui sur la pratique du *Magnétisme animal*; chacun est libre de mettre son temps et ses talens à profit; mais il faut savoir qu'en agissant avec un désintéressement

parfait , avec une charité pure et une forte volonté de faire le bien , *nihil inde sperans* , alors l'action magnétique en acquiert plus d'énergie pour agir sur l'imagination de la personne qu'on veut guérir ou soulager. Il serait si avantageux de voir cette science mise en pratique dans l'intérieur des familles ! Est-il rien de plus touchant qu'une mère qui magnétise sa fille malade ; un père de famille , ses enfans ; un ami , son ami , et sans autre intérêt que le plaisir de soulager ceux qu'on aime ? En pratiquant le Magnétisme de cette manière , on est bien assuré de ne pas s'exposer aux abus qui peuvent naître d'une spéculation intéressée sur les consultations magnétiques. Le moindre de ces abus serait d'attirer mal à propos le ridicule sur les procédés du Magnétisme animal. Souvent les magnétiseurs qui se proposent de montrer leur savoir faire n'obtiennent aucun succès , et l'*oniroscope* , ainsi que celui qui le dirige , en exigeant un salaire , semblent contracter l'obligation de soulager un malade , ou de produire , bon gré , mal gré , les phénomènes qu'ils

se sont proposé de faire voir. La lucidité des oniroscopes est extrêmement variable ; elle dépend d'une infinité de circonstances. Si sa lucidité commence à fléchir, l'oniroscope veut cependant gagner l'argent qu'il a reçu ou qu'il espère recevoir : de-là des réponses banales, insignifiantes, souvent mensongères ; de-là les jongleries, les compérages et le charlatanisme.

OBSERVATIONS

Sur la prononciation de la langue grecque.

ON a pu remarquer que dans le courant de mes écrits sur le Magnétisme animal, lorsque j'y transcrivais des mots grecs en caractères français, j'y employais une prononciation différente de celle qui est usitée dans nos collèges en France. Pour me justifier à ce sujet, je dirai que j'ai cru en cela devoir me conformer à l'usage des anciens Grecs, et sur-tout des Grecs modernes, qui suivent la prononciation que j'ai adoptée d'après les témoignages qu'ils nous en ont laissés. C'est ainsi que l'upsilon (υ) doit s'écrire en français par un (y), et les lettres (η), *ita*, (ι), *epsilon*, *iôta* (οι); *omicron*, *iôta*, doivent en certains cas se prononcer comme notre (i). Ce que j'avance, je l'ai observé moi-même pendant un séjour de quatre années, environ, que j'ai fait dans le Levant, et principalement à Constantinople. C'est dans cette ville, autrefois la capitale de l'ancien Empire grec, que j'ai entendu des Grecs très-savans m'assurer, qu'à peu d'exceptions près, ils avaient conservé l'ancienne prononciation.

La manière dont nous prononçons les mots tirés du grec, adoptés dans notre langue, et qui

la plupart, et par cette raison, portent, pour ainsi dire, la date de leur adoption, justifie l'observation que je viens de faire. On doit enfin convenir que l'intelligence des mots, et leur véritable prononciation, conduit plus sûrement à la connaissance des choses.

Nous lisons dans nos Dictionnaires CHIRO-MANCIE, et non *cheiromantei*, dérivé de χεῖρ et μαντεία (chir et mantia), *divination* par l'inspection de la *main*. — ETYMOLOGIE, et non *étumologie*, de ετύμος (étymos), *véritable*, et λόγος (logos), *parole*, *mot*. — CIMETIÈRE, et non *koimétére*, de κοιμητήριον (kimitirion), *cimetière*, *dortoir*. — HYPNOTIQUES, et non *hypnotiques*, qui signifie dans le Dictionnaire de l'Académie française *remèdes qui provoquent le sommeil*, tiré du grec ὑπνοτικός (hypnoticos), dérivé de υπνω (hypnoô), *je fais dormir*. — KYRIÉ-ÉLÉISON, et non *curié-éléison*, de κύριε - ελεήσον (kyrié - éléison). — ONIROCRITIE, et non *oneirocritie*, qui, dans le Dictionnaire de l'Académie française, signifie *explication des songes*, dérivé de ὄνειρος (oniros), *songe*, et de κρίνω (krinô), *je juge*. — — POTIRON, espèce de citrouille qui ressemble à un vase, et non *poturon*, dérivé de ποτήρ et ποτήριον (potir et potiron), qui signifie *vase* et *potier*. — SYNONYME, et non *sunonume*, de συνονύμος (synonymos). — SYZYGIE, et non *suzugie*, de συζυγία (syzygia), qui veut dire

conjonction. — ΤΥΡΕ, et non *tupe*, de τύπος (typos), d'où vient le mot *typographie*. — ΤΥΡΑΝ; et non *turan*, de τύραννος (tyran-nos), etc., etc., et une infinité d'autres mots sur lesquels il serait trop long de donner ici des explications superflues. On admet cependant qu'il peut exister des exceptions produites par les différens dialectes, *attique*, *dorique*, *éolique*, *ionique*, ou à cause de quelques règles grammaticales, telles que le son des lettres, soit isolées, soit réunies, soit muettes, soit liquides : par exemple, lorsqu'il y a deux γ (gamma) ou un γ suivi d'un κ (cappa), ils produisent alors une prononciation sourde ou nazale, comme dans αγγελός (angellos), *ange*. — Αγγείον (angeion), *vase*, *vaisseau*. — Αγκύρα (ankyra), *ancree*, en latin *ancora*, etc. Les lettres μ (my) et π (pi), lorsqu'elles se suivent, doivent en français se prononcer comme *b*, etc., etc.

Sans prétendre vouloir réformer de vieilles habitudes qu'on ne saurait approuver, bien qu'elles soient consacrées par l'usage, il est sans doute permis de réclamer contre elles, même sans l'espoir d'en obtenir le changement, et de dire que la prononciation de certains mots grecs est vicieuse dans nos collèges en France. Trop souvent enfin elle se trouve en opposition avec la véritable prononciation des Grecs anciens et modernes.

On doit s'étonner que dans toutes nos gram-

maires grecques on n'y dise rien, ou presque rien, de la prononciation de cette belle langue, tandis qu'il devrait s'y trouver un article uniquement consacré à faire connaître les diverses prononciations du grec littéral, eu égard à tous les anciens dialectes de la Grèce, ainsi que les variétés de la prononciation du grec moderne dans les différens pays où il se parle maintenant. Il faut espérer que tôt ou tard un grammairien elléniste voudra bien se charger de ce soin, et n'imitera pas la plupart des faiseurs de grammaires grecques qui jusqu'aujourd'hui n'ont présenté que des règles arbitraires et non raisonnées de prononciation, sans rendre compte des motifs qui les ont déterminés à se mettre ouvertement en contradiction avec la prononciation du grec, si anciennement et si généralement adoptée dans tous nos Dictionnaires latins et français, au point de faire croire qu'ils n'y ont pas même fait attention.

Il serait facile, ce me semble, de prouver que le grec ancien et le grec moderne ne forment point deux langues entièrement séparées. On en peut juger d'après les ouvrages estimables, tant en prose qu'en poésie, de plusieurs littérateurs grecs qui se distinguent de nos jours par de brillantes productions qui peuvent soutenir la comparaison avec la plupart des anciens auteurs grecs. L'idiôme des anciens Grecs et celui des Grecs modernes ont entr'eux bien plus d'affinité, de ressemblance qu'il n'en existe entre le *latin* et

l'italien, qui forment aujourd'hui deux langues vraiment séparées. On pourrait donc soutenir jusqu'à un certain point, que le grec littéral ne doit pas être considéré comme étant une langue morte ; et si les Grecs parvenaient aujourd'hui à reconquérir leur indépendance et à se reconstituer en corps de nation libre, bientôt la langue que parlait le divin HOMÈRE reparaitrait avec toute sa splendeur.

Note sur les Grecs modernes.

La révolution qui commence à éclater dans le courant de la présente année 1821 parmi les Grecs, sujets du Grand-Seigneur, annonce de leur part la résolution de secouer le joug des *Turcs*, et de se reconstituer en corps de nation libre. J'ai pensé que la plupart de mes lecteurs me sauraient gré de leur présenter ici la déclaration qui suit, et dans laquelle les Grecs ont exposé les motifs qui les ont contraints à faire tous leurs efforts pour se soustraire à la dépendance de l'Empire ottoman.

Quel est celui qui ne sent palpiter son cœur au seul récit des cruautés inouïes et

absurdes que des oppresseurs barbares exercent , de sang-froid , par d'injustes représailles ? N'est-on pas saisi d'indignation en apprenant que , par une aveugle vengeance , des milliers de Grecs innocens et soumis , hommes , femmes , enfans et vieillards , sont impitoyablement empalés , égorgés ou noyés ? Qui le croirait ? tant de cruautés qui glacent d'effroi et révoltent l'humanité , sont l'effet d'une politique atroce , fondée sur ce que d'autres Grecs , maintenant les armes à la main , sont contraints , par la loi de la nécessité la plus dure , à se soustraire à une mort inévitable , s'ils étaient vaincus. *Vaincre ou mourir* est désormais le cri de guerre de tous les Grecs ; c'est l'irrévocable proscription de leurs impitoyables tyrans , qui a proclamé cette terrible devise.

Depuis long - temps l'illustre nation grecque gémit sous un joug de fer. Eh ! qui oserait blâmer la Grèce d'aspirer à recouvrer son antique gloire ? La justice de sa cause et l'intérêt général qu'elle inspire lui présagent d'heureux succès.

Vous les obtiendrez , ô Grecs ! mais

en recouvrant votre liberté , évitez à jamais les funestes écueils contre lesquels jadis elle est venue se briser. Pouvez-vous oublier qu'autrefois votre désunion , vos dissensions politiques , vos trahisons même , et enfin la superstition à laquelle votre clergé , alors arrogant , ambitieux et fanatique , vous avait asservis , furent les véritables causes de votre ruine ?

Déclaration adressée aux Gouvernemens de l'Europe par le Sénat Messénien de Calamata en Morée , et par le Commandant en chef , Pierre Mavromichale.

« Depuis plus d'un siècle la tyrannie
 » Ottomane désole le Péloponèse. Cette
 » tyrannie devenant plus cruelle de jour
 » en jour , a fini par nous accabler au
 » point qu'il nous restait à peine la force
 » de gémir. Le désespoir s'empara de
 » nous , et , par une résolution unanime ,
 » nous prîmes les armes pour nous dé-
 » livrer de l'esclavage. Tous les germes
 » de division que le despotisme avait
 » semés parmi nous furent aussitôt
 » étouffés par l'heureuse influence de la
 » liberté.

» Déjà nos bras s'appesantissent sur
 » les barbares qui les avaient chargés de
 » chaînes. Nos pieds, fatigués jour et
 » nuit par d'impitoyables corvées, par-
 » courent déjà la carrière de l'honneur
 » pour la conquête de nos droits. Nos
 » têtes, long-temps courbées sous un
 » joug de fer, se sont enfin relevées ; le
 » sentiment national les soutient et les
 » anime. Nos bouches, qui ne s'ou-
 » vraient plus devant nos tyrans que pour
 » articuler des plaintes timides et des
 » prières inutiles, font retentir l'air du
 » nom de *liberté*. Cette liberté, dont
 » nous venons de goûter les douceurs,
 » nous saurons la conserver ou périr
 » avec elle.

» Jamais cause ne fut plus juste ni plus
 » sacrée que la nôtre ; nous combattons
 » pour notre sainte religion, pour notre
 » vie, pour notre honneur, pour nos
 » propriétés, que nos farouches oppres-
 » seurs ne respectèrent jamais. Cette
 » terre, défendue par des héros illustres,
 » par le génie et les vertus de nos an-
 » cêtres, et si long-temps, hélas ! arrosée
 » de nos larmes, cette terre nous appar-
 » tient, elle est notre héritage. Toute
 » l'Europe lui est redevable de ses arts
 » et de ses lumières, de tous les bien-
 » faits de la civilisation. Voici le mo-
 » ment pour vous, Nations et Gouver-
 » nements éclairés, d'acquitter votre dette

» envers la Grèce , notre patrie. Nous
» vous demandons des conseils , des
» armes et des secours que nous vous
» rendrons avec reconnaissance. La gloire
» de nos bienfaiteurs égalera celle de
» l'antique Grèce dans ses plus beaux
» jours de splendeur.

» Donné au quartier-général des Spar-
» tiates , le 25 mars 1821 , vieux style
» (6 avril).

» *Signé* LE SÉNAT MESSÉNIEN de
» Calamata ;

» Pierre MAVROMICHALE ,
» *Commandant en*
» *chef.* »

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

ESCULAPE. — Ses filles. — Sa descendance dite des *Asclépiades*. — *Hippocrate*. — *Galien*. — Le Magnétisme animal pratiqué dans les temples des *Payens* et dans les églises des *Chrétiens*. — Faux miracles produits par le Magnétisme animal. — La morale chrétienne et évangélique vengée.

§. I^{er}.

Explications historiques, mythologiques et étymologiques, sur Esculape, dieu de la Médecine chez les Anciens.

ESCULAPE, *Æsculapius* en latin, et *Ἀσκληπιός* (*Asclipios*) en grec, est, dans l'antiquité, le nom de plusieurs personnages qui se rendirent célèbres dans l'art de la médecine. Si on consulte l'étymologie de ce mot, on se convaincra qu'il indique véritablement l'honorable profession de médecin, plutôt que le nom propre de ceux qui l'exercèrent. *Asclipios* est formé des mots grecs *ασκεῶ*,

ασκεῖν (askéo, askéin), qui signifient *exercer, pratiquer*, et ἥπιος, ἥπιότητος (ipios, ipiotitos), *doux, douceur, bienfaisance, humanité*. Peut-on mieux caractériser celui qui, par état, exerce l'humanité? Ce nom convient donc au médecin qui, après avoir consacré ses veilles à l'étude de la médecine, se dévoue tout entier au soulagement de l'humanité souffrante, en appliquant des remèdes aux maladies dont les hommes sont si souvent affligés. Ce nom rappelle enfin ce touchant et sublime serment (1) que, par la suite, *Hippocrate*, le prince des médecins et le père de la médecine, exigeait du grand nombre de disciples qu'il initia libéralement aux principes de son art.

Le mot *Esculape*, dès les temps les plus fabuleux, en cessant d'être un nom d'homme, et sans nier cependant qu'il n'ait été porté par quelque fameux médecin, a dû naturellement être déifié,

(1) Présument que plusieurs de nos lecteurs nous sauraient gré de leur faire connaître la pièce dont je viens de parler, je l'ai en conséquence insérée ci-après, dans le §. III, qui suivra, concernant Hippocrate.

suivant la coutume des Anciens. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait dit qu'*Esculape* était fils d'un dieu, qui enseigna aux hommes la médecine, ainsi que l'art de deviner, et qui rendait des oracles. On peut en conclure que les deux sciences, l'art de guérir et celui de deviner, sont intimement unies. En effet, c'est dans l'état de maladie, avec certaines conditions, et le plus souvent pendant le sommeil, que notre imagination parvient à l'exaltation la plus forte, et qu'arrivée au plus haut degré d'enthousiasme, l'âme prévoit jusqu'à un certain point les événemens futurs, devine en quelque sorte les choses cachées, mais cependant en se servant toujours d'expressions amphibologiques, susceptibles de diverses interprétations. Si quelquefois des prophètes, des devins ou des crisiaques *hypnoscopes*, car tous se ressemblent du plus ou du moins, ont rencontré juste, le hasard et l'adresse y auront contribué, et les prêtres, ainsi que nous l'avons déjà dit, auront achevé, par leurs jongleries mystiques, de compléter les illusions au moyen des pra-

tiques superstitieuses dont ils se servaient si habilement pour satisfaire leur cupidité et conserver leur empire sur le peuple.

On doit être , ce me semble , assez indifférent sur l'origine d'Esculape , par la raison même qu'il en a existé un certain nombre de ce nom. Celui qui le premier s'est appelé *Esculape* , n'offrant que le nom d'une profession , ne donne que l'idée d'un être fabuleux dont on s'est plu à faire un dieu. On sait d'ailleurs que dans l'ancienne Grèce les généalogies des hommes qui se distinguèrent par des talens éminens ou par des actions héroïques , étaient confondues avec celles des dieux. Je consens donc qu'il y ait eu dans l'antiquité plusieurs Esculapes déifiés , ce qui est très-vraisemblable ; mais si *Daniel Leclerc* , savant médecin genevois , né l'an 1652 , mort en 1728 , a prétendu dans son *Histoire de la Médecine* (1 vol. in - 4° , 1729) , qu'il n'y avait qu'un seul Esculape , qu'il dit être Phénicien , *Cicéron* en admettait trois. Sans entrer en d'autres détails à cet égard , je me contenterai d'ajouter

que *Mercur*e *Trismégiste* eut aussi un fils nommé *Esculape* , fameux médecin , et qu'*Apollon* , dieu de la médecine et de l'art divinatoire , fut père d'un autre *Esculape* , dieu de la médecine comme son père , et en l'honneur duquel les anciens érigèrent des statues , construisirent des temples , et décernèrent , ainsi qu'à *Apollon* , un culte religieux. C'est ce que je vais expliquer dans le paragraphe suivant.

§. II.

Le *Magnétisme animal* , ou Médecine occulte , *oniroscopique* , pratiqué chez les anciens par les prêtres des faux dieux , et principalement dans les temples de *Jupiter* , d'*Apis* , *Sérapis* ou *Osiris* , d'*Isis* , d'*Apollon* et d'*Esculape*.

Dès la plus haute antiquité , les anciens érigèrent successivement un grand nombre de temples dans lesquels le *Magnétisme animal* fut pratiqué en *Asie* , chez les *Brachmanes* et les *Brames* , sectateurs de la religion de *Brama* ; chez les mages , etc. etc. ; ainsi qu'en *Egypte* , en *Grèce* , chez les *Romains* , dans les

Gaules et dans plusieurs autres parties de l'Europe , en l'honneur des Dieux du Paganisme et principalement de Jupiter ; d'Apis , Sérapis ou Osiris ; d'Isis ou Cybèle ; d'Apollon ; d'Esculape ; etc. etc.

Je me bornerai, quant à présent , à faire connaître le Magnétisme animal tel qu'il se pratiquait dans les anciens temples de Sérapis , d'Isis , d'Apollon et d'Esculape , me réservant de parler ailleurs et plus en détail , de la manière dont la médecine occulte *oniroscopique* était exercée en Asie , dans les grandes Indes , par les mages , dans les temples des sectateurs de la religion de Brahma , etc.

On pratiquait également dans tous ces temples la médecine ordinaire, ainsi que cette médecine occulte , oniroscopique et instinctive, qu'on appelle aujourd'hui Magnétique animal , mais dont on faisait autrefois un mystère.

Les prêtres et les initiés qui desservaient les monumens consacrés au culte de ces anciennes divinités , avaient grand soin de mettre ces temples en rapport avec leur véritable destination.

Ils les faisaient ordinairement construire dans des lieux élevés , salubres , hors des villes , et les rendaient spacieux et commodes. On y admettait les malades qui y venaient de toutes parts consulter le dieu pour lui demander la santé. L'historique des maladies et des guérisons , ainsi que l'indication des remèdes qui avaient été ordonnés d'après les procédés de l'hypnoscopie , étaient gravés sur des tablettes votives qu'on suspendait aux murs et aux colonnes des temples. Il est fait mention de ces tablettes votives dans plusieurs anciens auteurs , d'une manière précise , et principalement dans les écrits d'*Hippocrate* et de *Galien* , les deux plus fameux médecins de l'antiquité , ainsi que dans les ouvrages de *Plin*e le naturaliste , et ailleurs.

Cet usage fut imité par les chrétiens , lors de l'établissement du christianisme , ainsi que je vais l'exposer dans le paragraphe qui suit.

§. III.

Les chrétiens , dès les premiers siècles de l'établissement du christianisme , pratiquèrent également dans leurs églises , et ailleurs , la médecine ordinaire , ainsi que la médecine occulte *onirosopique* , appelée aujourd'hui *Magnétisme animal* , ou Médecine opérée par la puissance de l'imagination :

L'usage de faire représenter l'histoire des maladies et des guérisons , ainsi que l'indication des remèdes qui avaient été ordonnés en songe , et de les suspendre aux murs et aux colonnes des temples , fut également imité par les chrétiens , lors de l'établissement du christianisme dans les provinces de l'empire romain , et lorsque les temples des faux dieux furent abattus ou changés en églises chrétiennes.

Voici comme s'exprime à ce sujet le savant auteur des *Recherches historiques sur le Magnétisme animal chez les anciens* , et dont nous avons inséré les notes curieuses sur le même objet , dans le tome 2 de nos *Archives du Magnétisme animal* , 1^{re} année , n^o 5 , page 97 et suivantes.

« Si le Magnétisme animal, dit-il, n'eût
 » été qu'une dépendance du culte des
 » faux dieux et un effet de leur influence,
 » il eût disparu avec eux ; mais si le ma-
 » gnétisme, toujours soumis aux lois na-
 » turelles, a son principe dans la nature
 » de l'homme, comme l'homme est tou-
 » jours le même, le magnétisme a tou-
 » jours dû subsister, et nous devons le re-
 » trouver sous le christianisme, comme
 » nous l'avons connu dans le paganisme. »

On retrouve le Magnétisme animal dans les mains des prêtres du nouveau culte et surtout des moines, comme il l'était entre les mains des prêtres des faux dieux. Ceux-là avaient succédé à ceux-ci dans l'étude et la pratique de la médecine ordinaire et de la médecine occulte, *hypnoscopique*, *oniroscopique* ou instinctive.

Les églises des chrétiens n'avaient fait que remplacer les temples du paganisme, dans lesquels étaient consignés les procédés et les traditions du Magnétisme, les mêmes habitudes d'y passer les nuits, les mêmes songes, les mêmes visions, les mêmes guérisons ; mais sans contester

qu'il ne se soit opéré des guérisons vraiment miraculeuses , aux tombeaux des saints , on s'est emparé de tous les faits de guérison qui y avaient eu lieu , soit qu'ils fussent miraculeux , soit qu'ils fussent l'effet du magnétisme animal , soit enfin qu'ils fussent celui de la nature seule. On a travesti tout en miracles : les légendistes n'apportaient , pour les distinguer , aucune espèce d'attention ; ils croyaient , au contraire , travailler pour la gloire des saints , en multipliant le nombre de leurs miracles , et dans ce nombre ils ont compris une multitude de cures , qui n'appartiennent qu'au Magnétisme.

La plus grande preuve qu'on puisse donner pour appuyer ce qui vient d'être dit , sont les prétendus miracles que des imposteurs opérèrent au moyen de fausses reliques. J'en parlerai dans le paragraphe suivant , et j'y ferai voir que ces prétendus miracles n'étaient autre chose que des cures magnétiques.

J'en reviens aux observations contenues dans les recherches précitées sur le Magnétisme animal , et je dirai avec

le savant auteur de ces recherches , que le respect qui environne les pieux écrivains qui ont rapporté ces miracles , ne doit pas empêcher de se tenir en garde contre leurs récits ; car n'étant qu'historiens , ils pouvaient être trompés par des rapports inexacts ou exagérés.

Il est donc démontré que la médecine se pratiquait dans l'enceinte des monastères et des églises , parce que les prêtres chrétiens trouvèrent cet usage établi dans les temples dont ils s'étaient mis en possession. Les prêtres idolâtres y pratiquaient avant eux la médecine , et ils y employaient fréquemment le Magnétisme. Les moines et les prêtres leur ayant succédé dans tous les secrets de l'art de guérir , ils leur avaient également succédé dans les procédés du Magnétisme.

Qu'on ne croye pas que ce fût la médecine ordinaire seule , qui eût trouvé une retraite dans les monastères ; la médecine occulte , au témoignage des auteurs , n'y était pas moins cultivée , et voici ce que dit ce à ce sujet *Jacob Wolff* :
 « Usus autem vel abusus harum artium
 » frequens olim in Germania CÆNOBIIS

» præcipuè fuit, quemadmodùm hoc
 » *multi tractatus Germanica lingua*
 » conscripti, et alia testimonia plura
 » abundè comprobant. » *J. Wolff, scri-*
nium amuletorum. Lypsiæ et Jenæ,
 1690, in-4°. , cap. 4, sect. 2, pag. 651.

On voit dans ce passage que *J. Wolff* y appelle à son appui un grand nombre de livres anciens écrits en langue allemande, ainsi que plusieurs autres auteurs. Il ne serait pas extraordinaire que l'allemand *Mesmer* y eût puisé la connaissance du Magnétisme animal.

On a quelquefois reproché aux guérisons du magnétisme d'être très-longues et de n'être pas complètes, ou d'être suivies de rechutes : mais on pourrait faire le même reproche aux guérisons que l'on veut qualifier du nom de miracles. Cependant, pour qu'une guérison soit censée miraculeuse, il faut, ainsi que l'a prononcé le *Pape Benoit XIV*, qu'elle soit *instantanée, complète, et non suivie de rechute.* C'est ce qu'on peut vérifier dans le grand ouvrage de ce Pape, où il traite de la béatification et de la canonisation des saints, et dont il est fait mention

dans les *Lettres curieuses du R. P. D' Audierne*, imprimées à Rennes, in. 12, tom. 4, page 502.

Il est fait mention dans les actes de l'ordre de saint Benoît, d'une demi-cure ou guérison opérée à Tours, dans l'église de *St. Martin*, en faveur d'un homme privé de la vue et de l'usage des pieds et des mains. Il obtint à Tours l'usage de la vue ; mais les prêtres le renvoyèrent à Paris, pour obtenir le surplus de sa guérison au tombeau de *St. Germain*, où effectivement il fut guéri de la faiblesse universelle qu'il ressentait dans tous ses membres. *Acta sancti Benedicti, sæculi III* ; part. 2, fol. 98.

Tel était aussi l'usage dans les anciens temples d'*Apis*, *Sérapis* ou *Osiris* ; d'*Isis* et d'*Esculape*. On trouve plusieurs exemples, et notamment dans l'orateur *Aristide* et dans *Galien*. Ce dernier s'exprime ainsi qu'il suit dans son ouvrage intitulé *de Empiricorum*, cap. XII. « Divitem virum è media Thracia Pergamum, Deo ita jubente, profectus. » On faisait promener les malades d'un temple à l'autre. La raison en est facile à connaître, les

somnambules, ou plutôt les *hypnosopes*, qui dirigeaient la guérison des maladies, pouvaient être moins lucides dans un temple et plus éclairés dans un autre. Comme il n'est pas douteux que les prêtres de ces temples ne s'occupassent aussi de médecine, il y en avait qui pouvaient être plus versés et plus habiles dans le traitement de tel ou tel genre de maladie ; il était donc naturel que leurs confrères s'adressassent à eux et leur renvoyassent les malades.

C'est sans doute par la même raison que l'oracle d'*Esculape* à Rome ayant été consulté au sujet d'une peste dont les habitans de cette ville étaient affligés, répondit que pour guérir les Romains il fallait consulter et amener à Rome l'oracle d'*Esculape*, résidant à *Epidaure*, ville du Péloponnèse, renommée par le fameux temple qui y avait été érigé dès la haute antiquité en l'honneur d'*Esculape*. Cette recommandation de l'oracle d'*Esculape* à Rome, en faveur de l'oracle d'*Esculape* à *Epidaure*, tourna à l'avantage du culte décerné en l'honneur du dieu de la médecine ; car c'est à cette époque qu'un

nouveau temple magnifique , plus spacieux et plus commode que l'ancien , fut construit dans une des îles du Tibre , à Rome.

Ainsi que dans les temples d'Esculape , on suivait donc dans les nouvelles églises chrétiennes les anciennes routines , et quand dans un monastère on ne réussissait pas à guérir un malade , on le renvoyait dans un autre , qui avait autant ou plus de réputation. Cependant on ne peut pas , religieusement parlant , supposer que quand Dieu a départi à un saint le pouvoir de guérir les malades , il ne lui en ait pas concédé la faculté dans son intégrité , pour toutes les maladies , surtout quand de la part du malade il n'y a d'autre condition à exiger pour sa guérison , que la ferveur et la foi. Il ne serait pas décent de supposer que Dieu voulût faire valoir un saint aux dépens d'un autre ; ou que , d'un autre côté , les saints dans le ciel eussent entre eux cette déférence mutuelle pour leurs tombeaux ou leurs reliques sur terre.

On ne voit dans ces renvois et ces

pèlerinages , que des arrangemens et des calculs purement humains.

En compulsant les anciennes légendes , on pourrait rapporter un très - grand nombre d'exemples de guérisons opérées, soit en songe , soit auprès des tombeaux des saints , soit par l'application de leurs reliques. On en trouvera de très-remarquables , dans l'article des *Recherches sur le Magnétisme animal chez les anciens* , dont je viens de faire l'extrait.

On doit se rappeler que les murs des églises et des chapelles renommées par les pèlerinages qui obtinrent une grande vogue parmi le peuple , étaient couverts de petits tableaux constatant les guérisons , à l'imitation des tablettes *appendues* dans tous les temples d'Esculape à Rome. Les chrétiens suspendirent donc également dans leurs églises des tableaux et des figures , pour remercier Dieu ou les Saints d'avoir été guéris de leurs infirmités ou d'avoir échappé à un grand danger. Ces petites figures votives , formées de différentes matières, et le plus souvent d'un métal précieux , représentaient or-

dinairement les parties du corps qui, précédemment infirmes, avaient été guéries par l'intercession du saint honoré dans le lieu. Les petits tableaux votifs offraient, dans le même but, l'histoire des maladies, et ils étaient chargés de légendes avec la description pittoresque des guérisons plus ou moins éclatantes qui en étaient l'objet. Ces figures et ces tableaux s'appellent chez les chrétiens, *ex-voto*, expression empruntée du latin. Toutes les églises et toutes les chapelles où les prêtres ont soin d'attirer les peuples, en sont remplies, et particulièrement en Espagne et dans la Suisse. Il en était de même chez les payens, dans les temples des faux dieux. L'histoire des maladies et des guérisons éclatantes qui y avaient été opérées, ainsi que les remèdes qui avaient été ordonnés en songe, soit par les malades eux-mêmes, soit par les crisiaques hypnosopes, pendant leur sommeil magnétique, y étaient gravés sur des tables votives de métal, de marbre ou de pierre, que l'on suspendait aux murs et aux colonnes des temples, afin qu'on pût les consulter pour de sem-

blables maladies. C'est dans cette série d'anciennes inscriptions oniroscopiques ou magnétiques, exposées et attachées aux murs des temples anciens, que les descendans d'Esculape, ainsi qu'Hippocrate lui-même, puisèrent une partie des principes et des recettes qui constituèrent d'abord l'art de la médecine, principalement dans les temples consacrés à *Sérapis*, à *Osiris*, et *Isis* en Egypte : à Esculape, dans la ville d'*Epidauré* en Argie, dans le Péloponnèse : à Cos, ville de l'île du même nom, dans l'Archipel : à Rome, dans une île du Tibre, etc. Ces ordonnances hypnoscopiques, qui servirent à former les premiers traités de médecine curative, tendent à prouver que la nature a créé dans tous les êtres vivans un sentiment instinctif, qui leur donne la connaissance de ce qui est utile à leur conservation ; mais ce sentiment instinctif est susceptible d'un développement plus ou moins grand, en raison des circonstances et de l'état pathologique des malades ; d'où l'on doit conclure que la médecine magnétique est la médecine de la nature, et que c'est la *nature* qui a

donné aux hommes les premières leçons sur l'art de guérir.

§. IV.

Phénomènes magnétiques et guérisons prétendues miraculeuses, opérés par des Exorcistes, ainsi que par des imposteurs, au moyen de fausses reliques et avec le concours de pratiques pieuses.

Tout le secret des magnétiseurs anciens et modernes consiste à maîtriser l'imagination de ceux qu'on veut magnétiser, n'importe par quels moyens. On peut y parvenir, soit par des gestes ou sans gestes, ou en imposant les mains, ou en faisant des frottemens, ou par des passes à distance, ou enfin avec des talismans de toute espèce.

Sous la dénomination de talismans je comprends les arbres et autres objets magnétisés, ainsi que toutes les substances auxquelles une imagination abusée ou blessée voudrait obstinément attribuer des vertus imaginaires.

On doit donc faire attention que le

plus grand nombre de drogues prescrites en remède par des *oniroscopes* ou des *somnambules*, soit comme malades, soit comme consultants, n'ont le plus souvent que très-peu de vertus positives, mais beaucoup de vertus supposées, ainsi que je l'ai déjà dit à la page 126 du *Magnétisme éclairé*.

L'imagination, par son pouvoir immense, imprime quelquefois une vertu de commande aux différentes drogues, ainsi qu'aux talismans et amulettes - de telles formes et substances qu'ils puissent être, mais tous bien souvent insignifiants par eux-mêmes, et auxquels cependant les oniroscopes ou les malades, une fois persuadés, attachent les qualités les plus efficaces, et dont ils ont ressenti plus d'une fois des effets réels. On explique par ce moyen la variété des ordonnances magnétiques que les oniroscopes prescrivent pour les mêmes maladies, sans qu'on puisse raisonnablement justifier cette variété dans les traitemens, par la différence des tempéramens. Ce que je viens d'exposer n'est point, généralement parlant, en contradiction avec les

observations précises qui ont été faites sur les ordonnances d'une infinité d'oniroscopes lucides , et qui se sont trouvées entièrement conformes aux ordonnances des médecins les plus habiles , pour les mêmes maladies et dans les mêmes circonstances.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que conformément à ce que je viens d'exposer précédemment , de *fausses reliques*, employées par des imposteurs, ont rempli l'office de *talismans* dans certaines cures , qui semblaient miraculeuses , mais qui, dans le fond, n'étaient que des phénomènes dus au Magnétisme animal.

Je vais présenter ici plusieurs exemples de ces phénomènes produits par l'application de fausses reliques , ou au moyen de pratiques pieuses en apparence , mises en œuvre par des imposteurs. Les faits que je citerai sont extraits des *Recherches historiques sur le Magnétisme animal chez les anciens*, et déjà insérées au *tome II de nos Archives*, n°. 6 , des mois de novembre et décembre 1820 , p. 193.

L'auteur de ces savantes *Recherches*

historiques, qui, par modestie, laisse ignorer son nom, nous apprend que pendant plusieurs siècles le Magnétisme animal est resté inconnu ou dénaturé. Tantôt on prenait ses effets pour des miracles, et tantôt pour l'œuvre des démons, suivant l'habit de ceux qui l'exerçaient : c'est ce qui eut lieu positivement en France, vers le cinquième siècle et jusque dans le moyen âge. Combien de guérisons considérées comme des miracles, parce qu'elles étaient opérées par le simple toucher, ou par la simple imposition des mains de ces personnages vertueux que l'Eglise a placés au nombre des saints ! combien également d'autres cures n'ont été considérées que comme les œuvres du démon, parce que ceux qui les procuraient n'étaient revêtus que des livrées du siècle !

L'auteur des *Recherches* va plus loin, et il ajoute : Combien d'imposteurs n'ont-ils pas abusé de la crédulité des peuples, pour, à l'aide de guérisons magnétiques, se faire passer pour des saints ! ou combien de fois cette crédulité ne s'est-elle pas exaltée d'elle-même, à l'oc-

casion d'objets qui ne présentaient, ni sainteté, ni imposture, et qui auraient excité l'indignation, s'ils eussent été connus ! Le peuple, en effet, se crée souvent des objets de culte, qui ne méritent nullement la vénération qu'il leur accorde. On est tout étonné d'avoir ajouté foi avec tant de ténacité à des erreurs, quand on en est désabusé ; cependant les guérisons merveilleuses et les prétendus miracles n'en ont pas moins été opérés ; si on en demande la raison, on répondra : C'est que le Magnétisme animal, c'est-à-dire ce pouvoir de l'imagination dont on ne connaît pas encore les bornes, agissait et produisait ces cures extraordinaires.

Le fait que nous allons rapporter est celui d'un imposteur dont la raison était altérée. Il se disait le Christ, et voulait en singer les miracles ; il opérait, en effet, des guérisons étonnantes, qui véritablement étaient des phénomènes du Magnétisme animal. C'est *Saint Grégoire de Tours*, qui raconte le fait, et nous le laisserons parler ainsi qu'il suit :

« Un bûcheron du territoire de Bourges,

» étant entré dans une forêt pour y couper
 » du bois , fut tout-à-coup environné
 » d'un essaim d'abeilles et couvert de
 » leurs piqûres , ce qui *le rendit fou* ,
 » ou *comme fou* , pendant deux ans.

Saint Grégoire de Tours fait remarquer ce fait comme un premier trait de la malice du diable , *quâ de causâ per biennium, amens est habitus unde intelligi datur diabolicæ emissionis fuisse nequitiam.* (Greg. Tur., Hist. Franc., lib. x , cap. 25.)

« Après cet événement (continue Saint
 » Grégoire de Tours) , le bûcheron ayant
 » traversé les villes voisines , se rendit
 » dans la province d'Arles , et là , revêtu
 » de peaux comme un ermite , il se livrait
 » à la prière ; *mais pour le tromper , le*
 » *démon lui transmet la faculté de de-*
 » *viner.* (Ad quem induendum pars ad-
 » versa divinandi ei tribuit facultatem.
 » Greg. Tur., *ibidem.*) Bientôt ce bû-
 » cheron quitte la province d'Arles et
 » s'avance dans le Gévaudan. Là , il se
 » livre tout-à-fait à l'orgueil ; il ne craint
 » pas de se déclarer le Christ. Il prend
 » avec lui pour sœur une femme qu'il

» fait appeler *Marie*. Le peuple se por-
 » tait en foule auprès de cet homme *et*
 » *lui présentait des malades. Il les gué-*
 » *rissait en les touchant.* (*Confluebat ad*
 » *eum multitudo populi, exhibens in-*
 » *firmos, quos contingens sanitati red-*
 » *debat.* *Greg. Tur., ibidem.*) On lui
 » donnait de l'or, de l'argent, des vête-
 » mens : il en faisait des aumônes aux
 » pauvres, se prosternant par terre et
 » priant sans cesse avec cette femme.
 » Ensuite, se levant, il se faisait adorer
 » de nouveau par ceux qui l'environ-
 » naient. *Il prédisait l'avenir; il an-*
 » *nonçait aux uns des maladies, aux*
 » *autres des pertes, et qu'il y en aurait*
 » *bien peu de sauvés. Il agissait ainsi, dit*
 » *Grégoire de Tours, par des moyens*
 » *diaboliques, et par je ne sais quels*
 » *prestiges. Prædicebat futura et quibus-*
 » *dam morbos, quibusdam damna pro-*
 » *venire denuntiabat, paucis salutem*
 » *futuram, sed hæc omnia diabolicis*
 » *artibus et præstigiis nescio quibus*
 » *agebat.* (*Greg. Tur., ibidem.*) Il sé-
 » duisait une grande quantité de peuples,
 » non - seulement des gens de la cam-

» pague, mais même des ecclésiastiques. »

Grégoire de Tours ajoute que cet imposteur ne se bornant pas à des guérisons ou à des prédications, et s'étant aussi livré au brigandage, *Aurélius*, évêque du Puy, fit tuer par surprise ce *bûcheron*, et alors toute la multitude qui l'accompagnait se dispersa.

Ce reproche de *brigandage*, qui n'est appuyé d'aucun détail, et qui semble improbable de la part d'un homme qui recevait des présens considérables, que le peuple lui offrait si généreusement, ne peut justifier l'assassinat dont il fut la victime. L'évêque *Aurélius* ne devait pas venger lui-même la religion par un meurtre; il pouvait s'adresser à l'autorité civile, qui seule avait le droit de réprimer les désordres causés par ce bûcheron. J'exposerai en conséquence dans le paragraphe qui va suivre, des réflexions et des observations tendantes à venger la morale chrétienne, outragée par la conduite cruelle d'*Aurélius* (1).

J'en reviens aux phénomènes magné-

(1) Voyez le paragraphe V, qui suit.

tiques que présentent les faits qui viennent d'être rapportés. On ne peut disconvenir, il est vrai, que la conduite de ce bûcheron était non-seulement blâmable, mais même extravagante, en annonçant qu'il était le Christ, et en exigeant qu'on se prosternât devant lui pour l'adorer. C'était sans doute le comble de l'imposture ; si ce n'était l'excès de sa folie ; mais l'accident qui lui était arrivé deux ans auparavant, lorsqu'entrant dans l'épaisseur de la forêt il y fut assailli par un essaim d'abeilles, n'a certainement rien que de très-naturel, et dont on n'ait des exemples fréquens. Que les piqûres venimeuses de ces insectes l'aient rendu fou et malade pendant deux ans, il n'y a encore rien d'étonnant ; car elles auraient pu lui occasionner la mort, par la grande quantité de piqûres et par l'inflammation qui avait dû s'ensuivre. Il fut donc très-heureux pour le moment d'en être quitte pour cette aliénation mentale ; mais on doit se rappeler aussi que la faculté de prédire l'avenir accompagne souvent l'aliénation mentale, sans aucune intervention du diable. Il n'est donc pas be-

soin de supposer que ce fut le diable qui donna à ce bûcheron la faculté de deviner. On observera encore que cette exaltation du cerveau entraîne ordinairement un grand développement de cette vertu magnétique, de cet enthousiasme qui se communique à l'imagination du malade, et que ce sont principalement ceux qui éprouvent cet état singulier, qui ont le pouvoir de guérir ou de soulager par le simple toucher.

Tout ce qu'on pourrait voir au-delà de cet état extraordinaire, dans les actes et les gestes de cet enthousiaste, n'était qu'imposture ou folie.

Que veut donc dire *Grégoire de Tours*, lorsqu'il parle *de prestiges et d'illusions qui furent révélées par la nommée Marie, associée du bûcheron?* » *Omnia phantasmata ejus, ac præstigias publicavit.* (*Greg. Tur., ibidem.*)

Il est possible, ajoute l'auteur des *Recherches historiques*, que cet imposteur, pour se faire croire un Dieu, employât des fantômes ou des moyens d'illusion; mais cela ne peut s'entendre des guérisons ou des prédictions : car on le

demande , quel fantôme et quel prestige peut-il y avoir dans une guérison ou dans une prédiction ? Peut-on persuader à quelqu'un qu'il est guéri, quand il ne l'est pas ? qu'une guérison qui a été vue par tout un peuple , ne soit qu'une illusion ? Peut-on dire qu'une prédiction qui s'est effectuée , n'ait pas été effectuée ou ne soit pas une prédiction ? Certes ce n'est pas sur des faits de cette nature qu'il peut y avoir des illusions , des prestiges , et qu'on peut en imposer à tout un peuple , qui , au contraire , était tellement convaincu de la vérité des faits , que *Grégoire de Tours* nous assure qu'on ne put faire revenir de leur erreur la plupart des partisans de cet imposteur , et il attribue encore cette circonstance à quelque circonvention diabolique. *Nam homines illi quos ad se credendum diabolica circumventionone turbaverat , nunquam ad sensum integrum sunt reversi.*» (*Greg. Tur.* , *ibidem.*)

« Disons donc que Grégoire de Tours ne conteste pas les faits ; mais qu'il veut seulement faire croire qu'ils n'ont eu lieu que par le pouvoir du diable, et

c'est dans ce sens qu'il les qualifie de prestiges. Cependant où est la preuve que c'était le pouvoir du diable ? Ce qu'il y a de certain , c'est qu'il y eut des guérisons merveilleuses ; ce qu'on ne peut contester , c'est qu'elles furent procurées par un fou bien avéré , c'est que le peuple les regarda comme de vrais miracles , et que Grégoire de Tours *les eût regardées comme telles* , si l'auteur n'eût pas été un véritable imposteur traité de brigand. Ainsi , dans le système de Grégoire de Tours , les miracles par eux-mêmes ne sont rien , il faut les juger par le mérite de la personne ; et comme peu de gens sont dans le cas de faire cette distinction , il s'ensuit que pour les uns tout est miracle ou prestige , tandis que pour les magnétiseurs ces sortes de phénomènes sont très-naturels , et les cures n'en ont pas moins lieu , quelle que soit la personne en elle-même qui les aurait opérées. »

Grégoire de Tours fournit encore un second exemple de guérison magnétique *par le simple toucher* de la part d'un particulier qu'il ne donne pas tout-à-fait

comme un imposteur , mais pour un religieux indocile , qui , à la sollicitation du démon, ainsi que S. Grégoire paraît le croire , aurait abandonné la vie solitaire.

« Un diacre , appelé *Secundellus* , se
 » retira dans une île du territoire de
 » Nantes , avec un autre saint personnage
 » appelé *Friardus* , pour y mener la vie
 » érémitique. *Secundellus* eut une vision
 » la nuit , qui lui présentait l'apparence
 » de *Jésus-Christ*. Le Seigneur lui disait :
 » Je suis le Christ que tu pries tous les
 » jours ; tu es parvenu à la sainteté. J'ai
 » écrit ton nom dans le livre de vie avec
 » mes autres saints , sors de ton île et va
 » faire des guérisons parmi le peuple.
 » *Secundellus* , séduit par ces illusions ,
 » sortit de l'île sans en rien dire à son
 » compagnon. »

« Cependant , lorsque le diacre ermite
 » *imposait les mains sur les infirmes au*
 » *nom de Jésus-Christ, ils étaient guéris.*
 » *Tamen cùm infirmis in nomine Christi*
 » *manus imponeret, sanabantur.* » (*Greg.*
Tur. , Vitæ patrum , cap. 10.)

» Beaucoup de temps après , *Secun-*
 » *dellus* retourna dans son île , tout glo-

» *rieux des cures nombreuses qu'il avait*
 » *faites ; mais il fut mal accueilli par son*
 » *compagnon , qui lui fit connaître qu'il*
 » *avait été la dupe du tentateur. » (Greg.*
Tur. , ibidem.)

Nous n'examinerons pas (dit l'auteur des *Recherches historiques* que nous avons déjà citées) s'il y a eu vision ou non , ou si ce ne fut que l'effet d'une imagination frappée. Ce qui intéresse , c'est de savoir si ce *diacre guérit ou non les malades par l'imposition des mains*. Or , Grégoire de Tours atteste le fait. Il paraît même que *Secundellus* opéra beaucoup de guérisons , car ce ne fut qu'après un temps assez long , qu'il retourna dans son île , *post multum tempus* , et il se glorifiait lui-même d'en avoir fait beaucoup , *et virtutes multas in populis feci*.

Il est bien évident que l'imposition des mains n'opérait ici que magnétiquement ; que les guérisons n'étaient que l'effet du pouvoir magnétique de l'imagination , qui se trouvait ici exaltée à un très-haut degré , soit par la confiance du magnétiseur , soit par l'enthousiasme qu'il excitait parmi le peuple ; car on ne

peut pas dire que ces guérisons vinssent de Dieu comme étant surnaturelles, puisque le diacre *Secundellus* était en faute et suivait une impulsion fallacieuse de son amour-propre ; on ne peut pas dire non plus qu'elles vinssent du démon, parce qu'elles se faisaient au nom même de Dieu, et que le démon est l'ennemi des hommes, et non un génie sauveur et bien-faisant. Il est donc évident que les cures de *Secundellus* n'étaient ni des miracles, ni des prestiges, mais des guérisons purement naturelles. Ces cures, cependant, étant réelles, laissaient à ceux qui les avaient ressenties la persuasion que c'étaient des miracles.

Voici un autre fait pour le moins aussi intéressant que les précédens, et qui présente des phénomènes magnétiques opérés au moyen de fausses reliques ; c'est *Rodolphe*, aliàs *Raoul Glaber*, qui le rapporte. Je dirai, en passant, que ce *Rodolphe Glaber* était un bénédictin de l'abbaye de Cluny, historien du onzième siècle, né en Bourgogne, mort vers l'année 1050, auteur de plusieurs ouvrages, et entre autres d'une Chronique

curieuse sur l'Histoire de France ; elle s'étend depuis l'an 900, jusqu'en 1046, et voici comme il raconte le fait que je viens d'annoncer :

« Un homme de néant, *homo ple-*
 » *beius, mangonum callidissimus*, après
 » avoir promené de fausses reliques en
 » différens endroits des Gaules, se rendit
 » enfin dans les diocèses voisins des Alpes,
 » où il prit le nom d'Étienne, et déterra
 » les ossemens d'un inconnu, *more soli-*
 » *to, noctu colligens à loco abjectissimo*
 » *ignoti ossa hominis*, ainsi qu'il l'avait
 » déjà fait plusieurs fois dans les Gaules,
 » et les annonça comme étant les reliques
 » de *Saint-Just*. Le peuple accourt aus-
 » sitôt. On amène de toutes parts les ma-
 » lades, et, chose surprenante, ces ma-
 » lades se trouvèrent aussi bien guéris
 » que si les reliques eussent été véri-
 » tables. En peu de temps la châsse fut
 » environnée d'*ex-voto* de tous genres,
 » portant la forme des membres guéris. »

Tunc populus ducit debiles..... et multimodæ membrorum reformationes ibidem visæ sunt extitisse; ac insignia pendere oscillarum multiformia. (Ra-

dulph. Glaber, lib. iv, cap. 3. — Recueil des historiens de France, tom. x, page 40.)

On trouve donc, là, de fausses reliques qui opèrent des miracles. On ne dira pas que c'était le démon qui faisait tous ces miracles, car Dieu n'aurait pas souffert que le nom de *Saint-Just* fût profané, et qu'on rendît aux ossemens d'un homme inconnu, et peut-être damné, les honneurs et la confiance qu'on ne doit qu'aux véritables reliques.

On soutiendra peut-être que ces miracles n'en étaient pas moins opérés par Dieu, qui récompensait par ce moyen la confiance qu'on avait dans les mérites de *Saint-Just*. Mais la fraude n'en eût pas moins subsisté, et *Satan* n'en eût pas moins obtenu une espèce de triomphe, que Dieu ne pouvait autoriser.

Nous voyons encore, dans le *Traité des Superstitions*, par *J. B. Thiers*, quelques autres imposteurs qui promenaient partout de fausses reliques, et qu'on appelait *Circellions* et *Circoncellions* (*Voy. le Traité des Superst.*, par *J. B. Thiers*, liv. 1^{er}, chap. 1^{er}, §. 3,

page 105 de l'édition in-12.) J. B. Thiers, né à Chartres vers l'an 1636, mort en 1703, était un savant bachelier de Sorbonne, ayant professé les humanités dans l'Université de Paris, fut curé de Champrond, au diocèse de Chartres, puis à Vibraie, où il mourut. Ce savant écrivain est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, la plupart curieux et remplis d'érudition.

Nous en revenons aux charlatans religieux, contre lesquels l'Eglise a toujours sévi, ainsi qu'on pourra s'en assurer en consultant le deuxième concile de *Sarragosse*, de l'an 592. — Le quatrième concile de *Latran*, en 1215. — Le concile de *Trente* en 1545, lequel dura jusqu'en 1563.

Le savant auteur des *Recherches historiques sur le Magnétisme animal*, que j'ai déjà cité plus haut, s'exprime ainsi qu'il suit. « Comment Dieu se serait-il plu à contrarier sa propre église, en accordant à de fausses reliques le don des guérisons? ou comment le démon se serait-il plu à faire des merveilles, dont tout l'honneur eût tourné au profit de la

Religion et des Saints, et au soulagement de l'humanité souffrante? Dieu n'eût pas permis une méprise qui eût été un sujet de moquerie pour les libertins, et de larmes pour les personnes pieuses.» Ainsi que le dit *Melchior Cano*, savant théologien, dominicain espagnol, puis évêque des îles Canaries, né à Tarascon, diocèse de Tolède, en 1523, mort en 1556. Voici comme il s'exprime au sujet des fausses reliques : *Quæ res impiis quidem non levem subsanandi occasionem præbet, piis verò lacrymandi.* (Melch. Cano, lib. II, de Locis theolog., cap. 6.)

En ne voyant dans toutes ces guérisons miraculeuses que les effets du Magnétisme animal, tout le monde alors sera d'accord. Le Magnétisme donne véritablement la clé naturelle d'un grand nombre de faits, dont l'explication, jusqu'à présent, n'avait présenté que des difficultés; et plus on fera de recherches sur cette matière, et plus on se convaincra de la vérité de pareilles assertions.

Anciennement, les écrivains ecclésiastiques, quand il survenait des guérisons extraordinaires opérées par des mains

profanes , faisaient tous leurs efforts pour les déprécier et les attribuer au diable ; de nos jours il se rencontre encore , mais en petit nombre , quelques prêtres fanatiques et ignorans , qui prétendent , comme autrefois , que les magnétiseurs sont soumis à l'empire du démon , et qu'ils n'obtiennent des guérisons merveilleuses que par l'opération du diable. Leur aveuglement à cet égard est si évident , qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'en rendant le démon auteur de guérisons aussi utiles à l'humanité souffrante , ils deviennent par-là , et sans s'en apercevoir , les apologistes du diable auquel ils supposeraient la faculté d'opérer le bien et de pratiquer une œuvre de charité.

Voici un exemple à l'appui de ce qui vient d'être dit , et c'est encore S. Grégoire de Tours qui rapporte le fait que je vais citer :

« En cette année , 587 , parut dans la
 » ville de Tours un nommé *Didier* ,
 » qui se donnait pour un grand saint ,
 » assurant qu'il pouvait faire plusieurs
 » miracles. Il prétendait qu'il existait

» une correspondance suivie entre lui et
 » les apôtres *S. Pierre* et *S. Paul*. Une
 » foule de peuple le suivait , lui amenant
 » les aveugles et les malades , *cæcos e-*
 » *debiles....* Il ne cherchait pas à les guérir
 » par la sainteté, mais plutôt à les tromper
 » par l'erreur d'un génie nécromancien ;
 » car ceux qui étaient paralytiques , ou
 » entrepris par quelque autre maladie ,
 » il les faisait étendre par terre , pour
 » que ceux qu'il ne pouvait débarrasser
 » ou redresser par le bienfait d'une vertu
 » divine , il pût au moins , par artifice ,
 » leur procurer du soulagement ou leur
 » guérison. Quand le malade était ainsi
 » étendu , les valets de Didier se sai-
 » sissaient du patient , les uns par les
 » mains , les autres par les pieds , on le
 » tirait , on le retournait en différens
 » sens , et quelquefois si violemment ,
 » qu'on aurait pu craindre que les nerfs
 » ne se rompissent : qu'arrivait-il de-là ?
 » Que ceux qui n'étaient pas guéris
 » étaient renvoyés à demi-morts , de ma-
 » nière qu'il en périt quelques-uns au
 » milieu de ce supplice. » (*Greg. Turon.,*
Historia Francorum , lib. ix , §. 6.)

Malgré la partialité avec laquelle Grégoire de Tours rapporte cette histoire, on y voit clairement des guérisons, qui ne pouvaient qu'être magnétiques. Grégoire cherche seulement à atténuer, à dénaturer les guérisons, en surchargeant le tableau. On reconnaît bien évidemment que ne pouvant contester les faits de guérisons, et ne pouvant croire que des frictions pussent les opérer, il a imaginé, suivant l'opinion qui régnait alors, d'attribuer au diable les cures opérées par les procédés de cet homme. Grégoire de Tours est d'autant moins croyable dans toutes les circonstances qu'il veut ajouter aux faits qu'il rapporte, qu'il dit lui-même avoir été absent de Tours pendant que de pareilles scènes s'y passaient.

Didier employait non-seulement les procédés du Magnétisme, mais il en possédait encore les propriétés les plus remarquables. Il lisait dans la pensée et savait ce qui se passait à distance, et voici ce qu'en dit Grégoire :

« Ceux qui l'ont vu, assurent qu'alors
 » que quelqu'un avait mal parlé sur le
 » compte de cet homme, quelque éloigné

» qu'il fût, et quelque secrètement qu'il
 » l'eût fait, Didier les attaquait en face
 » devant le peuple, en leur disant : Vous
 » avez dit ceci, vous avez dit cela, de
 » moi ? » *Adserunt qui eum viderunt,*
cùm quisque de eo procul et abditè,
quisquam locutus fuisset mali coram
populo adstante, improperabat, dicens:
Quia hoc et illud de me effatum est,
quæ sanctitate mea erant indigna ?
 (Greg. Tur., *ibidem.*)

Saint Augustin, au contraire, semble être d'une bonne foi remarquable au sujet de ceux qui, dit-il, peuvent procurer la santé, mettre en fuite les serpens, etc. *par le tact seulement, par le soufle, par un baiser*, parce qu'ajoute-t-il la nature de ceux-là est différente de celle des autres hommes, et qu'ils font des choses si étonnantes, qu'à les entendre raconter on a peine à les croire.

« *Quare hominum quorumdam naturæ*
 » *multùm cæteris dispares et ipsæ cari-*
 » *tate mirabiles, quædam ut volunt de*
 » *corpore suo facientium quæ alii, nullo*
 » *modo, et audita vix credunt; verbi*
 » *gratiâ, fugare serpentes, solo tactu,*

» afflatu , osculo , varia curare vulnera. »
 (S. Aug. , de Civ. Dei , lib. xiv , cap. 24.)

Saint Augustin, cependant, ne regarde ces phénomènes que comme l'effet de quelque propriété particulière du corps.
Quare hominum quorundam naturæ multùm cæteris dispares.

Cette opinion de Saint Augustin fait honneur à sa franchise , et cette réserve vaut beaucoup mieux que les décisions tranchantes des légendistes , qui attribuent sans raison , soit à Dieu , soit au diable , des guérisons et des phénomènes qui ne sont que l'effet d'une propriété naturelle de l'homme , qui est le Magnétisme animal.

Les exorcistes employés par l'Église pour chasser les démons pourraient encore être cités comme ayant pratiqué le Magnétisme animal avec succès. L'auteur des savantes *Recherches historiques* , que nous avons déjà cité plus d'une fois , s'exprime ainsi à ce sujet : « Nous n'entendons pas parler des exorcistes qui , dans les cas nécessaires , conjurent les démons au nom de Dieu ; mais de ceux qui , contre le précepte de Saint Charles

Boromée (*in sinodo 4^o. provinciali*), portent leurs mains et leurs regards sur les parties malades. »

« En effet (dit le Père Brognoli, dans » son ouvrage intitulé *Alexicacon, Venetiis*, 1668, *in-fol.*, page 241, col. » 2,) si un démon était un composé » d'humeurs et qu'il pût se cacher dans » la superficie du corps, l'*exorciste* » pourrait toucher et retoucher avec les » mains les parties malades ; mais » comme un démon est un esprit imma- » tériel, que sert de toucher la partie » malade ? »

Cependant il est souvent arrivé que les exorcistes touchaient les parties malades, sans qu'on ne puisse y voir une vertu magnétique ; car aussitôt qu'il leur était défendu d'employer le toucher et les regards, par quel pouvoir pouvaient-ils guérir, si ce n'est par les procédés magnétiques ? Combien de maladies sont regardées comme diaboliques, et qui cependant n'ont rien de commun avec le diable ! On est étonné, en jetant les yeux sur l'*Alexicacon*, de voir la quantité de maladies que l'auteur y désigne comme

diaboliques , et qui cependant ne sont que des infirmités bien ordinaires , ainsi qu'on va en juger par les exemples suivans :

« Un jeune homme depuis quinze jours
 » se plaignait d'un grand mal de tête. Il
 » lui semblait avoir le corps comme lié
 » par petites parties. Il éprouvait une
 » fièvre lente , et ressentait par tout le
 » corps une grande lassitude , et à peine
 » pouvait-il marcher ; presque tous les
 » jours il saignait au nez. Mais à peine
 » ai-je imposé mes mains sur sa tête
 » en ordonnant au démon de se retirer ,
 » qu'aussitôt le démon sortit par l'oreille
 » droite du jeune homme , qui ressentit
 » comme une espèce de sifflement au mo-
 » ment où ce démon prit la fuite. Alors
 » le jeune homme fut entièrement dé-
 » livré des douleurs qu'il ressentait au-
 » paravant dans la tête et dans le reste
 » du corps , et il recouvra une parfaite
 » santé. » (*Alexicacon, ibid.*)

*Hoc idem comprobari in quodam
 juvene , qui jam diebus quindecim
 gravi dolore capitis afficiebatur , cor-
 poris particulas veluti nexibus habere*

ligatas sibi videbatur ; leve corripiebatur febre , in toto corporis lassitudinem sentiebat , ut vix incedere valeret : fere quotidie sanguinem mittebat et naribus... Mox ut super caput ejus meas imposui manus , ac dæmoni præcepto facto , ut statim recederet ab eo , illico ex aure dextra quasi ventum sibillantem egredi persentit , dolorque tam capitis quam reliqui corporis penitus cessavit , perfectamque valetudinem est assecutus. (Alexicacon, part. 2, pag. 129, col. 1.)

Telle était la grave maladie donnée pour une maladie diabolique. Il n'est donc pas surprenant qu'aussitôt qu'il eut imposé les mains sur ce jeune homme , celui-ci fût guéri, ainsi que le *Père Brognoli* le raconte lui-même.

Voici encore une autre maladie dans laquelle le diable n'avait pas plus de part que dans la précédente.

« Une jeune fille était malade depuis
 » trois ans. Il lui semblait qu'elle avait
 » tous les membres du corps liés ; elle
 » se plaignait surtout d'une boule à l'o-
 » rifice de l'estomac , qui tantôt montait

» jusqu'à sa gorge, et tantôt descendait ;
 » le teint de son visage était en outre
 » d'une couleur jaunâtre ou cendrée, et
 » elle éprouvait une grande douleur et
 » une grande pesanteur de tête. » (Alexi-
 cacon , *ibid.*)

*In primis quædam adolescentula ,
 vallis Calepinæ , jam tres annos ita male
 affecta fuerat , quod sibi videbatur om-
 nia corporis membra ligata et constricta
 habere , sed præcipuè bolum in orificio
 stomachi , modo ad guttur ascendentem ,
 modo descendentem , faciem flavo seu
 cinereo colore suffusam , cum dolore
 ac gravedine capitis. (Alexicacon , ibi-
 dem.)*

Cette maladie n'était qu'une affection hystérique , et dans un assez grand nombre de relations de nos magnétiseurs, il y est aussi parlé de malades qui disent ressentir comme une boule remonter et descendre dans leur corps. C'est là , cependant, suivant le *Père Brognoli*, un maléfice , une maladie démoniaque , une obsession du démon ; puis ce prêtre ajoute : *Cui adhibitis sacris benedictionibus absque ullo medicamine corporali*

pristinam consecuta est sanitatem (Alexicacón, *ibidem.*) C'est-à-dire que cette jeune fille fut guérie sans aucun remède, et après qu'on eut prononcé sur elle la sainte bénédiction. Or, l'on sait que cette bénédiction se fait soit en imposant la main, soit en la présentant seulement. Le Magnétisme tous les jours n'en fait-il pas autant ?

On trouve dans le même ouvrage un fait qui est bien fréquent dans nos relations du Magnétisme animal, savoir : qu'un malade se prescrit lui-même les remèdes dont il a besoin ; ce que *Brognoli* regarde comme un effet diabolique. Il s'agit d'une fille d'environ trente ans, qui fut amenée par son curé, au *Père Brognoli*, vers l'année 1665. Il est dit simplement que cette fille était obsédée du démon ; mais sans entrer dans aucun détail à ce sujet.

« Cette fille répondit qu'il fallait d'a-
 » bord que son corps fût purgé, suivant
 » les règles, par des médecines corpo-
 » relles, qu'elle remettrait elle-même à
 » l'exorciste : celui-ci y consentit volon-
 » tiers, et il reçut en écrit de la main du

» diable (*per scripturam accepit a dæ-*
 » mone la prescription de cette méde-
 » cine ; et pour s'assurer de la bonté des
 » remèdes , il en montra l'ordonnance à
 » un médecin , qui y donna son appro-
 » bation. » (*Alex.* , pag. 119 , col. 1^{re}.)

Respondit dæmon quod opus erat prius corpus illius medicinis corporeis benè purgare, juxta regulas quas ipsemet ipsi exorcistæ traderet. Quibus auditis, exorcista libenter remedia corporalia, per scripturam accepit à dæmone, de quibus ut securus esset, ea medico ostendit, à quo fuerunt laudata. (Alexi- cacon, pag. 119, col. 1^{re}.)

De pareilles prescriptions données par cette malade pendant son sommeil magnétique , et écrites par elles , sont , au dire du *Père Brognoli* , dictées et écrites par le diable ; les réponses que lui fait l'oniroscope , c'est le diable qui les fait. Cependant il n'y a rien dans ces ordonnances , que de conforme aux règles de l'art , d'après même l'approbation du médecin. Peut-on méconnaître, dans ces narrations , des prescriptions véritable-

ment oniroscopiques ? D'ailleurs les relations de nos magnétiseurs sont remplies de faits semblables.

Quand on remarque que le *Père Brognoli* avance sans aucun fondement que les malades dont il parle sont obsédés du démon, on ne doit plus être surpris de voir tant de possédés dans les livres des démonographes ; et d'après une telle manière de voir, il n'est rien qu'on ne puisse transformer en opérations diaboliques. Voilà cependant ce qu'on a appelé jusqu'à présent des obsessions. On a donné ce nom à de véritables oniroscopes, qui, répondant aux questions qui leur étaient faites, s'ordonnaient eux-mêmes des remèdes plus ou moins conformes aux règles ordinaires de l'art de guérir ; mais on ne fait pas attention qu'en raisonnant ainsi, on qualifie bien gratuitement du nom de possédés du diable les personnes les plus honnêtes, les plus sages et les plus religieuses. On ignore que cette lucidité magnétique se développe, ou spontanément, ou par des procédés connus des magnétiseurs, et que cette lucidité cesse ordinairement quand le malade n'en a

plus besoin. Quelle absurdité au démon de rendre ainsi service à l'humanité, sans qu'il lui en revienne aucun profit ? Il est donc plus vraisemblable que les exorcistes, dans la plupart des guérisons qu'ils ont opérées, n'ont fait qu'agir comme magnétiseurs, mais sans le savoir et sans s'en douter.

On doit, en conséquence, regarder comme démontré, qu'une multitude de faits qu'on a considérés tantôt comme des miracles surnaturels, tantôt comme les œuvres du démon, sont étrangers et aux miracles et aux œuvres du démon ; que ce sont enfin des actes purement magnétiques animal. En effet, dans les exemples qui viennent d'être cités, quelle différence voit-on entre les phénomènes qui étaient produits par la coopération de ces hommes charitables et pieux qui habitaient des monastères ou des églises, et ceux qui étaient opérés par des hommes du siècle, ou par des hommes pervers, ou par des hérésiarques, ou par des imposteurs ? On n'en trouve aucune. Le principe est donc le même, c'est-à-dire une faculté attachée à la nature de l'homme,

qui l'a suivie dans tous les temps , dans tous les lieux , et sous tous les costumes.

Il s'ensuit qu'on a retrouvé les mêmes prodiges dans les temples des faux dieux et dans les églises des chrétiens. Les *Sybilles*, les *Pithies*, les *oracles* des anciens, ne sont autre chose que les *onirosopes*, les *oniromantes*, les *somnambules*, *etc.*, de nos magnétiseurs modernes. Il en est de même des guérisons obtenues dans les temples de *Sérapis*, *d'Isis*, *d'Esculape*, *etc.*, qui n'étaient que des guérisons magnétiques, qu'on doit comparer à tous les faux miracles opérés par des imposteurs au moyen de fausses reliques ou de pratiques pieuses en apparence, ainsi qu'à ces innombrables cures du Magnétisme animal que *Mesmer* et ses disciples ont opérées depuis environ cinquante années, et qui toutes n'appartiennent pas plus au démon qu'à Dieu, mais dérivent du pouvoir immense de l'imagination, dont le commun des hommes connaît si peu la force et l'étendue.

On ne doit plus être surpris de trouver tant de gens crédules, soit dans la classe

la plus ignorante du peuple , soit parmi des personnes prises dans tous les rangs , mais peu instruites , peu éclairées , peu accoutumées à réfléchir et subjuguées par des préjugés si contraires au bon sens et à la raison.

Ce sont donc les hommes crédules , auxquels se joignent ceux qui agissent par intérêt et par esprit de parti , qui attribuent au diable les faux miracles , quand ce sont des profanes ou des imposteurs qui les opèrent ; mais ils les attribuent à Dieu sans hésiter , quand des personnes pieuses , et principalement quand des prêtres en sont les agens.

J'observerai , cependant , que souvent ces sortes de phénomènes étaient voués au diable , uniquement parce que les personnes pieuses , ou les prêtres qui les opéraient ou qui y présidaient , n'étaient pas du même parti ; témoin la décision des *Jésuites* ou des *Molinistès* , qui attribuaient charitablement au diable les *convulsions de Saint-Médard* , parce que les *Jansénistes* , leurs antagonistes , attribuaient à Dieu et regardaient comme des miracles sur-

naturels les guérisons opérées par les convulsions , qui n'étaient véritablement que des phénomènes magnétiques , et de cette manière les deux partis étaient évidemment l'un et l'autre dans l'erreur.

C'est ainsi qu'on pourra expliquer tous les faux miracles , *passés* , *présens* et *futurs*.

C'est ainsi qu'on a envisagé les prétendus miracles de l'exorciste *Gassner*, curé de Klosterle , diocèse de Coire, pays des Grisons , qui, dans le dernier siècle , exorcisait tous les malades qui lui étaient présentés , et les guérissait par milliers (1). Son enthousiasme, produit par un certain état nerveux auquel il était sujet , séduisit non-seulement le stupide vulgaire , mais encore des personnages d'un rang élevé, qui furent entraînés par l'admiration

(1) *Gassner* (Jean-Joseph) , né à Pludentz en Suabe , l'an 1727 , mort en 1779 , à Bondorff , diocèse de Ratisbonne. Il embrassa l'état ecclésiastique , fut curé de Klosterle , diocèse de Coire , pays des Grisons.

On trouvera des notices assez étendues sur *Gassner* , dans les différens Biographes qui en ont parlé , et j'en ai donné un extrait dans le *Magnétisme éclairé* , p. 252 à 255.

qu'inspirait ce prêtre, d'ailleurs très-désintéressé; et même des médecins peu instruits parurent stupéfaits, lorsqu'ils voulurent être les témoins de ces phénomènes opérés par ce pieux charlatan, et dont ils ne pouvaient rendre raison. La haute réputation que ce thaumaturge célèbre obtint de la manière la plus rapide, commença par la guérison de la *comtesse de Wolsegg*, en lui envoyant sa bénédiction. Cette guérison, opérée sur une personne de distinction, ne tarda pas à se répandre. Les malades accoururent à *Klosterle* de toutes parts, d'abord par centaines et bientôt par cinq ou six cents à-la-fois. Ce début extraordinaire ne fut que le prélude des guérisons sans nombre que ce curé opéra par la suite en Allemagne.

Cependant les miracles de Gassner eurent deux adversaires redoutables. L'un était le Père *Sterzinger*, Théatin à Munich. Il se transporta à Ratisbonne pour assister aux exorcismes de ce prêtre thaumaturge. Il n'y vit rien qui lui parût bien merveilleux, et qu'il ne crût

pouvoir expliquer par quelque principe physique , qui pouvait être encore inconnu : il publia contre ce curé plusieurs écrits.

L'autre savant qui se déclara aussi contre *Gassner* , est le célèbre médecin *Antoine de Haen* , né à la Haye en 1704 , mort à Vienne en Autriche , en 1776. Ce physiologiste , jouissant d'ailleurs d'une grande réputation , n'avait jamais observé ni vu les opérations merveilleuses de *Gassner*. Cependant il fut chargé d'examiner les procès-verbaux qui lui en furent communiqués par ordre de l'impératrice Reine de Hongrie. Il en tira des conclusions plutôt en théologien qu'en physiologiste , car il avoua que si plusieurs de ces effets singuliers ne pouvaient s'expliquer par des causes naturelles , il fallait les regarder comme des opérations diaboliques. On pourrait croire que cet habile médecin ne s'est déterminé à porter un jugement aussi peu précis , et qui est véritablement conditionnel , que par des considérations qui lui étaient particulières. Quoi qu'il en soit , en lisant

de pareilles conclusions , on ne peut s'empêcher de penser que le docteur de *Haen* et le théatin *Sterzinger* ne se soient mépris l'un et l'autre dans le jugement qu'ils portèrent sur *Gassner*, et l'on dira : le *médecin* a parlé comme un moine ; et le *moine* a parlé comme un médecin.

Au moment où je livre le présent ouvrage à l'impression , dans les derniers jours du mois de juillet 1821 , je vois dans les journaux français un nouveau thaumaturge , qui semble se mettre sur les rangs et vouloir obtenir , ainsi que *Gassner*, une célébrité fondée sur des guérisons éclatantes. C'est dans le mois de juin dernier que ces merveilles commencèrent à s'opérer à *Wurtzbourg*, en Franconie, sur le *Mein*.

Certaines gazettes françaises qui se distinguent par des sentimens de piété qui leur font honneur , mais qui paraissent peu instruites en physiologie , et ne pas connaître toutes les ressources de la nature , se sont emparées de ces faits miraculeux , pour les transformer

en prodiges surnaturels. Eh! qui n'y serait trompé! Il s'agit d'un paysan magnétiseur, du nombre de ceux qu'on appelle *toucheurs*, et c'est par des procédés magnétiques qu'il opère, en imposant ses mains ou sans les imposer : mais il y ajoute des pratiques pieuses, et il se sert de formules chrétiennes qui commandent le respect le plus profond. Il n'en faut pas davantage pour en imposer aux ignorans, aux esprits crédules : déjà l'enthousiasme s'est saisi de la multitude, et chacun de s'écrier : Miracle! Miracle!

Au nom de Dieu et de Jésus-Christ son fils, que le mal se dissipe. C'est ainsi que ce pieux *toucheur* commande aux maladies, et les gazettes véridiques nous assurent que les aveugles voyent, que les sourds entendent, que les boiteux marchent, que les estropiés sont guéris, etc., etc.

Au 28 juin dernier, en moins d'un mois, le nombre des personnes guéries s'élevait déjà à plus de soixante et dix, de tout sexe, de tout âge et de tout rang, depuis la dernière classe du

peuple jusqu'au prince ; la seule condition que ce paysan exige , est *la crainte de Dieu et une foi vive en la toute-puissance de Jésus - Christ*. Le succès ne répond pas toujours à ses efforts pour guérir les malades , et alors le paysan leur dit : *Je ne puis répondre de vous guérir, vous n'avez pas la vraie confiance*.

Ce qu'a fait de plus adroit ce paysan thaumaturge, a été d'adjoindre à ses travaux merveilleux un prêtre illustre d'une famille princière, et de l'associer à sa célébrité magnétique. Cependant c'est le paysan qui guérit ; mais le peuple adulateur croit généralement que c'est la vertu du prince abbé qui opère les miracles, et que c'est par humilité que ce dernier ne les avoue pas. Mais si le paysan pouvait perdre quelque chose à ce partage , d'un autre côté il le regagne en protection , en bienveillance , la confiance augmente de jour en jour , les miracles se multiplient et se propagent également parmi les grands et parmi les hommes de la plus basse classe.

D'après un si heureux concours de pratiques pieuses , de formules chrétiennes aussi imposantes , et de coopération de la part d'un ministre des autels , d'un prince , enfin , quel est maintenant celui qui serait assez osé pour douter du *surnaturalisme* de ces cures magnétiques secondées d'une manière aussi puissante ?

Cependant , il faut en convenir , le prince abbé s'est déjà essayé dans la carrière du Magnétisme , et il a obtenu quelques succès. C'est ainsi que nos magnétiseurs habiles en forment d'autres , et leur dévoilent les secrets du Magnétisme animal.

Quant au paysan *toucheur* à Wurtzbourg , j'ignore quels ont été ses premiers essais dans son village ; mais d'après les gazettes nous voyons que son début dans la capitale de Wurtzbourg est aussi brillant que celui obtenu par le fameux curé Gassner , il y a à peine cinquante ans. C'est en guérissant des princesses que l'un et l'autre obtinrent la vogue.

Je tâcherai de recueillir des relations circonstanciées sur les phénomènes de

ce thaumaturge moderne dont on nous laisse encore ignorer le nom , et j'en rendrai un jour le compte le plus fidèle dans nos Annales. Il nous reste encore bien des détails à désirer , et nous ignorons à quel propos on a fait courir le faux bruit d'un attentat contre la vie du protecteur de ce paysan magnétiseur.

§. V.

La Morale Chrétienne vengée : ou Réflexions sur les crimes commis sous le prétexte spécieux des intérêts de la Religion.

UN assassinat est commis par ordre d'un évêque peu éclairé, dont le zèle fut aussi outré que barbare ; il fait tuer par surprise un imposteur en délire, accusé de se dire le Christ et de séduire la multitude par des prestiges. Tels sont les motifs qui déterminèrent le meurtre de ce bûcheron dont j'ai parlé au quatrième paragraphe, premier chapitre, pag. 190, du *Magnétisme animal retrouvé dans l'antiquité*. J'y avais promis des réflexions sur une conduite aussi contraire à la morale chrétienne ; je tiens ma parole, et je commencerai par retracer ici les faits qui accompagnèrent cet assassinat.

Ce bûcheron était de *Bourges* : étant entré un jour dans une forêt, il y fut

assailli par un essaim d'abeilles dont les piqûres le rendirent fou pendant deux ans.

S. Grégoire de Tours, qui raconte ce fait dans son Histoire des Francs (*livre X, chap. 25*), veut que le diable ait été l'auteur de ce premier accident, et s'en exprime ainsi : « Unde intelligi datur » diabolicæ emissionis fuisse nequitiam. » Deux ans s'étant écoulés, ce bûcheron, après avoir parcouru les villes voisines, pénétra dans la province d'Arles (*Arelatensem provinciam*), et s'étant revêtu de peaux, il faisait sa prière comme un religieux. Pour le tromper, le diable (suivant le même historien) lui donna la faculté de deviner. Cet homme s'était associé une femme qu'il regardait comme sa sœur, et lui donnait le nom de Marie. Le peuple le suivait en foule et lui présentait des malades, que ce bûcheron guérissait par son seul attouchement. Ceux qui venaient le trouver lui apportaient de l'or, de l'argent, ainsi que des vêtemens, et sur-le-champ il distribuait le tout aux pauvres, dans l'intention, dit *S. Grégoire de Tours*, de séduire le

peuple plus aisément. Il se prosternait en terre et faisait sa prière , puis il prédisait les choses futures : aux uns , qu'ils tomberaient malades ; aux autres, qu'il leur arriverait des pertes, et ne promettait le salut qu'à un petit nombre. Mais S. Grégoire ajoute que toutes ces merveilles étaient opérées par des artifices diaboliques et par je ne sais quels prestiges. « Sed hæc omnia diabolicis artibus » et præstigiis nescio quibus agebat. » Et il convient que cet imposteur avait séduit une multitude immense de peuple, non-seulement parmi les villageois les plus grossiers , mais encore parmi les ecclésiastiques prêtres , et qu'il était enfin accompagné par plus de trois mille personnes. « Seducta est autem per eum » multitudo immensa populi , et non solum rusticiores, verùm etiam sacerdotes ecclesiastici , sequebantur autem eum » ampliùs quàm tria millia populi. »

Une chose qui paraît invraisemblable, et que S. Grégoire raconte , c'est que ce hûcheron se mit à dépouiller quelques personnes et à faire des vols sur la grande route , et qu'aussitôt il distribuait aux

pauvres les dépouilles dont il s'était emparé. « Interea cœpit quosdam spoliare » et prædari quos in itinere reperisset : » spolia tamen non habentibus largiebatur. »

Ce fait doit paraître improbable , de la part d'un homme qui était toujours suivi par une foule de gens qui , sans doute , n'auraient pas voulu être ses complices , ni les témoins criminels de ses vols sur le grand chemin. D'ailleurs , ce bûcheron inspirait tant de confiance et tant d'enthousiasme , qu'on venait déposer à ses pieds de l'or , de l'argent et des vêtemens ; il ne devait donc pas lui prendre envie de faire le métier de voleur.

S. Grégoire accuse encore ce bûcheron d'avoir menacé de la mort les évêques et les citoyens qui dédaigneraient de l'adorer. « Episcopis ac civibus minas » mortis intendebat , eo quod ab iis adorari despiceretur. » Cette accusation semble être présentée ici pour justifier le meurtre dont il va bientôt être fait mention ; mais ces menaces fussent-elles vraies , elles ne pouvaient autoriser un évêque à commettre un meurtre , pour

prévenir le danger dont il se croyait menacé.

Quoi qu'il en soit, et sans prétendre faire l'apologie de cet imposteur, dont la présence inspirait de l'inquiétude, *Saint Grégoire* continue de raconter qu'un jour ce bûcheron était entré dans la ville d'Anice en Vellay; dont Aurélius était alors évêque (1), et qu'il s'était fait précéder par des hommes qui annonçaient sa venue en dansant et au son des instrumens. L'évêque étant effrayé de l'apparition de cet imposteur, détacha vers lui plusieurs hommes intrépides pour lui demander ce qu'il faisait et où il allait. L'un de ces braves se baissa devant le bûcheron comme pour lui baiser les genoux; mais celui-ci s'en étant aperçu, voulut le faire arrêter: alors le siccaire, sans plus tarder, mit l'épée à la main,

(1) Sanctus Aurelius, Episcopus Podiensis XV. Saint Aurèle, quinzième Evêque de *Puy en Vellay*. C'est ainsi qu'il est désigné dans la *Gallia Christiana*, à l'article de Bourges et de Puy en Vellay, tome II, (page 690. A.) in-fol. Paris, 1720. L'Histoire du Bûcheron ci-dessus mentionné se trouve inscrite en son entier dans ce même tome de la *Galliana Christiana*, d'après Grégoire de Tours.

fondit sur le bûcheron, le tailla en pièces et le tua sur la place ; alors toute la foule se dispersa au même instant. Quant à *Marie*, l'associée du bûcheron, elle fut livrée aux supplices et confessa toutes les illusions et tous les prestiges de l'imposteur. « *Maria autem illa suppliciis* » dedita, omnia phantasmata ejus ac » præstigias publicavit. »

Telle est la manière dont *Saint Aurèle*, ou *Aurélius*, se défit de ce bûcheron, qui n'était autre chose qu'un de ces *toucheurs*, comme il en a existé plus d'un et de tout temps, qui parvenaient à guérir par un simple attouchement certaines maladies sur lesquelles l'imagination a une grande influence.

L'un des traducteurs de S. Grégoire de Tours, M. de Marolles, abbé de Villeboin (1), n'a point approuvé cette

(1) Michel de Marolles, né en 1600, mort en 1681, entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et obtint deux abbayes, celle de *Bargerais* et celle de *Villeboin*. Il se livra à l'étude des Belles-Lettres, et fut auteur de plusieurs traductions et de quelques ouvrages érudits. Il traduisit, entre autres, l'Histoire des Francs, par S. Grégoire de Tours, en 2 vol. in-8°. Paris, 1663.

manière de se faire justice par soi-même, et voici ce qu'il en dit à l'occasion du fait qui vient d'être rapporté, dans une notice, page 712 du 1^{er}. volume de sa traduction de l'*Histoire des Francs* : « On » doit (dit-il) s'opposer à ces impos- » teurs par des exhortations, et non les » tuer par le glaive, car (ajoute-t-il) » l'Eglise ne veut pas répandre le sang » humain ; mais par esprit de charité, » elle voudrait plutôt épargner celui des » coupables. »

Je vais ajouter ici les réflexions que j'ai déjà promises plus haut pour venger la morale chrétienne outragée par le meurtre dont on vient de lire l'histoire, et mes réclamations paraîtront d'autant plus justes et d'autant plus instantes, que les crimes pour cause de religion, ainsi que les principes qui les autorisent, semblent justifiés par l'opinion de certains théologiens corrompus, auteurs d'une morale relâchée et antichrétienne, qui autrefois prêchèrent publiquement *l'exécrable doctrine des régicides*, et dont quelques-uns la mirent en pratique.

L'accusation vague de brigandage

contre ce bûcheron ne peut justifier l'assassinat dont il fut la victime. Saint Aurèle , évêque du Puy, qui fit tuer ce malheureux par surprise , se croyait apparemment autorisé de s'en défaire , parce que cet imposteur voulait singer les miracles de Jésus-Christ. Il y était en effet parvenu jusqu'à un certain point , par des procédés naturels , quoiqu'extraordinaires , mais que l'ignorance taxait de magie : du reste , les désordres qui avaient pu en résulter étaient du ressort de l'autorité civile. C'était donc à l'autorité civile que l'évêque aurait dû s'adresser pour obtenir la punition du bûcheron , dont la folie était bien manifeste. D'ailleurs ne voit-on pas des fous dans les hôpitaux , se dire le père Eternel ou le fils de Dieu ; mais les gouvernemens , plus humains , se contentent de les faire enfermer , et non de les faire assassiner.

Ce n'est pas le seul homicide , ni les seuls actes arbitraires et cruels qu'on puisse reprocher à des prêtres et à des évêques. Lorsque ceux-ci sont animés par un esprit de parti et exaltés par un zèle trop ardent , non - seulement ils per-

mettent le crime , quand ils le croient utile aux intérêts de la religion ; mais encore ils l'ordonnent au nom de Dieu. Je pourrais citer plusieurs théologiens qui, pour justifier ce principe anti-social et contraire à la morale chrétienne , se prévalent de l'exemple de la perfide et cruelle *Judith* , qui coupa la tête à *Holopherne*. Ils invoquent , comme une autorité légitime , l'acte infâme de cette impudique , qui , pour se rendre utile au peuple de Dieu , se souilla de deux crimes à-la-fois , celui de la fornication et celui de l'homicide : que dis-je ? de l'assassinat prémédité d'Holopherne , auquel elle était venue se prostituer.

Saint Cyrille , d'Alexandrie , s'attira aussi de grands reproches pour avoir suivi ce principe funeste , *que le crime est permis lorsqu'il est utile à la religion* ; car il favorisa les fanatiques qui outragèrent la belle *Hypacie* , et il employa lui-même la violence , sans attendre la justice du magistrat. Sa conduite séditieuse a été dévoilée dans le tome II de nos archives du Magnétisme animal , n°.4, août 1820 , p. 39.

Je vais reproduire ici, comme ayant rapport à la matière que je traite, ce que j'en ai déjà dit, à l'occasion de la mort d'*Hypacie*, femme célèbre dans l'antiquité, qui fut assassinée par des clercs fanatiques de l'église d'Alexandrie, et ce crime est resté impuni.

Hypacie naquit à Alexandrie vers la fin du quatrième siècle, et mourut dans le mois de mars 415. Elle était fille de *Théon*, philosophe et mathématicien célèbre. Elle suivit les leçons de son père, et le surpassa en célébrité, sur-tout par ses connaissances des mathématiques, dont elle avait fait son occupation principale. Elle fit de si grands progrès dans l'étude de l'Écriture-Sainte, dans la Philosophie, dans la Géométrie et l'Astronomie, etc., qu'elle égalait et même surpassait, en quelque sorte, tous les philosophes de son temps. Elle était d'une rare beauté, et tous ceux qui la voyaient en étaient épris. Les auteurs anciens qui ont parlé d'*Hypacie* lui ont donné autant de louanges pour la pureté de ses mœurs que pour sa science et la beauté de son génie.

Dans l'*Histoire abrégée des Philosophes et des Femmes célèbres*, par M. de Bury, en 2 vol. in-12, Paris, 1773, à la page 276 du tom. II, *Hypacie* est placée au rang des femmes qui se distinguèrent par une philosophie chrétienne et savante. Cependant plusieurs auteurs prétendent qu'elle suivait encore la religion des païens, ou du moins qu'elle favorisait le paganisme.

A son retour de la ville d'Athènes, où elle était allée se perfectionner dans les écoles savantes de la Grèce, *Hypacie* fut mise à la tête de l'École d'Alexandrie, où tant de grands hommes, avant elle, avaient professé les sciences. Tout ce qu'il y avait alors dans le monde, de philosophes chrétiens et païens, venaient entendre ses leçons. On comptait parmi ses disciples l'illustre *Synésius de Cyrène*, l'un des plus savans de son siècle, et qui fut depuis évêque de Ptolémaïde, ancienne ville d'Afrique, de la pentabole d'Egypte. Ce prélat appelle cette docte fille sa mère, sa sœur, son maître en philosophie, et sa bienfaitrice; il lui adresse plusieurs lettres, la rend juge de

ses ouvrages, et les soumet à sa critique. Tous les préfets d'Égypte, de son temps, recherchèrent son amitié, et l'un d'eux, nommé *Oreste*, suivait ses conseils; mais malheureusement il existait alors, entre ce préfet et *Saint Cyrille*, patriarche d'Alexandrie, de grandes dissensions qui produisirent une opposition formelle entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique. Il en résulta une animosité si vive, qu'elle se communiqua aux partisans du préfet et à ceux du patriarche. Les esprits s'exaspérèrent à un tel point, qu'on vit plus de cinq cents moines des déserts de *Nitrie*, dans la Basse-Égypte, quitter leurs solitudes et entrer tout-à-coup, menaçans, dans Alexandrie. Ils attaquèrent le préfet sur son char, dispersèrent son escorte à coups de pierres, et l'un des moines, nommé *Ammonius*, blessa le préfet *Oreste* au visage. Le peuple accourut au secours d'*Oreste*, mit en fuite les moines; et *Ammonius* qui avait blessé le préfet, fut mis en jugement et condamné à expirer sous les verges. *Saint Cyrille* recueillit le corps d'*Ammonius*, le fit transporter proces-

sionnellement dans sa cathédrale, changea le nom de ce moine en celui de *Thaumase*, c'est-à-dire *admirable*, et le fit proclamer comme martyr. Cette conduite, que plusieurs écrivains se sont fait un devoir de justifier en faveur des motifs qui faisaient agir ce prélat, ne fit qu'irriter les esprits de part et d'autre, et entretenir des sentimens de vengeance qui, bientôt, éclatèrent et produisirent un assassinat commis sur la personne d'*Hypacie*. L'*abbé Fleury*, membre de l'Académie française et confesseur de *Louis XV*, dans son *Histoire ecclésiastique*, a dit, en parlant de l'émeute des moines à Alexandrie, que les plus sages des chrétiens n'approuvèrent pas alors la conduite du patriarche. En effet, les plus fougueux partisans de *Saint Cyrille*, ayant à leur tête le lecteur *Pierre*, cleric de l'église d'Alexandrie, arrêtèrent *Hypacie* au moment où elle se rendait à son école, la forcèrent de descendre de son char, et la traînèrent dans l'église nommée *Césarine*; là, après l'avoir dépouillée toute nue, ils l'assommèrent avec des débris de tuiles et de pots de terre.

Cet événement déplorable eut lieu au mois de mars 415. La rage de ces forcenés ne fut point assouvie par la mort de cette femme illustre ; ils coupèrent son corps par morceaux , les portèrent dans les rues d'Alexandrie , et enfin les brûlèrent dans un lieu nommé *Cinaron*.

C'est ainsi que les outrages exercés par des clercs séditieux , sur le corps de la belle *Hypacie* , servirent de représailles pour venger , par un crime , la juste punition infligée , d'après les lois , à un moine fanatique et rebelle.

Ce meurtre contre une femme célèbre , savante et philosophe , attira de grands reproches au patriarche d'Alexandrie , et déjà dans plusieurs circonstances il avait signalé un zèle trop ardent , en employant la violence , sans attendre la justice du magistrat , pour punir les hérétiques et les juifs. Il avait aussi , de son autorité , fait fermer les églises des Novatiens , et s'était emparé de leurs trésors. Il se mit une autre fois , lui-même , à la tête d'une multitude séditieuse , fit fermer les synagogues , chassa les juifs d'Alexandrie , qui y étaient au nombre de quarante

mille , fit raser leurs maisons , et livra leurs biens au pillage.

Pour réprimer les entreprises du clergé, le gouvernement impérial, sous Théodose II, fit une loi, en l'an 416, par laquelle il réduisit le nombre des clercs, et leur défendit à tous de s'immiscer dans les affaires publiques.

Il est donc malheureusement bien prouvé qu'à différentes époques des moines, des prêtres, des évêques et même des papes, adoptèrent pour principe, que l'assassinat est permis pour défendre la cause de la religion, comme s'il était possible de supposer que *Dieu*, qui est essentiellement bon, juste, sage et puissant, pût consentir à permettre que ses intérêts sur terre dussent être soutenus par des actions criminelles.

C'est d'après ce même principe qu'un prêtre d'Asie se rendit coupable du crime d'homicide volontaire. Il pénétra dans l'habitation d'*Alexis* (dit le Faux), qui se faisait passer pour le fils de l'empereur *Manuel Comnènes*, et il le poignarda, attendu que la troupe commandée par cet imposteur, et composée de soldats,

la plupart musulmans, dévastait les églises des chrétiens. Si on voulait recueillir l'histoire des crimes du fanatisme religieux, on en remplirait de nombreux volumes.

On ne doit pas oublier que c'est encore d'après ce principe que la doctrine horrible des *régicides* a été prêchée et soutenue publiquement. Elle a été mise en exécution, à l'instigation des jésuites, et de leur trop fameuse Société religieuse, dont on a vu expirer sur l'échafaud un martyr, fauteur de ces exécrables principes. Leurs forfaits sont consignés dans l'histoire. Témoin l'arrêt du parlement de Paris, rendu en 1595, contre cette société, à l'occasion de l'assassinat commis par Jean Châtel, l'un de leurs élèves, sur la personne de *Henri IV*, l'un des meilleurs de nos Rois. On se rappelle que *J. Châtel*, qui avait été perverti et fanatisé par l'affreuse doctrine que prêchaient alors les jésuites, fut condamné à subir le supplice des parricides ; que son Régent, le *Père Guignard*, jésuite, fut pendu, puis brûlé ; que son professeur de philosophie, le

Père Guéret, jésuite, fut banni à perpétuité, et que par arrêt du même parlement *trente-sept* jésuites furent condamnés à sortir de Paris dans trois jours après la date de l'arrêt, et du royaume dans l'espace de quinze jours. Les principes détestables des jésuites, qui autorisaient le *régicide*, trouvèrent cependant des apologistes parmi les Moines, les Prêtres, les Evêques, et à Rome même, où l'assassinat du grand *Henri IV* fut approuvé.

Si les ministres du culte religieux, qui adoptent un pareil principe, prétendent au privilège exclusif d'enseigner la morale chrétienne, ce n'est pas toujours pour la pratiquer, c'est pour se rendre plus respectables, plus nécessaires, pour mieux séduire le peuple, pour tromper les gouvernemens et en obtenir plus d'argent. De pareils hommes doivent toujours inspirer de la défiance, car il seraient tous susceptibles, lorsque l'occasion s'en présenterait, de se laisser régir par des principes injustes, violens, séditieux, et qui ne tendent qu'à modifier, ou plutôt à anéantir la morale évangélique.

Si la superstition a pu faire tomber des têtes couronnées sous le poignard du fanatisme, combien de milliers de victimes n'a-t-elle pas immolées dans tous les rangs, pour assouvir l'avarice, les vengeances, la cruauté de prêtres ambitieux et despotes !

On ne saurait trop souvent réclamer contre la doctrine infâme des régicides. On n'oubliera jamais que jadis elle a été proclamée ouvertement et prêchée dans les églises, et qu'encore aujourd'hui on en trouve les principes disséminés dans plus d'un livre de théologie ; et si on voulait y faire attention, on trouverait encore plus d'un théologien qui pense secrètement que *le crime utile à la religion est permis dans certains cas, et qu'alors il cesse d'être crime.*

Ce principe, dont les conséquences font horreur, existe réellement ; et qui oserait le nier ? Je dis qu'il existe réellement, parce qu'il découle invinciblement de l'intolérance religieuse, et qu'il n'est peut-être aucun prêtre qui ne regarde l'intolérance comme un axiôme indispensable et inhérent à la religion, et qui

n'attende avec impatience le retour de leur influence, de leur crédit, de leur autorité même, pour rétablir l'intolérance et lui rendre toute la force et toute l'activité dont elle jouissait autrefois. L'intolérance est un principe qui tend à fortifier le crédit et la puissance des prêtres, et qui leur est nécessaire pour conserver ou acquérir les richesses qui toujours furent l'objet de leurs désirs. C'est d'après ce principe d'intolérance que les prêtres veulent que tout conspire en leur faveur, par la ruine même de ceux qui leur seraient opposés ; ils regardent comme une injustice, comme un mal réel, tout ce qui pourrait contrarier les intérêts de leur égoïsme. Cependant la religion ne leur avait confié le précieux dépôt de la morale chrétienne, que pour l'enseigner purement et la pratiquer eux-mêmes ; mais l'ambition et la soif des biens temporels en a fait des prévaricateurs, ainsi que l'histoire l'atteste presque à chaque page. Non contents d'abrutir et d'avilir les peuples par l'ignorance, ils sont parvenus à les démoraliser en travestissant la sublime morale évangé-

lique , et en apprenant aux hommes à la transgresser avec sûreté de conscience. Ce principe de l'intolérance , que les prêtres ont tant à cœur de maintenir , est faux , inhumain , anti-social , anti-chrétien , et ne peut exister que par le despotisme et conduire à la tyrannie.

Ce qu'il y a de plus déplorable , c'est que l'intolérance , après avoir produit la doctrine des régicides , a trouvé parmi les ministres même de la religion , des hommes qui non-seulement ont prêché publiquement cette exécration doctrine , mais encore qui l'ont mise en pratique. Cette doctrine est basée sur ce principe , que *le crime est permis pour soutenir les intérêts de la religion*. Ce principe a trouvé son application dans toutes les classes de la société , et l'autorité des prêtres a perverti tout-à-la-fois la morale religieuse , la morale politique et la morale privée.

Plus d'un théologien est devenu lui-même le corrupteur du cœur humain , en dénaturant ainsi la morale évangélique ; ces théologiens mériteraient le reproche que l'apôtre S. Paul fit au grand-

prêtre des juifs, *Ananias*, qu'il appela *muraille blanche* (1).

En soutenant encore aujourd'hui le principe de l'intolérance, les prêtres oublient que la charité est *tolérante*, et qu'elle nous prescrit *de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait*. Écoutons le même apôtre S. Paul, que j'ai déjà cité; voici comme il s'exprime au sujet de la charité, qu'il place la première avant toutes les vertus, et sans laquelle il nous assure que les autres vertus et *la foi elle-même* ne sont rien :

Si habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia, et omnem scientiam; et si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum.

Caritas patiens est, benigna est; caritas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur. — Non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum. — Non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati. —

(1) Acte des Apôtres, chap. xxiii, verset 3.

Omnia suffert, *omnia credit, omnia sustinet.* (1^e. Epist. S. Pauli ad Corinth., cap. XIII, versic. 2, 4, 5, 6 et 7.)

« Quand j'aurais le don de prophétie,
» que je pénétrerais tous les mystères,
» que j'aurais une parfaite science de
» toutes choses ,

» Quand j'aurais encore toute la foi
» possible , jusqu'à transporter les mon-
» tagnes , si je n'ai point la charité je ne
» suis rien. »

« La charité est patiente, elle est douce,
» elle est bienfaisante ; la charité n'est
» point envieuse , elle n'est point témé-
» raire et précipitée , elle ne s'enfle point
» d'orgueil. »

« La charité n'est point ambitieuse ;
» elle ne cherche point ses propres in-
» térêts ; elle ne se pique point , elle ne
» s'aigrit de rien ; elle n'a point de mau-
» vais soupçons , elle ne se réjouit point
» de l'injustice ; mais elle se réjouit de
» la vérité. »

« Elle tolère tout : elle croit tout ,
» elle espère tout , elle souffre tout ,
(1^{re}. Ep. de S. Paul aux Corinth. , *ibi-*
dem.)

Telle est , en abrégé , la morale évangélique dont l'empreinte divine caractérise la véritable morale chrétienne.

Plusieurs théologiens, au contraire, ont cherché, par intérêt, à détruire cette morale éternelle, que Dieu a créée au fond de nos cœurs. Ils ont fait tous leurs efforts pour l'étouffer sous le poids de leurs énormes commentaires, remplis d'ignorance, de subtilité, de mauvaise foi. Leurs faux raisonnemens y sont perpétuellement en opposition au bon sens et à la raison. Tous ces commentaires sont écrits avec un style de convention, n'offrant qu'un tissu d'expressions mystiques et absurdes, empruntées de la religion des payens, que trop souvent ils copièrent servilement. Ils ont, enfin, adopté une autre morale à la convenance de leurs intérêts propres, une morale de circonstance, qui, au moyen d'une direction d'intention, érige le crime en vertu.

L'histoire inexorable offre des milliers de crimes plus atroces les uns que les autres, commis par le clergé, et de tels crimes, à la faveur de l'influence et de

l'autorité des ministres de la religion , sont presque tous restés impunis.

L'immoralité politique et privée des souverains de Rome ne l'a cédé en rien à celle des autres cours les plus dissolues , si elle ne les a surpassées. Le règne d'Alexandre VI, élu pape en 1492, en offre un tableau si hideux, qu'il répugne de le retracer. Ce pontife était d'une dépravation jusqu'alors inconnue. La fourberie, la perfidie, une soif insatiable des richesses, un orgueil insensé, une cruauté inouïe, lui firent employer tour-à-tour l'exil, les cachots, les morts violentes, les assassinats, les empoisonnemens, pour satisfaire à toutes ses passions haïneuses et déréglées. Il eut entre autres quatre bâtards qu'il enrichit aux dépens de l'église, et avec les dépouilles des nombreuses victimes qu'il fit périr par l'assassinat et le poison. Il eut aussi une bâtarde, avec laquelle il entretenait un commerce incestueux. Ce pape réunissait la pénétration d'un génie délié, à la fourberie d'un ambitieux gangrené par tous les vices. Il trompa presque tous les

princes avec lesquels il eut des liaisons d'intérêt politique.

Malheureusement Alexandre VI n'est pas le seul parmi les pontifes romains , qui souillèrent leur règne par des actions aussi infâmes et aussi cruelles. Il faudrait des volumes si on voulait les raconter. J'en rapporterai cependant quelques traits pris au hasard , pour donner un échantillon des brigandages et des atrocités de papes assassins et assassinés , empoisonneurs et empoisonnés. Il serait difficile enfin de se faire une idée du cours effroyable de tant d'attentats , s'ils n'eussent été certifiés par l'inexorable histoire.

Il faut encore remarquer que cette immoralité religieuse et politique des papes, et du clergé séculier et régulier , remonte à la plus haute antiquité de l'ère chrétienne , et qu'elle date de plus de quinze siècles , ou plutôt qu'elle a commencé dès l'époque à laquelle les prêtres ayant acquis une grande influence sur les ignorans et sur les gouvernemens peu éclairés, ils en profitèrent pour acquérir de grandes richesses. Ils oublièrent les choses spirituelles , pour se livrer entièrement aux

choses temporelles , à la conservation desquelles ils sacrifièrent les principes les plus purs de la religion chrétienne , et méconnurent la voix de Jésus-Christ , qui leur a dit : *Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum , ministri mei utique decertarent , ut non traderer Judæis ; nunc autem regnum meum non est hinc.* (*Evangelium secund. Joannem , cap. xviii , versic. 36.*) « Mon royaume n'est » pas de ce monde. Si mon royaume était » de ce monde , mes gens auraient com- » battu pour m'empêcher de tomber » entre les mains des juifs ; mais mon » royaume n'est point d'ici. » (*Evang. selon S. Jean , ibid.*)

Les papes se sont laissé corrompre principalement à l'époque à laquelle ils sont devenus souverains temporels , car en possédant un royaume visible et terrestre , dont les autres rois ont pu devenir jaloux et en concevoir de l'ombrage , dès-lors le chef de l'église , pour conserver ou accroître ses états temporels , a dû nécessairement , ainsi que l'ont fait les autres Princes souverains sur

terre , adopter les mêmes maximes despotiques , et les mêmes principes tyran-
 niques que des conquérans avides et
 cruels mettaient en pratique pour as-
 servir les peuples et les gouverner par la
 terreur : mais les papes et les prêtres ont
 eu, de plus, à leur disposition, un moyen
 puissant qu'ils employèrent avec adresse
 pour augmenter leur influence , leur cré-
 dit et leur autorité sur terre. Je veux
 parler de la religion , dont ils ont abusé ,
 dont ils ont travesti les sublimes prin-
 cipes , dont ils ont foulé aux pieds la
 morale pure, chrétienne et évangélique ,
 pour y substituer une morale mondaine ,
 une morale relâchée , qui ne fait con-
 sister la religion que dans de simples
 pratiques , et enfin une morale factice ,
 basée sur l'impitoyable intolérance , qui
 consiste à ériger les crimes en vertu , et
 non - seulement les permettre pour la
 gloire de Dieu , mais même ordonner de
 les commettre lorsqu'ils sont utiles aux
 intérêts de la religion et nécessaires pour
 maintenir la puissance temporelle du chef
 de l'église. Ce que je viens d'avancer ,
 l'histoire incontestable le démontre d'une

manière évidente. Si on veut donc consulter l'histoire, on se convaincra que dans les premiers siècles de la primitive église, les chrétiens persécutés étaient humbles, résignés, pauvres et remplis de vertus. Ils pratiquaient la morale chrétienne et évangélique.

Ils étaient alors errans, obligés de se cacher dans les déserts, au fond de grottes et de souterrains malsains, ou tourmentés par de cruelles persécutions. Cependant, vers l'année 300, il y a plus de 1500 ans, les chrétiens commencèrent à respirer sous l'Empereur Constantin, qui par un calcul politique se convertit à la foi, et dont malheureusement le règne fut terni par les empoisonnemens, les meurtres et les parricides dont il se souilla, et qui sur la fin de son règne favorisa les *Ariens hérétiques*. Néanmoins cet Empereur fut canonisé, sans doute par adulation. Ce premier trait de relâchement fut un des premiers pas des chrétiens vers la démoralisation religieuse et politique. Nous voyons ensuite les prêtres acquérir du crédit, et bientôt levant le front, insulter à leurs persécuteurs. On ne veut

pas prétendre pour cela qu'on ne puisse être bon chrétien , qu'alors qu'on serait pauvre et persécuté ; mais il n'en est pas moins vrai de dire que la puissance temporelle et souveraine des papes , ainsi que leurs prétentions à la domination universelle , comme représentans de Dieu sur terre , sans oublier les richesses immenses que les prêtres et les moines possédèrent autrefois , furent tellement funestes à la religion chrétienne , qu'elle en a été dénaturée et pour ainsi dire anéantie. On vit le pape *Silvestre I^{er}* . , dès l'an 314, et le pape *Marc* , en 336 ; qualifiés de saints , afficher les prétentions les plus excessives pour établir leur puissance temporelle. On voit , sous le pontificat de *S. Jules I^{er}* . , pape en 337 , des dissensions cruelles s'élever parmi les prélats , qui étaient presque tous peu éclairés et superstitieux. Déjà des conciles contre des conciles , des excommunications contre des excommunications , des évêques contre des évêques , des chrétiens contre des chrétiens , qui , par leurs querelles , remplirent ces premiers siècles de scandales ,

d'injures , de menaces , de perfidies et de meurtres ; et ce même pape *S. Jules* , dont l'ambition et l'intrigue avaient produit tant de désordres , et qui avait été excommunié par plusieurs Evêques réunis , fut enfin exilé. Le pape *Liberius* , en 352 , désigné comme saint , car les 90 premiers papes étaient alors presque tous qualifiés de saints , fut bien peu ferme dans sa foi ; tantôt *Arien* , tantôt partisan de *S. Athanase* , évêque , il se brouilla ensuite avec ce dernier et l'anathématisa. L'empereur *Constantius* fit arrêter ce pape à Rome , et le fit conduire à Milan. Il fut jugé par des évêques , et condamné comme l'auteur des troubles qui désolaient plusieurs églises , et comme indigne de conduire les chrétiens ; enfin il fut exilé dans la Thrace ; mais il revint deux fois à Rome , et deux fois en fut encore banni , à cause de ses intrigues criminelles.

Les règnes des différens papes qui succédèrent à *Saint Liberius* , furent signalés par des schismes , des troubles et des meurtres : on vit l'élection du pape *Saint Simmachus* , marquée par des proscrip-

tions et des assassinats. Il y eut alors jusqu'à trois papes à-la-fois , qui se disputaient le trône pontifical. De part et d'autre le carnage fut horrible , un grand nombre de citoyens furent massacrés , et les historiens comparèrent ces temps de troubles pour cause de religion , aux proscriptions des *Marius* et des *Sylla*.

Vigilius , pape en 537 , s'était rendu si odieux par les crimes et les meurtres qu'il avait commis , qu'ayant été poursuivi par le peuple , et que s'étant réfugié dans l'église de Sainte-Sophie , comme dans un lieu de franchise , il en fut néanmoins arraché et fut traîné dans toute la ville , avec une corde au col , depuis le matin jusqu'au soir. Cependant on lui fit grâce de l'échafaud , et après avoir été emprisonné et mis au pain et à l'eau , il fut enfin banni et conduit en exil.

On connaît le bref de ce pape *Jean IV* , en 640 , par lequel il ordonna que quiconque se saisirait des biens de l'église , serait tenu d'en restituer quatre fois autant , sous peine d'excommunication et de la damnation éternelle. Il avait raison

sans doute de s'opposer aux déprédations ; mais qu'était-il besoin d'abuser des armes spirituelles pour défendre des biens temporels ? ne suffisait-il pas de faire des lois justes et sévères , et de les faire observer conformément aux règles de la justice civile ? Les successeurs de ce pape parvinrent peu-à-peu à se soustraire à l'autorité des Empereurs , dont ils parvinrent à secouer le joug , et à proclamer ouvertement, comme le fit *Jean VI* , pape , en 701 , *qu'ils déploieraient, pour le maintien de la foi et l'intérêt de l'église et de la religion, tous les moyens temporels et spirituels que Dieu avait mis en leur pouvoir.* Ils profitèrent de toutes les occasions pour avilir la personne des Empereurs , et Justinien II semble être le premier qui s'humilia jusqu'à se prosterner devant le pape *Constantin élu en 708* , et déposer à terre sa couronne devant ce pontife, dont il baisa les pieds. L'histoire rapporte que cet empereur Justinien II , quoique très-dévoit au saint siège , n'en avait pas moins des mœurs très-dépravées. En effet , on a remarqué de tout temps que les

prêtres, en général, furent très-indulgents, et adoptèrent une morale relâchée en faveur de leurs partisans, ne faisant consister la religion que dans des pratiques pieuses, et permettant tout à ceux qui s'y soumettaient, ne montrant enfin de sévérité qu'en ce qui concernait les intérêts temporels de l'Eglise. Ce même pape *Constantin* eut l'audace de déclarer hérétique l'empereur *Léon*, successeur de Justinien, et, sous ce prétexte, d'exciter les sujets de ce prince à la révolte.

Grégoire II, pape en 755, alla encore plus loin que son prédécesseur. Il conspira contre la liberté et la vie de l'empereur *Léon III*, et excita contre lui des guerres qui firent couler le sang du peuple et remplit l'Italie d'horreurs et de carnages, à l'occasion des *Iconoclastes*.

Les successeurs de ce pape, en suivant les mêmes plans ambitieux, parvinrent à exciter des guerres sanglantes entre tous les souverains de l'Europe, pour les affaiblir les uns par les autres.

Paul I^{er}, pape en 757, favorisa la superstition et le fanatisme. Sous son pontificat on vendit plus de corps morts,

comme des reliques de saints, qu'il n'y avait eu pour ainsi dire de martyrs. On y faisait argent de tout, et les vies des saints se fabriquaient de tout côté dans ces temps d'ignorance.

Constantin II, pape en 767, parvint au pontificat à force d'argent, de scandales et d'intrigues : il soutint un combat contre les Lombards ; mais ayant été pris aux portes de Rome, il fut enfermé dans un cloître, après avoir eu les yeux crevés et la langue arrachée.

Paschal I^{er}, pape en 817, apostata des meurtriers pour faire arracher les yeux, puis trancher la tête, dans le palais patriarchal de Latran, à *Théodore*, primicier de l'église romaine, et à *Léon*, *Nome* *enclateur*, à cause de leur attachement pour Lothaire, fils de l'empereur Louis. Cependant il se purgea de ce crime par serment.

Nicolas I^{er}, pape en 859, fut l'audacieux oppresseur des empereurs, des rois et du peuple. L'empereur d'occident Louis II, se trouvant à Rome, était tellement avili, que, sur l'ordre de *Nicolas*, il consentit de deux fois à conduire

à pied , et en public , la mule du pape par la bride. Le règne de ce pape hypocrite fut rempli de malversations et de brigandages.

Boniface VI , pape en 896 , s'était fait élire par des violences et des cabales sanglantes ; mais il fut arrêté et condamné au dernier supplice , quinze jours après son élévation.

Etienne VII , qui succéda , en la même année 896 , à Boniface , fit déterrer le pape *Formoze* , prédécesseur de *Boniface* , en fit porter le corps en plein synode , et après une procédure en règle contre le cadavre , il lui fit couper la tête et trois doigts de la main , puis le fit jeter dans le Tibre. Ce pape *Etienne* ayant mis le comble à ses cruautés pendant son règne , fut enfin arrêté et étranglé dans sa prison.

Sergius III , qui deux fois , par intrigue , avait été élu pape , et deux fois chassé de cette chaire pontificale déjà si souillée de crimes , y remonta enfin , pour la troisième fois , en 904 : son règne fut rempli de brigandages. Ce pape mena une vie souillée de scandales. Il vécut

publiquement avec la fameuse *Marozie* ; qui était mariée , dont il eut un fils adultérin , qui par la suite monta sur la chaire de S. Pierre , sous le nom de *pape Jean XI*.

Jean X , devint pape en l'an 914 , par les intrigues de *Théodora* , avec laquelle il entretenait publiquement un commerce scandaleux ; mais cette femme avait une sœur nommée *Marozie* , qu'il faut distinguer de sa nièce , nommée ci-dessus. Cette *Marozie* , la tante , aussi cruelle que dissolue , voyant que le pape *Jean X* était devenu un obstacle à ses projets ambitieux , parvint par ses intrigues à faire d'abord tuer le frère de ce pape , et *Jean X* , fut ensuite traîné en prison , puis étouffé entre deux matelas.

Jean XI , ce fils adultère de *Marozie* et du *pape Sergius* , monta enfin sur le trône de S. Pierre , en 931 , soutenu par les intrigues de sa mère. Cette *Marozie* , fille de *Théodora* , ce monstre de lubricité et d'ambition , gouvernait l'Eglise sous le nom de son fils , et jamais aucune cour en Europe ne fut plus dissolue que celle de Rome.

Jean XII, élu pape en 956, à l'âge de dix-huit ans, n'étant encore que laïc, mena la vie la plus scandaleuse, et fut accusé de plusieurs crimes dans le concile tenu en l'an 963. Il enrichissait ses maîtresses des dépouilles de l'Eglise : il séduisit la femme d'un nommé Reynier, eut un commerce incestueux avec la concubine de son père, entretenit une veuve et sa nièce. Sous son règne, le palais pontifical était devenu un lieu de débauche et de prostitution. Il fut d'abord déposé ; mais étant rentré dans Rome par le crédit de l'Empereur, il se vengea de ses ennemis en leur faisant subir des supplices barbares. Enfin, après avoir mis le comble à ses crimes et à ses cruautés, il fut surpris en adultère, et tué par le mari qu'il déshonorait.

Jean XIV, pape en 965, exerça des cruautés qui attestaient un caractère féroce : ses crimes le firent d'abord chasser de Rome ; mais y étant rentré par le crédit de l'empereur Othon, il se vengea en faisant pendre, noyer, crever les yeux, arracher la langue et couper la tête à ses ennemis. Il termina ses jours dans la

prison du château S. Ange , où il mourut de misère ou de poison , par ordre du pape Boniface VII , qui lui avait fait crever les yeux.

Boniface VII , pape en 974 , fut un monstre de cruauté : son règne fut signalé par les sacrilèges , les empoisonnemens et les assassinats dont il se souilla. Il mourut subitement , non sans soupçon d'avoir été empoisonné. Les Romains avaient sa mémoire dans une telle exécration , qu'ils traînèrent dans les rues de Rome le cadavre de ce pape , attaché par les pieds au bout d'une corde.

Jean XVI , pape en 983 , se fit détester du peuple et du clergé. Il fut enfermé dans une prison du château S. Ange , où on le fit mourir de faim.

Grégoire V , pape en 996 , avait promis à l'anti-pape Jean XVIII la vie sauve et la liberté de sortir de la ville de Rome , ainsi qu'à *Crescentius* , consul , qui avait soutenu cet anti-pape : mais *Grégoire* , contre la foi promise et par une horrible trahison , s'empara de ces deux personnages , et par une barbarie digne d'un prêtre féroce , il les fit horriblement mu-

tiler , en leur faisant couper les deux mains , le nez et les oreilles , puis leur fit arracher les yeux et la langue ; et après les avoir fait promener dans ce triste état par toutes les rues de Rome , et en avoir fait un objet d'horreur et de pitié , il les fit pendre tous les deux.

Benoît VIII , pape en l'an 1012 , fit trancher la tête à une reine , épouse d'un Roi des Sarazins , qui était malheureusement devenue sa prisonnière.

Jean XX , pape en l'an 1024 , n'était que laïc quand il fut élu , à force d'argent , par la faction de sa famille. Tout se vendait à Rome , et le règne de ce pape se fit remarquer par la simonie et par la plus infâme dissolution.

Benoît IX , pape en 1033 : ce fut à l'âge de douze ans qu'il monta sur le trône pontifical , que son père lui avait procuré à prix d'or. Ce pape se vautra dans les débauches , et se permit les excès de la dépravation la plus honteuse. Le peuple romain lassé de ses infamies , le chassa de Rome. Il y rentra quelque temps après : mais désespérant de s'y maintenir il vendit le pontificat comme

il l'avait acheté, et trouva des successeurs aussi corrompus que lui.

Grégoire VI, pape en 1044, acheta également le pontificat, et sa conduite dissolue a été féconde en crimes. Il fut enfin cité à un synode convoqué par l'empereur Henri III, et là, convaincu d'avoir mené une vie scandaleuse et d'avoir commis des meurtres dans Rome, il fut dégradé comme simoniaque, et banni dans la Germanie.

Clément II, pape en 1046, fut empoisonné par le pape *Damas*, qui lui succéda en 1048; mais celui-ci fut empoisonné à son tour par l'ancien pape *Benoit IX*, qui avait été déposé, et qui néanmoins était parvenu pour la cinquième fois à remonter sur le trône pontifical. A cette époque la papauté fut disputée et occupée par une série d'hommes corrompus.

Grégoire VII, pape en 1073: il s'était déjà rendu fameux sous le nom de *Hildebrand*. D'abord moine de Cluni, il joua ensuite le rôle d'un *maire* insolent de la cour de Rome, sous le règne de sept à huit papes, et en attendant le mo-

ment où il pourrait lui-même s'emparer du pontificat. L'histoire l'accuse de les avoir pour la plupart empoisonnés, et l'on voit ensuite qu'il parvint à humilier et à tyranniser des souverains crédules et peu éclairés, et des peuples abrutis par l'ignorance. L'empereur Henri IV, fut assez faible et assez avili, pour obéir à l'ordre de ce pape hautain, et se rendre en personne sous ses fenêtres, exposé, en plein hiver, aux injures de l'air, pieds nus, couvert d'un cilice, tenant des ciseaux et un balai à la main, comme se soumettant à être rasé et frappé, attendant son absolution, sous les conditions les plus humiliantes. Qui oserait croire à l'excès de l'avilissement de cet Empereur, et à l'excès de hauteur et d'insolence de ce pape? Ce ne fut que le quatrième jour que *Grégoire VII* consentit à recevoir *Henri*, que bientôt il trompa et auquel il fit la guerre. Ce pape enfin fut entraîné hors de Rome, et après avoir suscité tant de guerres civiles qui attirèrent sur l'empire des calamités affreuses, il mourut de désespoir du peu de succès de ses entreprises. Ce pontife fut

dissolu, hautain, vindicatif, inexorable et fourbe à l'excès. Cependant, après avoir rempli sa vie de scandales, de meurtres et d'empoisonnemens, son nom fut inséré en 1584, dans le Martyrologe romain; et enfin sous le pontificat de *Benoit XIII*, pape peu éclairé, on plaça dans le Bréviaire, vers l'an 1726, une légende en l'honneur de Grégoire VII, de ce pape ennemi des souverains : on y canonisait toute sa conduite à l'égard de l'empereur Henri IV; mais cette légende, digne des siècles de barbarie, si favorables aux prétentions du clergé et des papes, fut supprimée par les parlemens en France, et par l'Empereur, dans tous les états d'Allemagne et d'Italie.

Victor III, pape en 1086, fut empoisonné dans son calice, par un diacre qui lui servait sa messe.

Urbain II, pape en 1088: il se rendit l'héritier des plans audacieux de son prédécesseur *Grégoire VIII*, avec lequel il avait été moine à Cluni. Il déchira les gouvernemens de l'Europe par les discordes qu'il y sema et qui y produisirent des guerres désastreuses. Ce fut Urbain II, qui prêcha et fit prêcher la première croi-

sade ; c'est lui qui le premier donna aux pontifes de Rome le plan de cette politique astucieuse et injuste des croisades , dont les gouvernemens d'Europe et leurs souverains furent si cruellement la dupe pendant plusieurs siècles , et par ce moyen poussèrent en Asie et en Afrique des milliers de chrétiens , ainsi que des souverains d'Europe , qui leur portaient ombre et dont ils voulaient se débarrasser.

Les diverses croisades prêchées par ordre des papes , firent périr des millions de chrétiens , qui allèrent en Orient égorger des millions de mahométans ou sarazins , dont ils massacraient sans pitié les femmes , les enfans et les vieillards. Ces croisades causèrent aussi la mort à un nombre immense de juifs , qui dans toute l'Europe furent égorgés et volés sous le prétexte de faire servir leurs biens aux frais de ces injustes croisades , qui semblent avoir toujours été réprochées de Dieu , puisque les croisés y furent perpétuellement malheureux , et qu'il n'en résulta que des massacres , qui firent inutilement couler à grands flots le sang des chrétiens , des juifs et des musulmans.

Pascal II, pape 1099, arma le fils contre le père, en contribuant à détrôner l'empereur *Henri IV*, pour le remplacer par *Henri V*, et il remplit l'Italie et l'Allemagne de scandales, de perfidies et d'attentats. Il prêcha, ainsi que son prédécesseur, les croisades, et fit verser le sang de milliers de chrétiens, dans les trois parties du monde.

Tous les papes qui se succédèrent depuis *Urbain II*, suivirent le même système d'oppression contre l'autorité des souverains, et prêchèrent également les croisades. Celle qu'*Eugène III*, pape en 1145, fit prêcher par S. Bernard et par d'autres moines, fit périr plus de deux millions d'hommes.

Adrien IV, pape en 1154, se fit livrer par l'empereur Frédéric Barberousse, le moine Arnaud de Brechia, qui avait prêché contre le luxe des prêtres et les débordemens des pontifes romains. Adrien fit brûler vif ce moine, comme hérétique. L'empereur Frédéric, ci-dessus mentionné, fut assez avili pour tenir la bride de la mule de ce pape.

Alexandre III, pape en 1159, se brouilla et se raccommoda plusieurs fois avec ce même empereur Frédéric I^{er}, dit Barberousse, qui perdit une bataille contre les Vénitiens, dans laquelle son fils *Othon* fut fait prisonnier. Le pape Alexandre III, enflé de cette victoire à laquelle il contribua, ne voulut point qu'*Othon* fût mis en liberté, ni absoudre l'Empereur de l'excommunication qu'il avait lancée contre ce prince, qu'auparavant ce dernier ne se fût présenté lui-même devant le pape pour en recevoir l'absolution, devant le portail de l'église de S. Marc, à Venise. L'empereur Frédéric obéit et se soumit à cette cérémonie humiliante. Là, sans manteau, sans couronne, cet Empereur se présenta avec une baguette de bedeau à la main. Le pape, la tiare sur le front, lui commanda de se jeter la face contre terre en présence de tout le peuple assemblé, et de demander pardon. Etant ainsi étendu par terre, *Alexandre III* posa son pied sur la gorge de l'Empereur, et en la pressant il prononça ces mots : « *Super*
» *aspidem et basilicum ambulabis, et*

» *conculcabis leonem et draconem.*
 » C'est-à-dire, tu marcheras sur l'aspic
 » et le basilic, et tu écraseras le lion et
 » le dragon. » (Psaume 90, vers. 13.)

L'Empereur répondit : « *Ce n'est pas à toi, mais à S. Pierre que j'obéis.* »
 Mais le pape en foulant encore plus fort le cou de cet Empereur, lui ajouta :
Et mihi, et Petro, c'est-à-dire, et à moi et à Pierre.

Cette cérémonie outrageante rappelle l'abjection de Henri II, roi d'Angleterre, qui, sous le pontificat de ce même pape, se soumit à tenir en personne la bride de la mule d'un légat du pape, envoyé dans ce royaume pour informer du meurtre de *Thomas Béquet*, archevêque de Cantorbéry : et quoiqu'il n'y eût aucune preuve que le roi Henri II eût trempé dans cet assassinat, dont au surplus il paraissait coupable, le pape exigea que ce souverain fût battu de verges, le corps nu, et il reçut cinq coups de discipline de chacun des moines qui avaient été rassemblés pour cette cérémonie.

Célestin III, vieillard de quatre-vingt-

cinq ans , et laïc , fut élu pape en 1191. Il reçut l'ordre de la prêtrise une veille de Pâques , le lendemain est fait évêque , et le surlendemain il couronna l'Empereur Henri IV et l'Impératrice Constance. L'histoire rapporte que cet Empereur , en s'inclinant , prit la couronne aux pieds du pape , et se l'étant mise sur la tête , le souverain pontife aussitôt la frappa du pied et la fit tomber par terre pour marquer qu'il avait la puissance de déposer les souverains. Les cardinaux ramassèrent la couronne et la replacèrent sur la tête de l'Empereur.

Innocent III , pape en 1198. L'histoire l'accuse d'avoir participé à l'assassinat de l'empereur *Philippe de Suabe* qu'il avait excommunié , et auquel il avait promis de lever l'anathème *encourue* (disait ce pape) *partout prince qui se dit Empereur sans la permission du Saint-Siège*. Pour prix de la réconciliation , ce pontife avait demandé pour son neveu la sœur de cet Empereur avec le duché de Spolette , la Toscane et la marche d'Ancone pour dot. Mais l'Empereur aima mieux rester excommunié que d'être al-

sous à de telles conditions. Ce même pape excommunia l'empereur *Frédéric II*, pour l'obliger de faire le voyage de la Terre-Sainte. *Frédéric* part, et le pape profite de son absence pour se saisir de *la Pouille*. L'Empereur, indigné, repasse en Europe, et recouvre ce que le pape lui avait volé. Nouvelle excommunication de la part du pape. C'est ainsi que le chef de l'Eglise se jouait de tous les principes de morale, de justice et de religion. Ce fut le même pontife qui envoya S. Dominique et plusieurs légats pour faire périr par le fer et par le feu, dans des tourmens inouis, les *Albigeois*, contre lesquels il publia une croisade, par laquelle ce pape excitait le massacre des hérétiques : plus on en tuait, plus on leur faisait endurer de supplices horribles, et plus on gagnait d'indulgences. La première ville qui tomba au pouvoir de ces bourreaux, fut *Bézières*, réduite en cendre : hommes, femmes, enfans, vieillards, furent massacrés ou brûlés impitoyablement, et S. Dominique lui-même, ainsi que le légat du pape, jouissaient des cris effroyables des malheu-

reuses victimes dont ils excitaient le carnage par leur présence. Soixante mille personnes de tout sexe et de tout âge perdirent la vie dans cette première expédition, et dix à douze villes considérables furent en outre ruinées, désolées et saccagées, sous le prétexte qu'elles étaient infectées d'Albigéois.

On se lasse de retracer les intrigues, les attentats et les cruautés des papes qui, dans ces temps de barbarie, se livrèrent au crime. On en vit pendant les croisades, qui poussèrent la perfidie jusqu'à déjouer le succès de ces guerres prétendues saintes, et jusqu'à écrire au sultan des Sarazins de ne point entrer en arrangement avec les chefs des croisés. On voit un *Innocent IV*, pape en 1243, se souiller de meurtres, d'empoisonnements et de complicité du crime de paricide; lui et ses successeurs se croyaient en droit de priver les souverains de leur couronne, et de pouvoir dispenser leurs sujets du serment de fidélité; ils s'imaginaient sans doute avoir droit de vie et de mort sur les princes souverains. Ce principe était consacré par les effets de

l'excommunication, dont le but était la ruine et la destruction, dès ce bas monde, de quiconque avait encouru l'anathème. On voit un *Martin IV*, pape en 1281, dont les mœurs privées étaient aussi dissolues que sa conduite politique était scandaleuse, entretenir publiquement la concubine de son prédécesseur *Nicolas III*, pape en 1277, et l'histoire l'accuse de pédérastie avec un diacre. On voit un *Boniface VIII*, pape en 1294, souillé de tous les crimes, et accusé, dans une assemblée des états à Paris, par l'archevêque de Narbonne, d'être simoniaque, homicide, de vivre scandaleusement avec deux de ses nièces, et d'en avoir des enfans. C'est ce même pape qui excommunia le roi de France *Philippe-le-Bel*, jusqu'à la quatrième génération, et qui fut assez insensé pour faire donation du royaume de France à l'*Empereur Albert*.

Clément V, pape en 1305 : il fut dif-famé par ses mœurs dépravées. Il abusa de son neveu, et vivait publiquement avec des femmes. C'est ce pape qui donna la bulle d'extinction contre ces malheureux *templiers*, dont il partagea

les dépouilles , et qui furent condamnés à être brûlés vifs ; tout leur crime était d'être trop riches. C'est ce même pape , qui , en publiant une croisade contre les Turcs ; promet par sa bulle , que quiconque s'enrôlera sera sauvé , tel crime qu'il ait pu commettre sur terre , et *pourra délivrer quatre âmes du purgatoire à son choix*. La mémoire de ce pape fut encore exécrée par l'extermination des *Vaudois* , et quatre mille de ces infortunés ayant été enlevés de force en Lombardie , furent tous massacrés dans une enceinte , comme des bêtes fauves.

Benoît IX , pape en 1334 , mena une vie dissolue : étant devenu éperdument amoureux de la sœur de Pétrarque , il parvint à la corrompre. Sa conduite politique fut remplie d'intrigues et de cruautés , et il mourut en laissant une mémoire odieuse.

Les pontifes romains cherchaient à avilir les souverains , et ils profitaient de leur ignorance et de leur stupidité pour les humilier. C'est ainsi qu'on vit un *Othon de Brunswick* , quatrième mari de Jeanne , reine de Naples , présenter à

genoux à *Urbain VI*, pape en 1378, du vin à sa collation, en présence de plusieurs cardinaux. Ce pape prit plaisir de laisser ce prince si long-temps à genoux, que l'un des cardinaux dit au pape : *Saint père, il est temps que vous buviez.* Ce pape était d'une humeur violente, intolérable : il plongea l'Europe dans d'horribles calamités, et lui fit éprouver trente années de guerres, d'incendies et de ravages. L'histoire accuse ce pape d'avoir indignement conseillé et provoqué le meurtre de Jeanne, reine de Naples, qui fut assassinée par son fils adoptif *Charles de Duras*, auquel le pape avait promis la couronne de Naples. *Urbain VI* fit aussi périr sept cardinaux qui avaient favorisé l'anti-pape Clément ; quatre d'entre eux furent cousus dans un sac et jetés à la mer, et les trois autres eurent la tête coupée.

Boniface IX, pape en 1389, fut profondément versé dans l'art des rapines, des extorsions et de la simonie la plus éhontée. Les indulgences, la rémission de toutes espèces de crimes, les béné-

fices et les dignités ecclésiastiques étaient à l'encan à Rome.

Innocent VII, pape en 1404. Son règne fut tyrannique comme celui de ses prédécesseurs. Un jour une députation de citoyens de Rome étant allée lui présenter des réclamations, il les renvoya à son neveu nommé *Louis*, devant lequel ils se présentèrent; mais celui-ci pour toute réponse en fit saisir onze, qui furent massacrés à l'instant et jetés par les fenêtres en disant : *C'est ainsi qu'on doit traiter les séditeux*. Cette barbarie souleva le peuple, et le pape fut obligé de fuir à Viterbe.

Alexandre V, pape en 1409, au dire des historiens, répandit plus de scandale sur le siège apostolique en dix mois qu'il régna, que plusieurs de ses odieux prédécesseurs n'avaient fait en beaucoup d'années. Il mourut empoisonné.

Jean XXIII, pape en 1419 : c'est ce pontife qui se nomma pape lui-même, en prononçant à haute voix, *ego sum papa* : il fut l'empoisonneur d'*Alexandre V*, son prédécesseur. L'histoire l'accuse de pédérastie, et le dépeint comme un scé-

léral hardi dans le crime , et comme un monstre sans remords. Ses crimes étant à son comble , il fut cité au concile de Constance , et on y procéda légalement contre ce pontife , qui y fut accusé de s'être souillé , avant et depuis son pontificat , « *de vices énormes , de voluptés infâmes , de simonie , de sacrilèges , de tyrannie , d'homicides , d'empoisonnemens , etc.* , ainsi qu'il est exprimé dans les actes du concile. Enfin il fut déposé par la sentence du 19 mai 1415.

Eugène IV , pape en 1431. Il se souilla de crimes comme ses prédécesseurs. Les Romains , indignés de sa conduite , se révoltèrent ; le pape saisi de frayeur prit la fuite. Il fut cité trois fois au concile de Bâle , et faute d'y comparaître , il y fut déclaré *fauteur et instigateur des guerres excitées entre les chrétiens , persécuteur des gens d'église , homme de sang , de carnage , rebelle et parjure*. Il fut ensuite publiquement déposé. Ce pape parvint à intéresser *Louis XI* en sa faveur , il en résulta des scènes scandaleuses , des excommunications , des schismes et des meurtres. Ce pape se jouait des sermens

les plus solennels et prétendait que la foi donnée aux hérétiques et aux Turcs n'obligeait jamais à les tenir ; bientôt il en offrit un exemple en envoyant auprès de Ladislas , roi de Pologne , un légat , le *cardinal Césarini* , déjà souillé de crimes , et cruellement célèbre par les affreux traitemens qu'il fit éprouver aux partisans de *Jean Hus* , qui fut brûlé vit comme hérétique. *Ladislas* avait fait un traité avec *Amurat* , Empereur des Turcs , et tous deux avaient juré d'y être fidèles , en prêtant serment l'un sur les *saints Evangiles* , et l'autre sur l'*Alcoran* ; mais le légat assura à Ladislas qu'il n'était point parjure en rompant le traité ; que c'était une action sainte de violer un serment prêté à un Turc , et lui ordonna de profiter de l'absence d'*Amurat* , qui était pour le moment occupé à soutenir une guerre en Asie. C'est alors que sans déclaration de guerre , les troupes de *Ladislas* , accompagnées du perfide cardinal , s'avancèrent sur les terres du sultan ; mais *Amurat* arrive en diligence pour défendre ses Etats. Il portait dans son sein le

traité de paix qui venait d'être si indignement violé , et le présenta à ses soldats en priant Dieu qui punit les parjures de venger l'outrage fait aux lois des nations. Il remporta une victoire complète , *Ladislas* fut tué dans la bataille près la ville de Varnes , et ce légat parjure , cet indigne cardinal *Julien Cesarini* , dans sa fuite précipitée , se noya dans une rivière.

Nicolas V , pape en 1447. C'est pendant le règne de ce pontife , aussi immoral que ses prédécesseurs , que la ville de Constantinople tomba au pouvoir de *Mahomet II* , sans que Nicolas V fît aucune démarche pour porter des secours aux Grecs , qui n'étaient pas encore séparés de l'église romaine.

Calixte III , pape en 1454 , prêcha des croisades qui étaient ridicules , tant étaient disproportionnés les moyens d'attaque contre les Turcs ; il fit mettre seulement seize galères en mer , contre la puissance Ottomane , ce qui était une vraie dérision , mais qui servit à colorer toutes les levées d'argent que les prédicateurs de la croisade prélevèrent au profit du

pape , sur tous les peuples d'Europe.

Pie II, pape en 1458, fut ambitieux et cruel : dans sa bulle nommée *Execrabilis*, il défend d'appeler des décisions des papes au futur concile, et casse tous les appels faits par les souverains, les princes et les évêques, comme attentatoires aux droits divins de l'église, comme exécrables à jamais et, sous la menace de l'anathème et de l'excommunication. Ce pape s'appropriâ toutes les sommes énormes qu'il préleva en Europe, et sur-tout en Allemagne, sous le prétexte des croisades. Il en employa une partie à se faire des partisans. Une démarche assez bizarre de ce pape, est la lettre qu'il écrivit à *Mahomet*, empereur des Turcs, pour lui offrir de lui faire donation de l'empire des Grecs, s'il voulait se faire chrétien.

Paul II, pape en 1464. Il était d'une ignorance si grossière, qu'il persécuta les gens de lettres comme hérétiques et comme sorciers; il fit emprisonner les uns et proscrire les autres. On croirait à peine ce genre de tyrannie, s'il n'était attesté par tous les historiens. Il disait :

Je suis seul juge, et ne puis être jugé.
 L'histoire accuse ce pape d'avoir participé à l'assassinat de *Jacques Picheni*, l'un des plus grands capitaines de son temps. Il employait fréquemment la *question*, et plusieurs citoyens moururent dans les tortures. Il avait une bâtarde qu'il faisait élever publiquement. Il fut, en outre, accusé de pédérastie.

Sixte IV, pape en 1471. Ce pontife semble avoir encore surpassé ses prédécesseurs par ses débauches, ses profusions et sa conduite scandaleuse. Il prodigua des sommes immenses à deux jeunes garçons, dont l'un était son propre frère, et qui servirent à ses sales plaisirs; il en fit des cardinaux, qui vivaient dans la plus affreuse débauche. Ce pape était d'un caractère inexorable, violent et cruel; il fut l'âme de la conjuration contre les Médicis, dans l'intention de s'emparer de Florence, qu'il voulait donner en apanage à son frère Jérôme. Il chargea le cardinal *Raphaël Riero* de la direction de cet assassinat. Ce cardinal avait donné aux conjurés, pour signal, le moment où il élèverait l'hostie pendant

la messe, et il était convenu que *Julien* et *Laurent de Médicis* seraient poignardés tous les deux au même instant. *Julien* fut tué sur la place; mais *Laurent*, quoique blessé, put s'échapper, se sauva dans la sacristie, et s'y enferma. Le peuple, irrité, arrêta les conjurés, au nombre desquels étaient *Salviati*, archevêque de *Pise* et plusieurs prêtres, qui furent pendus aux fenêtres, ainsi que l'archevêque avec ses habits pontificaux.

Innocent VIII, pape en 1484, eut des mœurs aussi dissolues que ses prédécesseurs; il commettait des exactions, et tout était vénal à Rome. Les croisades qu'il fit prêcher, servirent de prétextes pour lever de fortes contributions en Europe. Il s'en servit pour enrichir ses bâtards, dont il se vantait d'avoir eu un grand nombre, et il maria richement sa bâtarde, *Théodorine*, à un Gênois déjà très-opulent.

Alexandre VI, pape en 1492, dont il a été déjà fait mention ci-dessus, page 248, semble avoir renchéri sur ses prédécesseurs par ses crimes et par la vie la plus dissolue. Il serait trop long d'en

faire l'énumération, et je me contenterai de mentionner ici les infâmes négociations qui existèrent entre ce pape et *Bazajet*, empereur des Turcs, pour faire empoisonner *Zizime*, frère de ce dernier, lequel était à Rome. Les détails de ce fratricide font horreur, et le règne de ce pontife fut rempli de crimes abominables et difficiles à croire, mais qui malheureusement ne sont que trop constatés par l'histoire, à laquelle je renvoie le lecteur.

Sixte V, pape en 1585, fut un pontife hypocrite, inexorable, avare, simoniaque et cruel. Il excommunia *Henry*, Roi de Navarre et le *Prince de Condé*, en invitant de *courir sus*, par sa bulle du 9 septembre 1585. Ce fut sous son pontificat qu'un moine fanatique, *Jacques Clément*, prêtre dominicain, encouragé par son prieur et par l'esprit de la ligue, préparé enfin à commettre un parricide par des jeûnes, des prières et muni des sacremens, croyant courir au martyr, s'en alla à Saint-Cloud et assassina d'un coup de couteau le Roi de

France *Henri III*, lequel en mourut le lendemain 15 août 1589.

Les prêtres qui avaient contribué à pervertir ce moine fanatique, lui avaient promis qu'en cas de réussite, le pape le ferait cardinal, et s'il périssait, qu'il serait mis au nombre des saints, comme ayant délivré l'Église d'un ennemi de Dieu et du Saint-Siège. La veille de cet assassinat, on remarqua que ce moine dormit profondément, ayant son bréviaire ouvert, à la page où était cité le meurtre d'*Holopherne* par l'infâme *Judith*. Les partisans de la ligue firent paraître à cette époque une foule de libelles approuvés par des docteurs en théologie. L'assassin y était représenté comme le martyr d'une sainte résolution. A Paris on délibéra en Sorbonne si on demanderait à Rome la canonisation du dominicain régicide : on voulait lui ériger une statue dans l'église de Notre - Dame. Ses cendres furent ramassées comme des reliques. A Toulouse, son oraison funèbre fut prononcée par le provincial des minimes. Le pape *Sixte V* lui-même, dans un consistoire,

tenu le 11 septembre 1589, fit l'éloge du prêtre régicide et parricide, *Jacques Clément*. Il le mit au-dessus d'*Eléazar* et de *Judith*, de cette juive impudique qui tua Holopherne. Les dominicains nommèrent *acte héroïque*, l'attentat de Jacques Clément, qu'ils appelèrent le *bienheureux enfant de S. Dominique*, le martyr de Jésus - Christ. Le jésuite *Commelet*, en prêchant publiquement en 1593, et en faisant le panégyrique de cet assassin, l'avait mis au nombre des anges. *Boucher* (Jean), prieur, recteur de l'Université, docteur de Sorbonne, curé de S. Benoit, fut en quelque sorte le complice de *Jacques Clément*; car il annonça d'avance cet attentat en chaire à S. Méry, et l'exalta comme une action méritoire. Quant au prieur des jacobins, *Edmond Bourgoïn*, qui avait excité Jacques Clément à commettre cet horrible assassinat, et qui ensuite en fit publiquement le panégyrique, il fut pris, conduit à Tours, et condamné en 1590, par le Parlement, à être tiré à quatre chevaux. Tels sont les résultats

de ce terrible principe , adopté depuis long-temps et mis en pratique par les papes , les évêques , les prêtres et les moines , *que le crime peut se commettre pour la gloire de Dieu et l'utilité de la religion , et qu'alors il cesse d'être crime et devient vertu.*

Le pape *Sixte-Quint* fut l'âme de la ligue , et , après l'assassinat de *Henri III* , il envoya à Paris le *cardinal Cayette* , pour y souffler le feu du fanatisme et de la discorde , et persuader aux malheureux Parisiens de souffrir les dernières horreurs (car dans l'espace d'un mois il y mourut de faim plus de trente mille personnes) , plutôt que de se soumettre à leur Roi légitime.

Presque tous les successeurs de *Sixte V* se livrèrent également aux débauches les plus infâmes , troublèrent l'Europe , y firent répandre des flots de sang pour satisfaire leur ambition démesurée. Ils persécutèrent à outrance les Luthériens , les Calvinistes , les Protestans , contre lesquels ils exercèrent toutes sortes de barbaries , et , devenant l'âme de toutes les guerres de religion ,

ils parvinrent souvent à avoir pour complices de tant de cruautés, des souverains abusés, qu'ils égarèrent et qu'ils trompèrent sur leurs propres intérêts.

Clément VIII, pape en 1592. Ce fut sous le pontificat de ce pape que le Roi de France, *Henri IV*, fait abjuration. Ce prince envoie une ambassade solennelle au pape pour le supplier de confirmer son absolution. Le pape s'y refuse, et Henri monte sur le trône de ses ancêtres malgré la cour de Rome, malgré le clergé, les jésuites et tous les moines. Le pape prétendait obliger le Roi de venir lui-même à Rome s'y présenter en personne, pieds nus, et recevoir la discipline, afin de mériter son absolution et reconnaître qu'il tenait sa couronne du pape. Ce fut en vain, pour ainsi dire, que les cardinaux d'*Ossat* et *Du Perron* furent admis à stipuler à Rome au nom du Roi et à recevoir la discipline pour lui. Cette cérémonie avilissante fut exécutée, le 17 septembre 1595, dans l'église de S. Pierre, dont les portes étaient fermées, pour cacher cette infamie outrageante. Néan-

moins *Clément VIII* fit frapper une médaille en mémoire de ce prétendu triomphe ; la cour de Rome et les jésuites regardèrent toujours ce triomphe comme incomplet, et la mort de Henri fut résolue. C'est de cette époque fatale que le Roi *Henri IV*, le père du peuple, resta en butte à la superstition et au fanatisme. Deux fois ce prince magnanime, l'ami de ses sujets et l'un des meilleurs de nos souverains, échappa aux poignards des prêtres régicides ; mais enfin il dut succomber à la troisième attaque, et le crime fut consommé. Je vais désigner les parricides dont les noms sont à jamais voués à l'exécration publique.

Pour l'intelligence du récit des trois attentats que je vais rapporter ici en peu de mots, et qui, jadis, obtinrent une si affreuse célébrité, il faut se rappeler l'histoire de la ligue et les efforts criminels des papes, du clergé et des moines, pour obtenir et conserver, au nom de la religion, une influence et une autorité qui souvent devinrent si funestes à divers états de l'Europe.

Les papes, pendant un grand nombre

de siècles , prétendirent avoir le droit de commander à tous les princes , de pouvoir disposer des couronnes , les donner , les enlever , de pouvoir dispenser les peuples du serment de fidélité envers leurs souverains légitimes ; et donnant une extension illimitée au caractère de représentans de Dieu sur terre , et de vicaires de Jésus-Christ , ils se crurent en droit de châtier temporellement tous les princes qui par leur conduite nuiraient à l'intérêt spirituel et temporel de l'Eglise. Cette terrible doctrine devint un volcan dont les fréquentes éruptions firent jaillir les foudres du Vatican ; elles s'élançèrent de toutes parts , en menaçant et en frappant les têtes couronnées. De-là ces fameuses excommunications , si souvent fulminées *ab irato* , par des papes ambitieux et cruels , dont les mœurs dissolues , qui ne sont que trop prouvées , produisirent de funestes exemples qui propagèrent la corruption dans toutes les classes des citoyens. Tant que les papes purent étendre leur influence et fortifier leur autorité à la faveur d'un clergé dévoué , et de moines prêts à tout

oser , qui tous , comme des troupes auxiliaires , disséminés de toutes parts dans le sein même des gouvernemens , étaient toujours prompts à agir hostilement au moindre signal ; alors la cour de Rome faisait trembler tous les potentats , elle foulait à ses pieds des Empereurs et des Rois , elle semait de toutes parts les haines et la discorde , elle faisait naître des guerres civiles , prêchait des croisades , établissait des tribunaux d'inquisition , et faisait couler à grands flots le sang des peuples , que toujours elle sacrifia à ses vues ambitieuses.

Cependant le progrès des lumières , toujours trop lent pour le bonheur des hommes , commença à repousser cette influence funeste des papes et à comprimer l'autorité temporelle que toujours ils s'efforcèrent d'usurper : mais la cour de Rome s'apercevant que les gouvernemens en s'éclairant méprisaient les anathèmes des papes , elle voulut cacher son discredit et éloigner sa chute. Elle eut alors recours à la ruse et à la perfidie. C'est ainsi que le poison et l'assassinat devenant le signal de sa faiblesse ,

elle put encore néanmoins enlever la vie à des souverains , qu'autrefois elle attaquait de vive force à main armée , ou qu'elle poussait à s'entr'égorger mutuellement , en suscitant parmi eux des discordes et des guerres acharnées.

Ce droit de vie et de mort que les papes s'arrogèrent si injustement sur les souverains , servit de principe à la doctrine infernale des régicides ; ils regardèrent cette doctrine comme leur dernière ressource ; ils la proclamèrent ; ils la firent prêcher publiquement par des prêtres et des moines. Ils trouvèrent enfin , dans le clergé même , soit *régulier* , soit *séculier* , des fanatiques assez cruels pour servir de bourreaux.

Parmi les moines , il fut une société dont la dissimulation, l'ambition, jointes au fanatisme et à la cruauté, furent portées au plus haut degré. C'est principalement à cette société que la cour de Rome confia ses intérêts et remit en main le poignard parricide destiné à percer le cœur des Rois. Cette société, secondée par le clergé et par les moines des différens ordres , se chargea spécialement de professer , de

prêcher et de faire pratiquer cette exécrationnable doctrine des *régicides*, qui transforme le crime en vertu, et qui non-seulement le permet, mais encore l'ordonne pour la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion : nous allons voir, enfin, que les jésuites jouèrent les rôles principaux dans les trois attentats dirigés contre *Henri-le-Grand*, et je vais en faire un exposé succinct.

Henri IV, l'amour du peuple et le plus brave des Rois, fit la conquête de son royaume à force de courage, de magnanimité et de générosité. Il monta enfin sur le trône de ses ancêtres, malgré le pape, malgré le clergé et malgré les moines. Personne n'ignore les raisons de religion qui lui attirèrent la haine de ceux-ci, et la guerre ouverte qu'ils lui déclarèrent. Vaincus par la force des armes, les implacables partisans du pape jurèrent de tuer le Roi par trahison, et trois fois ils attentèrent à sa vie.

Le fanatique qui le premier osa former le projet d'assassiner *Henri IV*, fut un nommé *Pierre Barrière*. Il confia son dessein au *Père Varade*, recteur des

jésuites à Paris. Celui-ci, loin de le détourner du crime, l'encouragea à commettre ce parricide, lui promit que s'il venait à périr, les anges porteraient son âme dans le sein de Dieu. D'autres jésuites, ainsi que deux prêtres, dont l'un était N. *Aubry*, curé de S. André-des-Arcs, et un capucin de Lyon, auxquels il avait également fait part de son horrible projet, le fortifièrent dans sa résolution, par la promesse de la gloire éternelle : mais un dominicain, le *Père Banchi*, homme de bien, que le scélérat *Barrière* avait mis aussi dans sa confiance, s'y opposa, et ne pouvant le dissuader de commettre le crime, il en fit prévenir le gouvernement. *Pierre Barrière* fut arrêté, condamné et rompu vif, le 26 août 1593.

Quelques mois auparavant, le *Père Commolet*, jésuite, avait prêché publiquement la doctrine des régicides dans l'église de S. Barthélemi. Il nous faut un *Aod* (disait-il), par allusion au meurtre d'*Eglon*, roi des *Moabites* (1). C'est

(1) « Les enfans d'Israël furent assujettis à *Eglon*,

ainsi que des prêtres et des moines prêchèrent alors ouvertement l'assassinat et le régicide , en étayant cette doctrine détestable sur des exemples tirés de la Bible.

Un autre scélérat , formé par les jésuites , élevé dans l'un de leur collège , où il resta plus de trois ans , y fut fanatisé par leur infâme doctrine , se chargea d'exécuter le second attentat , dirigé contre la personne du roi Henri IV , de ce prince si justement aimé du peuple. Ce nouvel assassin se nommait *Jean Châtel* , il sortait à peine de dessus les bancs du collège , et n'était âgé que de dix-huit à dix-neuf ans. Ce fut le 24 décembre 1594 , que s'étant glissé dans les appartemens du Louvre , et au moment où le roi se baissait pour relever deux jeunes seigneurs qui s'étaient mis

» roi des Moabites , pendant dix huit ans ; mais *Aod* ,
 » Israélite , s'étant chargé de porter des présens à *Eglon* ,
 » lui demanda une audience particulière , et l'ayant
 » obtenue , il en profita pour enfoncer un poignard
 » à deux tranchans dans le bas - ventre de ce roi , et
 » il parvint à s'échapper et à se mettre en sûreté. »
 (*Les Juges* , chap. III , vers. 19 à 24.)

à ses genoux , Jean Châtel s'avança vivement et frappa le roi à la gorge , d'un coup de couteau , qui , heureusement mal dirigé , ne produisit qu'une légère blessure à la bouche , et *Henri IV* en fut quitte pour avoir une dent rompue. L'assassin , quoique s'étant aussitôt dérobé dans la foule qui entourait le roi , fut néanmoins bientôt reconnu.

Le premier sentiment qu'éprouva ce roi si magnanime , fut celui de la générosité ; car voyant son assassin si jeune , qui en outre était très-petit de taille , et n'avait pas encore dix-neuf ans , *Henri IV* dit généreusement qu'il lui pardonnait et voulait qu'on le laissât aller.

Jean Châtel fut cependant arrêté , et dans son interrogatoire il confessa d'avoir été élevé aux *jésuites* , d'y avoir été souvent enfermé dans une chambre de méditations , où l'enfer était représenté avec des figures effroyables de diables au milieu des flammes , et remplissant l'office de bourreaux , pour tourmenter les damnés par les supplices les plus cruels. Ces peintures hideuses étaient éclairées par une lueur sombre , bien

capable sans doute de déranger l'imagination de ce jeune homme, déjà exaltée par la lecture des libelles fanatiques et séditions qui abondaient alors.

L'esprit mélancolique, bouillant et inquiet, de *Jean Châtel*, ne put tenir contre les vives émotions qu'il reçut dans cette chambre funeste, ni contre les propos séditions des jésuites, et principalement du *père Guignard*, son régent, et du *père Guéret*, son professeur de philosophie. Il leur avait entendu dire, ainsi qu'il le déclara, qu'il était permis de tuer le Roi, parce qu'il était hérétique et ennemi de Dieu et du pape. Ce jeune homme, cruellement trompé et perverti par une doctrine aussi infâme, osa lever une main parricide contre son souverain, et le frapper, ainsi qu'il a été déjà dit plus haut. Son procès ayant été instruit sur-le-champ, on le condamna à subir le supplice des parricides; il fut exécuté le même jour de son arrêt, prononcé le 29 du mois de décembre 1594. La même sentence qui condamna ce monstre, ordonna que les prêtres et autres soi-disant de la Société des jé-

suites, comme étant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi et de l'Etat, videraient dans trois jours de leurs maisons et collèges, ainsi que leurs écoliers, et dans quinze jours de tout le royaume.....

Ce ne fut que le 7 janvier 1595 que les *jésuites* sortirent de Paris, au nombre de trente-sept.

Le *jésuite Guignard*, dont nous parlerons ci-après, fut condamné par un autre arrêt, à être pendu, puis brûlé : quant au *jésuite Guéret*, après avoir été appliqué à la question, il fut banni à perpétuité, par arrêt du 10 janvier 1595, ainsi que le *père Hay*, *jésuite écossais*, qui avait tenu des propos séditieux.

La maison de *Jean Châtel*, qui était située devant le Palais de Justice, à Paris, fut rasée, et, sur l'emplacement de cette maison on y éleva une pyramide à quatre faces, sur lesquelles fut gravé, en lettres d'or, l'arrêt du Parlement de Paris, ainsi que plusieurs autres inscriptions; mais environ dix ans après, cette pyramide fut abattue au mois d'avril 1605, à la sollicitation des

jésuites, et le Prévôt des marchands, *François Miron du Tremblay*, fit bâtir sur la même place une fontaine publique, qui fut encore détruite lorsque les *jésuites* eurent recouvré leur ancien crédit.

Les ligueurs, qui précédemment avaient fait un saint martyr de *Jacques Clément*, assassin du Roi de France, *Henri III*, et qui avaient prononcé des éloges funèbres en l'honneur de ce parricide et lui avaient élevé des autels, inscrivirent également le régicide *Jean Châtel* dans leur martyrologe, et obtinrent à Rome que l'arrêt du Parlement de Paris, contre cet assassin, y fût mis à l'index de l'inquisition. La cour de Rome s'excusa par la suite de ce honteux procédé, sous le prétexte que cet arrêt contenait une clause d'hérésie, qui cependant n'est pas connue, ni avérée.

L'ordre s'étant enfin peu-à-peu rétabli dans la capitale, les ligueurs furent comprimés, et il en était temps; car ce fut pendant les fureurs de la ligue que non-seulement les *jésuites* qui étaient aux premiers rangs parmi les séditeux, mais

encore d'autres prêtres séculiers et réguliers de divers ordres ; prêchaient ouvertement l'exécrable doctrine des régicides. C'était alors comme une funeste maladie qui, dans ces temps malheureux, tourmentait toutes les têtes ardentes et fanatiques.

La réputation que les jésuites s'étaient formée à cette époque , en prenant publiquement parti en faveur de l'Espagne contre la France , en publiant des libelles fanatiques et séditieux , en déclamant en chaire des maximes contraires à la sûreté personnelle du souverain , et contre les lois du royaume , en abusant de la confession auriculaire , pour corrompre l'esprit de la jeunesse , pour effrayer les consciences timorées , pour les porter à commettre des crimes religieux et politiques , sous le spécieux prétexte de la gloire de Dieu et des intérêts de la religion ; principalement encore parce que le régicide *Jean Châtel* , âgé seulement de 18 à 19 ans , avait été élevé par les *jésuites* , qu'il sortait à peine de leur collège , qu'il avait été enfin perverti par leurs maximes impies , au point de ne

montrer aucun repentir de son crime, et ayant avoué d'avoir souvent entendu dire, chez ces religieux, qu'il était permis de tuer un souverain hérétique, etc., etc., etc...., déterminèrent le Parlement de Paris à envelopper la *Société des Jésuites* dans la procédure dirigée contre *Jean Châtel*, comme donnant lieu à examiner leur conduite. D'après cette détermination, le Parlement envoya sur-le-champ, des commissaires, qui se transportèrent chez les jésuites et y firent la visite de leurs papiers. On y trouva des ouvrages séditieux, écrits de la main même du *père Guignard*, jésuite et régent au collège de Clermont. Etant interrogé sur ces écrits, ce jésuite ne les désavoua pas; mais il s'excusa sur ce qu'il les avait composés avant la conversion du Roi. Dans un de ces libelles, écrit de la main de ce fanatique, on y lisait : « *Ni Henri III, ni Henri IV, ni la Reine d'Angleterre Elisabeth, ni le Roi de Suède, ni l'Électeur de Saxe, ne sont de véritables Rois...* » Et chacun de ces princes souverains y étaient qualifiés par des dénominations les plus

grossières. Puis il ajoutait : « *Jacques Clément, en tuant le Roi Henri III, a fait un acte héroïque inspiré par le Saint-Esprit..... Si on peut guerroyer le Béarnais (c'est ainsi qu'il appelait Henri IV), qu'on le guerroye; si on ne peut le guerroyer, qu'on le tue....* »

Le jésuite *Guignard* fut en conséquence arrêté. On instruisit son procès, et il fut condamné à être pendu, puis brûlé. Cette sentence fut exécutée le 7 janvier 1595. C'est ainsi que ce prêtre fanatique fut puni, pour avoir professé la doctrine abominable des régicides; et cette doctrine, qui était alors en vogue, ne cessait d'irriter les esprits et de les entraîner dans un fanatisme religieux.

Cependant plusieurs auteurs, d'ailleurs très-estimables, et sur-tout parmi des écrivains faisant partie de la Société des Jésuites, placèrent le *père Guignard* au rang des martyrs, en soutenant qu'il n'avait pas été prouvé que ce jésuite fût complice du crime de *Jean Châtel*. Quoi qu'il en soit, en voulant démontrer que le châtiment infligé au *père Guignard* fut peut-être trop sévère, ils se

sont eux-mêmes compromis , en ne montrant point d'horreur de l'abominable *doctrine des régicides* , que ce jésuite et sa Société furent bien convaincus d'avoir prêchée.

Si , comme on n'en doit pas douter , il a existé dans cette Société des personnages de mérite , qu'on ne peut entièrement confondre avec les partisans de maximes aussi pernicieuses , il n'en est pas moins vrai que les principes sur lesquels la Société des Jésuites fut basée dès son origine , ont toujours été l'ambition du pouvoir , la soif des richesses de ce bas monde , un désir effréné d'exercer , par tous les moyens possibles , une grande influence pour parvenir à l'autorité , une immoralité profonde en religion comme en politique , l'oubli de la morale chrétienne et évangélique foulée aux pieds , pour adopter une morale relâchée , ne faisant consister la religion que dans de simples pratiques , qui , suivant la doctrine de l'évangile , sont vaines sans la charité.

Quiconque a étudié le cœur humain et parvient à le connaître , celui-là ne peut

disconvenir que les membres d'une association , telle qu'elle puisse être , deviennent invinciblement tous solidaires les uns pour les autres , et , en quelque sorte , complices des mêmes principes qui servent à maintenir et à faire prospérer cette association , sinon ouvertement , du moins tacitement , de peur de se compromettre ; c'est ainsi qu'on doit caractériser tous les membres qui ont composé et qui composeraient encore la Société des Jésuites , ainsi que tous leurs partisans. Tous , sans exception , se trouvent compromis , entraînés , et , pour ainsi dire , fauteurs , sans s'en apercevoir , ou sans y faire réflexion , des funestes et dangereux principes anti - chrétiens et anti-sociaux adoptés par cette Société.

En effet , la Société des Jésuites s'est toujours conduite d'après les principes qu'elle adopta dès son origine. Ces principes découlaient naturellement des prétentions excessives de la cour de Rome , qui toujours aspira à la monarchie universelle , tout-à-la-fois religieuse et temporelle. Les jésuites ne cessèrent jamais de porter le trouble et le désordre dans

tous les états de l'Europe, par l'exécution de leurs projets ambitieux, soit pour leurs propres intérêts, soit en faveur du pape. Après avoir mis le comble à ses crimes religieux et politiques, cette société provoqua tellement l'indignation de tous les rois de la chrétienté, que leurs gouvernemens se réunirent d'un commun accord, pour proscrire la société des jésuites, pour la détruire et en bannir tous les membres à la même époque.

La cour de Rome elle-même, à laquelle cette société avait aussi plus d'une fois résisté, ne put se refuser d'en prononcer l'abolition, par une bulle authentique d'extinction. Cependant cet événement offrit un exemple d'insubordination et de résistance vraiment extraordinaire, qui devrait produire une profonde sensation dans l'esprit de ceux qui se livrent à des méditations sur le sort des institutions humaines. On vit, en effet, chose incroyable! la société jésuitique, semblable à ces vampires fabuleux, résister au coup mortel qui lui fut porté, et persister à vouloir vivre en dépit de la bulle d'ex-

inction fulminée par un pape, et malgré la proscription et le bannissement prononcés par la majorité des gouvernemens de l'Europe, contre tous les individus qui composaient cette société monacale si tenace et si audacieuse : on voit encore aujourd'hui les membres épars de cette ambitieuse et indocile société se maintenir avec une espèce de crédit, se faire des partisans, en obtenir de l'argent, se régénérer clandestinement, et prétendre enfin renaître de ses cendres. Ce miracle n'est-il pas une preuve évidente que l'ordre des jésuites, toujours orgueilleux, même dans son abaissement, a conservé le même esprit d'intolérance, les mêmes inclinations ambitieuses et les mêmes maximes détestables, qui servirent autrefois à son élévation, et qui serviraient encore à sa restauration, si les mêmes chances d'influence, de richesses et d'autorité, venaient malheureusement à se renouveler en leur faveur. Les jésuites sont aujourd'hui souples et rampans, bientôt ils nous traiteraient en maîtres, s'ils avaient l'autorité et le crédit auxquels ils aspirent.

L'existence actuelle de la société des jésuites est devenue une espèce de problème incompréhensible et difficile à résoudre. Eh ! qui oserait assurer aujourd'hui, que cette société existe ou n'existe pas ? Elle est pour ainsi dire un être de raison ; mais elle n'en exerce pas moins une influence presque magique : déjà elle a trompé et séduit un certain nombre de partisans, composés d'hommes faibles de tête ou animés d'un esprit de parti, qui tous, faute de réflexion, sont la dupe de leur crédulité ; qui tous, parce qu'on le leur a dit, s'imaginent que la connaissance de la vérité est inutile et dangereuse ; qui tous croient que les sciences et les lumières doivent être refusées au peuple, et ne sont point faites pour éclairer ni faire le bonheur de l'humanité ; qui tous, enfin, poussent l'aveuglement jusqu'à désirer la restauration d'une société régicide, et la croire nécessaire à l'affermissement du trône et des gouvernemens, comme si le mal pouvait jamais produire le bien.

La société des jésuites n'est pas, sans doute seule coupable d'avoir prêché et

mis en pratique des doctrines et des maximes anti-sociales , si nuisibles aux souverains , aux gouvernemens et aux peuples , et d'avoir toujours entretenu des semences de désunion entre les rois et leurs sujets. Le clergé séculier et le clergé régulier se sont également rendus coupables des mêmes excès , ont prêché les mêmes doctrines et les ont mises ou fait mettre en pratique. Un écrivain qui fut pendant quelque temps de l'ordre des jésuites , et chez lesquels il professa les humanités pendant quelque temps , *François-Joachim du Port Du-tertre* , a dit , dans l'un de ses ouvrages , que *les jésuites n'étaient pas plus les auteurs de la doctrine des régicides , que d'autres ecclésiastiques du royaume , etc.* Il est bien probable que cet auteur ne croyait pas si bien dire ; car des prêtres et des moines prêchèrent aussi très-ouvertement cette même doctrine des régicides , et presque tous l'approuvaient et l'approuvent encore aujourd'hui , mais tacitement , de peur de se démasquer eux-mêmes ; et ce que j'avance je pourrais le prouver. Cependant les jésuites ont

toujours été plus dangereux que les autres, à cause de leur souplesse, de leur habileté. Leur société posséda, en effet, des hommes ambitieux, mais remplis d'esprit et de talens, qui inondèrent Paris et les autres villes de leurs ouvrages, tantôt séditions, tantôt remplis de principes et de maximes analogues à la morale relâchée et corrompue qu'ils adoptèrent de tout temps, pour s'accommoder, disaient-ils, à la faiblesse humaine. C'est ainsi qu'ils arrivèrent à ce haut degré d'influence, qui devint d'autant plus dangereux, que les jésuites s'étaient en quelque sorte emparés de l'éducation de la jeunesse et de la direction de la conscience des rois et des grands. Au moyen de cette morale relâchée dont nous avons déjà parlé, et qui est si commode pour les gens du monde, ils se procurèrent un grand nombre de partisans, qui se soumettaient volontiers à l'observation de préceptes religieux qui n'exigent aucune vertu, et par ce moyen les jésuites ne faisaient consister toute la religion que dans des pratiques toujours vaines sans la charité et sans la morale chrétienne et

évangélique , que ces perfides moines avaient mise en oubli et indignement foulée aux pieds.

Il me reste à parler du troisième attentat également dirigé contre *Henri IV*, à l'instigation des prêtres dévoués à la cour de Rome, et qui, enfin, firent périr ce prince généreux, le meilleur de nos rois, dont le peuple prononce toujours le nom avec attendrissement. Qui pourrait oublier que *Henri IV* versait des larmes en apprenant les progrès de la famine dans la ville de Paris, qu'il fut obligé de tenir assiégée ? *Faudra-t-il donc* (disait-il) *que ce soit moi qui les nourrisse ? Il ne faut point que Paris soit un cimetière ; je ne veux point régner sur des morts.* Une autre fois, il dit : *J'aimerais mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir déchiré en lambeaux.* Il relâcha la rigueur de ses ordres, en laissant d'abord entrer dans Paris quelques charrettes de vivres, et ensuite des convois tout entiers. Ce genre de magnanimité, sans exemple dans l'histoire, fit une profonde impression sur le cœur des Parisiens.

C'est une tâche pénible sans doute , mais nécessaire , de rappeler ici le souvenir d'un horrible assassinat qui fit périr le meilleur des rois par le poignard du fanatisme religieux , et sous le prétexte de défendre les intérêts de la religion et ceux du pape.

Ravaillac (François), dont la mémoire est à jamais exécration , est le nom du scélérat qui tua *le roi Henri IV*. Ce Ravaillac fut d'abord moine chez les Feuillans , dont il prit l'habit ; mais ses mauvaises qualités le firent bientôt chasser du cloître. Les libelles et les sermons des ligueurs avaient dérangé son imagination et lui avaient inspiré le projet impie d'assassiner le Roi. Des prédicateurs fanatiques enseignaient alors publiquement en chaire qu'il était permis de tuer un souverain , ainsi que tous ceux qui mettent la religion catholique en danger , et qui font la guerre au pape. Ravaillac , né avec un caractère sombre et une humeur atrabilaire , fut entraîné par ces abominables principes , et son esprit , blessé par le fanatisme , l'ayant déterminé à commettre un parricide ;

dès-lors il rechercha l'occasion d'exécuter son abominable projet. Ce fut le 14 mai 1610 qu'il consumma son crime. *Ravaillac* rencontre le Roi rue de la Féronnerie ; Sa Majesté était dans un carrosse qui se trouva arrêté par un embarras de charrettes : l'assassin monte sur une roue de derrière, et, avançant le corps dans le carrosse, il frappe le Roi de deux coups de poignard ; le sang sortit avec impétuosité, et *Henri IV* expira à l'instant sans proférer une seule parole. *Ravaillac* fut arrêté, et persista à assurer qu'il n'avait point de complices. Il répéta, dans ses interrogatoires : *J'ai cru bien faire en tuant un Roi qui voulait faire la guerre au pape...* Il avoua que le jour même de l'assassinat il avait assisté à la messe, et que, vaincu par sa funeste résolution, il n'avait pu s'empêcher de commettre le crime qu'il venait d'exécuter. Quel est celui qui ne reconnaîtrait pas dans ce monstre un dévot perverti, dont le cerveau égaré était empoisonné de toutes les fureurs de la ligue, et dont les complices étaient l'ignorance, la superstition et le fana-

tisme? Cependant l'histoire rapporte que *Ravaillac*, avant que de subir son supplice, avait dicté au greffier nommé *Voisin*, des déclarations qu'on ne put ou qu'on ne voulut pas déchiffrer. L'arrêt de mort de ce scélérat, qui n'était âgé que de 32 ans, fut prononcé et exécuté en place de Grève, le 27 mai 1610.

Les fureurs de la ligue, les prédications des prêtres et des moines fanatiques qui proclamèrent ouvertement la doctrine des régicides, et enfin le triple attentat dont je viens de rendre compte, furent les fruits amers que produisit dès l'année 1586 l'excommunication lancée par le pape Sixte V. contre *Henri IV*. Ce prince y était déclaré déchu de son titre de Roi de Navarre, et ses sujets y étaient déliés du serment d'obéissance et de fidélité envers leur souverain légitime.

Le pape *Grégoire XIV*, qui succéda en 1590 à *Sixte-Quint*, ainsi que nous l'avons déjà dit, crut aussi devoir renouveler les foudres que Rome avait déjà lancées contre *Henri*; mais les Parlemens de France déclarèrent que les actes de la

cour de Rome étaient impies, et les condamnèrent. Le clergé de France, assemblé légalement, se prononça de la même manière, et déclara que les bulles du pape étaient nulles dans le fond et dans la forme, et qu'elles ne pouvaient délier les sujets du serment de fidélité envers le Roi.

Clément VIII, pape en 1592, eut l'audace d'adresser un bref en forme d'ordre à son légat en France, avec injonction aux catholiques de procéder à l'élection d'un Roi, au préjudice d'Henri IV; mais ce bref fut brûlé par le Parlement, à Châlons, et un décret fut lancé contre le légat.

Paul V, pape en 1605. C'est pendant son pontificat que Ravailiac assassina Henri IV, et que ce crime trouva des apologistes à Rome.

Grégoire XV, pape en 1621. Il excita Louis XIII à exterminer les protestans, dont un grand nombre furent massacrés, hommes, femmes, enfans et vieillards, dans les provinces, en Poitou, en Gascogne, en Saintonge, en Dauphiné, en Languedoc, etc.

Les papes , successeurs de *Grégoire XV* , continuèrent à exciter la persécution contre les protestans et autres religionnaires , dont ils firent couler le sang à grands flots. L'un des plus grands Rois de France compromit sa gloire , en suivant les conseils cruels de l'intolérance , qui lui furent suggérés par la cour de Rome , et la fin du règne de *Louis XIV* fut ternie par la révocation impolitique et barbare de l'édit de Nantes.

Ce fut sous le pontificat d'*Urbain VIII* , pape en 1623 , que commencèrent les querelles ridicules du jansénisme , qui devinrent de plus en plus opiniâtres. Les papes qui succédèrent à *Urbain* favorisèrent les *jésuites* , devenus les cruels persécuteurs des *jansénistes*. On vit , sous *Clément XI* , pape en 1700 , sortir de la cour de Rome une bulle dictée par l'esprit de parti , qui ne produisit en France que troubles , que divisions , que persécutions. Cette bulle , connue sous le nom d'*Unigenitus* , excite vraiment la pitié , si ce n'est l'indignation , lorsque , en y jetant les yeux ,

on y lit , entre autres , les deux propositions qui suivent , et qui furent *condamnées comme hérétiques , sentant l'hérésie , mal sonnantes , et offensant les oreilles pieuses*. Telles sont les expressions de la censure papale.

La lecture de ces deux propositions , que je vais transcrire ci-après , fera juger si elles méritaient d'exciter tant de désordres et d'animosités.

« 1°. Il est bon de lire des livres de
» piété le dimanche , sur-tout la Sainte-
» Écriture.

» 2°. La crainte d'une excommuni-
» cation injuste ne doit pas nous empê-
» cher de faire notre devoir. »

Il n'est pas étonnant que cette dernière proposition ait été condamnée à Rome , à la sollicitation des jésuites ; car elle contient le principe sur lequel est basée la doctrine des régicides : c'est ce qu'il serait bien facile de démontrer.

Je terminerai cette revue des papes par le pontificat de *Clément XIV* , *Laurent Ganganelli* , élu pape le 19 mai 1769 , né le 31 octobre 1705 , d'une famille noble , et dont le père exerçait la méde-

cine à Saint-Arcangelo , dans le duché d'Urbino. Ce pape , l'un des plus éclairés , peut-être , parmi ses prédécesseurs , sut apprécier les jésuites ; c'est lui qui eut le courage de prononcer l'abolition de cet ordre exécrable , par un bref d'extinction , en date du 21 juillet 1773. Ni les écrits publics qui parurent alors en faveur des jésuites , ni les lettres anonymes et menaçantes qui parvinrent jusqu'à ce pape , ne purent l'ébranler dans la résolution qu'il avait prise d'anéantir une Société accoutumée à se venger par le poison et l'assassinat , et qui , dès son origine , était devenue une pierre de scandale pour toute la chrétienté. Aussi le *pape Ganganelli* paya de sa vie tant de courage. Il survécut à peine un an à l'extinction de cette Société , qui fit trembler les souverains et qui prêcha si ouvertement la doctrine des régicides. Ce fut dans le commencement du mois d'avril 1774 , que ce pape ressentit les atteintes d'un mal interne , qui , dès-lors , le rendit languissant et le conduisit au tombeau , le 22 septembre 1774. Cet attentat , il

est vrai , n'est point prouvé , et les partisans aveugles des jésuites s'en autorisent sans doute pour en repousser le soupçon ; mais ils ne pourront jamais l'empêcher de peser sur la réputation d'une Société déjà entachée de tant d'autres crimes.

Tous les successeurs du *pape Ganganelli* virent diminuer de jour en jour leur influence et leur autorité temporelle dans toutes les cours de l'Europe de leur communion ; mais, si les souverains pontifes ont perdu leurs prestiges , on peut convenir , sans adulation , que le Pape actuellement régnant est un modèle de vertus chrétiennes , de modération et de longanimité. Il consentirait sans doute à la réforme nécessaire de la religion. Ce ne sont pas des dogmes mystiques dont je veux m'occuper , c'est-à-dire des croyances qui tiennent à la révélation , et sur lesquelles je m'abstiens de prononcer ; mais seulement des doctrines et des maximes qui ont été viciées jusque dans leur source , par les ministres des autels , prêtres et moines infidèles , par des hommes ambitieux et cor-

rompus , qui adoptèrent une morale relâchée , contraire à la morale chrétienne et évangélique ; ils la foulèrent aux pieds , en ne faisant consister la religion que dans l'accomplissement de simples préceptes et d'observations de discipline , qui , suivant la doctrine de l'évangile , ne sont que des pratiques vaines *sans la charité* ; ces pratiques , *vides de mérites* lorsqu'elles ne sont pas fécondées par la charité , sont comparées à un airain sonnant et à une cymbale retentissante , ainsi que l'a dit S. Paul.

« *Si linguis hominum loquar et angelorum..... si habuero omnem fidem , ita ut montes transferam , caritatem autem non habuero , nihil sum... Factus sum velut æs sonans , et cymbalum tintinniens....* » (Epist. 1^{re} S. Pauli ad Corinth. , cap. XIII , v. 1 et 2.)

« Si je parle toutes les langues des
 » hommes et le langage des anges.....
 » quand j'aurais encore toute la foi possible , jusqu'à transporter les montagnes... si je n'ai point la charité , je ne
 » suis rien.... Je ne suis que comme un
 » airain sonnant et une cymbale reten-

» tissante... » (*I^{re} Epître de S. Paul aux Corinthiens*, ibidem.)

Ceux-là qui ne font consister toute la religion que dans de vaines pratiques, mais qui sans cesse nourrissent l'ambition, la haine et la vengeance au fond de leur cœur, qui ne savent ni pardonner, ni oublier les injures qu'ils se sont le plus souvent attirées justement; qui sont égoïstes, avares et cruels; qui montrent une âpreté scandaleuse pour leurs intérêts; qui d'un côté font accroire aux souverains qu'ils ne peuvent trouver de sûreté que dans l'oppression de leurs sujets et dans l'ignorance du peuple, et leur persuadent qu'il vaut mieux s'en faire obéir par la crainte et la terreur, plutôt que de s'en faire aimer par un gouvernement paternel fondé sur la justice et la bonne foi; et qui, de l'autre côté, enseignent également aux peuples que dans certains cas on peut, sans crime, frapper son souverain, enlever la vie au père de la patrie et se souiller sans remords d'un parricide; qui proclament enfin qu'on peut commettre le crime pour la gloire de Dieu, pour les

intérêts de l'église et du Pape ; que non-seulement le crime est permis, mais même que Dieu l'ordonne, quand il est utile à la religion ; que dès-lors il cesse d'être crime et devient vertu : ceux-là, dis-je, ont foulé aux pieds la morale chrétienne et évangélique, et ne méritent plus aucune confiance.

Telles sont, cependant, les maximes abominables et la doctrine scandaleuse qui furent prêchées depuis plus de quinze siècles par la superstition et le fanatisme religieux. Le fanatisme a toujours méconnu la vraie morale, et la vraie morale est comme *la charité* ; elle est douce, elle est compatissante, elle est juste, elle est indulgente et bienveillante ; elle aime la paix, elle a en horreur les guerres de religion et l'effusion du sang humain ; elle veut rendre tous les hommes heureux, de telle religion qu'ils puissent être ; elle est tolérante, elle est amie d'une liberté sage. Jamais elle ne peut se permettre d'exercer ni d'approuver l'oppression, le despotisme injuste, ni la tyrannie.

Pour rétablir la morale religieuse, la morale politique, la morale judiciaire

et la morale privée , qui aujourd'hui sont évidemment viciées , ainsi que je le démontrerai ci-après , il faut les reconstituer toutes sur les bases de la morale chrétienne et évangélique. Cette réforme est instante , c'est au Pape qu'il appartient de l'entreprendre. Il n'y parviendra qu'en revisant tous les livres de théologie , qui la plupart sont encore infectés des maximes que j'ai dénoncées ci-dessus ; et il formera un nouveau code de morale , purgé de tous les principes funestes dont la morale publique est aujourd'hui altérée. Cette réforme est d'autant plus nécessaire , d'autant plus urgente , que les mêmes raisons qui ont engagé près de moitié de la population de l'Europe à se séparer de la communion de Rome , subsistent encore , et qu'une réforme générale dans les mœurs religieuses et civiles pourrait amener une réunion générale de toutes les communions chrétiennes.

Je vais maintenant essayer de démontrer , ainsi que je l'ai déjà promis ci-dessus , jusqu'à quel point la morale religieuse , la morale politique , la mo-

rale judiciaire et la morale privée, sont aujourd'hui viciées. Je ferai voir que c'est l'immoralité religieuse qui a propagé la démoralisation dans les différens ordres de la société. En effet, c'est à l'exemple des prêtres, qui se montrèrent si corrompus en prêchant et en mettant en pratique les doctrines perverses et les maximes abominables que je viens de signaler, que des particuliers, des employés, des juges, des fonctionnaires publics, dans tous les degrés de la hiérarchie des pouvoirs, adoptèrent cette perfide doctrine qui permet le crime lorsqu'il est utile aux intérêts de la religion et de l'état, et se contentent si facilement de suivre cette morale relâchée, si commode pour les gens du monde, faisant consister toute la religion dans l'accomplissement de préceptes entièrement *vides de mérite*, sans la charité, c'est-à-dire sans la morale chrétienne et évangélique, ainsi que je l'ai déjà expliqué aux pages 245 et 319 qui précèdent.

Les ministres des autels, malgré leurs sermons dirigés contre les vices, n'en ont pas moins été, pour la plupart, les

adulateurs des souverains , des grands et de tous ceux dont ils croient pouvoir retirer quelque utilité. Ils en ont été les corrupteurs , en leur enseignant une morale relâchée et en accordant libéralement entière sécurité de conscience à quiconque croit devoir par nécessité commettre des crimes politiques par raison d'état , ainsi que des crimes religieux commandés par l'intolérance , sous le spécieux prétexte de la gloire de Dieu et de l'intérêt de la religion.

C'est ainsi qu'en tyrannisant les consciences , en voulant maîtriser jusqu'à la pensée des hommes et leur faire un crime de leurs opinions religieuses , ils abusèrent de la crédulité et de la faiblesse des gouvernemens , dont ils trahissaient les intérêts politiques , pour leur persuader de faire massacrer hommes , femmes , enfans et vieillards , uniquement parce qu'ils étaient déclarés hérétiques et qu'ils refusaient d'abandonner leur croyance. C'est ainsi que se commirent des horreurs qui glacent d'effroi et font frémir l'humanité ; c'est ainsi que des prêtres , cruels et barbares ,

exigèrent de plusieurs de nos Rois le sacrifice de leurs propres intérêts politiques, et leur fascinèrent tellement l'esprit, qu'ils leur ordonnèrent, en quelque sorte, au nom de la religion, de persécuter, de ruiner, de proscrire ou chasser hors du royaume des millions de Français industrieux et soumis, accusés d'hérésie. Ces différens traits de barbarie furent l'ouvrage des prêtres, et principalement des jésuites, de cette société de moines ambitieux, dont les principes d'immoralité en religion comme en politique étaient montés au plus haut degré de corruption. Ils parvinrent souvent, à force de manéges et d'intrigues de cour, à obtenir le privilège exclusif de fournir des confesseurs de leur ordre aux Souverains, auxquels ils permettaient de mener la vie la plus licencieuse en toute sûreté de conscience, les autorisant à se livrer publiquement à des amours adultères, leur accordant néanmoins des absolutions périodiques et abusives pour participer sans crainte aux saints mystères, sans exiger qu'ils renonçassent aux vices vers lesquels ils

retournaient sans cesse , pour s'y vautrer de nouveau. *Sicut canis qui revertitur ad vomitum.* (Prov. , cap. xxiv , v. 11 ; — Epist. II S. Petri , cap. 11 , v. 22.)

Il entraît sans doute dans le plan général des jésuites de démoraliser les Rois et les grands , afin de propager plus facilement la corruption jusque dans les dernières classes de la société. C'est en fermant les yeux sur la conduite de ceux dont les mœurs furent les plus dissolues , qu'ils leur permettaient tout , pourvu qu'ils fussent dévoués aux intérêts de leur Société. Ils n'exigeaient , pour toute religion , que l'observance stérile de pratiques pieuses , mais vaines sans la charité , suivant l'apôtre S. Paul (1) , ainsi qu'il a été déjà dit aux pages précédentes 245 et 319.

Dans les premiers temps de l'Eglise la morale chrétienne et évangélique était prêchée et observée dans sa pureté ; mais aussitôt que le clergé s'empara des biens de ce bas monde , en abusant de l'ignorance et de la stupidité des peuples ,

(1) Epist. 1^{re}. Sti. Pauli ad Corinth. , cap. xii.

ainsi que de la faiblesse des gouvernemens , c'est alors que la morale chrétienne disparut , pour faire place à une morale corrompue , qui a érigé le crime en vertu , en prêchant que tout était permis pour la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion. Les prêtres se sont servis adroitement de ce principe pour acquérir , conserver et défendre les richesses dont ils devinrent insatiables. La possession des biens immenses dont ils s'emparèrent par toutes sortes de moyens , les rendit ambitieux , puissans et cruels. Pour se maintenir dans cet état de prospérité , ils aspirèrent et parvinrent , ainsi que l'histoire l'atteste , à obtenir une grande influence sur presque tous les gouvernemens de l'Europe.

Le chef de l'Eglise , devenu lui-même souverain temporel à Rome , s'était , en outre , procuré une espèce d'armée auxiliaire , une milice religieuse , dans la personne des prêtres séculiers et réguliers , disséminés dans tous les pays , au sein de tous les gouvernemens. Cette milice sacrée , fortifiée de tous les partisans des prêtres , était tenue à une obéis-

sance aveugle envers le *Saint-Siège*, et, sous prétexte des intérêts de la foi, les gouvernemens éprouvèrent souvent des guerres civiles, des guerres de religion, des résistances séditeuses de la part de ces milices sacrées et de leurs Agens. Cette influence, soutenue d'une armée aussi nombreuse et distribuée si avantageusement dans tous les Etats, procura aux papes une telle prépondérance, que plus d'une fois le saint Siége disposa des couronnes, soit en les enlevant, soit en les donnant à son gré; et marchant à grands pas vers la monarchie universelle, les papes exercèrent une autorité réelle sur une grande partie des Etats de l'Europe. Pour se maintenir dans ce degré d'autorité, les souverains pontifes, ainsi que le clergé séculier et régulier, comme possédant également diverses principautés temporelles et s'étant emparés de richesses immenses, se permirent, au moyen d'une direction d'intention, de commettre tous les crimes politiques et religieux qu'ils croyaient nécessaires pour les intérêts de la religion, ou plutôt pour leurs intérêts propres,

qu'ils eurent toujours soin de confondre, comme ne faisant qu'un.

Les gouvernemens civils, à l'imitation des gouvernemens spirituels, adoptèrent aussi les mêmes principes et les mêmes maximes.

Les particuliers, entraînés par l'exemple du clergé et des gouvernemens politiques, se laissèrent également corrompre par des doctrines vicieuses, qui produisirent ainsi l'immoralité religieuse, l'immoralité politique et l'immoralité privée.

On vit enfin une société religieuse, par la nature même de son institution, concentrer dans son sein tous les genres d'immoralité; mais cette société, déjà mentionnée plus haut, après avoir mis le comble à ses crimes, fut enfin chassée par tous les gouvernemens, et abolie par le pape Ganganelli, en 1773, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Je crois devoir faire connaître ici, en abrégé, l'origine de cette société, dont la fondation remonte à l'an 1540, approuvée par la bulle d'un pape digne d'avoir autorisé une association aussi

corrompue, ainsi que je le ferai voir ci-après. Ce pape, nommé *Paul III*, exempta et affranchit l'ordre des *jésuites* de toute supériorité, de toute juridiction des *ordinaires des lieux*, c'est-à-dire, des Evêques, dans tous les pays où l'ordre jésuitique pouvait s'étendre par la suite. En échange de ce privilège dont les conséquences furent si funestes à l'Europe, et que le pape n'avait pas le droit d'accorder sans le consentement des autres gouvernemens, *Ignace de Loyola* fit prêter aux nouveaux membres de son institut un quatrième vœu, celui d'une *obéissance absolue au souverain pontife romain*. C'est ainsi que la cour de Rome se forma une *milice spirituelle*, entièrement dévouée, capable de résister à tous les souverains, et à cet effet disséminée dans tous les gouvernemens: Il était donc bien naturel que les papes, pour leurs propres intérêts, en exigeant une obéissance absolue des jésuites, leur accordassent une entière indépendance de *l'ordinaire des lieux*. C'est de cet accord monstrueux, fondé sur des prétentions aussi injustes qu'illimitées, que l'on vit

naître tant de prétentions ambitieuses et d'entreprises hardies , soit de la part des papes , soit de la part des jésuites. Ceux-ci travaillant aussi pour leur propre compte , visèrent à se constituer également comme *puissance temporelle* , ainsi que je l'ai déjà dit.

Une institution aussi dangereuse essaya de grandes traverses en France. Le parlement de Paris , la Sorbonne et l'Université, alarmés des privilèges et de la constitution de la compagnie de Jésus , s'élevèrent contre cette société par différens actes ; et on lit dans un décret de la Sorbonne , en date de 1554 , qu'elle jugea cette compagnie *née plutôt pour la ruine que pour l'édification des fidèles*.

Néanmoins les jésuites, par leurs bassesses et leurs démarches adroites , parvinrent enfin à triompher des obstacles , et s'introduisant en rampant dans tous les Etats , ils y obtinrent insensiblement une grande influence, une grande autorité, à force d'intrigues et de crimes, qui y excitèrent tant de désordres, tant de guerres civiles , tant de guerres de reli-

gion, produisirent des régicides, des assassinats, des empoisonnemens, et l'effusion à grands flots du sang des peuples.

C'est ainsi que cette congrégation, forte de tous les avantages qu'elle sut se procurer dès sa naissance, posa les bases du pouvoir étonnant qu'elle exerça. Cette société à peine établie, déjà ses membres se répandaient dans les deux hémisphères. Actifs, souples, insinuans, et se pliant au gré des circonstances, les jésuites oublièrent bientôt qu'ils avaient fait vœu de pauvreté, et ils amassèrent d'immenses richesses. Enfin, à l'exemple des papes, ils s'emparèrent aussi d'un royaume terrestre, qu'ils occupèrent pendant quelque temps en toute souveraineté, soit dans *le Paraguay*, soit dans leurs établissemens au *Japon*, où ils exercèrent un pouvoir despotique, et y établirent un gouvernement tout-à-la-fois temporel et théocratique. C'est cette même forme de gouvernement que la cour de Rome a eu de tout temps l'ambition de vouloir établir en Europe, et de s'en déclarer le chef suprême.

Pour parvenir à l'exécution de projets aussi vastes, et accomplir le vœu ambitieux d'une domination universelle, la cour de Rome, secondée des jésuites, proclama en principe la doctrine des régicides. Cette doctrine fut prêchée publiquement, en différens temps, par le clergé séculier et régulier, et principalement par les jésuites. Cette doctrine se trouve encore aujourd'hui consignée dans la plupart des livres de théologie. On y voit que le crime est non-seulement permis, mais même ordonné au nom de Dieu, sous le prétexte spécieux de la religion, pour la prospérité de l'établissement du pouvoir temporel et spirituel des papes, et dans l'intérêt général des ministres des autels.

Devenue riche et puissante, la Société des jésuites se déclara l'ennemie implacable de toute autre autorité que de la sienne. Elle parut même, dans plusieurs circonstances, la rivale de celle des papes; mais l'excès de son ambition et de ses crimes, après avoir étonné l'Europe, après avoir fait trembler les souverains, dont elle abattit plusieurs têtes

sous le poignard du fanatisme, après avoir effrayé tous les Etats de l'Europe, excita contre elle la haine publique, et sa destruction fut résolue. Presque tous les gouvernemens, d'un commun accord, proscrivirent et chassèrent de leur sein une société aussi corrompue et aussi dangereuse. La cour de Rome elle-même sentit la nécessité d'abolir l'ordre des jésuites, et elle en prononça l'extinction par la bulle de l'an 1773. Cette bulle coûta la vie au *pape Ganganelli*, tant il est dangereux de lutter contre le fanatisme. Nous voyons enfin cette société chercher toujours à en imposer par des illusions, par des prestiges, et parvenir à fasciner de nouveau des esprits imprudens, assez dupes pour croire que le mal peut produire le bien, et s'imaginer qu'une société aussi corrompue, aussi démoralisée en politique comme en religion, puisse être chargée de l'éducation de la jeunesse, et devenir l'appui de l'autorité des rois et l'affermissement des gouvernemens. Il faut espérer que ceux-là même qui ont contribué à faire renaître cette dangereuse société de ses

cendres , la replongeront dans le néant , dont elle n'aurait jamais dû sortir.

J'ai promis de faire connaître le Pape qui accorda une bulle d'institution à l'ordre des jésuites , et de montrer qu'il était digne d'avoir fait éclore une société aussi dangereuse , et qui causa tant de désordre , tant d'assassinats , tant de meurtres , par son ambition démesurée.

Ce fut *Alexandre Farnèse* , élu pape en 1534 , sous le nom de *Paul III*. Créé cardinal par le pape *Alexandre VI* , il en fut le digne successeur et il en imita la conduite licencieuse et corrompue ; ainsi que ce dernier , il se souilla de crimes avant et pendant le cours de son pontificat. Il avait acquis le chapeau de cardinal en livrant une de ses sœurs , *Julie Farnèse* , au pape *Alexandre VI* , qui en fit sa maîtresse ; et l'histoire accuse ce même *Paul III* d'avoir empoisonné sa mère et l'un de ses neveux , afin que leurs successions tombassent entre ses mains parricides. Joignant l'inceste à un second parricide , il eut un commerce criminel avec une de ses sœurs , et l'empoisonna ensuite par jalousie.

Étant légat dans la marche d'Ancône , il abusa d'une demoiselle de qualité , en l'épousant secrètement sous un nom emprunté , et se faisant passer pour un gentilhomme de la suite du légat ; cette fille infortunée en devint folle après avoir découvert la fraude. Il eut plusieurs bâtards et bâtardès. L'une de ses filles , *Constance Farnèse* , servait à ses plaisirs infâmes. Il l'avait mariée à *Bose Sforce* , qu'il fit ensuite empoisonner. Ces actions d'une dépravation aussi profonde , aussi inconcevable et aussi énorme , sont consignées dans un ouvrage intitulé : *État de l'Église avec les discours des temps , depuis les apôtres jusqu'à présent* (imprimé chez Eustache Vignon , en 1591). Il donna les villes de Parme et de Plaisance à son bâtard *Pierre-Louis Farnèse* , dont le fils , *Octave Farnèse* , épousa une bâtarde de l'Empereur *Charles Quint*.

Entouré de dissolutions et de crimes énormes , le pape *Paul III* publia le concile de Trente en 1542 , pour réformer l'Église , disait-il. Quel succès pouvait-il donc espérer d'une pareille

entreprise, après s'être rendu coupable de tant de scandales? Ce fut, en effet, à cette époque, que la moitié de l'Allemagne, indignée de la conduite du chef de l'Eglise, se sépara de la communion de ce pape; mais *Paul III* se vengea des *luthériens* et des *protestans* par des assassinats et des massacres. Ses neveux et ses fils bâtards étaient les ministres de ses vengeances; on leur attribue les expressions affreuses qui suivent : *Nous répandrons tant de sang luthérien et protestant, que nos chevaux pourront y nager.* Son bâtard *Pierre Louis Farnèse*, duc de Parme et de Plaisance, s'était tellement rendu odieux à ses sujets, qu'il fut assassiné par des conjurés. Ce pape mourut de vieillesse et accablé du chagrin que lui causa l'ingratitude de ses parens et de ses bâtards, qu'il avait comblés d'honneurs et de richesses. *Moréri*, dans son *Dictionnaire*, T. VIII, p. 134, nous apprend que ce pape, en mourant, répéta plusieurs fois ce passage du Psaume : *Si me non fuerint dominati, tunc immaculatus ero : et emundarer à delicto maximo.* (Psalm. xviii, v. 14.)

Tel fut le souverain Pontife auquel l'Europe peut reprocher l'existence de l'exécrable Société des Jésuites ; mais l'un était digne de l'autre.

Il faut cependant observer que c'est aux progrès des lumières du dernier siècle , que nous sommes redevables de la chute des jésuites, de cette société de perturbateurs du repos de l'Europe , et que c'est à la révolution française , à laquelle on peut, il est vrai, reprocher l'effroyable anarchie qui malheureusement et inévitablement désola la France pendant près de deux ans , que nous devons néanmoins la réforme et le redressement de grands désordres , principalement d'avoir diminué l'influence et l'autorité dangereuse des Papes et du Clergé séculier et régulier , si contraires aux véritables intérêts du Roi , de son gouvernement et des *libertés de l'Eglise Gallicane*. Si enfin le retour des Jésuites semble annoncer un pas rétrograde vers *l'obscurantisme*, vers l'avilissement des peuples, vers la barbarie et l'ignorance , et nous menacer des atrocités du fanatisme , il faut espérer que cette honteuse incli-

nation , pour ainsi dire inexplicable en faveur d'une société de moines , dont la constitution est si dangereuse , n'est que l'effet momentané d'un esprit de parti.

Tandis que les ordres monastiques qui étaient voués à l'inutilité , qui vivaient retirés du monde , uniquement occupés à consommer les biens immenses dont ils s'étaient jadis emparés ; tandis que les *ordres mendiants* qui servaient utilement aux curés pour desservir les paroisses , sont tous également supprimés , il arrive cependant que des hommes , séduits , peu éclairés ou très - bornés , et tous dupes d'une intrigue dont ils ne savent pas démêler le nœud , sans prévoir les dangers auxquels ils exposent les intérêts de la société , veulent néanmoins à tout prix rétablir un seul ordre de moines. Par quelle fatalité faut-il que cet ordre , qui obtient la préférence , soit précisément celui des Jésuites , qui est le plus dangereux , qui s'est déshonoré à jamais , en adoptant , en prêchant et en mettant en pratique la doctrine infernale des régicides ? N'est-il pas évident , en effet , que les Jésuites , plus

qu'aucuns des autres moines , ont foulé aux pieds la morale chrétienne et évangélique , y ont substitué une morale relâchée, et ont propagé dans toutes les classes de la société l'immoralité religieuse , l'immoralité politique et l'immoralité privée ? Puisqu'enfin les hommes de ce parti, qui se déclarent d'une manière si inconcevable en faveur des soi-disant *Pères de la Foi* , désiraient si vivement le rétablissement d'un ordre monastique pour faire des missions, que ne demandaient-ils celui d'un des *ordres mendiants* ? mieux vaudrait encore rétablir *les capucins* , plutôt que l'infâme *société de Loyola*.

L'existence équivoque des Jésuites semble prouver que la plupart des membres qui la composent actuellement , ne sont que des intrigans , des ambitieux , qui font tous leurs efforts pour renaître de leurs cendres et reconquérir leur influence et leurs richesses. Ils ont conservé la même *constitution* , qui est si dangereuse ; ils se maintiennent dans la même attitude en se disséminant dans les divers gouvernemens de l'Europe , et en correspondant entre eux à des dis-

tances les plus éloignées. Les gouvernemens imprudens qui les tolèrent, n'ont pas encore eu la prévoyance d'exiger des *Jésuites* des changemens à leur constitution, et enfin un serment de renonciation aux maximes et aux doctrines exécrables qu'ils prêchèrent et mirent en pratique. Quelle garantie peuvent-ils donc offrir pour rassurer l'ordre social qu'ils ne mettraient plus en pratique les mêmes principes, s'ils venaient à recouvrer la même autorité et les mêmes moyens de séduction ?

Dans l'état actuel où en sont aujourd'hui les mœurs religieuses et les mœurs politiques en Europe, il est inconteste que c'est l'*immoralité religieuse*, qui a produit l'*immoralité politique* et l'*immoralité privée*.

L'*immoralité politique* a jeté de si profondes racines, qu'elle est en quelque sorte devenue nécessaire pour gouverner. *Le machiavélisme*, cette politique si odieuse, entièrement basée sur la mauvaise foi, est la dénomination bien connue de cette doctrine perverse qui découle de la démoralisation religieuse.

Tout le monde sait que *le machiavélisme* proclame et conseille l'immoralité politique.

Il n'est peut-être pas aujourd'hui un seul homme d'état, et principalement dans les rangs les plus élevés, qui ne soit persuadé de l'impossibilité de pouvoir gouverner sans *machiavélisme* ; cette opinion est malheureusement devenue incontestable, à la honte des corrupteurs de la morale publique. Cette corruption s'est propagée dans toutes les classes de la société, principalement, en quelque sorte, parmi les hommes les plus instruits. Ce que j'avance est, il est vrai, une vérité fâcheuse, mais incontestable pour quiconque voudra y réfléchir avec bonne foi.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, qu'il existe un axiôme véritablement barbare, mais universellement adopté en politique, savoir : *Qui veut la fin, veut tous les moyens*. Un pareil axiôme fait taire toutes les lois les plus justes, les conséquences en sont illimitées et d'autant plus effrayantes, qu'on ne peut plus se flatter de pouvoir soutenir la

cause de la justice , contre la richesse et la puissance réunies , sans être traité de séditieux. On peut encore moins démontrer que pour régner on puisse se passer de machiavélisme. Ce terrible axiôme fait frissonner , car qui dit *tous les moyens* , dit *tous les crimes*.

Il est bien démontré maintenant que les partisans des formes arbitraires et du despotisme prétendent tous , (et sans restriction) qu'en matière d'état , la haute politique ne connaît point de crimes , lorsqu'elle a une volonté forte et qu'elle veut être obéie , c'est-à-dire qu'elle peut agir *per fas* et *nefas*. N'est-ce pas avouer qu'en politique tous les crimes sont permis ? Il est cependant une distinction à établir lorsqu'il s'agit d'abattre la résistance qui provient de l'ennemi extérieur d'un Etat ; ce qui rentrerait alors dans les droits de la guerre , qui sont également soumis à des principes dont je ne veux point m'occuper quant à présent ; mais je me borne à parler ici des coups d'Etat , qui seraient contraires à la justice et aux lois du pays , ou qui tendraient à les éluder.

Je viens de me servir à dessein de l'expression *sans restriction*, parce que, quoi qu'on en dise, tout pouvoir qui adopte des formes arbitraires et qui, au mépris des lois, abuse de la force pour agir despotiquement et tyranniquement, prouve bien évidemment qu'il se croit tout permis pour être obéi.

Celui qui veut descendre au-dedans de lui-même et n'écouter que le cri de sa conscience, il entendra une voix au fond du cœur qui lui dira : *Non ! jamais le crime ne peut être permis*. C'est en vain que le prêtre corrompu lui dira que le *crime* commis pour la gloire de Dieu cesse d'être un crime et devient *vertu* lorsqu'il est utile à la religion.

Quiconque voudrait méconnaître cette voix intérieure qui nous instruit infailliblement sur nos devoirs, alors, s'il lui arrivait d'éprouver une injustice, il n'aurait plus le droit de se plaindre ; mais ce droit est imprescriptible.

Que ceux-là qui se permettent des injustices, des crimes politiques, s'attendent donc à en éprouver de pareils, s'ils ne sont pas les plus forts. Les gou-

vernemens eux-mêmes ne sont pas à l'abri d'essuyer , pour ainsi dire, *la peine du talion*. Ainsi tout gouvernement démoralisé , qui commet une injustice , est lui-même le créateur du danger auquel il s'expose en violant les droits d'un chacun. Ce gouvernement est véritablement l'artisan du désordre qu'il fait naître. C'est en excitant le mécontentement particulier et général , qu'il répand continuellement des semences de révolte, dont à chaque instant il est menacé; un tel gouvernement se place inévitablement sur un volcan, dont il attise lui-même le feu , en ne cessant d'aigrir des esprits déjà irrités. S'il persiste à se tenir dans une aussi dangereuse position , il est réduit à la cruelle nécessité de recourir continuellement à des lois d'exception , à des formes arbitraires, contraires aux lois, et même à des immoralités politiques. Un pareil gouvernement devient nécessairement despotique , et du despotisme à la tyrannie il n'y a qu'un pas.

Quand un gouvernement prolonge trop long-temps le règne des lois d'exception , il prouve par cela même qu'il en mésuse.

Il n'y a plus de raison pour qu'il cesse d'y avoir recours. Bientôt il ne pourra plus s'en passer. Le régime même des lois d'exception ne reproduit que trop le motif qui les rend nécessaires. En réclamant perpétuellement de pareilles lois, elles deviennent enfin tyranniques, là où il n'y a plus de nécessité. C'est faire l'aveu indirect qu'on ne peut plus et qu'on ne veut plus gouverner que par le despotisme et la tyrannie. La présence des lois incommode sans cesse un gouvernement fondé sur le despotisme et sur les formes arbitraires, et semble l'entraver dans sa marche. Il faut cependant mettre un terme à ce combat inexorable, entre ce qui est juste et ce qui n'est pas juste. En reculant toujours le règne des lois, c'est prolonger le danger, ou plutôt c'est le provoquer, c'est l'attirer.

Pour parvenir à la paix intérieure de l'Etat, à cette paix, seul et unique moyen d'assurer la félicité publique, une réforme est nécessaire : cette réforme doit être opérée par le gouvernement ; c'est au gouvernement seul à l'entreprendre.

Tout autre moyen est dangereux , est criminel. L'anarchie et toutes les furies hideuses, ses compagnes inséparables, sont là ; elles nous menacent, elles nous puniraient de toutes entreprises illicites. Les gouvernemens, d'ailleurs, malgré leurs défauts, ont droit au respect des peuples ; mais les peuples ont le droit inaliénable d'éclairer le Souverain sur les abus qui se commettent à son insçu, sur les fautes des agens du pouvoir, qui égarent ou qui trompent le gouvernement. Ce droit ne peut pas devenir dangereux ; car si, d'un côté, le gouvernement, qui est investi d'autorité et de force, peut défendre ses droits les armes à la main, le peuple, au contraire, pour revendiquer ses droits, ne peut employer d'autres armes que celles de la raison et du bon sens. Si les gouvernemens ne s'éloignaient jamais de la justice, du bon sens et de la raison, il n'y aurait jamais de discorde entre les souverains et les peuples ; ce serait l'âge d'or. Le gouvernement, en agissant de bonne foi, serait véritablement paternel ; car il repousserait avec indignation tous les moyens

entachés d'immoralité, qui lui seraient proposés pour gouverner le peuple ; il ne s'abaisserait pas jusqu'à mettre en jeu des êtres corrompus, vils et perfides, pour conduire pas à pas vers le crime, des hommes malheureusement trop enclins à mal faire, et de les amener jusqu'au degré requis de culpabilité, afin d'avoir le droit et la cruelle satisfaction de les punir ; que dis-je ? de les égorger judiciairement pour en faire un exemple ; et plutôt, enfin, que de les arrêter au bord du précipice, se ménager, comme une jouissance, le plaisir cruel de les y précipiter. Je consens que de tels agens subalternes, qui forment une milice secrète et utile, mais démoralisée, soient employés à découvrir et à prévenir le crime, qu'ils seraient peut-être capables de commettre eux-mêmes : ce moyen sans doute ne doit pas être rejeté ; mais qu'il en résulte de véritables crimes, des conspirations, tout-à-la-fois réelles et supposées, dont on maîtrise les développemens et les progrès, dont on dirige les fils jusqu'au point marqué pour en arrêter le cours, mais qui, pour la plupart, n'auraient

point eu d'existence, si elles n'eussent été provoquées, n'est-ce pas là agir d'après des principes entachés d'immoralité politique ? Il est encore un autre genre de conspirations supposées et ourdies par un parti, mais dans un sens, en apparence, comme ne pouvant être attribué qu'au parti contraire, afin d'indisposer le gouvernement contre ce même parti, et faire sentir la nécessité d'employer des mesures arbitraires, et de proroger les lois d'exception. De pareils moyens, qui ont bien l'empreinte de la démoralisation religieuse, ne doivent jamais être tolérés par un gouvernement juste, puissant et paternel. On serait en droit de dire : *Et ne nos inducas in tentationem.* « Ne cherchez pas à nous induire au crime. »

Ce n'est pas agir paternellement que de créer des crimes pour punir des crimes, afin de pouvoir inspirer la terreur par de terribles punitions. Il suffit d'employer la sévérité, la rigueur même, s'il est nécessaire ; mais il n'appartient qu'aux tyrans d'exciter la terreur. Dans ce sens, ne pourrait-on pas dire : *La sévérité est à un gouvernement juste ce*

que la terreur est à un gouvernement tyrannique. La terreur jamais ne pourra caractériser le gouvernement d'un père qui commande à ses enfans , et qui doit en être aimé. Si des malfaiteurs voulaient exciter le trouble dans un gouvernement vraiment paternel , ils seraient bientôt comprimés par l'intérêt public , qui , se confondant tout entier avec celui du souverain , s'empresserait de repousser le coupable de la société , en tel rang qu'il puisse être , et de le livrer à la justice. Le gouvernement ne serait point alors dans la nécessité d'avoir à ses ordres une aussi nombreuse milice dépravée , ordinairement recrutée parmi les scélérats , mais nécessaire pour découvrir le crime , pour le prévenir , mais jamais pour le provoquer.

Loin d'employer des moyens qu'on puisse taxer ou même soupçonner d'immoralité politique , tout gouvernement devrait , au contraire , être jaloux de donner le premier l'exemple de la justice , de l'impartialité et de la bonne foi , dont tous ses actes doivent être empreints. Ce n'est qu'en donnant l'exemple de la bonne foi la moins équivoque ,

qu'un gouvernement pourra parvenir à reconstituer la morale, qui est corrompue parmi les particuliers. Pour donner cet exemple salutaire, les gouvernemens ne peuvent se dispenser de réprimer eux-mêmes les actes arbitraires et les injustices de leurs agens et de leurs fonctionnaires, même dans les grades les plus élevés. Non-seulement ils ne doivent pas s'opposer aux réclamations et aux plaintes dirigées contre des fonctionnaires oppresseurs du peuple ; mais encore le gouvernement doit en favoriser, en provoquer la publicité salutaire, sauf à punir sévèrement les délations calomnieuses dirigées contre les fonctionnaires qui remplissent leurs devoirs avec intégrité et avec énergie.

Les écrits destinés à faire connaître les calamités et les erreurs qui pèsent sur l'humanité, ne sauraient être trop multipliés, pour l'instruction des gouvernemens et des peuples. Cette publicité salutaire est véritablement dans l'intérêt du souverain ; mais elle est l'effroi des agens infidèles et corrompus. Elle ne trouve d'opposition que de leur part, et elle n'est combattue que par une faction servile, que

par les partisans éhontés de l'esclavage, par ces hommes dont le caractère est tout-à-la-fois vil et hautain, rempli de bassesse et d'orgueil, et qui ont juré une haine éternelle à la liberté, même la plus légitime; jusqu'au mot de liberté leur est en horreur. Ils sont tellement épris des charmes du pouvoir arbitraire, despotique et tyrannique, qu'ils consentent volontiers à s'abaisser, à s'humilier, à se dégrader même, devant l'idole qu'ils encensent, pourvu qu'à leur tour ils puissent parvenir à exercer despotiquement les fonctions et les emplois lucratifs, dont ils sont si avides. Il n'est donc plus étonnant s'ils se déclarent avec tant d'aigreur les ennemis acharnés de la *liberté de la presse*.

Les souverains et leurs ministres n'ignorent pas avec quelle difficulté la vérité parvient jusqu'à eux. Pourquoi donc s'opposeraient-ils au moyen le plus facile, le plus naturel, de la connaître, *la liberté de la presse*? J'ai dit que ce moyen était le plus facile et le plus naturel, parce qu'il est sous la sauve-garde de l'opinion publique, tandis qu'en s'a-

dressant par la voie directe, la vérité n'est que trop souvent étouffée ou repoussée, et les réclamations méprisées et jetées dans l'oubli; et le particulier qui veut faire connaître la vérité, est lui-même exposé à des dangers et à des vengeances. C'est en vain que les partisans des formes arbitraires prétendent que la liberté de la presse ne peut qu'entraver les rouages d'un gouvernement juste et équitable, comme si des lois sévères ne pouvaient pas régler l'usage de cette liberté, si évidemment salutaire pour l'État et pour les particuliers.

Les ennemis les plus déclarés de la liberté de la presse n'ont employé jusqu'à présent, pour la combattre, que des raisonnemens sans justesse et manquant de bonne foi. Cette liberté est, en effet, la terreur des partisans du despotisme et des formes arbitraires. Elle est également le fléau des agens infidèles et des fonctionnaires prévaricateurs. La vérité offusque, accuse, accable quiconque veut opprimer le faible, s'enrichir de ses dépouilles et exercer des vengeances à l'abri du pouvoir; mais ceux-là ne peu-

vent jamais être les amis du souverain, ni l'appui du gouvernement, car ils ne cessent de les compromettre, de les faire haïr, et de les tromper par des rapports mensongers. C'est bien inutilement que des agens despotes veulent en imposer au peuple, jamais ils ne pourront échapper à la censure de l'opinion publique, et le gouvernement se compromet, s'il veut justifier et soutenir la conduite de tels agens. Cependant un gouvernement peut sans risque abandonner à la censure de la liberté de la presse ses propres agens, lorsqu'ils sont infidèles et inhabiles, et c'est une erreur funeste, que de croire trouver sa sûreté en laissant opprimer le peuple et en lui interdisant la plainte. C'est en comprimant les plaintes, qu'on peut craindre de donner au mécontentement un caractère dangereux.

Une autre maxime non moins blâmable, est de chercher à abrutir le peuple par l'ignorance, pour tâcher de l'avilir jusqu'à le rendre insensible au mépris et aux mauvais traitemens.

En méprisant le peuple, c'est consentir

à ne jamais s'en faire aimer : le souverain ne trouvera jamais le chemin de la gloire et de la paix , s'il renonce à l'amour de ses sujets , qui cependant est sa garde la plus sûre. Il ne suffit pas de régner par la force ; il faut gagner les cœurs ; la générosité et la bonne foi sont plus utiles que la finesse , pour gouverner les peuples. Quand on trompe la multitude ; il est impossible qu'elle ne s'en aperçoive. Alors l'autorité n'est jamais tranquille , et enfin elle est le jouet de ses propres artifices ; un bon gouvernement est toujours caractérisé par un sentiment général d'humanité , de justice et de bienveillance.

Les souverains, tels irresponsables, tels inviolables qu'ils puissent être , n'en partageraient pas moins le blâme public, s'ils repoussaient constamment la vérité lorsqu'elle accuse des fonctionnaires infidèles. Eh ! pourquoi repousser la vérité ? Les Rois doivent bien savoir que , même en désirant la vérité , ils ne peuvent à peine l'obtenir , et que des difficultés et des obstacles sans nombre l'empêchent d'arriver jusqu'au pied du trône. Cepen-

dant ils doivent bien se persuader qu'ils ne peuvent parvenir à faire le bonheur du peuple , que par la connaissance de la vérité. Ils seraient bien peu habiles dans la science du cœur humain , s'ils ignoraient que la vérité qui passe par la bouche de leurs courtisans et de leurs agens, même de ceux dans lesquels ils ont le plus de confiance , n'est jamais pure et qu'elle n'est que trop souvent altérée par l'intérêt et par l'esprit de parti. *La liberté de la presse* est , au contraire, l'écho fidèle de la vérité , car si un écrivain veut la trahir , un autre prendra sa défense ; c'est ainsi que la liberté de la presse , quand on sait la consulter , et en la considérant dans son ensemble , est inévitablement l'interprète de la vérité.

Tant que les gouvernemens n'écouteront que les perfides conseils d'une seule classe d'hommes , intéressés , rampans et démoralisés , il en sera toujours la dupe ; toujours il aigrira les partis les plus opposés et n'en contentera aucun. Ne voit-on pas souvent des partis extrêmes annoncer , et les uns et les autres , un égal mécontentement contre l'autorité ?

Tout gouvernement qui indispose continuellement les esprits contre lui, ne s'entoure que de désordres et de réactions. Il prolonge indéfiniment cet état de guerre interne, qui lui enlève la confiance générale. Il craint même d'avoir une armée nationale, en préférant d'accorder sa confiance à des troupes étrangères. Il ne faut pas s'y tromper : la majorité qu'un gouvernement se procure en soudoyant un parti, en lui prodiguant des places, des faveurs, des décorations, n'est pas toujours une majorité absolue, une majorité réelle. Ce n'est qu'une majorité factice et rampante, pour le plus souvent entachée d'immoralité politique, c'est-à-dire dévouée et prompte à exécuter toutes les actions qu'on lui ordonnerait de commettre.

Un gouvernement s'abuse véritablement, s'il croit devoir agir avec astuce, avec duplicité, plutôt que d'adopter une marche franche et uniforme, grande et généreuse, fondée sur la bonne foi. L'immoralité politique ne peut produire qu'injustice, qu'oppression. Ce n'est pas faire preuve d'habileté, si, mettant sans

cesse les partis en opposition , on n'en obtient pour tout résultat que des mécontentemens et des dissensions , que des haines et des réactions.

Tout gouvernement qui désire sincèrement de faire le bonheur de la société , ne doit et ne peut craindre qu'on lui dise la vérité. Il doit plutôt savoir gré à quiconque a le courage de la lui faire connaître , fût-ce même avec un zèle indiscret et superflu : car celui-là qui , à ses risques et sans intérêt personnel , aurait la hardiesse d'attaquer des préjugés enracinés et de proclamer la vérité , n'est assurément qu'un bon citoyen. Ce serait vraiment une immoralité politique , si on taxait ses réflexions de provocation à la révolte , tandis que ses vœux , ses pensées , n'ont d'autre but que le bonheur de la patrie , la gloire de son Roi , la force et la prospérité du gouvernement.

Le plus beau présent que le ciel ait fait à l'homme (disait Pithagore) , est d'être utile à ses semblables et de leur apprendre la vérité. C'est donc une œuvre méritoire de la révéler , et c'est pour ainsi dire un devoir sacré. C'est princi-

palement dans les momens difficiles, qu'on doit la dire sans déguisement ; et n'est-ce pas un moment difficile celui dans lequel les lois justes et consolantes, qui ont été accordées par un souverain juste et éclairé, et dont chacun est empressé de jouir, sont néanmoins suspendues ou incomplètes, par des motifs qui sembleraient ne pas devoir se prolonger ?

Cependant, tel désir qu'on puisse avoir, d'obtenir dans toute leur plénitude les lois qui ont été promises, chacun doit respecter les retards que le souverain juge à propos de faire éprouver à ses sujets dans la jouissance de ces mêmes lois. On doit d'ailleurs considérer que l'art de gouverner est l'art de soulever un fardeau immense. Pour y parvenir, il faut un levier proportionné à la résistance et, de plus, soumis à une seule action. Si la puissance qui doit faire mouvoir ce levier est partagée, il ne peut qu'en résulter faiblesse et désordre. Deux pouvoirs distincts et séparés, qui croient devoir agir de concert et avec une influence réciproque, se trompent évidem-

ment ; tôt ou tard ces deux pouvoirs se contrarient , et le plus fort détruira ou affaiblira le plus faible. C'est ce qu'on a toujours remarqué dans l'imprudente association du pouvoir spirituel des papes et du clergé séculier et régulier , avec le pouvoir effectif d'un gouvernement temporel. L'influence de celui-là a toujours été sans bornes , parce qu'il est fondé sur le prétexte de la religion , d'où naissent des prétentions exagérées qui ne peuvent jamais être bien connues ni fixées ; tandis que l'influence de celui-ci , qui est le gouvernement du souverain légitime , ne doit jamais être partagée ni modifiée , sans compromettre la sûreté de l'Etat.

Depuis un grand nombre de siècles il a toujours existé des gouvernemens occultes , religieux et anarchiques , dans le sein même des gouvernemens temporels. Ils y ont toujours porté le désordre et la résistance au pouvoir. Cette monstruosité prouve l'impéritie et l'ignorance dans lesquelles le plus grand nombre des gouvernemens de l'Europe étaient plongés , dans l'art de gouverner. Il en est résulté inévitablement des troubles ,

des révoltes , des guerres de religion , si fécondes en crimes et en atrocités de tout genre. On a vu le pouvoir spirituel , toujours séditieux et ambitieux , s'emparer injustement des Etats , fouler aux pieds les têtes des souverains , détrôner les uns , donner des royaumes à d'autres , et dispenser les sujets du serment de fidélité envers leur souverain légitime ; faire trembler enfin tous les potentats , en proclamant l'infâme doctrine des régicides. Cette doctrine exécrationnable érige le parricide en vertu , sous le vain prétexte de la gloire de Dieu et de l'intérêt de la religion ; elle fait commettre le crime avec enthousiasme , en sûreté de conscience , au moyen d'une direction d'intention et en vue des récompenses célestes. Les principes de cette doctrine , ainsi que nous l'avons déjà dit , se trouvent disséminés dans plus d'un livre de théologie , qui cependant n'ont point été frappés d'anathème et servent encore à l'instruction du clergé. Cependant les prêtres ont eu grand soin de former un catalogue de livres défendus , dans lesquels ils voyaient des hérésies. Ces

livres étaient soumis à des juges faisant partie du tribunal de l'inquisition et réunis sous la dénomination de *Congrégation de l'Index*. C'est d'après la décision de ce tribunal, que beaucoup de philosophes, tels que les Voltaire et les Rousseau, ont vu leurs ouvrages livrés aux flammes et portés sur *l'index*. Pourquoi donc les livres qui proclament la doctrine des régicides, ne seraient-ils pas mis à un *index politique* ?

Si les livres des philosophes, au dire des prêtres, contiennent des principes dangereux, qui pourra nier que la plupart des livres de théologie ne contiennent des principes détestables, et qui, à l'aide de prédications fanatiques, se sont propagés parmi le peuple, y ont trouvé des êtres corrompus pour les mettre en pratique. Les extrêmes se touchent au moyen de la démoralisation religieuse. C'est ainsi que se placent sur la même ligne et le fanatique religieux qui sans remords commet le parricide au nom d'un Dieu de paix et de charité, et le démagogue jacobin avec ses fureurs anarchiques, et l'implacable ultra, qui

ne rêve que vengeance, et toujours altéré du sang du peuple, qu'il veut avilir et réduire à l'esclavage.

Il est vraiment extraordinaire aujourd'hui, qu'une société de moines, qui professa publiquement la doctrine des régicides, qui s'est souillée de crimes sans nombre, qui participa au meurtre et à l'empoisonnement de plus d'un souverain, qui s'est enfin déshonorée par l'assassinat du Roi *Henri IV*; il est, dis-je, inoui, que ce soit de préférence à tout autre ordre monastique, que la société des jésuites soit la seule favorisée par les partisans du despotisme et par les ennemis de la liberté. Cette société est l'objet de toutes les complaisances d'un parti composé d'hommes, ou corrompus et démoralisés ou séduits et trompés, faciles à se laisser duper, et tous aveugles sur leurs propres intérêts. Les jésuites semblent avoir jeté un sort sur cette classe d'hommes, et exercer sur eux un charme puissant, une espèce de magie, au point de leur faire accroire les choses les plus incohérentes, les soumettre à des maximes les plus contraires à l'hu-

manité et à des opinions les plus en opposition avec le bon sens et la raison. Cette société, qui jadis mit le comble à ses intrigues ambitieuses et à ses crimes, est, en quelque sorte, parvenue à faire oublier qu'elle a été démasquée, et que les gouvernemens de l'Europe l'ont chassée ignominieusement, à cause de ses principes dangereux et des désordres dont elle se rendit coupable; qu'enfin elle fut abolie par le bref d'extinction publié par le *Pape Ganganelli*.

La société des jésuites, qui, d'après les principes mêmes de son institution, est toujours restée ambitieuse et indocile, persiste à vouloir exister, malgré le déshonneur qui plane à jamais sur sa renommée, et malgré l'anathème dont elle a été frappée; néanmoins elle se régénère en cachette, et aujourd'hui, rampante par nécessité, elle se fait tolérer *incognito*, en attendant le moment des vengeances. Quelques gouvernemens enfin sont assez aveugles, assez imprudens pour réchauffer un serpent dans leur sein. Ces gouvernemens devraient au moins en exiger au préalable une abjuration publique des

principes infâmes que cette société prêcha autrefois , et la soumettre en quelque sorte à une *amende honorable* envers la royauté , contre laquelle plus d'une fois elle dirigea ses poignards sacrilèges , et envers la religion , envers la morale chrétienne et évangélique , et envers la raison et l'humanité , qu'elle foula si souvent à ses pieds.

Les jésuites, encore souples et rampans, tâchent de s'insinuer dans tous les Etats, dans tous les gouvernemens, pour recouvrer peu-à-peu leur ancienne influence, leur ancienne puissance et leurs richesses, qui autrefois furent immenses. Pourrait-on mieux les dépeindre, qu'en rappelant ici le portrait qui en fut tracé dès leur origine, dans ce peu de mots : « *Viles ut canes, astuti ut vulpes, terribiles ut leones.* C'est ainsi qu'on a décrit avec une grande justesse le commencement, les progrès et le haut degré de puissance auquel la trop fameuse société de *Loyola* parvint autrefois. Les succès par lesquels elle prélude aujourd'hui, semblent nous menacer de voir la superstition et le fanatisme renaître de ses cendres. Si l'on

n'y prend garde, on verrait bientôt cette société se faire des prosélytes à force d'argent, et soudoyer, comme elle le faisait jadis, des hommes dans toutes les classes de la société, et principalement parmi les grands et parmi les premiers fonctionnaires de l'Etat.

La renaissance d'une société qui fut si puissante par son crédit, son influence, ses richesses immenses, et si dangereuse par son immoralité en religion comme en politique, ainsi que par les crimes en tout genre dont elle se souilla dès son origine, serait véritablement un phénomène qui semble difficile à expliquer : mais n'est-il pas plutôt la preuve incontestable que l'immoralité religieuse et politique a jeté de profondes racines dans plusieurs classes de citoyens ? et ceux-là qui sont les plus corrompus, les plus ignorans, les plus aveugles, sont précisément ceux qui se déclarent les partisans les plus chauds des jésuites, et qui désirent le plus vivement leur retour, comme devant servir d'auxiliaires dignes d'être employés à introduire ou plutôt pour maintenir dans les gouvernemens

les formes arbitraires , despotiques et tyranniques , afin d'asservir tous les peuples , les avilir , les abrutir par l'ignorance , les réduire à l'esclavage et les gouverner par la terreur. Cette corruption des principes religieux et politiques n'est point une supposition et n'est plus un problème difficile à résoudre , puisqu'elle explique si clairement la propension naturelle des partisans du despotisme , en faveur du rétablissement d'une société qui fut si despote et si immorale en religion comme en politique.

Les jésuites , par la nature même de leur institution , qui n'est point encore changée , ont des principes qui sont et seront toujours invinciblement les mêmes. C'est par cette seule raison que leurs partisans les considèrent comme une milice sacrée , très-nécessaire à l'affermissement d'un pouvoir despotique qui n'admet de lois que pour les faire exécuter par les particuliers , et non pour y soumettre les gouvernemens. Il n'est donc plus étonnant que la *société de Loyola* soit devenue l'objet de l'affection d'un parti ami des formes arbitraires et du despotisme ,

et ennemi du peuple et des droits des souverains ; car ce parti veut que l'autorité du souverain soit influencée, partagée, et même soumise au pouvoir spirituel des papes et du clergé.

Le tableau que je viens d'offrir concernant les dangers que présente la restauration des jésuites, paraîtra sans doute chargé de fortes couleurs ; mais en découvrant la vérité, je n'ai en vue que les choses et non les personnes. Je ne considère la société des jésuites que comme un être de raison, qui est invinciblement corrompu, à cause des principes dangereux qui constituent son essence, et qui ont conduit les jésuites à professer et à mettre en pratique des maximes exécrables ; or, cette société étant encore régie par la même institution, par les mêmes maximes, professera inévitablement les mêmes principes détestables, et les mettra sans aucun doute en pratique, aussitôt qu'elle en aura le pouvoir et qu'elle le jugera nécessaire à ses intérêts. Cette société produit, il en faut convenir, des hommes de mérite, et elle pourrait en produire

encore ; mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux qui la composent et qui pourraient la composer , se trouvent investis d'un esprit de corps qui est insurmontable. Ils deviennent , comme malgré eux , les partisans ou actifs , ou même indifférens , mais jamais opposans , de la propagation des principes auxquels l'existence et la prospérité de leur société est invinciblement attachée.

Ce que j'ai dit pour la société des jésuites est également applicable au clergé séculier , et autrefois au clergé régulier , qui depuis long-temps avaient l'un et l'autre dénaturé la morale chrétienne et évangélique , et qui , dans plusieurs Etats de l'Europe , marchent encore aujourd'hui sous l'étendard sanglant de l'intolérance.

Le clergé , en général , forme des vœux pour l'asservissement des Souverains à un pouvoir théocratique , qui , entre les mains des hommes , a toujours été le plus despotique , le plus tyrannique , le plus implacable et le plus sanguinaire de tous les gouvernemens , ainsi que l'histoire l'atteste.

Tous les partisans d'une autorité arbitraire, au-dessus de toutes les lois, font entre eux cause commune, et se réunissent pour désirer le rétablissement de la société despotique des Jésuites ; ils sont si aveugles et si peu éclairés , qu'ils oublient avec quelle habileté cette société abusa autrefois des idées religieuses, pour influencer , tromper et dominer les gouvernemens et les particuliers , et se les rendre tous tributaires.

Les fausses maximes dont la plupart de nos livres de théologie se trouvent encore infectés , basées sur le principe de l'intolérance , qui tendent à anéantir la morale chrétienne et évangélique , et à légitimer les formes arbitraires , despotiques et tyranniques , non-seulement en faveur des gouvernemens contre les peuples , mais encore en faveur de l'homme puissant , de l'homme riche , contre les particuliers qui leur sont inférieurs , ne prouve que trop combien la religion , non par elle-même , mais par la démoralisation de ses ministres, a pu devenir et deviendrait encore une arme offensive des plus cruelles, à la disposition des corporations reli-

gieuses , qui l'ont déjà si souvent employée ou qui voudraient encore en faire usage , soit contre les gouvernemens , soit contre la personne des souverains , soit contre des particuliers ; mais cette arme offensive tôt ou tard blesse la main de quiconque veut s'en servir. La tyrannie et l'immoralité religieuse et politique ne peuvent produire que désordres et malheurs , dans les gouvernemens comme parmi les particuliers qui se laissent corrompre par les conseils perfides de prêtres démoralisés , qui enseignent l'art de savourer le crime , en sûreté de conscience , sans remords et pour la gloire de Dieu , et qui , abusant de la *loi incontestable du plus fort* , prétendent que l'autorité , une fois revêtue de la puissance , peut impunément dédaigner les règles de la justice , de la franchise et de la bonne foi.

Cependant on doit reconnaître que l'un des bienfaits de la révolution française a été de diminuer les effets de la démoralisation religieuse , qui pesait sur les souverains comme sur les peuples , sans parler des avantages incalculables de

la liberté accordée à l'industrie et à l'agriculture , et qui se sont fait remarquer sur tous les points de la France. La masse des crimes politiques n'est pas , à beaucoup près , aussi forte qu'elle l'était anciennement dans ces temps d'ignorance , de superstition et de barbarie , pendant lesquels l'Europe gémissait dans le désordre des guerres civiles , et principalement sous le poids des guerres de religion. Il ne faut pas se dissimuler que les crimes religieux et politiques se multiplieraient de nouveau , en raison de l'influence que pourrait encore exercer le retour des principes détestables qui jadis furent proclamés par la superstition et le fanatisme.

Les crimes étaient autrefois beaucoup plus fréquens ; mais ils ne recevaient pas autant de publicité qu'ils en ont aujourd'hui , surtout depuis la liberté de la presse , qui a fait éclore un plus grand nombre de gazettes , multipliées depuis la révolution dans une progression presque décuple.

Il faut convenir que le progrès des lumières et de la saine philosophie , qui

en dépit du fanatisme éclairé l'Europe depuis plus d'un siècle , a pénétré jusques dans les tribunaux , autrefois si influencés par la superstition et l'ignorance. Cependant on vit encore , sous le règne de *Louis XV* , quelques arrêts rendus contre des sorciers , à l'existence desquels des magistrats , d'ailleurs très-respectables , accordaient encore une croyance servile. Ces jugemens sont heureusement , ainsi qu'on doit l'espérer , les derniers qui dans le dix-huitième siècle déshonorèrent l'esprit humain.

Déjà depuis long-temps la magistrature en France se distingue , et elle a produit de grands orateurs et des savans éclairés ; tels les d'Aguesseau , les Seguier et tant d'autres.

On remarque enfin que depuis la révolution un plus grand nombre encore de jeunes magistrats se succèdent avec les talens les plus éminens , et semblent rivaliser de mérite avec l'ordre illustre des avocats. Cette comparaison est sans doute le plus grand éloge qu'on puisse faire de la magistrature.

Les tribunaux n'étaient pas autrefois

à l'abri de cette corruption émanée des principes cruels de l'intolérance religieuse. Trop souvent des juges se rendirent complices d'assassinats judiciaires, d'autant plus inhumains qu'ils étaient ratifiés par des lois injustes et cruelles ; témoin les nombreuses condamnations prononcées à l'instigation des prêtres, pour cause de religion, contre des juifs, des hérétiques, des magiciens, des sorciers. Ces malheureux, toujours jugés *ab irato*, n'avaient pas toute liberté pour se défendre. Plus d'une fois ils furent condamnés à mort et exécutés sur de simples délations mensongères, qu'il n'était pas permis de contredire et de combattre. La plupart des lois se ressentaient des temps de barbarie qui les mirent en vigueur, elles étaient calquées sur les lois pénales attribuées aux empereurs *Constantin* et *Théodose*, qui non-seulement renouvelèrent les peines portées contre les magiciens et les sorciers, mais encore défendirent de les recevoir appelans des sentences rendues contre eux, et les déclarèrent en outre indignes de la clémence des princes ; de manière que les

souverains étaient privés du droit de faire grâce de la vie aux malheureux condamnés pour fait de religion. C'est ainsi que ces lois sanguinaires portaient le caractère de la vengeance implacable des prêtres ambitieux et inhumains qui les dictèrent.

Cependant les prêtres et les moines, toujours altérés de sang, ne trouvèrent pas les tribunaux civils encore assez dociles, assez sévères, assez cruels, pour immoler les victimes dénoncées par le fanatisme. Ils voulurent par eux-mêmes assouvir leurs vengeances, et conçurent le projet audacieux de créer, d'ériger, de leur propre autorité, des tribunaux ecclésiastiques dans le sein même des gouvernements, et entièrement indépendans des souverains temporels, qui y furent eux-mêmes asservis, ainsi que je le ferai voir ci-après.

Telle est l'origine des tribunaux de l'*Inquisition*. Personne n'ignore les injustices sans nombre, ainsi que les atrocités dont ces infâmes tribunaux se souillèrent pendant tant de siècles. Cette terrible institution fait frémir l'humanité,

lorsqu'on se rappelle les divers supplices que des prêtres faisaient endurer à leurs victimes , et , entre autres , la jouissance raffinée qu'ils se procuraient en faisant mourir à petit feu , et en leur présence , des hérétiques , qu'ils livraient aux flammes après les avoir revêtus d'une chemise enduite de soufre.

Dès les premiers siècles de l'Église , à l'époque à laquelle les prêtres commencèrent à s'emparer des biens temporels de ce bas monde et obtinrent tant d'influence et tant de crédit , ils persuadèrent aux souverains de propager la religion chrétienne par la violence. *Mahomet* en fit autant. On voit ensuite, jusqu'en l'an 800, deux espèces de tribunaux pour le fait de religion , les uns ecclésiastiques , qui déclaraient et dénonçaient les hérésies et les hérétiques , contre lesquels les excommunications étaient fulminées ; les autres tribunaux pour le même objet étaient séculiers et chargés de faire le procès aux hérétiques et de leur appliquer les peines portées par des lois de sang dictées sous l'influence du clergé.

En l'année 800 , le clergé et les évê-

ques, à force d'intrigues et d'*empiétement* d'autorité, se procurèrent une juridiction ecclésiastique avec le pouvoir de citer devant leurs tribunaux ceux contre lesquels ils fulminaient des excommunications si souvent injustes ; ils s'arrogeaient enfin le droit d'infliger des punitions corporelles, mais ne portant point peine de mort, telles que l'exil, l'emprisonnement ou la confiscation des biens. Ce fut enfin dans un concile tenu en l'an 1229, à Toulouse, que des évêques, sans en avoir bien certainement le droit, rédigèrent seize décrets ou articles, touchant la conduite qu'ils devaient tenir pour *rechercher et punir* les hérétiques. C'est proprement à cette époque que le clergé commença à établir une Inquisition réglée, qui dépendait entièrement des évêques, et qui par là se déclarèrent tout-à-la-fois *juges civils et ecclésiastiques*, ou, pour mieux dire, *juges et parties*, dans les causes concernant les intérêts de la religion.

Le pape Grégoire IX, sous le pontificat duquel cette institution, aussi irrégulière qu'ambitieuse, obtint tant de

succès , voulant donner plus d'activité à l'Inquisition , confia , en l'an 1232 , la direction de ce tribunal aux seuls frères-prêcheurs religieux de S. Dominique. Ces moines fanatiques , excités en outre par le pape , exercèrent leur charge de juges de l'Inquisition , à Toulouse , avec tant de rigueur et de cruauté , que le peuple amenté , et ayant à sa tête le comte Raymond , qui gouvernait cette ville , en chassa les *Inquisiteurs* , ainsi que tous les dominicains , y compris l'évêque , nommé aussi Raymond , qui , étant du même ordre de S. Dominique , avait favorisé ces nouveaux inquisiteurs de tout son crédit.

Ce pape , *Grégoire IX* , était digne d'avoir favorisé les progrès du *Saint Office* ; car c'est ainsi qu'était dénommé ce tribunal de sang. Le règne de ce pape n'est qu'un tissu abominable d'intrigues odieuses , d'impostures , d'audace et de perfidie. Le récit en est irrévocablement consigné dans l'histoire ; chacun peut aller le vérifier , et il serait trop long d'en présenter ici un plus grand détail. Cependant , pour donner une idée de l'am-

bition , de l'orgueil et de la démenche de ce pape , je citerai la lettre qu'il adressa au Roi de France , dans laquelle il s'exprime ainsi qu'il suit : « *Nous avons condamné Frédéric , soi-disant Empereur , et lui avons ôté l'empire ; nous avons élu à sa place le prince Robert , nous le soutiendrons de toutes nos forces et par toutes sortes de moyens.* »

C'est de cette manière que s'exprimait le pape Grégoire envers l'Empereur Frédéric II, auquel il avait voué une haine implacable , jusqu'à prêcher une croisade contre ce prince , qu'il avait déjà excommunié. En s'adressant au Roi de France , ainsi qu'au prince Robert d'Artois , frère de Saint-Louis , ce pape cherchait à semer la discorde parmi les Souverains de l'Europe , et à les exciter à s'entre-détruire les uns les autres , pour satisfaire les fureurs pontificales, qui aveuglaient ce pape au point de le rendre insensé. L'histoire rapporte qu'il mourut de dépit et de rage, en apprenant le peu de succès des trames qu'il avait ourdies contre l'Empereur Frédéric.

L'institution de la trop fameuse *Inquisition* fut le résultat de cette conspiration permanente depuis tant de siècles, de la part des papes et du clergé séculier et régulier, contre l'autorité des souverains de l'Europe, dans le gouvernement desquels ils cherchèrent constamment à s'immiscer et à y exercer un pouvoir réel, en s'emparant d'une partie de l'autorité publique, qui ne doit exclusivement appartenir qu'au Souverain.

Cependant les prêtres, toujours ambitieux, profitèrent de l'ignorance des peuples et de la faiblesse des Rois peu éclairés, pour s'arroger la faculté d'instituer ce tribunal effrayant de l'Inquisition, dont ils se rendirent les maîtres absolus, et devant lequel ils allèrent jusqu'à oser prétendre y faire comparaître non-seulement tous les sujets des divers états de l'Europe, mais encore les Souverains eux-mêmes. On vit un souverain superstitieux et faible se laisser tirer du bras une palette de sang par le ministère de l'Inquisition, afin de se purger du crime dont il était accusé, et

se racheter ainsi du supplice. Un autre monarque (1), non moins superstitieux, mais plus fanatique et plus cruel, demanda à un *grand inquisiteur* la satisfaction barbare de voir un *auto-da-fé*. On le lui accorda bien volontiers, et quarante malheureux, presque tous prêtres ou religieux, furent brûlés vifs en sa présence. Avant cette exécution, on avait fait défiler devant ce prince ces quarante victimes du fanatisme. L'une d'elles, en s'arrêtant, osa adresser la parole à ce prince, et lui dit : « *Ne souffrez pas, Sire, qu'on brûle si cruellement tant de malheureux : pouvez-vous être témoin d'une si grande barbarie sans gémir ?* » Le Roi était tellement fanatisé par les prêtres dont il s'entourait, qu'il répondit : « *Si mon fils était suspect d'hérésie, je le livrerais moi-même à l'Inquisition. Mon horreur pour vous et pour vos semblables est telle, que si on manquait de bourreau, j'en servirais*

(1) *Philippe II*, Roi de Naples, de Sicile, d'Angleterre et d'Espagne, né en 1527, mort en 1598, fils de l'Empereur *Charles-Quint*.

moi-même : » Et c'est ce même prince qui se rendit coupable d'un parricide, en trempant ses mains dans le sang de son propre fils.

A quelles calamités les peuples ne seraient-ils pas exposés, si le fanatisme pouvait de nouveau pervertir à ce point l'esprit des souverains, auxquels le devoir et la loi du plus fort nous ordonnent d'obéir!

Que de milliers de victimes l'inquisition ne fit-elle pas périr par le poison, par le fer et par le feu! Les formes et la manière dont cette terrible juridiction ecclésiastique s'exerça de tout temps, furent terribles, et inspiraient l'épouvante. Tous les crimes d'*hérésie*, de *magie*, de *sortilège*, de *judaïsme* et de *mahométisme*, étaient du ressort de cet affreux tribunal. Les officiers de l'Inquisition sous le nom de *familiers*, étaient chargés de la capture des accusés, et lorsqu'un familier se présentait dans les maisons pour faire des arrestations, les prévenus se laissaient emmener, sans oser résister, ni rien dire. La frayeur que causaient ces arrestations était si grande, que ni les voisins, ni les amis, ni

les parens de ceux qui étaient arrêtés n'osaient murmurer. On vit souvent le père livrer ses enfans, et le mari sa femme. S'il arrivait qu'un criminel se fût échappé, tous ceux qui étaient accusés d'avoir favorisé son évasion étaient également pris et conduits en prison. Les prisonniers étaient ordinairement renfermés un à un, et quelquefois deux à deux, dans des cachots étroits et malsains. Lorsqu'on leur faisait subir un interrogatoire, qui souvent ne leur était accordé qu'après un long espace de temps, on se contentait de leur dire, *de quoi vous sentez-vous coupable ?* On forçait en quelque sorte les prévenus à s'accuser eux-mêmes. Les discussions et la défense de l'accusé étaient pour ainsi dire bannies de cet horrible tribunal, qui toujours affectant un silence dédaigneux et désespérant, se regardait comme infailible dans ses accusations. Les parens du criminel le regardant déjà comme mort, s'habillaient en deuil ; ils n'osaient solliciter ni son prompt jugement, ni sa grâce, ni même s'approcher de la prison, tant ils craignaient de paraître suspects et d'être envc-

loppés dans le même malheur. Quelquefois les parens, épouvantés, prenaient la fuite et se réfugiaient dans les pays étrangers ; car chacun redoutait d'être accusé de complicité. Lorsqu'un accusé, faute de preuves, était renvoyé, ce n'était presque toujours qu'après avoir subi une longue détention, et toujours il était obligé de payer des frais ruineux, au profit de l'inquisition. Le secret de toute la procédure était si rigoureusement observé, qu'on ne savait jamais le jour destiné pour prononcer la sentence ; toutes les mesures enfin étaient prises pour porter le désespoir dans l'âme des victimes sacrifiées par le fanatisme. C'est ainsi que de tous temps les procédés des prêtres portèrent toujours le caractère de la vengeance et de l'atrocité les plus raffinés.

L'arrêt de condamnation appelé *auto-da-fé*, se rendait ordinairement en public, et chaque prisonnier, qui jusqu'alors ignorait le sort qui l'attendait, commençait à deviner sa fatale destinée par les habits dont il était revêtu pour paraître de vant ses juges ; sur la plupart de ces sortes

de vêtemens, le fanatisme y faisait peindre des figures hideuses, représentant des diables accompagnés de flammes. Tel habit indiquait la réclusion, tel autre habit annonçait que le coupable sera brûlé sur un bûcher, mais après avoir été étranglé; tel autre habit faisait connaître que le criminel sera brûlé vif, attaché à un poteau, au milieu de fagots et autres matières combustibles.

C'est de cette manière que la célèbre *Jeanne d'Arc* fut brûlée vive, sur un bûcher en place publique, d'après un jugement inique, rendu devant un tribunal de sang, présidé par un Evêque fanatique, assisté d'un Frère Prêcheur vicaire de l'Inquisition, et de cinquante prêtres, tous animés de vengeance et de dépit. On ne peut lire sans émotion la noble réponse, simple et modérée, que la *Pucelle d'Orléans* adressa à ses juges, ou plutôt à ses bourreaux, en leur disant : « *Vous ne voulez écrire que ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas faire mention de ce qui est pour moi.* » On le demande, ce tribunal altéré d'un sang innocent, n'avait-il pas violé toutes

les règles de la justice, du bon sens et de la raison? N'avait-il pas foulé aux pieds la morale chrétienne et évangélique, qui ne nous prêche que la charité et l'indulgence?

Tous nos livres d'histoire sont saïs par les crimes, sans nombre, des ministres démoralisés d'une religion sublime, qui met la charité au-dessus de toutes les vertus (1). Ces prêtres ambitieux, inhumains et prévaricateurs, non-seulement commirent par eux-mêmes, et sans remords, des assassinats judiciaires, en se constituant juges dans les tribunaux illégitimes qu'ils se permirent de créer; mais encore ils exercèrent toute leur influence dans les tribunaux civils, qu'ils démoralisèrent. Ils y firent siéger l'ignorance, la superstition et le fanatisme. On vit, à leur instigation, des juges peu éclairés et asservis à l'esprit de parti dont ils étaient animés, interpréter les lois dans un sens forcé, condamner l'innocent, renvoyer les coupables absous, appliquer des peines disproportionnées, qualifier

(1) Voyez pages 245 et 319.

de crime ce qui pouvait n'être qu'une faute , favoriser presque toujours , au préjudice des faibles , les oppresseurs en crédit , l'homme riche et puissant , l'homme protégé par les grands.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la sublime *institution du jury* , basée sur la justice , sur la morale , sur la raison et le bon sens , consacrée par la volonté d'un Roi juste et éclairé , a cependant trouvé des ennemis , qui constamment cherchent à la repousser et font tous leurs efforts pour la paralyser. On voit les implacables partisans des formes arbitraires et du despotisme se permettre sans cesse de combattre l'institution du jury , de l'attaquer par des raisonnemens absurdes , qui décèlent l'ignorance et la mauvaise foi : ils n'en parlent qu'avec haine , dédain ou mépris. Ne pouvant encore faire disparaître une institution aussi morale , aussi juste , aussi philanthropique , ses ennemis l'ont neutralisée , c'est-à-dire qu'ils en ont diminué les bons effets , en s'opposant à l'élection libre des jurés , et en reculant tous les jours l'époque à laquelle cette belle institution

doit être perfectionnée et dégagée des entraves auxquelles elle est encore assujétie.

Il est encore une autre opinion immorale en politique, qui circule dans la société, et qui dérive de la démoralisation religieuse, ainsi que je vais le démontrer; malheureusement cette opinion trouve de nombreux sectateurs parmi les éternels ennemis des droits légitimes des peuples, et parmi les partisans obstinés des formes arbitraires, despotiques et tyranniques, et qui prétendent que les lois ne sont faites que pour être observées par le peuple, et non par les gouvernemens, comme étant au-dessus de toutes les lois et pouvant les enfreindre ou se dispenser d'y obéir.

Je veux parler de l'opinion injuste qui condamne le peuple à l'ignorance, et qui tend à l'avilir, à l'abrutir, sous prétexte de le rendre plus soumis, plus dévoué à l'autorité, plus insensible au mépris et à l'abjection à laquelle le parti servile veut le condamner, et le disposer à adopter, sans discernement, des croyances absurdes et superstitieuses,

obtenir enfin plus de facilités pour le gouverner et le dépouiller.

Le fanatisme, qui de tout temps, et dans son intérêt, montra une opposition constante à l'enseignement des sciences, aux progrès des lumières et à l'empire de la raison et du bon sens, est parvenu à pervertir l'opinion publique sur l'objet dont je m'occupe en ce moment. Il en est résulté qu'un assez grand nombre d'hommes, très-estimables d'ailleurs, mais pour la plupart assez bornés, et faute d'y avoir bien réfléchi, se laissant entraîner par un esprit de parti, adoptent et soutiennent que l'ignorance doit être le partage du peuple, qu'il n'est pas appelé à jouir des bienfaits de l'instruction, et que, moins il est éclairé, plus il est aisé de le gouverner. Si l'ignorance et la sottise personnifiées étaient revêtues d'autorité, elles ne pourraient raisonner différemment. Les esprits peu éclairés sont plus susceptibles que d'autres d'être vains et orgueilleux; mais ils ne sont pas à l'abri d'un sentiment de honte, lorsque leur petitesse et leurs vues étroites sont dévoilées devant les hommes ins-

truits , dont ils craignent le mépris. Il n'est donc pas étonnant que l'ignorance qui commande , se sente humiliée d'être jugée par la science , qui est obligée d'obéir. Il en résulte , d'un côté , que l'ignorance se venge de la science par la terreur , et de l'autre , elle cherche à propager les ténèbres , afin d'en imposer plus facilement , et de n'avoir que des idiots et des hommes avilis à commander.

Tels sont les principes et les motifs sur lesquels est basée l'opinion de ceux qui condamnent le peuple à l'ignorance.

Je vais essayer de prouver que cette opinion est contraire à l'équité. En effet , qui oserait nier que l'ignorance n'ait , de tout temps , produit la superstition et le fanatisme , dont elle fut toujours la compagne fidèle ; et personne ne l'ignore , la superstition et le fanatisme furent toujours les plus grands fléaux de l'humanité.

L'ignorance a la propriété inévitable d'avilir les hommes , de les abrutir , de les exposer enfin à tous les malheurs qui menacent celui qui se laisse tromper. Or , de quel droit ceux-là qui condamnent le

peuple à l'ignorance, voudraient-ils qu'une portion de la population qui compose un Etat, fût plus malheureuse que l'autre portion ? Un arrêt aussi injuste n'a pu être dicté que par l'égoïsme et la méchanceté. Il n'appartient qu'aux destins de distribuer le bien et le mal.

Jamais le mal ne peut produire que le mal. L'ignorance, qui est un mal, ne peut jamais produire le bien ; il est donc injuste de condamner le peuple à l'ignorance, cette injustice est une mauvaise action qui, dans aucune hypothèse, ne peut faire le bonheur de la société, ni devenir un bienfait politique, ni servir de moyen pour mieux gouverner.

Pour prouver qu'il serait avantageux de condamner le peuple à l'ignorance et arrêter ou entraver l'instruction dans les dernières classes de la société, il faudrait démontrer auparavant que les peuples barbares, non civilisés et plongés dans la superstition, le fanatisme et l'ignorance, étaient moins enclins aux révoltes et plus faciles à gouverner que les peuples civilisés ; il faudrait nous prouver qu'ils

ont été moins exposés aux horreurs des guerres civiles et des guerres de religion. Eh! qui pourrait le prouver? Mais le fanatisme, qui est le père du mensonge et de l'erreur, veut, à tout prix, tromper les hommes. Il a trop d'intérêt à envelopper sa victime dans les ténèbres de l'ignorance, afin de l'immoler sans péril et la dépouiller avec plus de sécurité.

Personne n'ignore que les prêtres, plus ou moins instruits, soit du paganisme, soit du christianisme, ne se soient rendus les ministres de la superstition et du fanatisme par intérêt et par égoïsme. On n'oubliera jamais qu'ils ne firent l'acquisition d'autant de richesses et de domaines immenses, d'autant de considération et d'autorité, que dans les siècles de stupidité et de barbarie, pendant lesquels les peuples, et même les gouvernemens, étaient asservis sous le joug superstitieux des croyances les plus absurdes. Il n'est donc pas surprenant que ce soit principalement le clergé qui toujours manifesta le plus d'opposition aux progrès de l'instruction parmi le peuple. Aussi nous voyons qu'il se coalise avec le

parti extrême des *ultra*, pour combattre et ridiculiser *l'enseignement mutuel*. Ils réunissent tous leurs efforts pour s'opposer à la propagation de cet excellent mode d'instruction, uniquement parce qu'il est le meilleur et parce qu'il est à la portée de la classe la moins aisée, et comme étant le procédé le plus facile, le plus abrégé et le moins coûteux.

Les prêtres et leurs aveugles partisans, qui condamnent les peuples à l'ignorance, et dont l'opposition est aussi haineuse que déraisonnable, contre *la méthode de l'enseignement mutuel*, n'ont attaqué cette méthode que parce qu'elle remplissait trop bien le but de l'instruction du pauvre. En effet, un seul instituteur, au moyen de l'enseignement mutuel, dans un temps moins long de plus de moitié et presque sans frais, pourrait instruire avec plus de succès le même nombre d'élèves auxquels une douzaine de *Frères*, dits de *la Doctrine Chrétienne*, pourraient à peine suffire. On sait que les *Frères* de la *Doctrine* ne veulent être employés que deux à deux, et qu'ils exigent des salaires beaucoup plus

considérables. Ce que j'avance est si facile à vérifier et si connu du public, que je dois me dispenser d'entrer ici dans d'autres détails à ce sujet.

Qu'on ne dise pas que ce soient les intérêts de la religion qui aient produit cette divergence d'opinion sur l'utilité ou le danger de l'enseignement mutuel; la réponse la plus simple et la plus juste qu'on puisse adresser aux *faux dévôts* auxquels le mensonge est si familier, et qui se sont déclarés avec tant de mauvaise foi les ennemis de cette méthode de l'enseignement mutuel, serait de leur dire: « Pourquoi n'obligez-vous pas » les Frères de la Doctrine à employer » eux-mêmes cette nouvelle méthode, » si facile, si expéditive, si peu coûteuse? » On ne pourrait pas sans doute accuser cette méthode d'être contraire à la religion et aux bonnes mœurs, en la confiant à ces mêmes Frères de la Doctrine, mais toutefois en leur supposant les qualités qui constituent un bon instituteur pour les enfans: car il faudrait que les Frères de la Doctrine abandonnassent cette attitude austère et si inutile, qu'ils

affectent ; il faudrait qu'ils voulussent bien comprendre que la rudesse des maîtres , ainsi que les punitions multipliées , ne tendent qu'à avilir les enfans , à les rendre stupides et hébétés , et à leur faire détester l'étude ; tandis qu'au contraire , par la méthode de l'enseignement mutuel , les enfans s'instruisent eux-mêmes avec plaisir , et pour ainsi dire en jouant , sans être affligés par la présence d'un maître , toujours imposant et peu agréable , à cause de la disproportion de l'âge. On a remarqué enfin qu'en confiant aux enfans le soin de s'instruire eux-mêmes et de se surveiller entre eux , on avait trouvé le meilleur moyen d'amuser , de fixer , de s'emparer de l'imagination des enfans , même les plus jeunes , au point de les occuper entièrement , sans les fatiguer ni les rebuter , mais au contraire y exciter naturellement une noble émulation qui rend les punitions en quelque sorte inutiles. En effet , elles sont généralement très-rarees dans les écoles d'enseignement mutuel : mais ce sont malheureusement les avantages mêmes de cette méthode , qui la rendent l'objet

de la haine des prêtres mal-intentionnés ou peu éclairés , ainsi que de la faction servile ennemie déclarée de l'instruction et des lumières. Ce parti servile ne préfère les Frères de la Doctrine que parce qu'il s' imagine que la méthode de ces derniers accoutume les enfans à être conduits et gouvernés par la terreur et la crainte des châtimens.

L'opinion et les motifs qui condamnent les peuples à l'ignorance sont donc faux , et le principe sur lequel ils sont basés est anti-social et immoral, en religion comme en politique. Il est encore démenti par l'histoire ; car il est bien facile d'y trouver la preuve que les peuples ignorans et superstitieux n'obtinrent jamais une plus grande somme de tranquillité et de bonheur , que les peuples civilisés et éclairés qui cultivèrent les sciences avec succès. Tous les maux qui fourmillèrent dans les siècles de barbarie , déposent contre l'infâme principe qui condamne le peuple à être avili et abruti, faute d'instruction. N'est-ce pas le fanatisme religieux et l'absence des lumières, qui produisirent tant de guerres de religion , si

tenaces, si haineuses, si atroces, qui causèrent tant de dévastations, tant d'assassinats, tant de massacres, et plus d'une *Saint-Barthélemi*, ordonnées par des prêtres? N'est-ce pas pendant les temps d'ignorance que le clergé parvint avec le plus de facilité à abuser de la stupidité des peuples, pour les spolieer et s'emparer de grandes richesses? Les prêtres, égoïstes par état, toujours avides des biens de ce bas monde, toujours jaloux d'obtenir des distinctions, des honneurs et de l'autorité, sont donc les seuls intéressés à priver les hommes de l'instruction à laquelle ils ont tous un droit égal, ou à replonger dans l'ignorance les peuples qui commençaient à s'instruire.

Les souverains seraient bien dupes, ou bien peu éclairés sur leurs véritables intérêts, s'ils s'en rapporteraient aux conseils des prêtres égoïstes et ambitieux, qui voudraient leur faire accroire qu'il est plus utile de condamner le peuple à l'ignorance et à l'esclavage, plutôt que d'instruire et de former des hommes; tandis, au contraire, que l'affection paternelle des Rois envers les peuples

doit être égale pour tous. Le chef de la famille ne doit déshériter aucun de ses enfans ; car le souverain est le père de ses sujets.

On conçoit maintenant la raison pour laquelle *l'enseignement mutuel*, cette première éducation populaire, trouve une si grande opposition de la part de ceux qui ont tant d'intérêt à empêcher le peuple de s'éclairer.

Les *Jésuites*, présentement anonymes ou pseudonymes, sous la dénomination de *Pères de la foi* ou de *Missionnaires*, sont également, ainsi que les autres prêtres et leurs aveugles adhérens, les ennemis les plus acharnés contre cette nouvelle méthode d'instruction, uniquement parce qu'elle est peu coûteuse et à la portée du pauvre. Une aussi forte opposition est bien naturelle de la part d'une société encore déguisée, qui craint la lumière, dont l'existence est frauduleuse, et dont les principes de morale en religion comme en politique sont si vicieux. Elle voudrait que tous les hommes fussent des imbéciles, afin de les tromper plus facilement, de les dé-

pouiller plus aisément, et de parvenir enfin à reconquérir son ancienne influence, son ancienne autorité et surtout ses richesses.

Telles sont les vues ambitieuses que les *Pères de la foi* ont le plus grand soin de voiler, sous le prétexte spécieux des intérêts de la religion, auxquels ils joignent adroitement ceux du souverain et de son gouvernement.

Les Jésuites auront beau vouloir en imposer, les faits parlent contre eux; car les gouvernemens qui en écouteront les conseils perfides, qui s'en laisseront corrompre par des principes détestables en matière de religion et sur l'art de gouverner, chez lesquels les formes arbitraires, l'absence de toute bonne foi et l'immoralité politique, seraient le plus en vigueur, n'en recueilleraient que désunion, que troubles. Le danger, en renaissant sans cesse, semble sans cesse provoquer, nécessiter des formes acerbes et des actes tyranniques, qui sans cesse servent d'aliment au mécontentement général. Le mauvais exemple que de pareils gouvernemens offrent aux peuples qui

sont dans leur dépendance , achève de corrompre toutes les classes de la société et d'y propager l'immoralité. Les hommes qui se trouvent comprimés entre leurs devoirs et la crainte d'être froissés par l'autorité , se laissent bientôt entraîner dans le torrent de la corruption ; ils deviennent les fauteurs du vice ; et les gouvernemens vicieux , qui ne distribuent des grâces , des faveurs et des emplois , qu'à leurs adulateurs dévoués , trouvent bientôt des complices avilis pour opprimer le peuple.

On voit aussi des hommes de lettres prostituer leurs talens et se laisser acheter par un parti , dont souvent ils méprisent les principes , les erreurs , l'immoralité et les petitesse.

Les ouvrages périodiques , qui servent d'arène où les partis sont appelés à se mesurer , se trouvent également réduits à l'esclavage. L'attaque y est permise au parti favorisé ; mais la défense y est entravée par la partialité la plus éhontée. Que de gazettes radoteuses , souvent mal écrites , en contradiction perpétuelle avec le bon sens et la rai-

son , deviennent les trompettes de la sottise , approuvent tous les crimes religieux et politiques , commandés par l'immoralité la plus profonde , et commis , même par des Turcs , au nom de la divinité , pour des intérêts de religion , ou bien par raison d'Etat et de haute politique ; vantent enfin le charme des formes arbitraires , injustes et tyranniques , et préconisent les gouvernemens fondés sur la terreur et les cruautés ! ces Gazettes soudoyées ; mais avilies , méprisables et corrompues , semblent avoir entièrement oublié qu'un souverain juste et éclairé n'est pas un tyran ; mais qu'il doit être le père de ses sujets.

Les gouvernemens ne peuvent donc jamais espérer la paix interne dans l'Etat que par un retour sincère vers la bonne foi et vers la pratique de la morale chrétienne et évangélique , adaptée à l'art de gouverner les peuples , en se mettant en garde contre les conseils perfides des prêtres démoralisés , des prêtres impies , d'autant plus dangereux qu'ils se servent du masque de la sublime religion chrétienne , pour en imposer aux âmes faibles et imprudentes , qui se laissent

tromper d'une manière aussi évidente.

Il est donc démontré , pour quiconque voudra y réfléchir , et d'après l'expérience , que la restauration des Jésuites ne pourra jamais produire autre chose , que le malheur des souverains et des gouvernemens qui voudront les accueillir. Ce n'est pas tant la personne des Enfans de Loyola , contre lesquels on ne doit nourrir aucun sentiment de haine , mais ce sont leurs maximes infâmes , immorales et anti-sociales , qui toujours attireront la malédiction sur l'Etat qui adopterait leurs principes en politique. Ce que j'avance ne contient aucune personnalité. La *Société de Loyola* , telle qu'elle existe aujourd'hui , et sous telle dénomination qu'elle puisse prendre pour déguiser sa marche , peut se composer , sans doute , de très-honnêtes gens ; mais , ainsi que je l'ai déjà dit (page 368) , ils sont tous nécessairement investis du même esprit de corps. Malheureusement leur conduite actuelle ne prouve que trop leur attachement invincible à leur *constitution* , telle qu'ils l'ont reçue du pape *Paul III* , en 1540 , et

sous le régime de laquelle ils paraissent bien déterminés à se maintenir. Je veux parler du quatrième *vœu d'obéissance absolue envers le pape*. N'a-t-on pas vu les *Pères de la Foi*, pendant les dernières missions qu'ils se sont arrogé le droit de faire en France de leur propre autorité, et sans en avoir obtenu l'autorisation spéciale de *l'ordinaire des lieux*, affecter d'être indépendans des Évêques et des Curés dans les paroisses de ville et de campagne ? Ne leur a-t-on pas vu décliner ainsi la juridiction ecclésiastique et spirituelle dudit *ordinaire des lieux*, qui, en France, est pour la religion, la seule autorité légitime *en matière de discipline* ? Cette indépendance, cette indocilité, annoncent que les Jésuites, toujours ambitieux, sont et seront toujours les mêmes. *Simia semper simia*.

La présence de ces moines intrus, qui, sans en avoir le droit, sans être légitimement appelés en France, cherchent à s'y rétablir par ruse, est d'un sinistre augure, et semble nous présager les mêmes désordres, les mêmes malheurs, que cette *société de Loyola* produisit

autrefois avant son abolition, et à l'époque à laquelle les Jésuites furent chassés ignominieusement par la majorité des gouvernemens de l'Europe, comme perturbateurs de l'ordre public et du repos des Etats.

L'existence actuelle et précaire de ces moines réfractaires, toujours désobéissans et rebelles, malgré l'abolition de leur ordre, malgré la bulle d'extinction publiée par le *pape Ganganelli, Clément XIV*, dont il est fait mention ci-dessus page 316, et en dépit des lois du royaume de France, qui en proscrivent les ordres monastiques, n'est-elle pas une preuve bien convaincante combien cette société est incorrigible et dangereuse? Elle n'annonce que trop des vues séditieuses, et l'intention d'employer *tous les moyens possibles* pour arriver à son but. On doit bien se ressouvenir de ce que signifient, en politique, ces terribles expressions : *Tous les moyens possibles*, c'est-à-dire *tous les crimes*. L'explication que j'en ai donnée ci-dessus (p. 341 à 344), ne laisse aucun doute à cet égard.

Aujourd'hui encore souples et ram-

ans, les *Jésuites*, demain , seraient fiers et terribles , si leur puissance égalait leur ambition : malheur au Souverain qui deviendrait pour eux un obstacle insurmontable à l'exécution de leurs vastes projets ; les principes jésuitiques sont là , qui le menacent du poignard , du poison et des pétards.

L'immoralité politique , prêchée et pratiquée par les jésuites , n'est-elle pas admise , n'est-elle pas enracinée dans la plupart des gouvernemens ? Si tous les crimes politiques et religieux commis autrefois , sous le secret impénétrable du machiavélisme , pouvaient être dévoilés , que d'empoisonnemens , que de meurtres , que d'assassinats , que de brigandages , seraient la honte de ceux qui en furent les auteurs !

Cependant le moment n'est pas encore venu , auquel les *Jésuites* leveront la tête , pour mettre en jeu leur influence pernicieuse et déployer la puissance encore mal assurée qu'ils aspirent à consolider *per fas et nefas*. Ils se bornent , quant à présent , à travailler en silence , dans l'obscurité. Les hommes , en général , sont im-

prévoyans, ils sont si peu réfléchis , qu'ils semblent ne pas faire attention que cette société incorrigible et audacieuse a déjà fait aujourd'hui d'immenses progrès. Leur influence , déjà , s'étend d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Le nombre des personnes qui la composent , quoiqu'inconnu , va toujours en augmentant , leurs partisans paraissent également se multiplier. Déjà les jésuites ont obtenu de grands moyens pécuniaires , et par un prestige difficile à expliquer , ils savent faire employer à leur profit des sommes considérables , dont ils disposent à leur gré , comme si en effet ils en étaient les possesseurs : déjà ils bâtissent , comme autrefois , ou font bâtir à leur profit dans divers pays , dans divers Etats , des maisons , des séminaires ; déjà ils possèdent plusieurs établissemens ; ils font tous leurs efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse et de la direction des séminaires , mais en employant tous les moyens pour se maintenir dans l'indépendance des *Universités* ainsi que de l'*ordinaire des lieux* , c'est-à-dire des Evêques , auxquels ils ne se soumettent

en apparence , qu'autant qu'ils parviennent à les séduire , pour les ranger au nombre de leurs partisans dévoués. Ils font des missions , sans en avoir le droit ; ils s'agitent enfin de mille et mille manières , et veulent à tout prix se rendre nécessaires. Cependant , malgré la finesse de leurs intrigues , malgré l'esprit délié avec lequel ils ont ourdi la trame de leurs entreprises ambitieuses , ils ne paraissent aux yeux de l'observateur que les dignes dépositaires des maximes jésuitiques , et animés du même esprit dont leurs prédécesseurs étaient guidés. Les modernes *disciples de Loyola* ne paraissent pas disposés à déroger aux principes dominateurs de leurs devanciers , ainsi qu'aux axiômes qui consacrent l'immoralité en politique comme en religion. Les Jésuites , désormais , ne peuvent plus renoncer à ces axiômes , car l'ambition , la soif insatiable des richesses , le désir ardent d'obtenir de la considération , de l'influence et du crédit , sont les véritables motifs et le premier mobile qui les font agir.

Malgré l'indépendance de *l'ordinaire des lieux* , dans laquelle la *Société de*

Jésus veut se maintenir , ainsi que je l'ai fait voir ci-dessus , cette société , par un intérêt machiavélique , fait cause commune avec le clergé séculier , auquel elle consent à se réunir , pour s'opposer , autant qu'il leur est possible , {aux progrès des lumières parmi le peuple.

Les Jésuites et le clergé se coalisent donc pour sacrifier à leurs vues ambitieuses les bienfaits de l'instruction publique ; mais quoi qu'en disent ces éternels ennemis des peuples , des Rois et des gouvernemens , l'éducation du pauvre n'en est pas moins le ressort le plus important , qui doit assurer la prospérité des nations , en favorisant les progrès de la civilisation. L'éducation éclaire l'homme , développe les facultés de son esprit , le rend meilleur et plus heureux ; mais les prêtres qui fondent leurs succès , leur fortune , sur l'imbécillité des peuples et sur l'imprévoyance des souverains et des gouvernemens peu éclairés , s'opposent et s'opposeront toujours aux progrès des lumières. Ils ne voudraient pas que les gouvernemens , ni les peuples , connussent leurs droits respectifs et leurs

devoirs réciproques : d'un côté, ils trompent les premiers en leur persuadant d'user despotiquement de l'autorité légitime qui leur est déparée pour le bien de la société, et en leur conseillant de se faire obéir par la terreur ; et de l'autre côté ils cherchent à avilir les hommes en les abrutissant par l'ignorance. L'appréhension des prêtres contre l'éducation du peuple est telle, qu'ils poussent à cet égard leurs craintes jusqu'à la petitesse, et montrent une haine ridicule contre *l'enseignement mutuel*, comme si cette méthode devait former des académiciens ; tandis qu'elle n'est destinée qu'à enseigner les élémens de la première éducation, qu'on ne saurait, sans la partialité la plus injuste, refuser même à la classe la plus pauvre du peuple, ainsi que je l'ai déjà exposé ci-dessus, pages 388 et suivantes.

Le clergé régulier ainsi que les jésuites, sont également intéressés à faire tous leurs efforts pour en imposer aux gouvernemens, comme aux particuliers, et faire accroire aux uns et aux autres que l'influence et l'existence des prêtres, fondées

sur des revenus considérables , sont nécessaires et même indispensables pour l'intérêt de la religion , pour assurer l'autorité des Souverains et pour affermir les gouvernemens. Les prêtres , déjà , ont su profiter de l'influence qu'ils exercent sur les consciences , pour récupérer une partie , déjà immense , des richesses temporelles que la révolution française leur a fait perdre ! Et l'on sait que les biens de ce bas monde sont , beaucoup plus que les biens spirituels , l'objet principal de leurs vœux les plus ardens.

Qui le croirait ! le culte catholique en France perçoit environ *cent millions* par année , tant en argent , qu'en offrandes de diverses natures , prélevés sur la masse totale des revenus du peuple français , ainsi que je vais l'expliquer. Les réflexions que je fais à ce sujet ne renferment ni reproches , ni regrets sur la bonne fortune des prêtres ; ils la doivent à leur adresse , à leur influence , à l'ascendant naturel qu'ils exercent sur les consciences , et au juste intérêt qu'inspire le culte de la religion dont ils sont les ministres.

L'énoncé de cette somme de *cent millions* ne paraîtra pas sans doute exagéré, si, à la dépense de *trente millions*, au moins, que le gouvernement consacre tous les ans, en argent, pour subvenir aux frais de toutes les branches du culte religieux, si, dis-je, on y ajoute les contributions pécuniaires et volontaires que chaque diocèse, et presque toutes les communes, accordent annuellement aux Evêques et aux Curés, sans compter les honoraires que les prêtres perçoivent pour l'exercice du culte, pour la dispensation des sacremens, et pour les mariages, les baptêmes et les enterremens, en observant qu'une partie de ces honoraires sont tarifés.

On ne doit pas non plus oublier de mettre en ligne de compte les *donations* de sommes d'argent, de meubles et d'immeubles, par actes notariés, ainsi que les offrandes de toutes natures, faites en argent, en vases sacrés, en ornemens et habillemens, en décorations, en frais de processions, de missions, en constructions et réparations d'autels, de chapelles, de maisons, de presbytères, de séminaires,

d'églises, etc., etc., etc. Les calculateurs, plus instruits des détails sur chacune des dépenses qui viennent d'être indiquées, trouveront bien certainement qu'en les réunissant toutes, elles formeraient un total qui, probablement, dépasserait encore la somme de *cent millions*.

Quoi qu'il en soit, cette bonne fortune, qui s'est opérée si promptement en faveur du clergé, et que les *jésuites*, fins et adroits, se sont empressés de venir partager avec les autres prêtres, sur lesquels ils semblent toujours vouloir primer, présente un tableau bien remarquable, qui fait ressortir l'état misérable des *Emigrés* et celui des nombreux militaires qui depuis la restauration, et après avoir consacré leur jeunesse à s'instruire dans leur métier, après avoir versé leur sang pour la défense de la patrie, se trouvent néanmoins congédiés, parce qu'ils ont perdu la confiance du gouvernement. En effet, leur présence est réputée dangereuse dans les rangs, et ils sont en conséquence renvoyés avant l'âge des retraites, auxquelles on leur enlève désormais l'espoir de parvenir, malgré les

promesses formelles des lois et des ordonnances. Ils voyent enfin leurs services méconnus ou mal récompensés.

Il est nécessaire sans doute de salarier les cultes ; mais les prêtres seraient blâmables si , après avoir obtenu une existence suffisante , ils continuaient , en montrant une avidité insatiable , à solliciter continuellement , soit par eux-mêmes , soit par leurs aveugles et trop zélés partisans , de nouveaux avantages , qui doivent cependant avoir des bornés.

Le clergé , sans doute , doit s'applaudir d'avoir réparé aussi rapidement ses pertes , et d'avoir obtenu des revenus qui compensent en grande partie les biens immenses dont il s'était autrefois emparé , et dont la révolution française a fait justice ; mais si on compare son sort avec celui de la plupart des émigrés , qui ont beaucoup perdu par la révolution française , sans obtenir des dédommagemens aussi considérables que ceux accordés aux prêtres , on conviendra que ceux-ci ont été plus habiles que ceux-là , en ce qui concerne les biens terrestres et les intérêts de ce bas monde. Ce succès

prouve que les ministres des autels ne se sont pas toujours bornés aux biens spirituels, dont la jouissance n'est parfaite que dans l'autre monde.

En convenant que les Emigrés pourraient avoir des droits à quelques dédommagemens, on ne peut se refuser de convenir aussi qu'ils ne sont pas les seuls auxquels la révolution ait fait éprouver la perte de leur fortune; il en est qui l'ont perdue par la réduction des rentes, par le *maximum*, par les assignats, par la perte des emplois dont ils avaient payé la finance à l'Etat, par l'abandon de plusieurs colonies, etc., etc., etc., sans compter les militaires dont nous venons de parler, qui, après avoir répandu leur sang pour la défense de la patrie, ont été sacrifiés par les circonstances, et qui, en perdant leur état, se trouvent aujourd'hui sans ressources. Ceux-là, dis-je, forment autant de catégories de citoyens, qui auraient également droit à des dédommagemens, qui, de plus en plus, deviennent difficiles ou plutôt impossibles à accorder sans ruiner l'Etat.

On dira peut-être que les Emigrés ont

tout sacrifié pour la personne du souverain, et qu'à ce titre ils doivent obtenir la préférence, même sur les militaires qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie. Sans vouloir discuter les prétentions et les droits des émigrés, ni chercher à atténuer le mérite de leur dévoûment, ils ne peuvent se prévaloir, devant le tribunal de l'opinion publique, d'avoir porté les armes contre leur patrie ; ce qui sera toujours une tache : ainsi, tout compensé, les émigrés ne pourront jamais prétendre avoir des droits plus éminens et exclusifs à des dédommagemens. Les autres catégories de citoyens qui ont été ruinés pour la défense de la patrie et par le fait de la révolution, principalement les militaires qui ont versé leur sang pour défendre le sol de la France contre l'invasion des étrangers, et qui perdirent leur état avant l'âge des retraites, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne doivent pas être déshérités. Ce serait une injustice, une partialité, qui ne tendrait qu'à perpétuer la désunion, les haines et l'esprit de parti, si on sacrifiait les uns pour ré-

compenser exclusivement les autres. Au surplus, les gouvernemens ne peuvent que jusqu'à un certain point devenir responsables des événemens causés par les révolutions. En admettant enfin des nuances dans les droits d'un chacun, je fais volontiers des vœux en faveur de tous les réclamataires, si toutefois le gouvernement pouvait, sans se ruiner, accorder des dédommagemens à qui de droit.

La prospérité si rapide du *Clergé* et des *Jésuites*, qui déjà possèdent des richesses considérables et obtiennent une influence déjà nuisible au repos des peuples, offre donc un contraste bien frappant avec la misère des différentes catégories de citoyens dont nous venons de parler, et qui ont éprouvé de si grandes pertes par le fait de la révolution. Cette prospérité démontre d'une manière évidente, que le véritable mobile qui fait agir le clergé et les jésuites, est le désir d'acquérir les biens de ce bas monde, en employant les ressorts de la superstition et du fanatisme, en sacrifiant les intérêts de la religion, ceux des souverains et des gouvernemens, et en propa-

geant l'immoralité religieuse et l'immoralité politique.

La superstition et le fanatisme , dont plus d'un prêtre s'est rendu le ministre , nuisent essentiellement encore à la divinité. Elles ne cessent de nous la représenter toujours irritée , toujours prompte à exterminer les hommes ici bas , ou à condamner dans l'autre monde , à des supplices affreux et éternels , quiconque nuirait aux intérêts temporels de l'Eglise. Écoutons plutôt ce qu'a dit un poète célèbre :

. Quel que soit le Dieu que l'homme adore ,
C'est toujours , sous son nom , la bonté qu'il honore ;
Mais si le fanatisme entoure les autels ,
Dieux ! quels torrens de maux menacent les mortels !

J. DELILLE.

Poème de la Pitié. Ch. 8.

D'un côté le fanatique nous montre le diable comme étant le rival dangereux de la divinité , et pour ainsi dire égal à Dieu , avec le pouvoir , en quelque sorte , irrésistible , d'entraîner les hommes dans le péché ; et de l'autre côté , il nous annonce un Dieu , toujours en courroux ,

qui, malgré sa bonté et sa toute-puissance, se venge des crimes qu'il pouvait si facilement prévenir, et que l'homme commet à l'instigation du diable : de manière que le bon principe et le mauvais principe personnifiés, toujours en opposition, toujours s'attaquant sans cesse et se combattant à forces égales, ne s'accordent tous les deux que sur un seul point, celui de précipiter presque tous les hommes dans l'abîme ! mais le fanatique religieux ne veut régner que par la terreur, et ne craint pas de rendre la divinité haïssable ou ridicule.

Il en est de même du fanatique en matière de politique. celui-ci, démoralisé par le fanatique religieux, ne craint point également de rendre les Rois haïssables à leurs sujets, en conseillant les formes arbitraires, despotiques et tyranniques, en essayant de persuader aux gouvernemens que la force de l'autorité consiste dans un pouvoir absolu ; qu'on ne peut gouverner les peuples que par la terreur, et que *tous les crimes sont permis en politique*. Ils veulent que les souverains appesantissent sans cesse un sceptre

de fer sur les nations ; et peu sensibles aux maux incalculables qu'ils provoquent en irritant les esprits par l'injustice et l'oppression, ils ne craignent pas de rendre le monarque odieux à des sujets dont il doit être le père et non le tyran. C'est ainsi que les fanatiques religieux et les fanatiques politiques se trouvent intimement unis par les mêmes principes , les mêmes maximes , et ont entre eux de grands traits de ressemblance. Les uns et les autres ont également à regretter les richesses, les honneurs et les distinctions dont ils jouissaient avant la révolution ; les uns et les autres veulent à tout prix recouvrer les privilèges , dont le souvenir ineffaçable est toujours pour eux le signal des haines interminables et des vengeances. Les uns et les autres regardent enfin le régime de la terreur comme indispensable pour bien gouverner.

Lorsque le gouvernement refuse de partager plus long-temps les éternels ressentimens du fanatique religieux et du fanatique politique , et lorsque le Souverain proclame *l'union et l'oubli du*

passé, l'implacable *Ultra* maudit et le gouvernement et le Souverain ; sans cesse il souffle le feu de la discorde , et pour comble de perfidie , on l'a vu souvent provoquer des révoltes , ourdir des trames séditienses , dans un sens en apparence favorable au parti qu'il veut déjouer ou calomnier , et cherche enfin à exciter contre ce parti la sévérité des lois. *L'Ultra* s'agite de toutes les manières , pour tromper le gouvernement et l'entraîner dans de fausses démarches , dans de fausses mesures. Si le succès ne répond pas à ses folles et injustes prétentions , il s'irrite , il s'indigne. *L'Ultra* devient lui-même le détracteur effronté des Ministres ; souvent dans ses discours peu mesurés il manque de respect envers le monarque. En effet , n'a-t-on pas souvent remarqué que ce sont les *Ultra* , qui , dans les conversations , parlent avec le plus d'irrévérence de la personne sacrée du Souverain.

Le fanatique religieux et le fanatique politique , le faux dévot et l'*ultra* , tous ne font qu'un. Je vais essayer d'en faire le portrait , et les mêmes traits serviront

à-la-fois à peindre les *ultra* et les *faux dévots*. Ils ont entre eux une ressemblance pour ainsi dire parfaite, car les extrêmes se touchent.

On ne me reprochera pas sans doute d'employer les mots *ultra* et *ultracisme*, qui sont encore à peine usités; mais les choses nouvelles nécessitent des signes nouveaux. Le peuple, qui en est ordinairement le créateur, leur donne un sens adapté aux circonstances du moment, et l'usage les consacre; les néologues ensuite s'en emparent. Ces nouveaux nés, d'une constitution plus ou moins heureuse, se traînent long-temps incertains sur leur destinée, et souvent ils attendent en vain aux portes de l'Institut les honneurs de l'adoption.

Parmi ces néologies de nouvelle date, les mots *ultra* et *ultracisme* ont déjà une existence qui est malheureusement bien constatée. On ne peut les dire *français*, et ils ne le seront jamais. Cependant ils paraissent s'introduire dans la langue française, et, sans prétendre en tirer l'horoscope, voici la définition naturelle de ces deux sinistres expressions.

L'*Ultra*, soi-disant monarchique, est celui qui, emporté par un zèle outré, violent, souvent cruel, excité par un esprit de parti, se prétend royaliste exclusif, et commet de sang-froid des assassinats pour assouvir ses ineffaçables vengeances, et profite de toutes les réactions, pour se permettre des actes arbitraires, oppressifs et criminels, et à l'abri, pour ainsi dire, de l'autorité qu'il a séduite, et dont il est favorisé et protégé secrètement.

En attendant la décision des puristes, j'emploierai au nombre singulier pour le pluriel ce mot *ultra*, qui est tantôt substantif et tantôt adjectif des deux genres. Quoi qu'il en soit, ce mot peut se mettre en parallèle avec celui de *jacobin*, même dans le sens le plus défavorable qu'on puisse lui donner; mais jamais il ne pourra frayer avec le mot *libéral*, pris dans le sens naturel et non forcé; car le *libéralisme* est le génie du bien, fondé sur la justice, le bon sens et la raison, tandis que l'*ultracisme* est le génie du mal, qui ne rêve que vengeances, réactions et crimes.

La définition de l'*ultracisme* est donc ce zèle outré, implacable, cruel et haineux, qui, en matière de politique, sert à désigner le fanatisme dangereux qui caractérise les *ultra*.

Il résulte de ces différentes définitions que le *fanatisme religieux*, qui, au nom de Dieu, commet en sûreté de conscience des atrocités qui révoltent l'humanité; que le *fanatisme politique*, ou l'*ultracisme*, qui, séduit par les charmes du pouvoir arbitraire et tyrannique, commet également sans remords des assassinats et des crimes, par raison d'état et pour des causes de haute politique; ainsi que le *jacobinisme* ou la *démagogie* avec ses fureurs anarchiques, se placent tous sur la même ligne.

Il y a donc analogie, identité parfaite, entre le *fanatique*, l'*ultra* et le *jacobin* démagogue, et entre le *fanatisme*, l'*ultracisme* et le *jacobinisme*, ou la *démagogie*.

L'alliance du *fanatisme religieux* et du *fanatisme politique* a produit le *faux dévot*. En voici le portrait que j'ai esquissé d'après nature.

Le *faux dévot* est l'ennemi déclaré des sciences ; il s'irrite du progrès des lumières , il blâme la méthode de l'*enseignement mutuel* , et il essaye , mais en vain , de la ridiculiser ; il ne veut pas que les hommes s'éclaircissent , et il condamne le peuple à l'ignorance ; il a en horreur la *liberté de la presse* , et il partage l'effroi qu'elle cause à tout fonctionnaire despote et prévaricateur ; il cherche à la déprimer en toute occasion , par la seule raison que la liberté de la presse dévoile la marche tortueuse du despotisme et démasque les tartuffes de tous les genres.

Le faux dévot refuse de s'instruire , son âme faible est asservie par l'absurdité , l'erreur et le mensonge , et il semble redouter de connaître la vérité. Il brûle les livres des philosophes sans les avoir jamais lus et sans vouloir les lire. S'il consent à lire des ouvrages conformes à ses opinions , il se fait un cas de conscience de lire ce qui y est contraire , si ce n'est que pour chercher à étouffer la vérité , lorsqu'il est du nombre des écrivains éhontés qui prostituent leur

plume pour combattre la raison et le bon sens avec les armes de la sottise , de l'ignorance et de la mauvaise foi. Le faux dévot ne veut point qu'on raisonne. Il exige de tous ceux qui vivent dans sa dépendance une soumission à toutes ses décisions ; il est orgueilleux , vain et arrogant , et sur-tout intolérant en religion comme en politique. Ses manières sont remplies de hauteur vis-à-vis de ses inférieurs , et de bassesse vis-à-vis de ceux dont il dépend. Il est rampant et adulateur envers les personnages dont il espère obtenir des faveurs. Cependant le faux dévot met de l'importance à tout ce qu'il dit , à tout ce qu'il fait. Il est épris de son propre mérite ; et pour donner du relief à la régularité de sa conduite , il met continuellement en opposition l'inconduite de son prochain , dont il dévoile les défauts sans ménagement , et par ce moyen il en résulte un contraste dont le faux dévot tire avantage. Celui-ci ne vous laisse pas ignorer qu'il se prive rigoureusement de tous les amusemens publics. Il est tel *faux dévôt* qui vous assure avec ostentation de n'avoir jamais

été au spectacle , de fuir les bals et tous les divertissemens permis. Si par hasard il est forcé, comme malgré lui, d'assister à un bal , dans lequel il se serait laissé entraîner par des convenances qui lui auraient paru indispensables , sa contenance y est maussade , l'ennui et le dédain se peignent sur sa figure ; il semble reprocher aux autres de s'amuser , et en affectant de se retirer assez promptement pour être aperçu , il promet de s'accuser coupable de trop de condescendance , au moins , comme d'un péché véniel ; mais il se vantera , à juste titre sans doute , de n'avoir jamais manqué d'assister aux offices divins , le matin et le soir , les dimanches et fêtes et en d'autres jours encore de la semaine ; d'avoir également observé ponctuellement tous les *jours maigres* , ainsi que les jeûnes prescrits ; et c'est en cela seul qu'il fait pour ainsi dire consister toute la religion : mais en oubliant trop facilement que l'*Apôtre Saint Paul* (1) recommande aux chré-

(1) Première Epître de S. Paul aux Corinth., ch. XIII.
On pourra voir ci dessus les citations tirées des Epîtres

tiens la charité par-dessus toutes choses , le faux dévôt se permet continuellement la médisance et la calomnie ; et affectant toujours un ton dur et tranchant , il blâme avec sévérité , avec aigreur , la conduite de son prochain. Souvent encore il déchire sans pitié la réputation de ceux dont il s'érige le censeur. La critique des actions d'autrui est l'objet habituel de toutes ses conversations. L'intolérance religieuse et politique perce dans toutes ses décisions , et il adopte tous les principes extrêmes qui en découlent. Le faux dévôt est entièrement dévoué au *parti servile* , et rempli tout-à-la-fois d'orgueil et de bassesse , il consent d'un côté à ramper , pourvu qu'il puisse exercer despotiquement les emplois qui lui sont confiés. Lorsque le parti servile auquel il est affectionné , vient à être comprimé , le faux dévôt s'en indigne et s'irrite ; il s'exhale en plaintes amères. Mais il applaudit à l'oppression , lorsqu'elle pèse

sur le parti opposé : on croirait enfin que le faux dévot n'a aucune idée du juste et de l'injuste, car la partialité préside à toutes ses actions et sert de base à ses jugemens; car il se déclare sans pudeur le partisan des formes arbitraires et despotiques. C'est par cette raison que le *faux dévot* n'aime point l'*institution du jury*. Il attaque sans cesse cette belle institution philanthropique par des raisonnemens sans justesse, contraires à la raison, et qui décèlent des vues étroites et la petitesse de son esprit. Il ne craint pas d'être en opposition aux intentions pleines d'humanité d'un monarque aussi juste qu'éclairé, qui protège l'*institution du jury* et nous a promis de la perfectionner; mais le faux dévot veut le despotisme et les formes arbitraires jusques dans l'exercice de la justice. Il ne veut également de lois que pour les peuples et non pour les gouvernemens. Il ne lui manque enfin qu'un théâtre plus grand et une autorité assez étendue, pour commettre de sang-froid, en sûreté de conscience et pour la gloire de Dieu, tous les crimes religieux et

politiques qui lui paraîtraient nécessaires pour les intérêts de la religion et ceux de l'Etat.

Si, dans l'excès de son amour-propre, le faux dévot se croit un modèle de conduite et de régularité, il est encore une autre classe d'hommes crédules et superstitieux, qui, pour la tranquillité de leur conscience, se soumettent à quelques pratiques de religion, en approuvant sans réflexion tous les faux principes de l'immoralité religieuse et politique, dont ils ne sentent peut-être pas toutes les conséquences, et s'accommodent bien aisément de la morale relâchée de certains prêtres qui, par intérêt, accordent sans difficulté aux gens du monde des absolutions périodiques et abusives, qu'ils renouvellent sans difficulté en faveur de pécheurs relaps, qui, ainsi que je l'ai déjà dit (page 326), se souillent continuellement dans la fange des vices et retournent sans cesse à leurs vomissemens.

Tels sont les hommes formés à l'école des prêtres prévaricateurs, qui méconnaissent la charité évangélique, cette

vertu sublime, sans laquelle toutes les autres vertus ne sont rien, et qui foulent aux pieds la morale chrétienne, pour y substituer une morale relâchée, une morale pernicieuse, qui érige le crime en vertu, au moyen d'une direction d'intention, façonnée par des restrictions mentales.

Si le portrait du faux dévot qu'on vient de présenter n'est pas flatté, on ne pourra du moins lui reprocher de manquer de justesse. Il eût été facile de charger le tableau, en parlant des crimes religieux et politiques que certains faux dévots ont commis réellement, sous le manteau de la religion, et les dépeindre hypocrites, haineux, cruels dans leurs vengeances, ne sachant jamais pardonner, et d'autant plus impitoyables, qu'ils masquent leur conduite sous le voile des intérêts de la Divinité.

Les anciens avaient déjà adressé de pareils reproches à ces fourbes détestables, qui, animés d'une fureur religieuse, faisaient égorger tous ceux qu'ils ne pouvaient rendre dupes de leurs rêve-

ries , de leur orgueil et de leur avarice.

Une foule d'écrivains , de philosophes et de poètes anciens , dévoilèrent aussi les pratiques superstitieuses , le fanatisme et la cruauté des prêtres des faux dieux, qui, de tout temps, abusèrent de la crédulité, de l'ignorance , de la stupidité des peuples, et cherchèrent également à en imposer aux gouvernemens et aux souverains peu éclairés, pour se les rendre tous tributaires et s'emparer de richesses immenses.

Le célèbre poète *Virgile*, l'un des plus profonds philosophes de son temps, est un de ceux qui semble avoir le mieux saisi et dépeint le caractère irascible et implacable des prêtres et des faux dévots, par cette éloquente et poétique exclamation, adressée aux divinités des païens :

Tantæne animis, celestibus iræ? (1)

L'illustre Boileau a rendu également

(1) *Virg. Æneid., Lib. I^{us}.*

la même idée , ou plutôt en a donné en quelque sorte la traduction fidèle par ce vers expressif :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts ! (1)

(1) *Boileau. Le Lutrin , chant I^{er} .*



